



**FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES ASSOCIATIONS DE
BIBLIOTHÉCAIRES ET DES BIBLIOTHÈQUES**

ISBD
**Description bibliographique internationale
normalisée**

(International Standard Bibliographic Description)

Édition intégrée

Approuvée par le Bureau permanent de la Section de catalogage de l'IFLA

Paris
Bibliothèque nationale de France
2013

Catalogage à la source

Texte : électronique

ISBD : Description bibliographique internationale normalisée / Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques ; approuvée par le Bureau permanent de la Section de catalogage de l'IFLA ; [traduction et édition en français établies à la Bibliothèque nationale de France]. – Édition intégrée. – Données textuelles. – Paris : Bibliothèque nationale de France, 2013.

Accès World Wide Web. URL : http://www.bnf.fr/documents/isbd_trad_francais.pdf

ISBN 978-2-7177-2573-5

RAMEAU : Description bibliographique internationale normalisée

Dewey : 025.324 (22^e éd.)

Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques

Bibliothèque nationale de France. Éd. et trad.

Note sur la traduction

Traduit de : *ISBD : International standard bibliographic description* / International Federation of Library Associations and Institutions. – Consolidated edition. – Berlin : De Gruyter Saur, 2011.

ISBN 978-3-11-026379-4 (rel.). – ISBN 978-3-11-026380-0 (en ligne).

La présente version en français a été réalisée à la Bibliothèque nationale de France par Joëlle Bellec Martini, Pôle Modélisation fonctionnelle, Direction des services et des réseaux et Philippe Cantié, Centre ISSN France.

INTRODUCTION	XI
A GÉNÉRALITÉS	1
A.1 Objet, objectif et utilisation.....	1
A.1.1 Objet	1
A.1.2 Objectif	1
A.1.3 Utilisation.....	1
A.2 Traitement des ressources	2
A.2.1 Objet de la description bibliographique.....	2
A.2.2 Ressources électroniques	3
A.2.3 Ressources publiées sous différentes formes	3
A.2.4 Ressources multisupports.....	3
A.2.5 Reproductions.....	3
A.2.6 Changements requérant une nouvelle description (Ressources continues).....	3
A.2.7 Changements ne requérant pas de nouvelle description (Ressources continues)	6
A.3 Schéma de l'ISBD et ponctuation	9
A.3.1 Schéma de l'ISBD.....	9
A.3.2 Ponctuation.....	16
A.4 Sources d'information	18
A.4.1 Base de la description	18
A.4.2 Sources d'information privilégiées.....	19
A.4.3 Sources prescrites	22
A.5 Langue et écriture de la description.....	22
A.6 Suppressions et abréviations	23
A.7 Emploi des majuscules.....	24
A.8 Graphies fautives	25
A.9 Symboles, etc.	27
A.10 Exemplaires incomplets	27
A.11 Exemples.....	27
SPÉCIFICATION DES ÉLÉMENTS	29
0 ZONE DE LA FORME DU CONTENU ET DU TYPE DE MÉDIATION	29
0.1 Forme du contenu	30
0.2 Type de médiation	32
1 ZONE DU TITRE ET DE LA MENTION DE RESPONSABILITÉ	35
1.1 Titre propre.....	36
1.1.3 Formes du titre propre.....	36
1.1.4 Choix du titre propre.....	40
1.1.5 Transcription	43
1.2 Titre parallèle	47
1.2.5 Transcription	48

1.3	Complément du titre	50
1.3.3	Cas particuliers de compléments du titre	52
1.3.4	Transcription	52
1.4	Mention de responsabilité	57
1.4.3	Formes de la mention de responsabilité	58
1.4.4	Une ou plusieurs mentions de responsabilité	60
1.4.5	Transcription	62
1.4.6	Changements dans la mention de responsabilité des ressources continues et des monographies en plusieurs parties	72
2	ZONE DE L'ÉDITION	73
2.1	Mention d'édition	74
2.1.2	Transcription	76
2.1.4	Mentions d'édition non transcrites dans la zone de l'édition	77
2.1.5	Changements dans la mention d'édition	78
2.2	Mention parallèle d'édition	78
2.3	Mention de responsabilité relative à l'édition	79
2.4	Autre mention d'édition	80
2.4.4	Autre mention d'édition parallèle	80
2.5	Mention de responsabilité relative à une autre mention d'édition	81
2.5.2	Mention de responsabilité parallèle relative à une autre mention d'édition	81
3	ZONE PARTICULIÈRE À CERTAINS TYPES DE RESSOURCES OU À CERTAINES CATÉGORIES DE PUBLICATIONS	83
3.1	Données mathématiques (Ressources cartographiques)	83
3.1.1	Mention d'échelle	84
3.1.2	Mention de projection	85
3.1.3	Mention de coordonnées et d'équinoxe	85
3.2	Mention de présentation musicale (Musique notée)	87
3.2.1	Mention de présentation musicale	87
3.2.2	Mention parallèle de présentation musicale	88
3.3.	Numérotation (Publications en série)	88
3.3.1	Structure de la zone de la numérotation	89
3.3.2	Indication numérique	89
3.3.3	Indication chronologique	89
3.3.4	Transcription	90
3.3.5	Système de numérotation parallèle	91
3.3.6	Autre système de numérotation	92
3.3.7	Nouvelle sequence de numérotation	92
4	ZONE DE LA PUBLICATION, PRODUCTION, DISTRIBUTION, ETC.	93
4.1	Lieu de publication, production et/ou distribution	94
4.1.9	Compléments au lieu de publication, production et/ou distribution	98

4.1.11	Mention parallèle du lieu de publication.....	98
4.1.15	Changement de lieu de publication, production et/ou distribution.....	100
4.2	Nom de l'éditeur, producteur et/ou distributeur	100
4.2.8	Forme incomplète du nom de l'éditeur ou du producteur.....	104
4.2.9	Nom d'éditeur, producteur et/ou distributeur tiré d'une source d'information autre que les sources prescrites d'information.....	105
4.2.10	Nom de l'éditeur, producteur et/ou distributeur parallèle	105
4.2.11	Nom de l'imprimeur comme substitut au nom de l'éditeur, etc.	106
4.2.12	Nom d'éditeur inconnu	107
4.2.13	Changement de nom d'éditeur, producteur et/ou distributeur	107
4.3	Date de publication, de production et/ou distribution.....	107
4.3.10	Ressources publiées en livraisons, parties, itérations, etc. multiples.....	113
4.3.11	Ressources contenant des dates multiples.....	114
4.4	Lieu d'impression ou de fabrication	114
4.5	Nom d'imprimeur ou de fabricant.....	115
4.6	Date d'impression ou de fabrication.....	116
5	ZONE DE LA DESCRIPTION MATÉRIELLE	117
5.1	Type de présentation matérielle et importance matérielle.....	118
5.1.2	Indication spécifique du type de ressource	118
5.1.3	Sous-unités	120
5.1.4	Pagination	121
5.1.5	Durée	127
5.1.6	Ressources publiées en fascicules	128
5.2	Autres caractéristiques matérielles	128
5.2.2	Composition du matériau	128
5.2.3	Présence d'illustrations	128
5.2.4	Présence de couleur	129
5.2.5	Taux de réduction (Microformes).....	130
5.2.6	Présence ou absence de son.....	130
5.2.7	Autres spécifications techniques	130
5.2.8	Ressources disponibles en différentes présentations	132
5.3	Dimensions.....	132
5.3.1	Mention des dimensions	132
5.3.2	Format bibliographique et dimensions (Monographies anciennes).....	136
5.4	Mention de matériel d'accompagnement	137
5.4.1	Description du matériel d'accompagnement.....	137
5.4.2	Brève description matérielle.....	138
5.4.3	Autres descriptions du matériel d'accompagnement	138
6.	ZONE DE LA COLLECTION ET DE LA MONOGRAPHIE EN PLUSIEURS	
PARTIES	139

6.1	Titre propre de la collection ou de la monographie en plusieurs parties.....	140
6.2	Titre parallèle de la collection ou de la monographie en plusieurs parties.....	141
6.3	Complément du titre de la collection ou de la monographie en plusieurs parties	142
6.4	Mention de responsabilité relative à la collection ou à la monographie en plusieurs parties...	142
6.5	Numéro international normalisé de la collection ou de monographie en plusieurs parties	143
6.6	Numérotation au sein de la collection ou de la monographie en plusieurs parties	144
6.6.5	Publication en série à l'intérieur d'une collection	145
7	ZONE DES NOTES	147
7.0	Notes sur la zone de la forme du contenu et du type de médiation et sur les types spécifiques de ressource	149
7.0.1	Notes sur la zone de la forme du contenu et du type de médiation	149
7.0.2	Note de référence bibliographique (Monographies anciennes).....	149
7.0.3	Mention de périodicité (Ressources continues).....	149
7.0.4	Configuration requise du système (Ressources électroniques)	149
7.0.5	Notes sur le mode d'accès (Ressources électroniques).....	150
7.1	Notes sur la zone du titre et de la mention de responsabilité	150
7.1.1	Notes sur le titre propre.....	150
7.1.2	Notes sur la nature, le domaine, la forme, le but ou la langue de la ressource.....	153
7.1.3	Notes sur les titres parallèles et les compléments du titre parallèles	154
7.1.4	Notes sur les mentions de responsabilité	155
7.2	Notes sur la zone de l'édition et de l'histoire bibliographique de la ressource	156
7.2.1	Source de la mention d'édition.....	156
7.2.2	Changements dans la zone de l'édition.....	157
7.2.3	Histoire bibliographique de la ressource.....	157
7.2.4	Relations avec d'autres ressources	158
7.3	Notes sur la zone particulière à certains types de ressources (ou à certaines catégories de publication).....	163
7.3.1	Données mathématiques (Ressources cartographiques)	163
7.3.2	Mention de présentation musicale (Musique notée)	164
7.3.3	Numérotation (Ressources continues)	165
7.4	Notes sur la zone de la publication, production, distribution, etc.....	165
7.4.2	Changements dans la zone de la publication, production, distribution, etc.	166
7.5	Notes sur la zone de la description matérielle	167
7.5.1	Caractéristiques matérielles supplémentaires.....	167
7.5.2	Autres présentations matérielles disponibles	168
7.6	Notes sur la zone de la collection et de la monographie en plusieurs parties.....	168
7.7	Notes sur le contenu	169
7.7.2	Liste des contenus.....	169
7.7.3	Notes sur d'autres contenus	170

7.8	Notes sur la zone de l'identificateur de la ressource et des modalités d'acquisition	171
7.8.1	Notes sur l'identificateur de la ressource et aux modalités d'acquisition	171
7.8.2	Notes sur la reliure.....	171
7.9	Notes sur la livraison, partie, itération, etc. qui sert de base à la description.....	171
7.10	Autres notes.....	172
7.10.2	Notes de résumé	173
7.10.3	Notes sur l'utilisation de la ressource ou sur le public destinataire.....	173
7.10.4	Notes sur les numéros	173
7.11	Notes sur l'exemplaire en main.....	174
8	ZONE DE L'IDENTIFICATEUR ET DES MODALITÉS D'ACQUISITION	175
8.1.	Identificateur de la ressource.....	176
8.1.3	Qualificatif de l'identificateur	177
8.1.4.	Noms de marques et numéros de catalogues.....	177
8.1.5	Empreinte (Monographies anciennes)	178
8.2.	Titre clé (Ressources continues).....	178
8.3.	Modalités d'acquisition.....	178
ANNEXE A	DESCRIPTION À PLUSIEURS NIVEAUX	181
ANNEXE B	NOTICES COMBINANT DEUX SENS D'ÉCRITURE	183
ANNEXE C	BIBLIOGRAPHIE	185
ANNEXE D	ABRÉVIATIONS	187
ANNEXE E	GLOSSAIRE	189
INDEX	211	

Membres du Groupe de révision de l'ISBD (en décembre 2010)

John D. Byrum, Jr. (membre correspondant)	Library of Congress, USA (ER)
Elena Escolano Rodríguez (présidente)	Bibliothèque nationale d'Espagne
Renate Gömpel	Deutsche Nationalbibliothek, Allemagne
顾犇 (Ben Gu)	Bibliothèque nationale de Chine
Mauro Guerrini	Università di Firenze, Italie
Tuula Haapamäki	Bibliothèque nationale de Finlande
John Hostage	Harvard Law School, USA
Lynne C. Howarth	University of Toronto, Canada
Natalia Kasparova	Russian State Library
Irena Kavčič	Bibliothèque nationale et universitaire, Slovénie
이재선 (Jaesun Lee)	Bibliothèque nationale de Corée
Françoise Leresche	Bibliothèque nationale de France
Agnès Manneheit (membre correspondant)	Université de Nantes, France
Dorothy McGarry	University of California, Los Angeles, USA (ER)
Glenn Patton	OCLC Online Computer Library Center, USA

Relations avec d'autres groupes

Nom	Institution	Représentant de
Anders Cato	Bibliothèque nationale de Suède	<i>Katalogiseringsregler för svenska bibliotek</i>
Gordon Dunsire	Université de Strathclyde, Écosse	Communautés du web sémantique
Massimo Gentili-Tedeschi	Bibliothèque nationale Braidense, Italie	Association internationale des bibliothèques, archives et centres de documentation musicaux
Hanne Hørsl Hansen	Dansk BibliotekCenter, Danemark	<i>Katalogiseringsregler og bibliografisk standard for danske biblioteker</i>
Cristina Magliano	ICCU, Italie	Commissione RICA
François-Xavier Pelegrin	Centre international ISSN	Centre international ISSN
Tom Pols	Bibliothèque royale, Pays-Bas	FOBID, Netherlands Library Forum
Margaret Stewart	Bibliothèque et archives Canada	Joint Steering Committee for Development of RDA
Regina Varnienė-Janssen	Bibliothèque nationale Martynas Mažvydas, Lituanie	<i>Kompiuterinių bibliografinių ir autoritetinių įrašų sudarymo metodika</i>
WATANABE Takahiro	Université Tezukayama Gakuin, Japon	Japan library association
Mirna Willer	Université de Zadar, Croatie	<i>Pravilnik i priručnik za izradbu abecednih kataloga</i>

INTRODUCTION

Le but de la Description bibliographique internationale normalisée (ISBD) est de servir de norme principale afin de promouvoir le contrôle bibliographique universel, de rendre universellement et rapidement accessibles, sous une forme acceptable au niveau international, les données bibliographiques de base pour toutes les ressources publiées dans tous les pays. L'objectif principal de l'ISBD est, et a toujours été depuis le tout début, d'établir une cohérence lors du partage de l'information bibliographique.

L'ISBD est la norme qui détermine quels éléments de données doivent être notés ou transcrits en une séquence spécifique qui sert de base à la description de la ressource décrite. De plus, il utilise une ponctuation prescrite comme moyen de reconnaître et d'afficher ces éléments de données et de les rendre compréhensibles, indépendamment de la langue de la description.

De nouveaux Principes de catalogage internationaux ont été publiés par l'IFLA en 2009¹. Dans ces Principes qui remplacent et élargissent les Principes de Paris 2 de 1961, la cinquième section est consacrée à la description bibliographique et où il est déclaré : les données descriptives doivent se fonder sur une norme acceptée au niveau international.³ L'ISBD y est reconnu, dans une note de bas de page, comme la norme de la communauté des bibliothèques, étant donné que la Déclaration de principes s'adresse non seulement aux bibliothèques mais également aux archives, musées et autres communautés.

Même si le développement de cette norme a pour origine l'automatisation du contrôle bibliographique ainsi que la nécessité économique de partager le catalogage, l'ISBD continue à servir et à s'appliquer aux descriptions bibliographiques de tous les types de ressources publiées dans tout type de catalogue, qu'elles soient établies manuellement ou automatiquement. Les établissements utilisant des codes de catalogage nationaux et multinationaux auraient avantage à appliquer dans leurs catalogues cette norme acceptée au niveau international.

La révision de l'ISBD a été guidée par les objectifs et principes suivants :

- L'ISBD fournit des directives cohérentes pour la description de tous les types de ressources publiées, pour autant que l'uniformité soit possible ; et fournit des directives spécifiques pour la description des types spécifiques de ressources que ceux-ci rendent nécessaires.
- L'ISBD fournit les directives permettant un catalogage descriptif compatible à l'échelle mondiale, afin de faciliter l'échange international de notices bibliographiques entre agences bibliographiques nationales et parmi la communauté internationale des bibliothèques et de la documentation (y compris les producteurs et les éditeurs).
- L'ISBD concilie différents niveaux de catalogage, y compris ceux nécessaires aux agences bibliographiques nationales, aux bibliothèques nationales et aux autres bibliothèques.
- Les éléments descriptifs nécessaires à l'identification et à la sélection d'une ressource doivent être spécifiés.
- L'accent doit être mis sur l'ensemble des éléments d'information plutôt que sur leur affichage ou leur utilisation dans un système automatisé spécifique.

¹ *IFLA Cataloguing Principles : the Statement of International Cataloguing Principles (ICP) and its Glossary in 20 Languages*. Ed. by Barbara B. Tillett et Ana Lupe Cristán, München : K.G. Saur, 2009. Également disponible à l'adresse : <http://www.ifla.org/en/publications/statement-of-international-cataloguing-principles> ;

N.D.T. : version française disponible à la même adresse.

² International Conference on Cataloguing Principles. Report, London : International Federation of Library Associations, 1963, 91-96

³ *IFLA Cataloguing Principles*, 5.3

- L'élaboration des directives doit prendre en compte le rapport coût-efficacité de leur mise en œuvre.

Les dispositions du présent texte sont organisées de manière à donner en premier les directives générales applicables à tous les types de ressources, puis les directives spécifiques qui, soit ajoutent de l'information nécessaire pour le type spécifique de ressource, soit sont une exception à une règle générale.

Selon la terminologie des Spécifications fonctionnelles des notices bibliographiques (FRBR)⁴, l'ISBD s'applique à la description des manifestations, au moyen de la description de l'item en main comme un exemplaire de la manifestation dans son ensemble. De ce fait, l'ISBD applique les Principes internationaux de catalogage qui établissent qu' «Une description bibliographique est normalement basée sur l'item qui représente la manifestation »⁵.

Dans l'ISBD, les agences bibliographiques nationales sont invitées à « préparer la description définitive contenant tous les éléments obligatoires définis par l'ISBD, dans la mesure où l'information s'applique à la ressource décrite » (voir [A.1.3](#)). Il est recommandé également aux bibliothèques qui partagent des données bibliographiques d'appliquer cette pratique. L'inclusion dans tous les cas d'un élément de donnée est considérée comme *obligatoire* pour certains éléments ; dans d'autres cas, elle est considérée comme *obligatoire* si elle est nécessaire à l'identification de la ressource décrite ou bien jugée importante pour les utilisateurs d'une bibliographie ou d'un catalogue. Les directives de l'ISBD peuvent être complétées par les Principes directeurs pour l'application des ISBD à la description des parties composantes⁶.

Relation entre ISBD et FRBR

La présente édition de l'ISBD témoigne des efforts réalisés pour amener la description de chaque ressource à un niveau conforme à celui des FRBR. Cet aspect a nécessité un examen attentif des éléments de donnée de l'ISBD afin de rendre facultatifs ceux qui sont également facultatifs dans les FRBR. En aucun cas un élément obligatoire dans les FRBR ne doit être facultatif dans l'ISBD.

Le Groupe de révision de l'ISBD a considéré essentiel pour l'IFLA de clarifier les relations entre les ISBD et le modèle FRBR. Dans sa tentative de parvenir à adapter la terminologie ISBD aux termes FRBR *Œuvre*, *Expression*, *Manifestation* et *Item* afin de les utiliser en lieu et place de termes tels que *publication*, le groupe a rencontré des difficultés : celles-ci en grande partie dues au fait que les termes utilisés dans les FRBR ont été définis dans le contexte d'un modèle entité-relation conçu à un plus haut niveau d'abstraction que les directives des ISBD. Pour citer l'avis émis à la Réunion d'experts de l'IFLA sur un Code de catalogage international (IME ICC) à Francfort : « La terminologie FRBR ne devrait pas être purement et simplement incorporée telle quelle aux ISBD et aux règles de catalogage, mais [ceux-ci] devraient conserver leur terminologie propre et donner des définitions exactes qui montrent comment chaque terme de cette terminologie propre peut être relié conceptuellement à la terminologie FRBR »⁷. Le Groupe de révision s'est rangé à cet avis et a décidé, en 2003, de ne pas recourir à la terminologie FRBR dans l'ISBD. Néanmoins le Groupe de révision de l'ISBD a décidé

⁴ *Functional Requirements for Bibliographic Records : Final Report / IFLA Study Group on the Functional Requirements for Bibliographic Records, International Federation of Library Associations and Institutions.* — München : K.G. Saur, 1998. Également disponible à l'adresse : <http://www.ifla.org/en/publications/functional-requirements-for-bibliographic-records>.

⁵ *IFLA Cataloguing Principles*, 5.2.

⁶ International Federation of Library Associations and Institutions, *Guidelines for the application of the ISBDs to the description of component parts.* — London : IFLA Universal Bibliographic Control and International MARC Programme, 1988). Disponible à l'adresse : <http://www.ifla.org/files/cataloguing/isbd/component-parts.pdf>
N.D.T. Version française : Principes directeurs pour l'application des ISBD à la description des parties composantes / Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques ; approuvé par les comités permanents de la section de catalogage de l'IFLA et de la section des publications en série de l'IFLA. — Liège : Éditions du C.L.P.C.F., 1991

⁷ Patrick Le Bœuf, *Brave new FRBR world.* In : IFLA cataloguing principles : steps towards an international cataloguing code : report from the 1st IFLA Meeting of Experts on an International Cataloguing Code, Francfort, 2003. Disponible à l'adresse : http://www.d-nb.de/standardisierung/pdf/papers_leboeuf.pdf

d'introduire quelques changements dans la terminologie : parmi ceux-ci, l'utilisation du terme *ressource* plutôt que celui d'*item* ou de *publication*. Cette décision a été prise pour prévenir toute confusion : l'utilisation du terme *item* dans l'ISBD est en effet différente de celle du terme *item* dans les FRBR.

Le groupe de révision a estimé qu'un tableau détaillant la relation de chacun des éléments spécifiés dans les ISBD avec ses entités, attributs ou relations correspondants, tels qu'ils sont définis dans le modèle FRBR, répondrait au besoin de faire apparaître clairement l'existence d'une relation harmonieuse entre les ISBD et les FRBR. Le Bureau permanent de la Section de catalogage a approuvé le 9 juillet 2004 la publication du tableau de ces relations sous le titre *Mapping ISBD elements to FRBR entity attributes and relationships*⁸, et établi sur la base des ISBD publiés à l'époque.

Le Groupe de révision de l'ISBD tient à reconnaître l'ensemble des travaux antérieurs de révision et les précédentes publications des ISBD, cette version nouvelle étant prévue pour respecter autant que possible les directives provenant des ISBD spécifiques, afin d'atteindre l'objectif de livrer des directives cohérentes pour les descriptions de tous types de ressources. Voici un bref résumé des travaux antérieurs⁹ :

Historique

La Description bibliographique internationale normalisée remonte à 1969, lors du parrainage d'une réunion internationale d'experts du catalogage s par le Comité de catalogage de l'IFLA. La réunion émet une résolution qui propose la création de normes pour régulariser la forme et le contenu des descriptions bibliographiques. Comme résultat, le Comité de catalogage lance le processus qui doit fournir les moyens d'accroître considérablement le partage et l'échange de données bibliographiques. De ce travail naît le concept de la Description bibliographique internationale normalisée (ISBD). Le premier des ISBD à voir le jour est l'International Standard Bibliographic Description for Monographic Publications (ISBD(M), Description bibliographique internationale normalisée pour les monographies), en 1971. Dès 1973, le texte est adopté par un grand nombre de bibliographies nationales ; le texte original en anglais ayant été traduit en plusieurs autres langues, il est pris en compte par un grand nombre de comités de catalogage pour rédiger de nouvelles règles de description nationales et internationales¹⁰. Les commentaires d'utilisateurs de l'ISBD(M) mènent à la décision d'en produire une version révisée, publiée en 1974 comme « première édition normalisée ». L'International Standard Bibliographic Description for Serials (IBSD(S)), Description bibliographique internationale normalisée pour les publications en série fait également l'objet d'une publication en 1974.

En 1975, le Joint Steering Committee for Revision of the Anglo-American Cataloguing Rules (Comité mixte de pilotage pour la révision des Règles de catalogage anglo-américaines) propose au Comité de catalogage de l'IFLA de développer une description bibliographique internationale normalisée générale applicable à tous les types de documents de bibliothèque. Il en résulte l'IBSD(G), publié en 1977. L'ISBD(M) est alors révisé pour un alignement sur l'ISBD(G) et sa « première édition normalisée révisée » est publiée en 1978.

Par la suite, d'autres ISBD voient le jour pour des types spécifiques de ressources : ISBD(CM) pour les documents cartographiques (Cartographic materials), l'ISBD(NBM) pour les « non-livres » (Non Book Materials) et un ISBD(S) révisé pour les publications en série (Serials), publiés en 1977 ; l'ISBD(A) pour les monographies anciennes (Antiquarian) et l'ISBD(PM) pour la musique imprimée (Printed Music) sont publiés en 1980.

⁸ Disponible à l'adresse : <http://www.ifla.org/files/cataloguing/isbd/isbd-frbr-mapping.pdf>

⁹ Pour une introduction plus détaillée aux ISBD, voir : John Byrum, The birth and re-birth of the ISBDs : process and procedures for creating and revising the International Standard Bibliographic Descriptions : 66th IFLA Council and General Conference, Jerusalem, Israel, 2000. Disponible à l'adresse : <http://ifla.org/IV/ifla66/papers/118-164e.htm>

¹⁰ Liste complète des ISBDs obsolètes disponible à l'adresse : <http://www.ifla.org/en/node/900>

Révision 1981-2000

Au congrès mondial de l'IFLA à Bruxelles, en août 1977, le Bureau permanent de la Section de catalogage de l'IFLA prend de nouvelles décisions d'importance sur le programme de l'IFLA relatif aux ISBD. Il décide que tous les textes des ISBD se voient fixer une durée de vie sans changement de cinq ans, durée au bout de laquelle tous les ISBD ou seulement certains d'entre eux se verront révisés. En résulte la formation par le Bureau permanent d'un Comité de révision des ISBD qui consacre sa première réunion en 1981 à planifier la révision et la correction des ISBD.

Les dates des nouvelles publications des ISBD sont les suivantes : ISBD(M), ISBD(CM) et ISBD(NBM) en 1987 ; ISBD(S) en 1988 ; ISBD(CF) pour les fichiers électroniques (Computer Files) en 1990 ; ISBD(A) et ISBD(PM) en 1991 ; ISBD(G) en 1992. À la fin des années 1980 le premier projet de révision générale est terminé. Par la suite, l'ISBD(CF) devenu l'ISBD(ER) pour les ressources électroniques est publié en 1997.

En 1992, la Section de catalogage de l'IFLA avec la coopération de la Section de classification et d'indexation établit un Groupe de travail sur les Spécifications fonctionnelles des notices bibliographiques (FRBR). Une conséquence immédiate de cette initiative est la décision de suspendre tout nouveau travail de révision des ISBD tandis que le groupe de travail sur les FRBR poursuit sa mission de « recommander un niveau minimal de fonctionnalité et de spécification de données à appliquer aux notices produites par les agences bibliographiques nationales ». En 1998, le groupe de travail sur les FRBR publie son Rapport final après approbation de ses recommandations par le Bureau permanent de la Section de catalogage de l'IFLA. Le Groupe de révision des ISBD est alors reconstitué pour reprendre son travail habituel. Comme prévu, le Bureau permanent de la Section de catalogage de l'IFLA demande au Groupe de révision des ISBD d'entreprendre une révision générale des ISBD. L'objectif de ce « second projet de révision générale » est d'assurer la conformité des dispositions des ISBD avec les spécifications de données des FRBR afin de définir le « niveau minimal d'une notice de bibliographie nationale ».

Révision 2000-2006

Dans ce projet de révision générale, l'ISBD(S) est révisé en ISBD(CR) pour les publications en série et autres ressources continues ; il est publié en 2002 à la suite de réunions destinées à harmoniser l'ISBD(S) avec le *Manuel de l'ISSN* et les *Règles de catalogage anglo-américaines*, 2e éd. Un ISBD(M) révisé est également publié en 2002, et en 2004 un ISBD(G) révisé. L'ISBD(CM) et l'ISBD(ER) sont soumis à une enquête mondiale mais la révision résultant de ce processus n'est pas alors finalisée parce que le travail sur l'ISBD intégré vient de commencer.

Édition intégrée provisoire, 2007

Lors du Congrès de l'IFLA à Berlin en 2003, le Groupe de révision de l'ISBD décide de créer le Study group on future directions of the ISBDs (Groupe d'étude sur l'avenir des ISBD). Ce groupe d'étude conclut à la faisabilité d'une intégration de tous les ISBD. Il est chargé par le Groupe de révision de préparer le texte définitif qui devait donner l'édition intégrée provisoire.

Le Groupe de révision de l'ISBD s'y appliquait à résoudre quelques-uns des problèmes auxquels sont confrontés les catalogueurs d'aujourd'hui. Le but de l'ISBD intégré est de servir de norme pour la description de tous les types de ressources publiées jusqu'à aujourd'hui et de faciliter la description de ressources qui partagent des caractéristiques propres à plus d'un type. L'ISBD intégré facilite en outre le travail de sa mise à jour et de sa cohérence pour le futur.

Toutes les révisions antérieures de même que la révision entamée de l'ISBD(A) de 2006 sont prises en compte dans l'édition intégrée provisoire de l'ISBD. Le texte qui en ressort est établi par regroupement dans une nouvelle structuration des règles relatives à chaque ISBD, fusion des versions publiées des textes relatifs aux différents types de ressources en une base de travail, actualisation du résultat avec les versions révisées des ISBD réalisées les années précédentes et généralisation de la terminologie.

Conformément au principe selon lequel l'ISBD s'attache aux éléments et non à leur affichage, et en s'efforçant d'améliorer l'interopérabilité entre les systèmes de recherche bibliographique et les formats

d'affichage, la ponctuation prescrite est légèrement modifiée dans l'édition intégrée provisoire de 2007. Par exemple, la ponctuation est répétée chaque fois qu'une zone se termine par un point et que la zone suivante est introduite par une ponctuation prescrite qui commence par un point. De même, si différents éléments de la même zone sont fournis, chacun d'eux est mis séparément entre crochets. Ceci donne une cohérence avec d'autres affichages que l'affichage ISBD.

De sincères remerciements sont adressés à tous les groupes de travail impliqués dans la révision des ISBD spécifiques ainsi qu'au précédent président du Groupe de révision de l'ISBD, John D. Byrum qui a mené à bonne fin la majorité des projets de révision. Que Dorothy McGarry, présidente du groupe d'étude sur l'avenir des ISBD, soit particulièrement remerciée pour sa surveillance éditoriale dans la production des ébauches successives et de la version finale de l'édition intégrée provisoire.

Édition intégrée, 2011

En dépit des changements introduits par les projets de révision récapitulés ci-dessus, la structure essentielle et les composants des données de l'ISBD ont fait preuve au cours des années d'une relative stabilité et continuent d'être largement utilisés en tout ou partie par les créateurs des codes de catalogage et de schémas de métadonnées. Cependant, étant donné la nature changeante des ressources et les récents développements technologiques qui affectent l'accès bibliographique, le Groupe de révision de l'ISBD a décidé de se concentrer sur la maintenance de l'édition intégrée de l'ISBD qui a supplanté les ISBD particuliers. Ce faisant, le groupe de révision va continuer de prendre en compte les changements dans les codes de catalogage nationaux et multinationaux.

Le Groupe de révision de l'ISBD a désigné en 2003 un Material designations study group (MDSG) (Groupe d'étude sur les indications du type de ressource) pour s'intéresser aux indications générales et spécifiques du type de ressource (GMD/SMD) s'appliquant aux présentations multiples et aux supports combinés des ressources. Ce groupe d'étude a eu connaissance des problématiques soulevées par le Working group on general material designations (Groupe de travail sur les indications générales du type de ressource) lors de la première réunion d'experts de l'IFLA sur un code de catalogage international (IFLA meeting of experts on an International cataloguing code-IME ICC) qui s'est tenue à Francfort en 2003. Ainsi que l'avait noté Tom Delsey dans une étude de 1998 sur la structure logique de la Partie I des Règles de catalogage anglo-américaines¹¹, les termes relatifs à l'indication générale du type de ressource reflétaient une confusion entre présentation matérielle, type de ressource, type de support et type de notation (en Braille par exemple). De plus, le positionnement de l'indication générale du type de ressource à la suite immédiate du titre propre était perçu comme une interruption de l'ordre logique et de l'enchaînement des informations sur le titre.

Une édition préliminaire de l'ISBD intégré avait déjà été publiée à la veille des réunions de l'IFLA 2007 à Durban et le MDSG avait rédigé une proposition d'élément contenu/support afin de la soumettre à discussion au sein du Groupe de révision de l'ISBD. Le document préliminaire prenait en compte la version 1.0 du RDA/ONIX Framework for Resource Categorization¹² (août 2006), et les versions successives de RDA : Resource Description & Access¹³ qui ont incorporé le RDA/ONIX Framework. Ces documents et d'autres ont été utiles aux travaux du groupe d'étude qui réfléchissait à la structure et à la terminologie d'un élément ISBD indépendant pour le couple contenu/support.

Suite à de nouvelles révisions et à une période de consultation internationale, une nouvelle Zone 0, baptisée Zone de la forme du contenu et du type de médiation, et contenant les éléments Forme du contenu et Type de médiation, a été entérinée en 2009 et publiée sur le site web de l'IFLA¹⁴. Le présent ISBD est le premier dans lequel figure cette nouvelle zone et l'indication générale du type de ressource a été supprimée de la Zone 1.

D'autres changements importants ont été apportés à la présente édition :

¹¹ Tom Delsey. *The Logical Structure of the Anglo-American Cataloguing Rules*. 1998-1999. Disponible à l'adresse : <http://www.rda-jsc.org/docs.html>

¹² *RDA/ONIX Framework for Resource Categorization*. 2006. Disponible à l'adresse : <http://www.rda-jsc.org/working2.html#chair-10>

¹³ *RDA : Resource Description & Access*. <http://www.rdatoolkit.org/> ; <http://www.rda-jsc.org/rda.html>

¹⁴ *ISBD Area 0 : Content Form and Media Type Area*. Disponible à l'adresse : <http://www.ifla.org/publications/isbd-area-0-content-form-and-media-type-area>

- le texte a été mis en forme de manière à éviter toute redondance et de parvenir à une meilleure harmonisation ;
- la mention du caractère obligatoire, facultatif ou conditionnel des éléments a été simplifiée de sorte que seul est indiqué le caractère obligatoire d'un élément ;
- la base de la description, qui constitue l'objet de la description bibliographique, a été clairement explicitée ;
- une attention accrue a été portée aux monographies en plusieurs parties ;
- les sources d'information ont été révisées pour une cohérence de la terminologie et de leur application ;
- une plus grande considération a été donnée aux nécessités des écritures non-latines ;
- les directives pour la description des monographies anciennes, qui n'entrent pas dans le cadre de l'ISBD, ont été supprimées ;
- il a été clairement précisé que les qualificatifs étaient distincts des éléments ;
- la zone 5 a été renommée et permet désormais la description homogène des ressources imprimées et des autres types de ressources ;
- le titre de la zone 6 a été étendu ;
- et enfin, de nombreuses définitions ont été rajoutées dans le glossaire.

Que soit ici particulièrement remercié John Hostage, éditeur de l'ISBD intégré, pour sa surveillance éditoriale dans la production des ébauches successives et de la version finale du présent document. Je tiens également à reconnaître les nombreuses contributions issues de la consultation des membres du groupe de révision, des représentants des bibliothèques nationales, des réseaux nationaux de bibliothèques et des institutions internationales, ainsi que celles reçues de la part d'institutions ou de personnes suite au processus de consultation mené à l'échelle internationale.

Ces contributions ont fourni de nombreuses suggestions qui ont fait progresser le Groupe de révision de l'ISBD dans sa tâche.

Madrid, Espagne

Elena Escolano Rodríguez, Présidente

Décembre 2010

Groupe de révision de l'ISBD

A GÉNÉRALITÉS

A.1 Objet, objectif et utilisation

A.1.1 Objet

La Description bibliographique internationale normalisée (ISBD) spécifie les éléments nécessaires à la description et à l'identification des ressources publiées susceptibles de figurer dans des fonds de bibliothèques. L'ISBD s'étend également aux ressources destinées aux mal-voyants (par exemple, ressources sous une forme lisible à l'œil nu ou sous une forme en relief), de même qu'à celles publiées en vue d'une distribution limitée ou d'une vente à la demande. L'ISBD détermine les éléments de données à noter ou à transcrire dans une séquence spécifique comme base de la description de la ressource cataloguée et utilise une ponctuation prescrite comme moyen de reconnaître et d'afficher les éléments de données, les rendant ainsi compréhensibles indépendamment de la langue de description.

Les dispositions de l'ISBD s'appliquent d'abord aux notices bibliographiques produites par les agences bibliographiques nationales et ensuite aux notices bibliographiques produites par d'autres établissements de catalogage.

Il est attendu des comités nationaux ou internationaux, chargés de préparer les règles de catalogage, qu'ils utilisent l'ISBD comme fondement de leurs règles de description des documents de bibliothèque pour décrire tous les aspects de chaque ressource, y compris son contenu, son support matériel et son mode de publication.

A.1.2 Objectif

L'objectif principal de l'ISBD est de donner les directives permettant un catalogage descriptif compatible à l'échelle mondiale, afin de faciliter l'échange international de notices bibliographiques entre agences bibliographiques nationales et parmi la communauté internationale des bibliothèques et des centres de documentation.

En précisant les éléments qui constituent une description bibliographique, en prescrivant leur ordre de présentation puis la ponctuation qui les sépare, les ISBD visent à :

- rendre interchangeables des notices de sources différentes, de sorte que des notices produites dans un pays puissent être facilement intégrées dans les catalogues ou les bibliographies de tout autre pays ;
- aider à la compréhension des notices malgré les barrières linguistiques, de sorte que les notices produites pour les usagers d'une langue puissent être comprises par les usagers d'autres langues ;
- aider à la conversion de notices bibliographiques vers une forme électronique ; et
- favoriser la portabilité des données bibliographiques dans l'environnement du Web sémantique et l'interopérabilité de l'ISBD avec d'autres standards de contenu.

A.1.3 Utilisation

L'ISBD donne des directives permettant de fournir le maximum d'informations descriptives nécessaires à toute une gamme d'activités bibliographiques ; il comprend donc des éléments qui sont essentiels à une ou à plusieurs de ces activités, mais non nécessairement à toutes.

Un petit nombre d'éléments de la description, tels qu'un titre, sont obligatoires et doivent être donnés dans toute description ISBD. D'autres éléments, tels qu'une mention d'édition, sont obligatoires si l'information est disponible. Ces éléments sont désignés par le terme *Obligatoire* ou *Obligatoire si disponible* ou *Obligatoire si applicable*, disposé à la suite du terme d'entrée pour l'élément. Dans le texte, des expressions telles que *est donné* ou *sont donnés* sont utilisées pour ces éléments tandis qu'une expression comme *peut être donné* est utilisée pour des éléments non obligatoires.

Les agences bibliographiques nationales sont invitées à prendre la responsabilité de créer la notice définitive pour chaque ressource publiée dans leurs pays respectifs. Il leur est donc demandé de préparer des descriptions contenant tous les éléments obligatoires définis par l'ISBD, dans la mesure où l'information s'applique à la ressource décrite. La même recommandation est faite aux bibliothèques qui partagent des données bibliographiques.

La responsabilité de créer des descriptions bibliographiques peut être étendue au-delà des bibliothèques, par exemple à des institutions culturelles, à des éditeurs, à des chercheurs indépendants et à diverses communautés travaillant en ligne.

La description ISBD n'est qu'une partie d'une notice bibliographique complète et, normalement, n'est pas utilisée seule. Les autres éléments d'une notice bibliographique complète, tels que les points d'accès et l'information « matière » ne sont pas inclus dans les directives de l'ISBD. Les règles relatives à ces éléments sont normalement données dans des règles de catalogage et d'autres normes.

Des variantes du titre propre ou d'autres références auxquelles des règles nationales de catalogage peuvent faire appel n'appartiennent pas à la description bibliographique et ne sont pas prévues par l'ISBD. Elles peuvent, cependant, être indispensables dans des catalogues et des bibliographies.

Des éléments d'information relatifs à un fonds particulier (localisation des documents, enregistrement des données locales, etc.) ne sont pas prévus par l'ISBD ; ce sont des éléments locaux qui peuvent être ajoutés à la description générale.

Pour décrire une ressource qui présente les caractéristiques de plusieurs types de ressource (par exemple, une ressource continue électronique, une carte numérique publiée en série), un catalogueur doit combiner les spécifications nécessaires par type de ressource pour décrire tous les aspects de la ressource, y compris son contenu, son support matériel et son mode de publication.

A.2 Traitement des ressources

A.2.1 Objet de la description bibliographique

L'ISBD est utilisé pour créer une description d'un ensemble de ressources aux mêmes caractéristiques, eu égard à leur contenu intellectuel et à leur support matériel, c'est-à-dire une édition. Une édition peut être identifiée par une mention d'édition dans la ressource ou par des renseignements fournis par l'éditeur. Une différence majeure de l'un ou l'autre de ces éléments entre des ressources implique l'existence de différentes éditions et l'obligation de descriptions séparées. Un changement dans l'identité du diffuseur/distributeur ne constitue pas une différence majeure. Une description ISBD décrit un exemplaire complet d'une ressource publiée.

Des ressources peuvent être publiées comme des ressources en une ou plusieurs parties, comme finies, prévues pour finir ou prévues pour durer ; elles peuvent être publiées à un moment unique ou à des moments successifs.

Une **ressource en une seule partie** est une ressource publiée en tant qu'unité matérielle unique.

Les **ressources en plusieurs parties** sont décrites en utilisant soit une description à niveaux (voir [Annexe A](#)) soit une description à un seul niveau pour la totalité de la ressource. Dans certains cas, les parties d'une ressource en plusieurs parties peuvent aussi être décrites comme des ressources en une seule partie distinctes.

Les **ressources continues** sont traitées comme des publications en série ou comme des ressources intégratrices. Sont également traitées selon les règles des ressources continues les ressources publiées en livraisons ou parties successives portant une numérotation et qui comportent d'autres caractéristiques d'une publication en série (par exemple, la périodicité mentionnée dans le titre) mais dont la durée de vie est limitée (par exemple, un journal d'événement). De même les ressources continues finies (comme le site Web d'une campagne électorale) sont cataloguées selon ces directives

Monographies anciennes

Non seulement les éditions mais également les tirages, impressions et états des monographies anciennes peuvent recevoir des descriptions distinctes. La présente norme ne prévoit rien pour les cas où il n'existe pas de preuve formelle de l'importance matérielle originelle de la ressource ni pour les cas où un exemplaire incomplet est catalogué sans l'aide d'une description bibliographique de la ressource. Chaque fois que possible, il faut trouver la description d'un exemplaire complet. Lorsqu'il n'existe aucun exemplaire complet, une description peut être faite à partir d'exemplaires incomplets si les lacunes le permettent ; les lacunes et autres particularités d'exemplaire relatives à l'exemplaire en main sont décrites en zone 7

(voir [7.11](#)). Dans ce dernier cas, il est entendu que cette description peut ne pas s'appliquer à tous les exemplaires d'une même édition, tirage ou état.

A.2.2 Ressources électroniques

Les ressources électroniques sont traitées dans l'ISBD de deux façons différentes, selon que leur mode d'accès est local ou en ligne. Il faut comprendre par *Accès local* qu'un support matériel peut être décrit. Un tel support matériel (par exemple une disquette, un disque, une cassette ou une cartouche) doit être inséré par l'utilisateur dans un ordinateur ou dans un périphérique relié à l'ordinateur. Il faut comprendre par *Accès en ligne* que nul support matériel ne peut être manipulé mais que l'accès ne peut se faire qu'au moyen d'un dispositif électronique connecté à un réseau ou par l'utilisation de ressources stockées sur un serveur ou tout autre dispositif de stockage. Toutes les ressources accessibles en ligne sont considérées comme étant publiées.

En outre, les ressources électroniques sont de plus en plus proposées en différentes éditions. Une nouvelle édition intervient lorsqu'il est possible d'établir des différences significatives dans le contenu intellectuel ou artistique de la ressource. Dans ce cas, une nouvelle notice bibliographique est créée. Lorsque la ressource ne comporte pas de différences significatives, une nouvelle notice bibliographique ne se justifie pas, bien qu'une agence bibliographique puisse décider de créer plusieurs notices bibliographiques. Les différences significatives comprennent additions et suppressions, différence dans le langage de programmation, changements apportés à la ressource afin d'en améliorer l'efficacité, modifications apportées au langage de programmation ou au système d'exploitation qui permettent la compatibilité de la ressource avec d'autres machines ou systèmes d'exploitation.

Les différences qui ne constituent pas une nouvelle édition comprennent : différence en taille du support matériel (par exemple, une disquette de 14 cm contre une de 9 cm) ; différences dans les formats d'affichage de fichiers (par exemple, ASCII contre PostScript) ; différences dans les formats système (par exemple, PC contre Macintosh) ; différences relatives au codage de caractères ou au filtrage ou enregistrement de densités.

Ces différences peuvent être données en zone 7.

A.2.3 Ressources publiées sous différentes formes

Si une ressource est publiée sur différents types de supports matériels ou en différents formats de sortie, chaque support matériel différent ou chaque format de sortie différent est décrit dans une notice bibliographique différente.

A.2.4 Ressources multisupports

Description matérielle des ressources multisupports, voir [5.1.2](#)

A.2.5 Reproductions

Lors de la description d'un fac-similé ou toute autre reproduction photographique, micrographique ou numérique, l'information bibliographique relevant de la reproduction est donnée dans toutes les zones de la description, à l'exception de la zone 3 des publications en série. L'information relevant de l'original est donnée en zone 7 (voir [7.2.4.2](#)).

A.2.6 Changements requérant une nouvelle description (Ressources continues)

A.2.6.1 Changements majeurs dans le titre propre des publications en série

En cas de changements majeurs dans le titre propre, une nouvelle description s'impose pour les publications en série. Sont considérés comme majeurs les changements suivants :

a) dans le cas des langues et des écritures qui divisent du texte en mots, dans les cinq premiers mots du titre (six pour un titre débutant par un article) un mot est ajouté, supprimé, remplacé ou déplacé. Les exceptions sont indiquées plus loin (voir [A.2.7](#)).

Exemples

Energy policy and conservation biennial report
devient : Energy policy and conservation report

Металлургия и технология
devient : Metallurgiya i mashinostroenie

New notes
devient : Upstream journal

La recherche aéronautique
devient : La recherche aérospatiale

Scene
devient : TV 2

IFLANET unplugged
devient : IFLA CD ...

Link magazine
devient : Link journal

b) après les cinq premiers mots du titre (six pour un titre débutant par un article) un mot est ajouté, supprimé, modifié et que cela change la signification du titre ou bien indique un changement de sujet ;

Exemples

The best bed & breakfasts in the world
devient : The best bed & breakfasts in England, Scotland & Wales
Commentaire : Changement de sujet

mais non dans le cas de :

Report on the high-level radioactive waste activities conducted under MS 1990,
116C.712, subd. 5A
qui devient : Report on the high-level radioactive waste activities conducted under
Minnesota Statutes 116C.712

c) le nom d'une collectivité figurant à n'importe quel endroit du titre change ; les exceptions sont indiquées plus loin (voir [A.2.7.1](#)).

Exemples

The register of the Kentucky State Historical Society
devient : The register of the Kentucky Historical Society
NFCR Cancer Research Association symposia
devient : Association for International Cancer Research symposia

A.2.6.2 Autres changements majeurs dans les publications en série

Une nouvelle description s'impose également pour les publications en série dans les cas ci-après, même si le titre reste le même :

a) le titre propre est un terme générique et la collectivité éditrice change de nom ou bien une autre collectivité reprend la publication en série (toutefois, voir [A.2.7.1](#) e) pour les changements mineurs du nom de collectivité ne requérant pas de nouvelle description) ;

Exemple

Symposium series / Society for applied Bacteriology
devient : Symposium series / Society for Applied Microbiology

b) la mention d'édition change et indique un changement significatif du domaine ou du champ couvert par la publication en série ;

Exemple

Transportation directory. New England edition
devient : Transportation directory. Eastern edition

c) le support matériel change ;

Exemples

New Zealand national bibliography

Commentaire : Publié uniquement sur papier

devient : New Zealand national bibliography

Commentaire : Publié uniquement sur microfiche

MaIn Tax deluxe

Commentaire : Disquette, 3,5 pouces

devient : MaIn Tax deluxe

Commentaire : Cédérom

d) des titres antérieurement dépendants deviennent indépendants ;

Exemple

Fauna norvegica. Series B, Norwegian journal of entomology

devient : Norwegian journal of entomology

e) une publication en série est cumulée et les cumulations ont une numérotation différente de celle des livraisons non cumulées ;

Exemple

Reader's guide to periodical literature

Commentaire : Publié sous forme de cumulations annuelles et de cumulations moins fréquentes, avec une numérotation différente de celle des livraisons bimensuelles, etc.

f) une publication en série est formée par la fusion de deux ou plus de deux autres publications en série ;

Exemple

Archivio di ottalmologia

fusionne avec : Rassegna italiana di ottalmologia

pour former : Archivio e rassegna italiana di ottalmologia

g) deux ou plus de deux publications en série sont formées par la scission d'une publication en série.

Exemple

Geografi i Bergen

devient : Geografi i Bergen. Serie A

et : Geografi i Bergen. Serie B

A.2.6.3 Changements majeurs des ressources intégratrices

Une nouvelle description s'impose pour les ressources intégratrices dans les cas suivants :

a) la mention d'édition change et indique un changement significatif du domaine ou du champ couvert par la ressource ;

Exemple

Manual of forestry management practices. Canadian edition

devient : Manual of forestry management practices. North American edition

b) le support matériel change ;

Exemple

Cuadernos de historia medieval

Commentaire : Imprimé

devient : Cuadernos de historia medieval

Commentaire : En ligne

c) une ressource est formée par la fusion de deux ou plus de deux autres ressources ;

Exemple

USMARC format for bibliographic data

fusionne avec : Canadian MARC communication format for bibliographic data

pour former : MARC 21 format for bibliographic data

d) deux ou plus de deux ressources sont formées par la scission d'une ressource.

A.2.7 Changements ne requérant pas de nouvelle description (Ressources continues)

A.2.7.1 Changements mineurs dans le titre propre des publications en série

En cas de changements mineurs dans le titre propre, une nouvelle description ne s'impose pas pour les publications en série. En règle générale, s'il se produit un changement mineur dans le titre propre, le titre le plus récent est donné en zone 7 (voir [7.1.1.4.1](#)). En cas de doute, le changement est considéré comme mineur. Sont considérés comme mineurs les changements suivants :

a) changement dans la représentation d'un ou de mots, par exemple :

— orthographe contre une autre

Exemples

Statistik aarbog for kongeriget Norge

qui devient : Statistik årbok for kongeriket Norge

Labour history

qui devient : Labor history

— mot abrégé, signe ou symbole (par exemple : « & ») contre forme développée

Exemples

Accommodations and travel services

qui devient : Accommodations & travel services

Ga. peach statistics

qui devient : Georgia peach statistics

Oxf. Hist. Soc.

qui devient : Oxford Historical society

— chiffres arabes contre chiffres romains

Exemple

XX^e siècle

qui devient : 20^e siècle

— numéro ou date en chiffres contre forme développée

Exemples

Four wheel fun

qui devient : 4 wheel fun

XX century

qui devient : Twentieth century

— mot avec trait d'union contre mot sans trait d'union

Exemple

Year-book of the...

qui devient : Year book of the...

— mot composé : un seul mot contre deux, avec ou sans trait d'union

Exemple

Openhouse

qui devient : Open house

b) changement impliquant un acronyme ou un sigle contre une forme développée (voir aussi [1.1.3.3](#) ; [1.1.4.1.1](#)) ;

Exemple

Research in technological adaptation
qui devient : RITA

c) changement de flexion d'un mot, par exemple passage du singulier au pluriel ;

Exemple

Fishery report
qui devient : Fisheries report
Research studies
qui devient : Research study

d) changement par addition, suppression ou modification d'articles, prépositions ou conjonctions à n'importe quel endroit du titre ;

Exemple

Fiscal survey of the states
qui devient : The fiscal survey of the states

e) changement impliquant le nom de la même collectivité et des éléments de sa hiérarchie ou leur relation grammaticale, à n'importe quel endroit du titre (par exemple, addition, suppression ou réarrangement du nom de la collectivité ou bien substitution d'une variante de forme, y compris une abréviation) ;

Exemples

Rapport de la Société canadienne de l'Église catholique
qui devient : Rapport / Société canadienne de l'Église catholique

Views / Goodridge Area Historical Society
qui devient : Views from the Goodridge Area Historical Society
qui devient : Views from the GAHS

Berichte der Deutschen Gesellschaft für Mathematik und Datenverarbeitung
qui devient : GMD-Berichte

AAPG continuing education course notes series
qui devient : American Association of Petroleum Geologists continuing education course notes series

Boletín de la Sociedad Española para la Defensa del Patrimonio Geológico y Minero
qui devient : Boletín S.E.D.P.G.M

f) changement par addition, suppression ou modification de la ponctuation, à n'importe quel endroit du titre, y compris la présence ou l'absence de ponctuation séparant les lettres des sigles ;

Exemple

GBB
qui devient : G.B.B.

g) changement de l'ordre des titres lorsque le titre est donné en plusieurs langues sur la source d'information prescrite, à condition que le titre choisi comme titre propre figure toujours en titre parallèle ;

Exemple

South African medical journal = Suid Afrikaanse tydskrif vir geneeskunde
qui devient : Suid Afrikaanse tydskrif vir geneeskunde = South African medical journal

h) changement à n'importe quel endroit du titre par addition, suppression ou modification de mots reliant le titre à la numérotation ;

Exemple

Tin
qui devient : Tin in...

i) deux ou plus de deux titres propres utilisés sur différentes livraisons d'une publication en série selon un schéma régulier ;

Exemples

Weekly labor market report
En note : La dernière livraison de chaque mois a pour titre : Monthly labor market report

Minneapolis morning tribune
En note : Les livraisons dominicales ont pour titre : Minneapolis Sunday tribune
Commentaire : Les livraisons quotidiennes et dominicales ont une numérotation continue.

Annual report / Medical Association of South Africa
En note : Une année sur deux, les rapports ont pour titre : Jaarverslag / die Mediese Vereniging van Suid-Afrika.

j) addition, suppression ou modification dans l'ordre d'une liste de mots à n'importe quel endroit du titre, à la condition qu'il n'en résulte pas un changement significatif du sujet ;

Exemple

Kartboken for Oslo, Bærum, Lørenskog, Nesodden, Oppegård, Ski
qui devient : Kartboken for Oslo, Bærum, Asker, Lørenskog, Nesodden, Oppegård, Ski

k) addition ou suppression à n'importe quel endroit du titre, de mots indiquant le type de la ressource, tels que *magazine*, *journal*, *newsletter* ou leurs équivalents en d'autres langues (cependant, voir [A.2.6.1](#) pour le changement de ces mots pour d'autres dans les cinq premiers mots du titre) ;

Exemples

Fussball-Jahrbuch
qui devient : Fussball

Handel und Industrie
qui devient : Revue Handel und Industrie

Minnesota history bulletin
qui devient : Minnesota history

Trade and industry
qui devient : Trade and industry review

Colección Ciencias y técnicas
qui devient : Ciencias y técnicas

Baubetrieb, Bauökonomie, Baurecht
qui devient : Schriftenreihe Baubetrieb, Bauökonomie, Baurecht

Relatórios de pesquisa
qui devient : Série Relatórios de pesquisa

A.2.7.2 Changements mineurs dans les ressources intégratrices

Tout changement d'information dans la notice descriptive de la même ressource intégratrice, autre que ceux notés en A.2.6.3, n'entraîne pas de nouvelle description ; à la place, la description est modifiée pour refléter la nouvelle information.

Exemple

Himet
qui devient : Série Terminal

Commentaire : Le seul changement est celui du titre propre du site web

A.3 Schéma de l'ISBD et ponctuation

A.3.1 Schéma de l'ISBD

Le schéma qui suit montre les principaux usages de la ponctuation prescrite. Dans le schéma, les numéros des zones et les termes « première mention ... », « mention suivante ... » et ainsi de suite, indiquent l'ordre dans lequel ces mentions sont données dans la description et n'ont pas d'autre signification. Les éléments obligatoires dans toute description ISBD sont indiqués par « O » dans la colonne du statut d'obligation ; les éléments qui sont obligatoires si l'information est disponible ou applicable à la ressource sont indiqués par « OA ». Les éléments répétables sont indiqués par « R » dans la colonne de répétabilité. Les éléments, pour la plupart, peuvent être suivis d'éléments parallèles dans une autre langue ou écriture ; tous ne sont pas montrés dans le schéma. Voir en [A.3.2.9](#) la ponctuation des éléments parallèles.

Zone	Ponctuation prescrite	Élément	Statut d'obligation O=Obligatoire OA=Obligatoire si applicable	Répétabilité	
0 Zone de la forme du contenu et du type de médiation		0.1	Forme du contenu	O	R
	.		Forme du contenu suivante et type de médiation identique		R
	+		Forme du contenu suivante et type de médiation différent		R
	()	0.1.1	Qualificatif de contenu	OA	
	;		Qualificatif de contenu suivant		R
	:	0.2	Type de médiation	O O	
1. Zone du titre et de la mention de responsabilité		1.1	Titre propre	OA	
	=	1.2	Titre parallèle		R
	:	1.3	Complément du titre		R
		1.4	Mention de responsabilité		
	/		Première mention	OA	
	;		Mention suivante		R

Note : Chaque zone, excepté la première, est précédée de : point, espace, tiret, espace (. -).

Zone	Ponctuation prescrite		Élément	Statut d'obligation O=Obligatoire OA=Obligatoire si applicable	Répétabilité	
2. Zone de l'édition	;	1.1.5.2	Titre suivant du même auteur, etc.	OA	R	
		.	1.4.5.11.2	Titre suivant d'un autre auteur, etc.	OA	R
		2.1	Mention d'édition	OA		
		2.3	Mention de responsabilité relative à l'édition			
	/		Première mention	OA		
	;		Mention suivante		R	
		,	2.4	Autre mention d'édition	OA	R
	3. Zone particulière à certains types de ressources ou à certaines catégories de publication		2.5	Mentions de responsabilité relative à une autre mention d'édition		
		/		Première mention	OA	
		;		Mention suivante		R
					R	
		3.1	Données mathématiques (Ressources cartographiques)	OA	R	
		3.1.1	Mention d'échelle	OA	R	
	;	3.1.2	Mention de projection			
		()	3.1.3	Mention de coordonnées et d'équinoxe	OA	
	;		3.1.3.3	Mention d'équinoxe		
			3.2	Mention de présentation musicale (Musique notée)	OA	

Zone	Ponctuation prescrite	Élément	Statut d'obligation O=Obligatoire OA=Obligatoire si applicable	Répétabilité
		3.3	Numérotation (Publications en série)	OA
	()		Indication numérique	OA
	<i>() L'indication chronologique est mise entre parenthèses uniquement lorsqu'elle accompagne une indication numérique.</i>	3.3.3	Indication chronologique	OA
	=	3.3.6	Autre système de numérotation	OA
	;	3.3.7	Nouvelle séquence de numérotation	OA
4. Zone de la publication, production, distribution, etc.		4.1	Lieu de publication, production et/ou distribution	
			Premier lieu	O
	;		Lieu suivant	R
	:	4.2	Nom de l'éditeur, producteur et/ou distributeur	O
	,	4.3	Date de publication, production et/ou distribution	O
	()		Information sur l'impression ou la fabrication	
		4.4	Lieu d'impression, de fabrication ou de gravure	R
	:	4.5	Nom de l'imprimeur ou du fabricant	R
	,	4.6	Date d'impression ou de fabrication	

Zone	Ponctuation prescrite	Élément	Statut d'obligation O=Obligatoire OA=Obligatoire si applicable	Répétabilité	
5 Zone de la description matérielle	:	5.1	Type de présentation matérielle et nombre d'unités matérielles	R	
		5.2	Autres caractéristiques matérielles		
		5.3	Dimensions Format réel et dimensions (monographies anciennes)		
	+	5.4	Matériel d'accompagnement	R	
6. Zone de la collection et de la monographie en plusieurs parties.	()	6.1	Titre propre de collection, sous-collection ou monographie en plusieurs parties.	OA	
		:	6.3	Complément du titre de collection ou monographie en plusieurs parties	R
			6.4	Mention de responsabilité relative à la collection ou à la monographie en plusieurs parties	
	/		Première mention		
		:	Mention suivante	R	
		,	6.5	Numéro international normalisé de la collection ou sous-collection	OA
	:	6.6	Numérotation à l'intérieur de la collection,	OA	

Zone	Ponctuation prescrite	Élément	Statut d'obligation O=Obligatoire OA=Obligatoire si applicable	Répétabilité
7. Zone des notes		sous-collection ou monographie en plusieurs parties.	Seules certaines notes sont obligatoires si elles sont applicables et/ou si l'information est disponible. Voir zone 7.	R
8. Zone de l'identificateur et des modalités d'acquisition				R
		8.1 Identificateur de la ressource Empreinte (Monographies anciennes)	OA	
	=	8.2 Titre clé (Ressources continues)	OA	
	:	8.3 Modalités d'acquisition		R

Le tableau suivant liste les éléments de l'ISBD.

Élément ISBD	ISBD
Forme du contenu	0.1
Qualificatif du contenu	0.1.1
Type de médiation	0.2
Titre	
Titre propre	1.1
Titre commun (titre propre)	1.1.37
Titre dépendant (titre propre)	1.1.3.7
Indication d'ordre du titre dépendant (titre propre)	1.1.37
Titre d'une œuvre individuelle d'un même auteur	1.1.5.2
Titre d'une œuvre individuelle d'un autre auteur	1.4.5.11.2
Titre parallèle	1.2
Titre commun (titre parallèle)	1.2.5.5
Titre dépendant (titre parallèle)	1.2.5.5
Indication d'ordre du titre dépendant (titre parallèle)	1.2.5.5
Complément du titre	1.3
Complément du titre parallèle	1.3.4.7
Mention de responsabilité relative au titre	1.4
Mention de responsabilité parallèle relative au titre	1.4.5.10

Mention d'édition	2.1
Mention d'édition parallèle	2.2
Mention de responsabilité relative à l'édition	2.3
Mention de responsabilité parallèle relative à l'édition	2.3.4
Autre mention d'édition	2.4
Autre mention d'édition parallèle	2.4.4
Mention de responsabilité relative à une autre mention d'édition	2.5
Mention de responsabilité parallèle relative à une autre mention d'édition	2.5.2
Mention d'échelle	3.1.1
Mention de projection	3.1.2
Coordonnées	3.1.3.1
Longitude et latitude	3.1.3.2
Ascension droite et déclinaison	3.1.3.3
Équinoxe	3.1.3.4
Mention de présentation musicale	3.2.1
Mention parallèle de présentation musicale	3.2.2
Indication numérique	3.3.2
Indication chronologique	3.3.3
Système de numérotation parallèle	3.3.5
Système suivant de numérotation	3.3.7
Lieu de publication, production et/ou distribution	4.1
Compléments au lieu de publication, production et/ou distribution	4.1.9
Lieu de publication, production et/ou diffusion/distribution parallèle	4.1.11
Nom de l'éditeur, producteur et/ou distributeur	4.2
Nom de l'éditeur, producteur et/ou distributeur parallèle	4.2.10
Date de publication, de production et/ou de distribution	4.3
Lieu d'impression ou de fabrication	4.4
Nom de l'imprimeur ou du fabricant	4.5
Date d'impression ou de fabrication	4.6
Indication spécifique du type de ressource	5.1.2
Type de présentation matérielle et importance matérielle	5.1.
Pagination	5.1.4
Durée	5.1.5
Composition du matériau	5.2.2
Présence d'illustrations	5.2.3
Présence de couleur	5.2.4
Taux de réduction	5.2.5
Présence ou absence de son	5.2.6
Alignement des images	5.2.7.1
Procédé ou méthode de reproduction d'une image fixe	5.2.7.2
Vitesse de lecture	5.2.7.3
Méthode d'enregistrement	5.2.7.4

Direction des sillons	5.2.7.5
Taille des sillons	5.2.7.6
Nombre de pistes	5.2.7.7
Configuration des pistes	5.2.7.8
Nombre de canaux	5.2.7.9
Système d'équilibrage	5.2.7.10
Réduction du bruit	5.2.7.11
Dimensions	5.3
Format bibliographique (Monographies anciennes)	5.3.2
Mention du matériel d'accompagnement	5.4
Titre propre de collection ou de monographie en plusieurs parties	6.1
Titre commun de collection ou de monographie en plusieurs parties	
Titre dépendant de collection ou de monographie en plusieurs parties	
Indication d'ordre de titre dépendant	
Titre parallèle de collection ou de monographie en plusieurs parties	6.2
Titre commun parallèle de collection ou de monographie en plusieurs parties	6.2.2
Titre dépendant parallèle de collection ou de monographie en plusieurs parties	6.2.2
Complément du titre de collection ou de monographie en plusieurs parties	6.3
Complément du titre parallèle relatif à la collection ou à la monographie en plusieurs parties	6.3.1
Mention de responsabilité relative à la collection ou à la monographie en plusieurs parties	6.4
Mention de responsabilité parallèle relative à la collection ou à la monographie en plusieurs parties	6.4.1
Numéro international normalisé de collection ou de monographie en plusieurs parties	6.5
Numérotation à l'intérieur de la collection ou de la monographie en plusieurs parties	6.6
Notes	7
Note sur la forme du contenu et le type de médiation	7.0.1
Note sur les références bibliographiques	7.0.2
Note sur la périodicité	7.0.3
Note sur la configuration requise du système	7.0.4
Note sur le mode d'accès	7.0.5
Note sur le titre propre	7.1.1
Note sur la nature, le domaine, la forme, le but ou la langue	7.1.2
Note sur les titres parallèles et les compléments de titre parallèles	7.1.3
Note sur les mentions de responsabilité	7.1.4
Note sur l'édition et l'histoire bibliographique	7.2
Note sur les changements d'édition	7.2.2
Note sur l'histoire bibliographique	7.2.3
Note sur les relations avec d'autres ressources	7.2.4
Note sur les traductions	7.2.4.1
Note sur les reproductions	7.2.4.2

Note sur les différentes éditions	7.2.4.3
Note sur les ressources contenant des suppléments, encarts, etc.	7.2.4.4
Note sur les suppléments ou encarts	7.2.4.5
Note sur d'autres relations	7.2.4.6
Note sur les relations entre ressources continues	7.2.4.7
Note sur certains types de ressources ou catégories de publications	7.3
Note sur la publication, production, distribution, etc.	7.4
Note sur la description matérielle	7.5
Note sur la collection et la monographie en plusieurs parties	7.6
Note sur le contenu	7.7
Note sur l'identificateur de la ressource et les modalités d'acquisition	7.8
Note sur la reliure	7.8.2
Note sur la base de la description	7.9
Note de résumé	7.10.2
Note sur l'utilisation et le public destinataire	7.10.3
Note sur les numéros	7.10.4
Note sur l'exemplaire en main	7.11
Identificateur de la ressource	8.1
Identificateur normalisé	8.1.2
Nom de marque et numéro de catalogue	8.1.4
Empreinte	8.1.5
Qualificatif de l'identificateur	8.1.3
Titre clé	8.2
Modalités d'acquisition	8.3
Qualificatif des modalités d'acquisition	8.3.2

A.3.2 Ponctuation

A.3.2.1 Chaque élément de la description est soit précédé soit encadré par la ponctuation prescrite. La ponctuation prescrite qui précède un élément est omise lorsqu'il s'agit du premier élément d'une zone. La ponctuation prescrite est précédée et suivie d'un espace (un simple espace sur un clavier ou un cadratin en imprimerie), à l'exception de la virgule (,) et du point (.) qui sont seulement suivis d'un espace. L'introduction de toute autre ponctuation est à la discrétion de l'établissement de catalogage, de même que l'espacement avant et après cette ponctuation.

La ponctuation prescrite est maintenue, même si cela entraîne une double ponctuation (voir [A.3.2.7](#)). Pour la ponctuation des écritures orientées de droite à gauche, voir [A.3.2.11](#) et l'[Annexe B](#).

A.3.2.2 Parenthèses (()) et crochets ([]) doivent être traités comme un signe de ponctuation unique ; l'espace qui précède se place donc avant la première parenthèse ou le premier crochet (ouvrant) et l'espace qui suit se place après la seconde parenthèse ou le second crochet (fermant) (voir cependant les exceptions en A.8). Si les parenthèses ou les crochets sont précédés ou suivis d'une ponctuation prescrite finissant ou commençant par un espace, il n'est donné qu'un seul espace. Si une parenthèse ou un crochet fermants sont suivis d'une virgule ou d'un point de la ponctuation prescrite ou de toute autre marque de ponctuation trouvée dans la ressource, il n'y a pas d'espace entre eux.

Exemple

. –#[S.l.]#: Éditeur

et non : . –##[S.l.]##: Éditeur

Commentaire : ce caractère « # » est utilisé dans l'exemple afin de rendre visible l'espace mais n'est pas réellement matérialisé dans une notice bibliographique.

A.3.2.3 Chaque zone de la description, à l'exception de la première, est introduite par point, espace, tiret, espace (. –), à moins que cette zone ne soit nettement séparée de la précédente par la répartition en paragraphes, auquel cas, point, espace, tiret, espace peuvent être remplacés par un point (.) mis à la fin de la zone précédente.

A.3.2.4 Lorsque le premier élément d'une zone est absent dans une description, la ponctuation prescrite du premier élément présent est remplacée par point, espace, tiret, espace (. –) introduisant la zone.

A.3.2.5 Lorsqu'une zone est répétée, elle est introduite à chaque fois par point, espace, tiret, espace (. –), sauf dans le cas décrit en A.3.2.3.

A.3.2.6 Lorsqu'un élément est répété, il est chaque fois précédé de la ponctuation appropriée à cet élément.

A.3.2.7 Lorsqu'un élément ou une zone se termine par un point et que la ponctuation prescrite pour l'élément ou la zone qui suit commence par un point, les deux points sont donnés pour rendre compte à la fois de l'abréviation et de la ponctuation prescrite.

Exemples

3rd ed.. –

et non 3rd ed. –

And then – 4th ed.

et non And then ... – 4th ed.

by J. Smith, Esq.. –

et non by J. Smith, Esq. –

National flight [Ressource électronique] / by Air Flight Inc.. Navigation advisor / Interactive Mapping Corporation

et non National flight [Electronic resource] / by Air Flight Inc. Navigation advisor / Interactive Mapping Corporation

A.3.2.8 Deux signes de ponctuation peuvent être utilisés dans toutes les zones ou dans la plupart d'entre elles :

a) Les crochets encadrent l'information trouvée hors des sources prescrites d'information ainsi que les additions dans la description. Lorsque des éléments qui se succèdent à l'intérieur de la même zone sont pris hors des sources prescrites d'information, chaque élément est donné à l'intérieur de sa propre paire de crochets.

Exemples

. – [S.l.] : [s.n.]

et non : . – [S.l. : s.n.]

. – [2nd ed.]. – [S.l.] : [s.n.]

et non : . – [2nd ed.]. – [S.l. : s.n.]

b) Les points de suspension, c'est-à-dire trois points (...) indiquent l'omission d'une partie d'un élément. Les points de suspension sont précédés et suivis d'un espace.

A.3.2.9 Lorsque, dans une zone ou un élément, la même information figure en plusieurs langues ou écritures, les dispositions qui suivent sont applicables.

Lorsqu'un élément est noté en plusieurs langues ou écritures, l'information dans chaque langue ou écriture autre que la première est précédée d'un espace, signe égal, espace (=).

Lorsque, dans une même zone, deux ou plus de deux éléments sont donnés en plusieurs langues ou écritures, les éléments d'une même langue ou écriture sont donnés ensesemble, chaque élément étant précédé de la ponctuation prescrite appropriée. Tout le groupe des éléments dans la langue ou l'écriture

transcrite en premier est précédé de la ponctuation correspondant au premier élément ; chaque groupe suivant est précédé d'un espace, signe égal, espace (=).

Lorsqu' une seule mention (par exemple, une mention de responsabilité) est donnée, partie dans une langue ou écriture, partie en plusieurs langues ou écritures, les différentes formes linguistique sont transcrites ensemble ; le signe égal ou un autre symbole est utilisé, selon ce qui convient.

A.3.2.10 Une zone ou un élément qui ne s'applique pas à la ressource ne fait pas partie de la description. La ponctuation prescrite qui précède ou qui encadre cette zone ou cet élément est également omise.

A.3.2.11 Lorsque l'information est donnée dans une écriture non latine, la ponctuation prescrite peut être donnée en symboles équivalents dans cette écriture.

De même, dans une écriture orientée de droite à gauche, la combinaison point, espace, tiret, espace de la ponctuation prescrite se lit de droite à gauche.

Exemple

סונטינה לכנור ופסנתר (או לחליל ופסנתר) / ירדנה אלותין. –
תל אביב : מכון למוסיקה ישראלית, 1982 .cop.

Voir l'[Annexe B](#) pour le traitement de l'information donnée à la fois dans des écritures orientées de gauche à droite et de droite à gauche.

A.3.3 Pour chaque zone, le schéma complet de ponctuation est rappelé au début de la zone.

A.4 Sources d'information

A.4.1 Base de la description

Pour tous les types de ressource, c'est l'intégralité de la ressource qui constitue la base de la description. En choisissant la base de la description, l'unité bibliographique à décrire, il est indispensable de prendre en compte ce qui suit :

Monographies isolées : l'intégralité de la ressource

Monographies en plusieurs parties : une source identifiant la ressource toute entière et une source d'information applicable à l'intégralité de la ressource est à préférer mais, si une telle source n'existe pas, la première livraison ou partie, ou à défaut, la livraison ou partie la plus ancienne est choisie. Pour une description analytique de la partie voir Ressources monographiques isolées.

Publications en série : la première livraison ou partie, ou à défaut, la livraison ou partie la plus ancienne qui soit disponible. Dans le cas de publications en série numérotées, la première livraison ou partie est celle qui porte l'indication numérique la plus basse ou l'indication chronologique la plus ancienne. Dans le cas de publications en série non numérotées, la première livraison ou partie est celle qui porte la date de publication, production et/ou distribution la plus ancienne. En règle générale, la première (ou la plus ancienne) livraison ou partie est à préférer à une source associée à l'intégralité de la publication en série ou à une tranche de livraisons ou parties.

Zone	Base de la description	
0	Forme du contenu et type de médiation	Ensemble des livraisons ou parties
1.	Titre et mention de responsabilité	Première livraison ou partie, ou la plus ancienne
2.	Édition	Première livraison ou partie, ou la plus ancienne
3.	Particulière à certains types de ressource ou à certaines catégories de publication	Ensemble des livraisons ou parties Zone de la numérotation (Publications en série) : première et dernière livraisons ou parties de chaque système ou séquence de numérotation
4.	Publication, production, distribution, etc. Lieu et nom de l'éditeur, du producteur, du distributeur, etc.	Première livraison ou partie, ou la plus ancienne

	Lieu et nom du fabricant	Première livraison ou partie, ou la plus ancienne
	Dates	Première et/ou dernière livraison ou partie
5.	Description matérielle	Ensemble des livraisons ou parties
6.	Collection et monographie en plusieurs parties	Ensemble des livraisons ou parties
7.	Note	Ensemble des livraisons ou parties et toute autre source
8.	Identificateur de la ressource et modalités d'acquisition	Ensemble des livraisons ou parties et toute autre source

Ressources intégratrices : l'itération en cours, à l'exception de la date de début de publication.

Zone	Base de la description	
0.	Forme du contenu et type de médiation	Itération en cours
1.	Titre et mention de responsabilité	Itération en cours
2.	Édition	Itération en cours
3.	Particulière à certains types de ressource ou à certaines catégories de publication	Ensemble des itérations
4.	Publication, distribution, etc.	
	Lieu et nom de l'éditeur, du distributeur, etc.	Itération en cours
	Lieu et nom du fabricant	Itération en cours
	Dates	Première et/ou dernière itération
5.	Description matérielle	Itération en cours
6.	Collection et monographie en plusieurs parties	Itération en cours
7.	Notes	Ensemble des itérations et toute autre source
8.	Identificateur de la ressource et modalités d'acquisitions	Ensemble des itérations et toute autre source

A.4.2 Sources d'information privilégiées

Le choix des sources d'information privilégiées est variable selon le type de ressource mais il existe des critères généraux communs :

- exhaustivité de l'information pour l'identification : la source qui donne l'information la plus complète, la plus claire et qui fait le plus autorité
- proximité de la source d'information : la source qui est au plus près du contenu de la ressource, telle qu'une source interne, et
- pérennité de la source d'information : la source qui persiste le plus longtemps.

S'il existe plus d'une source d'information ayant les qualités pour être la source d'information privilégiée d'une ressource, la première à apparaître de ces sources est choisie, à moins qu'une des conditions suivantes ne soit applicable :

- si la ressource contient des sources d'information privilégiées en plusieurs langues ou écritures, la source d'information privilégiée est choisie comme suit :

1. la source dans la langue ou l'écriture correspondant au contenu ou bien dans la langue ou l'écriture prédominante du contenu de la ressource
2. la source dans la langue ou l'écriture de la traduction si la traduction est le but connu de la ressource
3. la source dans la langue ou l'écriture originale du contenu
4. la première source à apparaître.

- si la ressource contient des sources d'information privilégiées portant des dates différentes, la source qui porte la date la plus ancienne est choisie.

A.4.2.1 Ressources imprimées

A.4.2.1.1 Ressources en écriture latine

La source d'information privilégiée est la page de titre ou, dans la cas de ressources n'ayant pas de page de titre, le substitut de la page de titre. Un substitut de la page de titre est choisi en fonction des critères énumérés en A.4.2. Des sources telles que couvertures, dos, etc. ne sont pas traitées comme des sources d'information privilégiées à moins qu'elles ne soient publiées avec la ressource.

Si l'information habituellement donnée sur la page de titre est donnée sur deux pages en regard, et ce avec ou sans répétition, les deux pages sont traitées comme la source d'information privilégiée.

Des pages de titre non retenues comme source d'information privilégiée ou bien comme partie d'une source d'information collective sont considérées comme constituant des parties liminaires.

Dans le cas de ressources n'ayant pas de source d'information privilégiée applicable à l'intégralité de la ressource, voir [A.4.2.5](#).

Monographies

Lorsqu'une monographie isolée a plusieurs pages de titre, celle qui correspond spécifiquement à la ressource décrite est choisie (par exemple, pour une monographie appartenant à une collection, la page de titre analytique ; pour une reproduction en fac-similé, la page de titre donnant les indications sur la reproduction) ; (voir aussi 1.1.4.2).

Lors du catalogage au niveau de l'ensemble d'une monographie en plusieurs parties, la page de titre commune à l'ensemble des parties est utilisée comme source d'information privilégiée.

Monographies anciennes

Si un substitut de la page de titre ne peut être choisi selon les critères définis en A.4.2, l'ordre des sources est déterminé selon ce qui suit : colophon, page de faux-titre, autres parties liminaires, titre de départ, titre-étiquette, titre courant, incipit, explicit, premiers mots du texte principal, premiers mots de la ressource. Pour chaque description, ne peut être désignée comme substitut de la page de titre qu'une seule page, section de page ou partie de la ressource.

Ressources continues

La source d'information privilégiée est la page de titre ou le substitut de la page de titre de la livraison ou de l'itération utilisée comme base de la description (voir [A.4.1](#)). Le substitut de la page de titre d'une ressource continue sans page de titre est tiré de certaines sources classées selon cet ordre de préférence :

1. page de titre analytique, couverture, manchette, ours, pages éditoriales, achevé d'imprimer ;
2. autres parties liminaires et toute information figurant sur les jaquettes ou les bandes ainsi qu'en haut ou en bas des pages de texte (comme le titre courant) ;
3. le reste de la ressource continue : préfaces, avant-propos, sommaires, texte, annexes, etc. ;
4. sources de référence extérieures à la ressource et qui ne lui sont pas associées (par exemple bibliographies, listes d'éditeurs).

A.4.2.1.2 Ressources en écritures non latines

Dans le cas d'une ressource en écriture non latine où les informations bibliographiques complètes sont données à l'achevé d'imprimer, cet achevé d'imprimer est la source d'information privilégiée, lorsque les conditions suivantes sont vérifiées :

- a) un feuillet dans la position de page de titre ne porte que le titre propre à la manière d'une page de faux-titre ;

b) un feuillet dans la position de page de titre porte le titre propre, avec ou sans autre information bibliographique, sous une forme calligraphique (les informations bibliographiques complètes étant données à l'achèvement d'imprimer sous la forme conventionnelle des caractères chinois en usage pour les impressions modernes chinoises, japonaises et coréennes) ;

c) un feuillet dans la position de page de titre porte seulement une version du titre dans une langue occidentale et/ou des informations sur la publication.

A.4.2.2 Ressources cartographiques, Images fixes

La source d'information privilégiée pour décrire une ressource cartographique ou une image fixe est choisie selon cet ordre préférentiel :

- a) la ressource elle-même ;
- b) le conteneur (portefeuille, couverture, enveloppe, etc.) ou emboîtement, le berceau et le socle d'un globe, etc., publié par l'éditeur ou le fabricant de la ressource ;
- c) un texte d'accompagnement ou une brochure ;
- d) des sources extérieures à la ressource, comme un catalogue, une bibliographie, etc.

La source privilégiée pour un atlas est choisie selon les critères donnés pour les monographies ou les ressources continues, selon ce qui convient (voir [A.4.2.1.1](#)).

A.4.2.3 Ressources multisupports, Ressources audiovisuelles

Beaucoup de ressources multisupports, d'enregistrements sonores, d'enregistrements vidéo, d'images animées manquent d'une source d'information unique pour la création d'une description bibliographique. Pour décrire une ressource, il peut donc être nécessaire de sélectionner l'information à partir de sources aussi disparates que le contenu de la ressource elle-même (où les données peuvent exister sous une forme visuelle, sonore ou les deux), une étiquette collée sur la ressource, un conteneur ou autre contenant ou tout autre matériel d'accompagnement textuel tel qu'un manuel.

Les sources d'information privilégiées sont :

- a) une source qui identifie collectivement la ou les œuvres contenues dans la ressource et qui est associée de façon permanente à la ressource, telle que le générique d'un film cinématographique ou l'étiquette sur un disque ;
- b) une source qui identifie collectivement la ou les œuvres contenues dans la ressource et qui accompagne la ressource, telle qu'un encart descriptif publié avec le disque.

Les sources textuelles sont normalement à préférer aux sources sonores. Toutefois, lorsque l'information textuelle est insuffisante ou manifestement erronée et que la source sonore intégrale est plus appropriée, cette dernière peut être préférée.

A.4.2.4 Ressources électroniques

Les sources d'information privilégiées sont :

- a) une source qui identifie la ressource dans son ensemble et qui est interne à la ressource elle-même, telle qu'écran titre, menu principal, mentions de programme, en-tête du fichier y compris des lignes Sujet, page d'accueil ou informations encodées (par exemple, en-tête TEI, titre HTML)
- b) une source qui identifie la ressource dans son ensemble et qui figure sur le support matériel ou ses étiquettes
- c) un conteneur publié par l'éditeur, producteur ou distributeur.
- d) la documentation ou tout autre matériel d'accompagnement (par exemple une lettre de l'éditeur) qui identifie la ressource

A.4.2.5 Ressources sans source d'information commune

Monographies isolées. Lorsqu'aucune source d'information privilégiée n'est applicable à l'intégralité de la ressource mais que chaque œuvre que contient cette dernière dispose de sa propre source d'information privilégiée, y compris les ressources contenant des versions en plusieurs langues de la

même œuvre, les multiples sources d'information peuvent être considérées comme formant collectivement une seule et même source d'information.

Monographies en plusieurs parties. Lorsqu'aucune source d'information privilégiée n'est applicable à l'intégralité de la ressource mais que chaque partie dispose de sa propre source d'information privilégiée, la source d'information privilégiée de la première partie disponible est à choisir.

Ressources continues. Lorsque la ressource contient plusieurs œuvres, chacune avec sa propre source d'information privilégiée et sa propre numérotation, une description séparée est préparée pour chacune. Une explication appropriée donnée en zone 7 explicite la relation entre les descriptions séparées (voir [7.2.4.6](#)).

A.4.2.6 Ressources ne présentant aucune source d'information

Si nulle source d'information n'est trouvée dans la ressource, il est possible d'utiliser des sources extérieures à la ressource, telles qu'un catalogue, une bibliographie ou une critique.

A.4.3 Sources prescrites

Pour chaque zone, certaines sources sont désignées comme sources prescrites d'information et listées selon un ordre de préférence :

Si les éléments de données pour la zone 1 se trouvent dans des sources différentes (par exemple, titres trouvés sur la page de titre et sur la couverture), la source est choisie selon l'ordre préférentiel des sources (voir chaque zone ainsi que A.4.2) et la forme qui s'y trouve est transcrite. S'il y a lieu, les informations sont données dans l'ordre où elles sont trouvées dans la source choisie.

Pour les zones 2, 3, 4 et 6, plusieurs sources sont prescrites, de sorte que la « source prescrite » est constituée d'une combinaison de sources. Si les éléments de données pour ces zones se trouvent dans des sources différentes, la source est choisie selon l'ordre préférentiel des sources (voir chaque zone ainsi que A.4.2) et la forme trouvée dans cette source est transcrite. S'il y a lieu, les informations sont données dans l'ordre où elles sont trouvées dans la source choisie.

Pour les zones 1 à 4 et 6, toute information extraite d'une source autre que les sources prescrites pour ces zones est mise entre crochets si elle y est transcrite. Sinon, ces informations peuvent être données en zone 7, sans crochets. Toute information trouvée à l'extérieur de la ressource peut être donnée en zone 7.

La ressource décrite est celle que l'éditeur, imprimeur, producteur, distributeur, etc. a publiée. Nulle partie de cette ressource ne peut être considérée comme une source prescrite à moins qu'elle n'appartienne à la ressource telle que celle-ci a été publiée. Par exemple, une couverture ou un dos sert de source prescrite uniquement s'il est évident que la ressource a été publiée sous cette reliure.

Monographies anciennes

Lorsque l'information pour les zones 1, 2, 4 ou 6 est tirée d'une source autre que les sources d'information prescrites pour ces zones, la source de cette information est donnée en zone 7. Lorsque la ressource ne dispose pas d'une page de titre et qu'une autre source d'information est choisie comme substitut de la page de titre, ce substitut de la page de titre est justifié en zone 7 (voir [7.1.1.1](#)), comme l'est toute information tirée du substitut de la page de titre pour les zones 1, 2, 4 et 6.

A.5 Langue et écriture de la description

Les éléments des zones 1, 2, 3, 4 et 6 sont normalement transcrits ou notés à partir de la ressource et sont donc, chaque fois que possible, dans les langues et/ou écritures dans lesquelles ils figurent. Les interpolations dans ces zones sont mises entre crochets et sont données dans la langue et l'écriture du contexte de cette partie de la description, sauf :

- les abréviations prescrites (voir [A.6](#)) et les interpolations prescrites (voir [A.8](#), [A.9](#)) ;
- la mention de la fonction de distributeur (voir [4.2.5](#)) et les ajouts à la date d'impression (voir [4.3.7](#), [4.6](#)) qui sont donnés dans la langue et/ou l'écriture choisies par l'établissement de catalogage.

Les termes utilisés dans les zones 5, 7 et 8 ne sont normalement pas transcrits de la ressource et donc n'exigent pas les crochets pour les interpolations, etc. Ces termes sont donnés dans la langue et/ou l'écriture choisies par l'établissement de catalogage, sauf :

- le titre original ou une variante de titre cités en zone 7 ;
- des citations transcrites en zone 7 ;
- le titre clé donné en zone 8.

Certaines directives de l'ISBD préconisent précisément le terme ou l'expression en anglais à utiliser dans la description. Les établissements de catalogage peuvent utiliser un terme équivalent ou une expression équivalente dans la langue choisie par l'établissement.

Un élément de la description d'une ressource se présentant dans une écriture différente de celle choisie par l'établissement de catalogage peut, si nécessaire, être translittéré ou transcrit sans crochets dans l'écriture choisie par l'établissement. Lorsque l'écriture n'est pas d'usage courant ou bien qu'elle n'est pas autrement disponible, il faut utiliser une autre écriture qui convienne, par exemple : l'écriture cyrillique courante pour transcrire le cyrillique du slavon d'Église.

Monographies anciennes

L'orthographe des mots provenant de la ressource est maintenue mais les ligatures et autres formes de l'époque des lettres et des diacritiques peuvent être transcrites selon leurs formes d'aujourd'hui, si l'établissement de catalogage ne dispose pas des formes de cette époque. Nul compte n'est tenu des différentes formes des lettres lorsque l'usage courant ne fait pas de différence orthographique. Accents et autres diacritiques absents de la source ne sont pas restitués. Pour la transcription des lettres en bas et haut de casse, voir [A.7](#). Les interpolations de l'établissement de catalogage doivent suivre l'usage moderne de l'orthographe. Pour des interpolations en latin, voir [A.6.1](#).

A.6 Suppressions et abréviations

A.6.1 Les abréviations trouvées sur la source d'information utilisée pour la description sont transcrites telles que trouvées. En zone 1, l'information n'est ni abrégée ni raccourcie.

Exceptionnellement, il est permis d'effectuer des suppressions dans certains éléments de la description, pourvu que l'omission soit située à la fin ou au milieu de l'élément (par exemple un titre propre très long ou bien le titre propre d'une publication en série qui comprend une date ou un numéro variant d'une livraison à l'autre ; voir [1.1.5.1](#)). Dans ces cas, l'omission est signalée par des points de suspension (...).

Monographies anciennes

Lorsqu'il se trouve des contractions et des abréviations perpétuant la tradition des manuscrits d'abrégier les mots très longs et/ou très fréquents, il est possible de les conserver comme telles ou bien de les développer là où cela s'y prête. Ces développements sont mis entre crochets ou donnés en zone 7.

Exemples

Boetij viri celeberrimi de [con]solatio[n]e phylosophie liber : cu[m]
optimo [com]me[n]to beati Thome

Dialogus beati Gregorij Pape : eiusq[ue] diaconi Petri in quattuor libros
diuisus : de vita [et] miraculis patru[m] italicor[um] : [et] de
eternitate a[n]imarum

Lorsque le sens d'une abréviation ou d'une contraction est douteux, un point d'interrogation est mis à la suite du développement proposé, par exemple amico[rum?]. Lorsque le sens d'une abréviation ou d'une contraction ne peut être déterminé, un point d'interrogation est mis entre crochets pour chaque abréviation ou contraction indéterminée, par exemple amico[?], [?]s ; sinon il est possible de conserver l'abréviation ou la contraction telle quelle.

A.6.2 Si une mention de responsabilité unique composée de plusieurs noms de personnes ou de collectivités est abrégée (voir [1.4.5.3](#)), l'omission est signalée par des points de suspension et l'insertion de l'abréviation prescrite *et al.* (et alii = et autres) ou, dans le cas de notices dans une écriture non latine, de son équivalent dans cette autre écriture. L'insertion est mise entre crochets.

A.6.3 Certaines abréviations sont prescrites dans des directives particulières (par exemple 4.1.14, 4.2.12).

A.6.4 Dans diverses directives, il est prévu d'utiliser des « abréviations normalisées » (par exemple dans la mention d'édition, voir [2.1.2](#)) sans préciser la forme des abréviations à employer. Ces abréviations ne sont pas prescrites mais il est recommandé d'utiliser des normes internationales ou nationales (voir [Annexe C](#)).

Les abréviations utilisées tout au long des exemples, à l'exception de celles prescrites ci-dessus en A.6.2 et A.6.3, sont données à titre indicatif et non normatif (voir aussi [Annexe D](#)). Certaines abréviations latines sont utilisées afin de faciliter l'échange international de notices bibliographiques et d'éviter aux établissements de catalogage d'avoir à fournir des équivalences de termes pour correspondre au texte dans toutes les langues imaginables..

A.6.5 Sigles et acronymes sont transcrits sans espaces, quelle que soit leur présentation sur la ressource.

Exemples

Pel batesimo di S.A.R. Ludovico ...
KL Ianuarius habet dies xxxi
Secundum usum S.R.E.
Prediche del M.R.P.C.M.

Les abréviations constituées de plusieurs lettres sont traitées comme des mots distincts et séparées par un espace des mots ou initiales les précédant ou les suivant.

Exemples

Ph. D.
Mr J.J. Rousseau

Lorsque plusieurs abréviations, sigles, etc., distincts, figurent à la suite les unes des autres, chacune est séparée de l'autre par un espace.

Exemples

par R.F. s. d. C.
M. J.P. Rabaut

A.7 Emploi des majuscules

En général, dans les écritures où l'emploi des majuscules a une fonction, la première lettre du premier mot de chaque zone doit être une majuscule ; la première lettre du premier mot de certains éléments ou de leurs parties doit aussi être une majuscule (par exemple : le titre parallèle, le titre alternatif, le titre de section). Tout autre emploi des majuscules doit suivre l'usage propre à la langue et à l'écriture utilisées dans la description (voir [A.5](#), langue, écriture, forme des caractères à utiliser dans la transcription). Lorsque plusieurs langues ou écritures figurent dans la description, l'emploi des majuscules doit suivre à chaque fois l'usage de chaque langue ou écriture transcrite, même s'il en résulte une incohérence dans l'emploi des majuscules pour la description dans son ensemble.

Monographies anciennes

Sont données en majuscules les lettres portant valeur numérique dans un chronogramme placé dans le titre ou dans la zone de la publication, impression, distribution, etc., ou bien formant acrostiche dans le texte d'un poème. Les interpolations pratiquées par l'établissement de catalogage doivent suivre l'usage moderne.

Exemple

Anno Vt speraMUs, pace CoronanDo [1610]

En latin, un I en grande capitale à la fin de mots est une ligature représentant « ii » ou « ij ». Il est possible de la développer (voir [A.6.1](#)) ou de la conserver telle quelle.

Les premiers types de caractères n'avaient qu'une seule lettre pour I et J et pour U et V en haut de casse. (En bas de casse, i/j et u/v étaient utilisés indifféremment l'une pour l'autre, les différences tenant plus aux polices de caractères utilisées et à des conventions graphiques qu'à des conventions orthographiques, mais les deux lettres existaient dans la plupart des polices de caractères). Les lettres majuscules U et V ont reçu un début de différenciation au tout début du 16e siècle, la distinction entre I et J, i et j, u et v intervenant plus tard au cours du 16e siècle.¹⁵

Au sein de la communauté internationale de catalogage plusieurs conventions de transcription différant quelque peu sont appliquées à I et J ainsi qu'à U et V. Elles vont de la transcription exacte des majuscules originales à la conversion, dans la plupart des cas, de V en u. Un établissement de catalogage doit appliquer de manière cohérente la méthode de conversion qu'il a choisie.

Par exemple, s'il ne transcrit pas les majuscules selon leur emploi originel, il rend comme elle figure l'alternance de I et J, de U et V ainsi que de VV ou UU représentant un W, c'est-à-dire de la façon suivante :

I et J par i et j, IJ final par ij, U et V par u et v, VV par vv [deux v collés] ; ou bien, I ou J peuvent être traduits par i ou j, U et V par u ou v, et VV par w [23ème lettre de l'alphabet], selon les conventions modernes d'orthographe.

S'il est impossible d'identifier une majuscule comme étant l'une ou l'autre de ces lettres (par exemple, I/J ou U/V en caractères gothiques), il faut les normaliser selon l'orthographe moderne de la langue de la ressource.

Exemples

JOHANNES en Johannes

JSAK en Isak

A.8 Graphies fautives

Incorrections ou graphies fautives sont transcrites telles qu'elles figurent dans la ressource.

Elles peuvent être suivies de sic placé entre crochets précédés et suivis d'un espace ([sic]) ; ou bien, la forme correcte peut être ajoutée entre crochets, précédée de i.e. (id est = c'est à dire) ou de son équivalent dans une autre langue et/ou écriture.

Exemples

Chansons créés et interprétés [sic]

The world in [d]anger

Looser [i.e. Loser] takes all

The notted [i.e. noted] history of Mother Grim

Barcelonette [i.e. Barcelonnette]

Golden Vienese [sic] waltzes

compuesto por Luis de Bricñeo [i.e. Briceño]

Small busines [sic] encyclopedias

An hnmbles [sic] address

To my loaing [sic] friend

Antiqvtates [i.e. Antiquitates] Alstetenses et Palatinatvs Saxonici

¹⁵ Toutefois, l'usage cohérent de ces types de caractères comme lettres différentes ne s'installe vraiment qu'au cours du 19e siècle ; voir D.B. Updike, *Printing types : their history, forms and use.* – Cambridge : Harvard university press, 1937. – P. 22, note.

Monographies anciennes

Lorsque l'imprimeur a laissé un espace en blanc pour l'insertion manuelle d'une lettre initiale, cette lettre est restituée entre crochets et cette interpolation est expliquée en zone 7.

Exemple

[T]he true history of recent events

En note : L'espace réservé à l'initiale a été laissé en blanc par l'imprimeur.

Les espaces laissés intentionnellement en blanc pour une insertion manuelle ultérieure de dates, noms, etc, sont indiqués par des crochets et l'expression *espace laissé en blanc* ou une autre expression appropriée dans la langue choisie par l'établissement de catalogage. Les additions manuelles dans ces espaces sont indiquées en zone 7 ou bien données entre crochets en zone 1 avec une explication en zone 7.

Exemple

Kungörelse, Angående Någon tilärnad Entreprenade, af tändningen och underhållandet af Stadsens enskilte Lycktor. Gifwen Stockholms Rådhus den [espace laissé en blanc] Junii 176[espace laissé en blanc]

En note : La date « 19 Junii 1767 » a été portée à la main sur la page de titre et sur la dernière page de l'exemplaire x dans la collection y.

OU

Kungörelse, Angående Någon tilärnad Entreprenade, af tändningen och underhållandet af Stadsens enskilte Lycktor. Gifwen Stockholms Rådhus den [19] Junii 176[7]

En note : Les dates entre crochets ont été portées à la main sur l'exemplaire x dans la collection y.

Lorsque des exemplaires portant une graphie fautive corrigée sont connus et que les deux variantes sont décrites dans une notice, la variante corrigée est prise comme base de la description. Les renseignements sur la graphie fautive sont donnés en zone 7.

Exemples

Den sluga och förståndiga gubben, som lærer de oförfarna både i städerna och på landet, at igenom hwarjehanda hus-curer, hela och bota mångfaldiga sjukdomar, så wäl hos människor som fänad; jämte mycket annat, som kan tjena til förmon och nytta i åtskilliga hushållstycken.

En note : Autre état avec graphie fautive dans le titre : sjukdo-/domar.

. – Stockholm, : gedruckt bey Henr. C. Merckell, königl. Buchdr. im Grosz-Fürstenthum Finland., Anno 1721.

En note : La mention de publication est prise au colophon. Autre état avec graphie fautive au colophon : Stocholm.

Les lettres renversées sont transcrites telles qu'elles auraient dû être imprimées et une explication est donnée en note.

Exemple

... virtue ...

En note : Le « r » de « virtue » est à l'envers.

Ressources continues

Les incorrections ou les graphies fautives ne sont pas transcrites dans le titre propre (voir [1.1.5.1](#)).

A.9 Symboles, etc.

Un symbole ou tout autre signe qui ne peut être reproduit par les moyens disponibles est remplacé, selon les cas, par sa description ou son équivalent en lettres ou en mots. Ce substitut est mis entre crochets et une explication est donnée en note si elle est jugée importante pour les utilisateurs du catalogue. Il est possible de remplacer un symbole de copyright qui ne peut être reproduit par un mot ou une abréviation sans les mettre entre crochets.

Exemples

/ by [E.B.C.]

En note : . – Les initiales de l'auteur sont représentées par des notes de musique.

l [love] Paris

En note : . – Le mot « love » du titre est représenté par un cœur.

Splinters, historical, sacred and profane, partly from off that standard [oak], our blessed constitution

En note : . – Le mot « oak » est représenté par la gravure d'un chêne.

. – [3rd ed.]

En note : . – La mention d'édition est représentée par trois étoiles.

, cop. 2009

Commentaire : la date figure sous la forme : ©2009.

A.10 Exemplaires incomplets

Les lacunes d'un exemplaire peuvent être signalées dans une note (voir [7.11](#)).

Monographies anciennes

L'objet de l'ISBD est la description d'exemplaires de documents de bibliothèque tels qu'ils sont publiés et ne prévoit pas de règles pour le cas où il n'existe pas d'exemplaire complet ni pour le cas où un exemplaire incomplet doit être décrit sans l'aide d'une notice bibliographique décrivant un exemplaire complet.

Dans le premier cas, les compilateurs et utilisateurs de bases de données, que ce soit manuellement ou de façon automatisée, doivent être conscients que des descriptions prenant en compte les modifications survenues pendant l'impression, les exemplaires de dédicace, la présence de cartons, etc., peuvent ne pas s'appliquer à tous les exemplaires de la même édition.

Dans le second cas, il faut d'abord rechercher la notice d'un exemplaire complet et décrire les lacunes et autres particularités en zone 7 ; mais lorsqu'il ne se trouve aucune indication relative à un exemplaire complet, le catalogueur restitue entre crochets dans la zone du titre et de la mention de responsabilité l'information qu'il a déduite et donne une explication en note.

Les options possibles sont reliées par le mot *ou*. Lorsqu'il est impossible de restituer cette information, les lacunes sont signalées par des points de suspension et une explication est donnée en note. L'importance matérielle d'un exemplaire incomplet est signalée selon les dispositions de 5.1.4.1.5, lorsqu'il est impossible de déduire l'importance matérielle complète.

A.11 Exemples

Les exemples donnés dans le présent document le sont à titre indicatif et non normatif, sauf lorsque les directives précisent de suivre la forme trouvée dans le ou les exemples. La plupart des exemples sont fondés sur la description de ressources existantes.

SPÉCIFICATION DES ÉLÉMENTS

0 ZONE DE LA FORME DU CONTENU ET DU TYPE DE MÉDIATION

Note préliminaire

L'objectif de la Zone de la forme du contenu et du type de médiation est d'indiquer au tout début de la description, à la fois la ou les formes fondamentales exprimant le contenu d'une ressource et le ou les types de supports matériels utilisés pour véhiculer ce contenu, de manière à aider les utilisateurs de catalogues dans l'identification et la sélection des ressources répondant à leurs besoins. La variété et la complexité croissantes du contenu des ressources et de leurs types de médiation, parallèlement à la diversité croissante d'utilisateurs ayant des besoins d'information spécifiques, requiert de décrire avec plus de précision la forme du contenu et le type de médiation, et ce, au tout début de la notice. Fournir une information complète sur la forme du contenu et le type de médiation va faciliter l'accès aux ressources pour tous les types d'utilisateurs à besoins spécifiques, l'échange de notices de catalogage à l'intérieur des réseaux de coopération et l'interopérabilité avec d'autres standards de métadonnées dans un environnement d'accès ouvert.

La zone de la forme du contenu et du type de médiation comprend deux éléments, chacun d'eux pris dans une liste fermée :

- 1) la **forme du contenu**, à savoir un ou plusieurs termes reflétant la ou les formes fondamentales exprimant le contenu d'une ressource, à laquelle peut être ajouté un **qualificatif du contenu** (ou plusieurs) : précision sur son type, sur la nature du sens sollicité, sur la dimensionnalité et/ou sur la présence ou l'absence de mouvement pour la ressource décrite ;
- 2) le **type de médiation**, à savoir l'indication du ou des des types de supports matériels utilisés pour véhiculer le contenu de la ressource.

Sommaire

- 0.1 Forme du contenu
- 0.2 Type de médiation

Ponctuation prescrite

- A.** Les termes qualifiant le contenu sont mis entre parenthèses directement après le terme utilisé pour désigner la forme du contenu (()).
- B.** Lorsque différents termes qualifiant le contenu s'appliquent à une seule forme du contenu, chaque qualificatif successif est précédé de : espace, point-virgule, espace (;).
- C.** Le terme identifiant le type de médiation est précédé de : espace, deux points, espace (:).
- D.** Lorsque différentes formes du contenu sont réunies dans un seul type de médiation, chaque forme du contenu figurant à la suite de la première est précédée de : point, espace (.).
- E.** Lorsqu'une ressource est constituée de différents types de médiation et qu'elle réunit différentes formes du contenu, chaque mention successive – forme du contenu : type de médiation – est précédée de : espace, signe plus, espace (+).

Exemples

- Forme du contenu (qualificatif du contenu) : type de médiation
- Forme du contenu (qualificatif du contenu ; qualificatif du contenu) : type de médiation
- Forme du contenu. Forme du contenu (qualificatif du contenu) : type de médiation
- Forme du contenu (qualificatif du contenu). Forme du contenu (qualificatif du contenu) : type de médiation
- Forme du contenu (qualificatif du contenu). Forme du contenu (qualificatif du contenu) : type de médiation
- Forme du contenu (qualificatif du contenu) : type de médiation + Forme du contenu (qualificatif du contenu) : type de médiation

Source prescrite

La ressource elle-même

0.1 Forme du contenu

Obligatoire

Les catégories de l'élément Forme du contenu reflètent la ou les formes fondamentales sous lesquelles est exprimé le contenu de la ressource. Un terme (ou plusieurs), ou son équivalent dans la langue et l'écriture de l'établissement de catalogage, est donné à partir de la liste qui suit. Dans le cas de ressources au contenu mixte, pour lesquelles n'existe aucune partie prédominante (c'est-à-dire que toutes les parties présentent la même importance ou la même mise en valeur), tous les termes applicables à la ressource décrite sont à noter dans l'ordre alphabétique. *Exceptionnellement*, dans le cas où trois formes au moins s'appliquent aux ressources à contenu mixte, il est possible d'utiliser le terme multimédia.

Dans le cas de ressources au contenu mixte, pour lesquelles une partie de la ressource est prédominante et le reste du contenu considéré comme minime ou accessoire, il est possible d'omettre les formes du contenu qui ne sont pas prédominantes (par exemple, un livre imprimé contenant un peu plus que quelques illustrations, sans que celles-ci suffisent, cependant, à en constituer une partie prédominante ; un enregistrement d'un opéra contenant quelques paroles énoncées).

Termes utilisés pour indiquer la forme du contenu

Terme indiquant la forme du contenu	Définition et objet
Données <i>Dataset</i>	Contenu exprimé sous la forme de données encodées de manière numérique prévues pour être traitées par un ordinateur ; par exemple, des données numériques, des données environnementales, etc. utilisées par des logiciels d'application pour calculer des moyennes, des corrélations, etc. ou bien pour produire des modèles, etc., mais qui ne sont normalement pas prévues pour être affichées sous leur forme brute. En sont exclus : la musique enregistrée sous forme numérique [<i>voir musique</i>], le langage [<i>voir parole énoncée</i>], les sons [<i>voir son</i>], les images numériques [<i>voir image</i>] et le texte [<i>voir texte</i>].
Image <i>Image</i>	Contenu exprimé sous la forme de lignes, formes, ombrages, etc. ; une image peut être fixe ou animée, en deux ou trois dimensions ; par exemple, des reproductions d'art, des cartes, des cartes en relief, des photographies, des images de télédétection, des vues stéréoscopiques, des films cinématographiques et des lithographies.
Mouvement <i>Movement</i>	Contenu exprimé sous la forme de mouvement, c'est-à-dire l'action ou le processus de changer la position d'un objet ou d'une personne ; par exemple, une notation chorégraphique, des indications scéniques ou une chorégraphie. En sont exclues les images animées telles que les films cinématographiques [<i>voir image</i>].
Multimédia <i>Multiple content forms</i>	Contenu mixte auquel s'appliquent au moins trois formes du contenu.
Musique <i>Music</i>	Contenu exprimé sous la forme de notes ordonnées ou de sons successifs, combinés entre eux ou reliés dans le temps pour produire une composition ; la musique peut être écrite (notation

	musicale), interprétée ou enregistrée dans des formats analogiques ou numériques sous une forme vocale, instrumentale ou sous la forme de sons mécaniques ayant rythme, mélodie ou harmonie ; par exemple, la musique écrite, telle que partitions ou parties et la musique enregistrée, telle que concerts, opéra et enregistrements en studio.
Objet <i>Object</i>	Contenu exprimé sous la forme d'entités naturelles ou d'artefacts fabriqués manuellement ou mécaniquement ; également identifiés par des expressions telles que structures tridimensionnelles ou realia, les artefacts comprennent : sculptures, maquettes, jeux, monnaies, jouets, bâtiments, équipement, habillement, objets culturels et autres ; les objets naturels comprennent : fossiles, cailloux, insectes, spécimens biologiques sur lame, etc. ; les objets cartographiques comprennent : globes, maquettes et coupes transversales prévues pour être regardées en trois dimensions mais non les cartes en relief [<i>voir image</i>].
Forme du contenu non définie <i>Other content form</i>	Si aucun des autres termes de cette liste n'est applicable au contenu de la ressource décrite, c'est ce terme qui est donné.
Programme <i>Program</i>	Contenu exprimé sous la forme d'instructions encodées de manière numérique prévues pour être analysées et traitées par un ordinateur ; par exemple, des systèmes d'exploitation, des logiciels d'application, etc.
Son <i>Sounds</i>	Contenu exprimé sous la forme de sons émis par des animaux, des oiseaux, des sources sonores naturelles ou la simulation de ces sons produite par la voix humaine ou un média numérique (ou analogique) ; par exemple, des enregistrements de chants d'oiseaux, des cris d'animaux et des effets sonores à l'exception des enregistrements de musique [<i>voir musique</i>] et des enregistrements de discours humain [<i>voir Parole énoncée</i>].
Parole énoncée <i>Spoken word</i>	Contenu exprimé sous la forme de mots prononcés par une voix humaine ; par exemple, livres parlés, émissions radiophoniques, enregistrements de récits oraux et enregistrements sonores de pièces de théâtre, que l'enregistrement soit analogique ou numérique.
Texte <i>Text</i>	Contenu exprimé sous la forme de mots écrits, de symboles et de chiffres ; par exemple, livres (imprimés ou électroniques), correspondances, bases de données de revues et journaux microfilmés.

0.1.1 Qualificatif du contenu

Obligatoire si applicable

0.1.1.1 Une catégorie Forme du contenu est développée par une sous-catégorie Qualificatif du contenu (ou plusieurs), applicable à la ressource décrite. Les qualificatifs du contenu précisent, pour la ressource décrite, son type, la présence ou l'absence de mouvement, la dimensionnalité et la nature du sens sollicité.

Les termes ou leurs équivalents donnés dans la langue et l'écriture de l'établissement de catalogage sont pris dans les listes suivantes ; autant de termes que nécessaire sont utilisés pour développer ou pour expliciter la catégorie correspondante de forme du contenu. Des qualificatifs sont ajoutés s'il existe différentes possibilités pour une forme du contenu donnée, par exemple : texte (visuel) ou texte (tactile) ; image (fixe ; bidimensionnelle) ou image (fixe ; tridimensionnelle).

0.1.1.2 Spécification du type

cartographique <i>cartographic</i>	Contenu représentant la totalité ou une partie de la Terre ou de tout corps céleste à une échelle quelconque : comprend cartes, atlas, globes, maquettes, etc.
noté/notée <i>notated</i>	Contenu exprimé à des fins artistiques selon un système de notation (par exemple, musique, danse, mise en scène) et prévu pour être perçu visuellement.
interprété/interprétée <i>performed</i>	Contenu exprimé sous une forme audible ou visible, à un moment déterminé, et enregistré dans une ressource ; comprend les interprétations enregistrées de musique ou de mouvements, la musique générée par ordinateur, etc.

0.1.1.3 Spécification du mouvement

(à utiliser uniquement avec la Forme du contenu *image*)

La Forme du contenu *image* est qualifiée pour indiquer la perception d'une présence ou d'une absence de mouvement dans le contenu image d'une ressource.

animée <i>moving</i>	Contenu image perçu comme étant en mouvement, habituellement rendu au moyen d'une succession rapide d'images.
fixe <i>still</i>	Contenu image perçu comme étant statique.

0.1.1.4 Spécification de la dimensionnalité (à utiliser uniquement avec la Forme du contenu *image*)

La Forme du contenu *image* est qualifiée pour indiquer le nombre de dimensions spatiales dans lesquelles il est prévu de percevoir le contenu image d'une ressource.

bidimensionnelle <i>2-dimensional</i>	Contenu image prévu pour être perçu en deux dimensions.
tridimensionnelle <i>3-dimensional</i>	Contenu image prévu pour être perçu en trois dimensions.

0.1.1.5 Spécification du sens sollicité

Cet attribut indique le sens humain par lequel il est prévu de percevoir le contenu d'une ressource telle qu'elle est publiée.

auditif/auditive <i>aural</i>	Contenu prévu pour être perçu par le sens de l'ouïe
gustatif/gustative <i>gustatory</i>	Contenu prévu pour être perçu par le sens du goût
olfactif/olfactive <i>olfactory</i>	Contenu prévu pour être perçu par le sens de l'odorat
tactile <i>tactile</i>	Contenu prévu pour être perçu par le sens du toucher
visuel/visuelle <i>visual</i>	Contenu prévu pour être perçu par le sens de la vue

0.2 Type de médiation

Obligatoire

Les catégories Type de médiation notent le ou les types de supports matériels utilisés pour véhiculer le contenu de la ressource. Les catégories reflètent en général le mode de stockage de l'information et son conditionnement sur un support matériel, combinés au type d'outil de médiation nécessaire pour

rendre, montrer, faire défiler, etc. le contenu de la ressource. Un terme (ou plusieurs) pris dans la liste suivante, ou son équivalent dans la langue et l'écriture de l'établissement de catalogage, est à utiliser. Dans le cas de ressources mêlant différents supports, pour lesquelles n'existe aucune partie prédominante (c'est-à-dire que toutes les parties présentent la même importance ou la même mise en valeur), il faut noter tous les termes applicables à la ressource décrite.

Exceptionnellement, dans le cas de ressources composées de différents supports, auxquelles s'appliquent au moins trois types de médiation, il est possible d'utiliser le terme multisupport. Dans le cas d'ouvrages mêlant différents supports, où une partie de la ressource est prédominante et les autres types de médiation moindres ou accessoires, il est possible d'omettre les types de médiation non prédominants. Lorsqu'aucun d'outil de médiation n'est nécessaire pour utiliser la ressource ou en percevoir le contenu, c'est le terme immédiat qui est noté.

Termes utilisés pour indiquer le Type de médiation

Terme indiquant le type de médiation	Définition et objet
audio <i>audio</i>	<i>Ressources nécessitant un lecteur audio</i> support utilisé pour stocker du son enregistré et conçu pour être utilisé au moyen d'un dispositif de lecture tel que platine, lecteur de cassette audio, de CD, MP3 ou iPod. Ce terme recouvre des supports utilisés pour stocker du son encodé de manière numérique aussi bien qu'analogique.
électronique <i>electronic</i>	<i>Ressources nécessitant un ordinateur</i> support utilisé pour stocker des fichiers électroniques et conçu pour être utilisé au moyen d'un ordinateur. Ce terme recouvre aussi bien des supports accessibles à distance par des serveurs que des supports en accès local comme des bandes ou des disques.
microforme <i>microform</i>	<i>Ressources nécessitant un lecteur de microforme</i> support utilisé pour stocker des images en réduction non lisibles à l'œil nu, et conçu pour être utilisé au moyen d'un dispositif tel qu'un lecteur de microfilm ou de microfiche. Ce terme recouvre des supports micrographiques aussi bien transparents qu'opaques.
microscopique <i>microscopic</i>	<i>Ressources nécessitant un microscope</i> support utilisé pour stocker de minuscules objets, et conçu pour être utilisé au moyen d'un dispositif tel qu'un microscope afin de révéler des détails invisibles à l'œil nu.
multisupport <i>multiple media</i>	Terme utilisé pour des ressources composées de différents supports, auxquelles s'appliquent au moins trois types de médiation.
type de médiation non défini <i>other media</i>	Si aucun des autres termes de cette liste n'est applicable au type de support matériel et à l'outil de médiation nécessaire pour véhiculer, utiliser ou percevoir le contenu de la ressource décrite, c'est cette expression qui est utilisée.
projeté/projetée <i>projected</i>	<i>Ressources nécessitant un projecteur</i> Support utilisé pour stocker des images fixes ou animées, et conçu pour être utilisé au moyen d'un dispositif tel qu'un projecteur de film cinématographique, un projecteur de diapositives ou un rétroprojecteur ; ce terme recouvre des supports conçus pour projeter des images bi- et tridimensionnelles.
stéréoscopique <i>stereographic</i>	<i>Ressources nécessitant un stéréoscope</i> Support utilisé pour stocker des paires d'images fixes, et conçu pour être utilisé au moyen d'un dispositif tel qu'un stéréoscope ou un

	visualiseur de stéréogrammes afin de donner l'illusion des trois dimensions.
immédiat/immédiate <i>unmediated</i>	<i>Supports ne nécessitant aucun dispositif de médiation.</i>
vidéo <i>video</i>	<i>Ressources nécessitant un lecteur vidéo</i> support utilisé pour stocker des images fixes ou animées, et conçu pour être utilisé au moyen d'un dispositif de lecture tel qu'un lecteur de cassette vidéo ou de DVD ; ce terme recouvre des supports conçus pour stocker de l'image encodée de manière numérique aussi bien qu'analogique.

Exemples

Données : électroniques
Données (cartographiques) : électroniques
Image (cartographique ; animée ; bidimensionnelle) : vidéo
Image (cartographique ; fixe ; bidimensionnelle ; tactile) : immédiate
Image (cartographique ; fixe ; bidimensionnelle ; visuelle) : projetée
Image (animée ; bidimensionnelle) : projetée
Image (animée ; tridimensionnelle) : vidéo
Image (fixe ; bidimensionnelle ; tactile) : immédiate
Image (fixe ; bidimensionnelle ; visuelle). Mouvement (noté ; visuel) : immédiat
Image (fixe ; bidimensionnelle ; visuelle) : projetée
Image (fixe ; tridimensionnelle ; visuelle) : stéréoscopique
Mouvement (noté ; tactile) : immédiat
Mouvement (noté ; visuel) : immédiat
Multimédia : multisupport
Musique (notée ; tactile) : immédiate
Musique (notée ; visuelle) : électronique
Musique (interprétée) : audio
Objet (cartographique ; tactile) : immédiat
Objet (cartographique ; visuel) : immédiat
Objet (tactile) : immédiat
Programme : électronique
Son : audio
Parole énoncée : audio
Texte. Image (cartographique) : électronique
Texte (tactile) : immédiat
Texte (visuel) : microforme
Texte (visuel) : immédiat + Texte (visuel) : microforme

1 ZONE DU TITRE ET DE LA MENTION DE RESPONSABILITÉ

Obligatoire

Note préliminaire

La zone du titre et de la mention de responsabilité comprend le titre propre, les titres parallèles, les compléments du titre et les mentions de responsabilité. Ces éléments sont définis dans le glossaire. Un complément d'information figure en tête de chaque élément de la zone.

Sommaire

- 1.1 Titre propre
- 1.2 Titre parallèle
- 1.3 Complément du titre
- 1.4 Mention de responsabilité

Ponctuation prescrite

- A.** Ponctuation introduisant les zones de description, voir [A.3.2](#)
- B.** Chaque titre parallèle ou autre élément parallèle est précédé de : espace, signe égal, espace (=).
- C.** Chaque unité de complément du titre est précédée de : espace, deux points, espace (:), à moins qu'un mot ou une expression ne soient donnés sur la ressource pour relier à la première unité une deuxième unité ou une unité suivante..
- D.** La première mention de responsabilité qui suit tout titre est précédée de : espace, barre oblique, espace (/).
- E.** Chaque mention de responsabilité suivante est précédée de : espace, point virgule, espace (;), à moins que ces mentions ne forment qu'une seule expression.
- F.** Les titres d'œuvres individuelles d'auteurs, compositeurs, artistes, etc. différents ainsi que les titres d'œuvres anonymes contenues dans la ressource sont séparés par : point, espace (.).
- G.** Les titres d'œuvres individuelles du même auteur, compositeur, artiste, etc. contenues dans la ressource sont séparés par : espace, point virgule, espace (;).
- H.** Si le titre est composé d'un titre commun et d'un titre dépendant, chaque indication d'ordre du titre dépendant, s'il en existe, ou bien chaque titre dépendant qui suit le titre commun sont précédés de : point, espace (.).
- I.** Chaque titre dépendant qui suit une indication d'ordre du titre dépendant est précédé de : virgule, espace (,).
- J.** Une indication d'ordre du titre dépendant ou un titre dépendant qui suit un titre commun sont précédés de : point, espace (.).

Schéma de ponctuation

Titre propre
Titre propre : complément du titre
Titre propre = Titre parallèle
Titre propre = Titre parallèle : complément du titre
Titre propre : complément du titre = Titre parallèle : complément du titre parallèle
Titre propre : complément du titre = complément du titre parallèle
Titre propre / mention de responsabilité
Titre propre = Titre parallèle / mention de responsabilité
Titre propre = Titre parallèle = Titre parallèle / mention de responsabilité
Titre propre : complément du titre : complément du titre / mention de responsabilité
Titre propre / mention de responsabilité = mention parallèle de responsabilité
Titre propre / mention de responsabilité = Titre parallèle / mention de responsabilité
parallèle

Titre propre / mention de responsabilité ; deuxième mention de responsabilité ; troisième mention de responsabilité

Titre / mention de responsabilité. Titre / mention de responsabilité

Titre ; Titre / mention de responsabilité

Titre : complément du titre ; Titre : complément du titre / mention de responsabilité

Titre = Titre parallèle ; Titre = Titre parallèle / mention de responsabilité

Titre commun. Titre dépendant

Titre commun. Indication d'ordre du titre dépendant, Titre dépendant

Titre commun. Indication d'ordre du titre dépendant

Titre commun. Titre dépendant = Titre commun parallèle. Titre dépendant parallèle

Titre commun. Titre dépendant / mention de responsabilité

Titre commun : complément du titre. Titre dépendant : complément du titre

Titre commun. Titre dépendant : complément du titre / mention de responsabilité = Titre commun parallèle. Titre dépendant parallèle : complément du titre parallèle / mention de responsabilité parallèle

Sources prescrites

Des crochets encadrent l'information donnée en zone 1, et trouvée dans la ressource mais non sur l'une des sources prescrites. Des directives particulières limitent la transcription en zone 1 de l'information trouvée dans la ressource.

Texte imprimé, Musique notée

Page de titre ou substitut de la page de titre.

Autres ressources

Ressource elle-même, conteneur, documentation, autre matériel d'accompagnement.

1.1 Titre propre

Obligatoire si disponible

1.1.1 Le titre propre est le premier élément de la zone, même lorsqu'il est précédé sur la source d'information privilégiée par des mentions de responsabilité, des mentions d'édition, des mentions de collection, des mentions de publication/distribution, une date, un prix ou toute autre information sans rapport avec le titre propre.

1.1.2 Un nom de fichier d'une ressource électronique n'est pas traité comme le titre propre à moins qu'il ne soit le seul nom à figurer à l'intérieur de la ressource dans le fichier même et à l'extérieur, sur la ressource, son conteneur, la documentation et autre matériel d'accompagnement.

1.1.3 Formes du titre propre

1.1.3.1 Le titre propre peut être composé uniquement d'un ou de termes indiquant une catégorie d'ouvrage ou son contenu intellectuel ou artistique, ou bien d'un ou de termes génériques.

Exemples

Proceedings
 Plays
 Collected works
 Journal
 Textes et documents
 Concerto
 Drawings
 Survey data
 Software

Graphics

会议文集

1.1.3.2 Le titre propre peut être composé d'un nom de personne ou de collectivité lorsque la source d'information privilégiée ne porte pas d'autre titre que ce nom.

Exemples

Sophocles

The British Museum

Kongress geografa Jugoslavije, Rijeka-Pula-Gorica, 3-8.X.1949

Museum diluvianum quod possidet Joh. Jacobus Scheuchzer

Arthur Sullivan

The Beatles

Michigan Institute on the Teaching of Librarianship

Dian Fossey

International Summer School on Computational and Mathematical Linguistics

徐悲鸿

梅原龍三郎

김수근

1.1.3.3 Le titre propre peut être composé en totalité ou en partie d'un sigle, d'un acronyme ou d'un logo.

Exemples

ISBD(M)

IFLA journal

Collection CAP

MM 51

BASIC

P.M.S.

Si la forme développée figure sur la source d'information privilégiée mais n'a pas été retenue comme titre propre, elle est donnée comme complément du titre (voir [1.3.3](#)) ou comme mention de responsabilité.

Si la forme développée n'est pas sur la source privilégiée, il est possible de la donner en zone 7 (voir [7.1.1.3](#)).

1.1.3.4 Un titre alternatif fait partie du titre propre. Il n'y a aucune ponctuation prescrite avant ou après le mot de liaison. La ponctuation de titres comprenant un titre alternatif est à la discrétion de l'établissement de catalogage.

Exemples

Eric, or, Little by little

« Le tiers des étoiles » ou On ne sait pas quel ange

Don Juan oder Die Liebe zur Geometrie

Un giorno di regno ossia Il finto Stanislao

袖珍神学, 或, 简明基督教词典

ジュリエット物語, あるいは, 悪徳の栄え

아라비안나이트, 일명, 千日夜話

Collegium institutionum juris, sive Controversiae, antinomiae et difficultates
librorum quatuor institutionum juris; ...

Commentaire : Monographie ancienne

1.1.3.5 Le titre propre peut comprendre des chiffres ou des lettres.

Exemples

Analytic theory of continued fractions II
Knox County, Kentucky, marriage book BB & C
Knitting I
Knitting II
International map of the world 1:1 000 000
Royalists and Puritans, 1635–1660
World 1:5 000 000 series 1106
Le 01
37 design and environment projects
L und E
Dossiers CH+6
In Cail Plinii Secundi Naturalis Historiae I. & II. cap. Libri xxx. Commentarius
Commentaire : Monographie ancienne
Evangelischer Gnaden-Strom, das ist : Sechs evangelische Historien, begrieffen im
2.3. und 4. Cap. Johannis. ...
Commentaire : Monographie ancienne
LXX. disputationes theologicæ; ...
Commentaire : Monographie ancienne
中国国界线画法标准样图(1:400万)
900句开口篇
한글 dBASE III plus 1.1H

Monographies en plusieurs parties

Si la numérotation d'une partie d'une monographie en plusieurs parties fait partie intégrante du titre propre, la numérotation de la dernière partie est donnée à la suite de la numérotation de la première, derrière un trait d'union et entre crochets.

Exemple

Prima [-decima] egloga della Bucolica di Virgilio

Musique notée et Enregistrements sonores

Si le titre est constitué du genre musical et d'une mention (ou plus) relative à la tonalité, à la numérotation, à la date de composition et à la distribution d'exécution, le nom du type de composition et les mentions relatives à la tonalité, la numérotation, la date de composition et la distribution d'exécution sont traités comme le titre propre. Le nom du type de composition est censé être le nom d'une forme, d'un genre ou bien un terme générique utilisé fréquemment par différents compositeurs (par exemple, capriccio, concerto, intermezzo, magnificat, messe, mouvement, muziek, nocturne, requiem, Stück, symphonie, suite, Te Deum, sonate en trio). Les autres titres (y compris ceux composés de ces termes complétés par un ou plusieurs termes, par exemple chamber concerto, Konzertstück, little suite) sont considérés comme étant distinctifs. Les mentions de tonalité, numérotation, date de composition et distribution d'exécution présentes avec un titre distinctif sont traitées en complément de titre.

Exemples

String quintet no. 1, A major, op. 18
Klavierkonzert Nr. 5, Es-Dur
Sinfonia 1 (1970)
Sonate en ré majeur, opus 3, pour violon
Scherzo for two pianos, four hands
降B大调第一弦乐五重奏, 作品第K174号

1.1.3.6 Lorsqu'une mention de responsabilité, le nom d'un éditeur ou des indications relatives à d'autres éléments de la description (par exemple, une mention d'édition) font partie intégrante du titre pour des raisons grammaticales, cette information est comprise dans le titre propre.

Exemples

Marlowe's plays
Revai Nagy lexicon
Report of the Expert Group on Special Care for Babies
Lettres inédites d'Anatole France à Paul Grunbaum-Ballin
Pocket volume of selections from the poetical works of Robert Browning
The post-humous works of Robert Hooke
Cinema-Ed Bureau films for the year
University of California publications in classical archaeology
Willing's press guide
La route Shell
Mundy's map of the twin cities Edmonton & Strathcona
Charles Aznavour présente ses plus grands succès
The Penguin book of Italian madrigals
The vocal score and libretto of The merry widow
The Esso student's business game
Adventure games of Derek Tyne
Galaxy Inc.'s guide to spreadsheets
Joe Lynn's payroll system
Bruce Mitchell on dimensional analysis
The compact edition of the Oxford English dictionary
朗文常用英文词根词典
鲁迅全集

Images animées

Ne sont pas considérées comme faisant partie du titre propre les mentions d'interprète, réalisateur, producteur, présentateur, etc. qui précèdent ou suivent le titre, même si ces mentions sont grammaticalement reliées au titre.

Exemples

Star wars
Commentaire : L'écran-titre se lit : Twentieth Century Fox presents Star wars
Thief
Commentaire : L'écran-titre se lit : Thief, with James Caan

1.1.3.7 Titre commun et titre dépendant

Le titre propre peut être composé d'un titre commun et d'un titre dépendant, avec ou sans indication d'ordre du titre dépendant.

Exemples

Internationale Quartär-Karte von Europa. Blatt 8, Magnitogorsk

Crecer como hijos de Dios. Libro del catequista

Nueva enciclopedia Larousse. Suplemento

1.1.4 Choix du titre propre

1.1.4.1 Ressources à source prescrite d'information unique

1.1.4.1.1 Lorsque sur la source d'information privilégiée figurent deux titres (ou plus de deux) dans la même langue et/ou écriture, le titre propre est choisi en fonction de l'importance typographique des titres, ou, en l'absence de différence typographique, de leur ordre de succession sur la source d'information privilégiée. Si la typographie ou l'ordre de succession ne fournit pas la base d'un choix évident, le titre le plus complet est choisi comme titre propre.

Monographies anciennes

Le premier titre figurant sur la source d'information privilégiée est choisi comme titre propre.

Ressources continues

Lorsque le titre figure sous une forme développée et sous la forme d'un sigle ou d'un acronyme, la forme développée est choisie comme titre propre et le sigle ou l'acronyme est donné en complément du titre (voir [1.3.3.1](#)).

1.1.4.1.2 Lorsque les titres sont dans des langues ou écritures différentes (pour les titres parallèles, voir [1.2](#)), le titre propre est celui qui est dans la langue et l'écriture du contenu de la partie principale de la ressource.

Lorsque ce critère ne peut s'appliquer, le titre propre est choisi sur la source d'information privilégiée en fonction de l'importance typographique des titres, ou, en l'absence de différence typographique, de leur ordre de succession.

1.1.4.2 Ressources à source d'information privilégiée multiple

1.1.4.2.1 Lorsqu'une ressource a plusieurs sources d'information privilégiées, comme dans le cas des ressources en plusieurs langues ou écritures ayant une source d'information privilégiée dans chaque langue ou chaque écriture, le titre propre est choisi sur la source d'information privilégiée qui est dans la langue et l'écriture du contenu de la partie principale de la ressource.

1.1.4.2.2 Lorsque ce critère ne peut s'appliquer (soit parce que la ressource n'a pas de contenu linguistique, soit parce que chaque langue ou écriture représente une part égale de la ressource), le titre propre est choisi :

Ressources imprimées ou ressources montrant les caractéristiques d'un livre imprimé (y compris les microreproductions)

Page de droite (recto) de deux pages de titre en regard ou, la première de deux pages de titre (ou plus de deux) se présentant au recto uniquement.

Dans le cas de ressources tête-bêche ou dos à dos, où le texte et/ou les sources d'information privilégiées en deux langues ou écritures différentes sont présentées sur des pages séparées de même statut, chacune au début du livre par rapport à la couverture, le choix du titre propre est laissé à la discrétion de l'établissement de catalogage. Le titre qui n'est pas retenu comme titre propre est donné en titre parallèle

(voir [1.2.3](#)). Il est possible de donner en zone 7 une note expliquant la présentation matérielle.

Monographies anciennes

Page de droite (recto) de deux pages de titre en regard ou, la première de deux pages de titre (ou plus de deux) se présentant au recto uniquement, à moins que cette première page n'apparaisse clairement comme un carton à détruire. Une page de titre imprimée doit être préférée à une page de titre gravée.

Ressources cartographiques, Ressources multisupports, Enregistrements sonores, Enregistrements vidéo, Images fixes, Images animées, Ressources électroniques

La première de deux ou plus de deux sources d'information présentées séquentiellement.

1.1.4.3 Ressources contenant deux œuvres ou plus et portant un titre collectif

Lorsqu'une ressource contient deux œuvres individuelles ou plus et porte à la fois un titre collectif et les titres des œuvres individuelles sur la source prescrite d'information, le titre collectif est choisi comme titre propre. Il est possible de donner les titres des œuvres individuelles en zone 7 (voir [7.2.2](#)).

Exemples

Three notable stories

En note : Contient : Love and peril / the Marquis of Lorne. To be or not to be / Mrs. Alexander. The melancholy hussar / Thomas Hardy

Monographies anciennes

Le titre propre peut intégrer les titres des œuvres individuelles ou bien il est possible de les donner en zone 7 en indiquant leur omission dans le titre propre par des points de suspension.

Exemples

The spinning wheel's garland, containing several excellent new songs

...

En note : La page de titre porte : I. The good housewife's coat of arms. II. The spinning-wheel's glory. III. The taylor disappointed of his bride. IV The changeable world.

P. Virgilii Maronis Opera omnia ...

En note : La page de titre porte : Bucolica, Georgica, Aeneis ; Ciris et culex

ou

P. Virgilii Maronis Opera omnia : Bucolica, Georgica, Aeneis ; Ciris et culex ; / ...

1.1.4.4 Ressource contenant deux œuvres ou plus et ne portant pas de titre collectif

Si, dans une ressource ne portant aucun titre collectif, une œuvre forme la partie prédominante de la ressource, le titre de cette œuvre est considéré comme formant le titre propre et les titres des autres œuvres sont donnés en zone 7 (voir [7.7.1](#)).

Si aucune œuvre ne prédomine, tous les titres sont donnés en zone 1 (voir [1.1.5.2](#))

1.1.4.5 Ressources sans aucun titre

Lorsqu'une ressource ne porte aucun titre, un titre est forgé et noté entre crochets.

Le titre ainsi fourni doit être concis, refléter le domaine et/ou le sujet de la ressource, dans la langue et l'écriture de la ressource, ou, dans le cas d'une ressource n'ayant pas de contenu linguistique, dans la

langue et l'écriture choisies par l'établissement de catalogage. Une note est ajoutée en zone 7 expliquant que le titre a été fourni par le catalogueur (voir [7.1.1.1](#)).

Exemples

[Phantom jet fighter landing at R.A.F. Leuchars, July 1971]
[Computer and information science technical reports, University of Florida]
[Mining claims in parts of Gloucester and Restigouche counties, New Brunswick, Canada]
[Coast of Maine from Owls Head to Penmaquid Point]
[Carte de la lune]
[北陵志略]
[日記]

Si une ressource porte un texte mis en évidence mais ne porte aucun titre, comme certains placards, posters, affiches, etc., le texte affiché est traité comme le titre propre (voir [1.1.5.4](#)).

1.1.4.6 Ressources constituant une partie ou un supplément d'une autre ressource

1.1.4.6.1 Lorsqu'une section, supplément, partie, etc. porte un titre ou une dénomination qui sont insuffisants pour l'identifier sans y inclure le titre commun, le titre propre de la ressource est composé d'un titre commun et d'une indication d'ordre du titre dépendant et/ou d'un titre dépendant (c'est-à-dire un titre commun, une indication d'ordre de section et/ou un titre de section ; le titre de la ressource principale et le titre non distinctif d'un supplément ou d'un encart ; le titre de la collection principale, une indication d'ordre de sous-collection et/ou le titre non distinctif d'une sous-collection ; le titre de la monographie en plusieurs parties et le titre non distinctif de la partie décrite, etc.). Le titre commun peut également être donné en zone 6.

Exemples

Advanced calculus. Student handbook
Histoire du peuple anglais au XIX^e siècle. Épilogue
Ordnance Survey of Great Britain one inch to one mile map. Seventh series. Sheet 145, Banbury
Italian secular song, 1606-1636. Florence
The German pre-classics. Series A, George Philipp Telemann
Mix and match games. Module 1, Letters
IEE proceedings. A
Acta Universitatis Carolinae. Philologica
Geographical abstracts. C, Economic geography
Kits for tots. Bimonthly filmstrip additions
Art of advocacy. Structured settlements
OSHA compliance manual. Application of key OSHA Topics
Ports et mouillages ds îles Féroé (Faerøerne). Partie nord
采矿设计师手册. 4, 矿山机械卷
企业管理基础. 教师手册

Ressources continues

Lors de la description d'un supplément ou d'un encart portant un titre dépendant, le titre de la ressource continue principale est également donné en zone 7 (voir [7.2.4.5](#)).

1.1.4.6.2 Lorsqu'un supplément, encart, partie, etc. d'une monographie en plusieurs parties peut être identifié sans inclusion du titre commun, le titre propre est le titre individuel du supplément, encart, partie, etc. Le titre commun est donné en zone 6.

Exemples

Mining and minerals

En zone 6 : . – (The law of South Africa ; vol. 18)

Bathymétrie de la terminaison sud de l'arc insulaire des Nouvelles-Hébrides

En zone 6 : . – (Contribution à l'étude géodynamique du Sud-Ouest Pacifique ; H.V. III-1)

Ernani

En zone 6 : . – (The works of Giuseppe Verdi. Series I, Operas = Le opere di Giuseppe Verdi. Sezione I, Opere teatrali ; vol. 5)

Art music from the Far East

En zone 6 : . – (Musical sources)

U.S. grain sales and shipments

En zone 6 : . – (GSR agricultural surveys)

社会科学ジャーナル

En zone 6 : . – (国際基督教大学学報 ; 2B)

Aix-en-Provence

En zone 6 : (Série orange : carte topographique de la France à 1:50 000 ; 3244)

Ressources continues

Lors de la description de suppléments ou d'encarts portant un titre indépendant, le titre commun est donné en zone 7 (voir [7.2.4.5](#)).

1.1.4.6.3 Lorsque, pour des raisons grammaticales, le titre commun ou le titre de la ressource principale fait partie intégrante du titre du supplément, partie, etc., le titre propre est composé de la mention intégrale des deux titres.

Exemples

Supplement to Hain's Repertorium bibliographicum

Geological basis for Vegetation of Southwest Africa

Commentaire : « Vegetation of Southwest Africa » est le titre de la ressource principale.

Superfluous hair, from Mail order madrigals

More graphics for Imagine that!

Der ander Theil deß Formularij, zum Tractat von Commissarien vnd Commissionen Camerae Imperialis gehörig, in sechs Bücher abgetheilt

1.1.5 Transcription

1.1.5.1 Le titre propre est transcrit tel qu'il figure sur la source d'information privilégiée, selon son exact libellé ; toutefois, des modifications peuvent être faites dans l'emploi des majuscules ou dans la ponctuation (voir aussi [A.7](#)).

Exemples

Elements of mineralogy

A view of Sir Isaac Newton's philosophy

To Sir Richard Hill, Bart.

Abstract of an Act of Parliament, 27 George 2d, 1754

To the inhabitants of London and its environs. Awake! Arise! or be forever fall'n!

Varias antiguidades de Portugal

By the King, a proclamation for a general fast

Nouvelle carte des pays du Marché commun

La Camargue

Carte de pollution des eaux superficielles de Languedoc-Roussillon par les détergents anioniques

A new and exact map of the Dominions of the King of Great Britain on ye continent of North America

一般动力学（动力学、振动与控制）最新进展

Commentaire : Le titre se présente sous la forme :

一般动力学[振动与控制、动力学]最新进展

Exceptionnellement, s'il est très long, un titre propre peut être abrégé en son milieu ou à la fin, à condition de ne pas en altérer le sens, de ne pas perdre d'information essentielle ni d'introduire d'incorrection grammaticale. Lorsqu'un titre propre est abrégé, il ne faut jamais omettre aucun des cinq premiers mots (ou des six premiers mots si le premier mot est un article). Les omissions sont signalées par des points de suspension.

Monographies anciennes

L'information relative au titre et figurant sur la source d'information privilégiée avant le titre par lequel l'œuvre est couramment identifiée, est mentionnée dans la description sans inversion dans le titre propre, même lorsque la typographie indique que la nature de cette information est celle d'un complément.

Exemples

Que contineant duodecim ęneidos libri ... P Virgilij Maronis

Hereafter foloweth a litel boke called Colyn Cloute

Invocations pieuses, devises, pièces liminaires (y compris épigrammes et dédicaces) sont exclues sauf si elles constituent le seul titre ou font partie du titre propre par la typographie ou le sens.

Exemple

Haubtschluessel der teutschen vnd italiaenischen Sprache

Commentaire : Le titre est précédé de l'invocation : A.M.A.D.

Ressources continues

Les erreurs typographiques évidentes sont corrigées lors de la transcription du titre propre et le titre est donné en zone 7, tel qu'il se présente sur la source d'information privilégiée de la base de la description de la ressource continue. S'il existe un doute sur l'orthographe d'un mot ou de plusieurs, l'orthographe est transcrite telle que trouvée.

Exemples

Housing starts

En note : Sur le vol. 1, n° 1, le titre se lit : Housing sarts

mais

Lakeland libarian [sic]

Commentaire : Le titre se lit : Lakeland lib*arian

Si le titre comprend une date, un nom, un numéro, etc. qui varie d'une livraison ou partie à l'autre, ou d'une itération à l'autre, cette date, ce nom, ce numéro sont omis. Cette omission est signalée par des points de suspension, sauf si l'omission se présente au début du titre.

Exemples

Report on the ... Conference on Development Objectives and Strategy

La sidérurgie française en ...

IFLA CD ...

Commentaire : Sur l'étiquette du disque : IFLA CD 2001

Frommer's Washington, D.C., on \$... a day

Commentaire : Sur la page de titre : Frommer's Washington, D.C., on \$35 a day

The annual report of Governor ...

Commentaire : Sur la page de titre : The annual report of Governor Rhodes. Le nom du gouverneur change à chaque mandat.

Tagungsbericht der Österreichischen Gesellschaft für Gefässchirurgie

Commentaire : Sur la page de titre : 2. Tagungsbericht der Österreichischen Gesellschaft für Gefässchirurgie

Publications en série

Si le titre propre comprend une mention qui fait référence à un titre précédent, un titre absorbé, etc., et qui peut ou non être grammaticalement reliée au reste du titre, cette mention n'est pas transcrite en tant que partie du titre. Les points de suspension ne sont pas utilisés. Les relations avec d'autres ressources sont indiquées en zone 7 (voir [7.2.4](#)).

Exemples

The serpentine muse

Et non : The serpentine muse, incorporating the ASH newsletter

En note : A absorbé : The ASH newsletter

International gas report

Et non : International gas report, including World gas report

En note : A absorbé : World gas report

1.1.5.2 Ressource sans titre collectif

Lorsque la ressource contient deux ou plus d'œuvres et qu'elle n'a pas de titre collectif, les titres des œuvres individuelles sont donnés dans l'ordre indiqué par leur importance typographique sur la (ou les) source d'information privilégiée ou, en l'absence de différence typographique, par leur ordre de succession sur la ou les sources d'information privilégiées. Les mentions d'édition associées aux titres individuels sont transcrites avec ces titres. Tout mot ou expression reliant les titres des œuvres du même auteur sont donnés tels qu'ils figurent sur la source d'information privilégiée (œuvres d'auteurs différents, voir [1.4.5.11.2](#)).

Lorsque le nombre des œuvres individuelles est très grand, les trois premiers titres peuvent être donnés, suivis de points de suspension. Le contenu complet peut être donné en zone 7.

Exemples

The double-dealer ; Love for love ; The way of the world ; The mourning bride

Flash and filigree ; and, The magic Christian

La petite hutte ; suivi de Lorsque l'enfant paraît

Romeo and Juliet overture ; and, Capriccio italien

Infancy ; Childhood

Electronic writing ; Functional grammar ; Verbal communication ...

初吻 ; 绿化树 ; 男人的一半是女人

Monographies anciennes

Les titres des œuvres individuelles sont donnés dans l'ordre indiqué par l'ordre des titres sur la page de titre. Lorsque, en sus de celles nommées sur la page de titre, des œuvres figurent dans la ressource, les titres de ces dernières sont enregistrés en zone 7.

Exemples

The fables of philosophie ; with The pleasures of poetry annexed vnto them ...

The serving-man become a queen. Jockey of the green. The lass of Richmond Hill

The humble petition of a beautiful young lady. The Rvnd. Dr B = rk ---
y's answer to the young ladies petition

1.1.5.3 Titre commun et titre dépendant

1.1.5.3.1 Titres dépendants comme partie du titre propre

Si le titre propre est composé d'un titre commun et d'un titre dépendant, le premier élément transcrit est le titre commun, suivi d'une indication d'ordre du titre dépendant, ou d'un titre dépendant, ou des deux. Le titre dépendant est lié directement à son titre commun. Un titre dépendant figurant dans la ressource mais non sur la source d'information privilégiée est donné entre crochets.

Exemples

Acta biologica. Protozoa
Études et documents. Série C
Journal of polymer sciences. Part A, General paper
Section et sous-sections
Analele Universității București. Seria științe sociale. Estetică
Pubblicazioni dell'Università cattolica del Sacro Cuore. Contributi. Serie 3a, Varia
Dansk periodicafortegnelse. Supplement
La lettre du maire. Textes et documents
The Baker Street journal. Christmas annual
Collection Armand Colin. Section de philosophie
Studia religiosa Helvetica. Series altera
Les sources inédites de l'histoire du Maroc de 1530 à 1845. Première série,
Dynastie Saadienne
Encyclopedia of archaeology. Part 2, History and discoveries

1.1.5.3.2 Indication de série chronologique comme partie de la numérotation

Dans le cas de publications en série, tout numéro ou toute autre information relative à une indication de série chronologique n'est pas transcrit en titre dépendant mais donné en zone 3 (voir [3.3.7](#)).

Exemple

Nuovo archivio veneto
En zone 3 : Ser. 2, v. 1 (1891)-ser. 2, v. 20 (1900) ; ser. 3, v. 1 (1901)-ser. 3, v. 42
(1921)
Commentaire : Titre non transcrit comme Nuovo archivio veneto. Ser. 2, or Nuovo archivio
Veneto. Ser. 3

1.1.5.4 Texte en évidence ne portant aucun titre

Lorsque la ressource présente un texte mis en évidence mais ne porte pas de titre (comme dans le cas de certaines affiches, posters, panneaux muraux, etc.), ce texte est transcrit comme titre propre, soit en totalité soit sous forme abrégée.

La suppression d'expressions ou de phrases complètes n'est pas signalée. Toute abréviation à l'intérieur des expressions ou des phrases est indiquée par des points de suspension.

L'ordre des mentions dans la transcription est déterminé par leur importance typographique et la mise en page de ces mentions dans la ressource. Les éléments importants de contenu du texte, tels que noms de produits ou d'organisations, noms, lieux et dates d'événements sont retenus.

Des compléments d'information sur ceux-ci ou sur tout autre aspect du contenu peuvent être donnés en zone 7.

La ponctuation est laissée à la discrétion de l'établissement de catalogage ; toutefois, il faut éviter toute combinaison de signes de ponctuation et d'espaces ayant une fonction particulière dans les descriptions selon l'ISBD.

Exemples

Emprunt national 1920 - Souscrivez - Banque de Paris et des Pays-Bas
Tales of wonder, no. 3 - The horror in the telescope, by Edmond Hamilton
En note : . – Texte transcrit d'une reproduction agrandie de couverture de magazine
« Comment trouvez-vous ce petit vin-là ... »
En note : . – Titre de départ abrégé
Court cases 1969 ... by counties in southeastern Connecticut
I am a jolly huntsman| My voice is shrill and clear
En note : Le titre est tiré des premiers vers du poème

Monographies anciennes

Suppressions ou abréviations sont indiquées par des points de suspension. L'ordre des mentions dans la transcription est déterminé par l'ordre des informations sur la ressource.

1.1.6 Changements dans le titre propre

Des changements dans le titre propre peuvent entraîner la rédaction d'une nouvelle description ou d'une note (voir [A.2.6](#) et [7.1.1.4](#)).

1.2 Titre parallèle

1.2.1 Un titre parallèle consiste en un titre dans une langue ou écriture différente de celle du titre propre et qui est présenté comme un équivalent du titre propre sur la ou les sources d'information privilégiées. Un titre dans une autre langue, lié grammaticalement à une autre partie de la description, n'est pas traité comme un titre parallèle.

Une ressource peut avoir un ou plusieurs titres parallèles.

Un titre parallèle peut revêtir les mêmes formes variées que le titre propre (voir [1.1.3](#)).

1.2.2 Lorsque la source d'information privilégiée porte des titres en plusieurs langues et/ou écritures, chaque titre non retenu comme titre propre (voir [1.1.4.1.2](#), [1.1.4.2](#)) peut être transcrit en titre parallèle. Les titres parallèles sont inclus s'ils sont nécessaires à l'identification, ou bien jugés importants pour les utilisateurs du catalogue.

Exemples

Album for the young = Album für die Jugend
Herfra til evigheden = From here to eternity
Beyond horizons = Allende los horizontes
세계를 간다 = Video world tour guide

1.2.3 Dans le cas de ressources textuelles imprimées tête-bêche ou dos à dos, où le texte et les pages de titre se présentent en deux langues ou écritures différentes sur des pages séparées de statut équivalent (voir [1.1.4.2.2](#)), le titre non retenu comme titre propre est donné en titre parallèle. La source du titre propre est donnée en zone 7.

1.2.4 Peut être traité comme un titre parallèle, le titre original dans une langue autre que celle du titre propre et qui figure sur la source d'information privilégiée sans être lié grammaticalement à d'autres éléments de la description (par exemple, s'il constitue un titre alternatif (voir [1.1.3.4](#)) ; s'il fait partie du complément du titre (voir [1.4.1](#)) ; s'il fait partie d'une mention de responsabilité (voir [1.4.3.4](#)) ; ou s'il fait partie d'une mention d'édition (voir [Zone 2](#))).

Exemples

Loser wins = Les séquestrés d'Altona.
Tétralogie = Der Ring des Nibelungen
Alexandri Aphrodisiensis in Sophisticos Aristotelis elenchos commentaria =
Αλεξάνδρου Αφροδισίας αποσημειώσεις εις τους σοφιστικους ελέγχους

Peut être donné en zone 7, le titre original dans une langue autre que celle du titre propre et qui ne figure pas sur la source d'information privilégiée (voir [7.2.4.1](#)).

Pour le titre original dans la langue du titre propre, voir [1.3.1](#).

1.2.5 Transcription

1.2.5.1 Si un titre parallèle est donné, il est transcrit en respectant exactement son libellé ; toutefois, des modifications peuvent être faites dans l'emploi des majuscules et de la ponctuation. Si une mention de responsabilité, une mention de complément du titre ou une mention relative à la zone de publication, production, distribution, etc., peut être liée grammaticalement à un titre parallèle, cette mention est transcrite comme faisant partie du titre parallèle.

Exemples

Breathless = À bout de souffle

Pièces de clavecin = The complete harpsichord suites

French colonies in America = Colonies françaises d'Amérique

History of the French language = Histoire de la langue française

Exceptionnellement, un titre parallèle peut être abrégé. Les omissions sont indiquées par des points de suspension. Les instructions données en 1.1.5.1 sont à suivre pour ce qui est de l'abréviation de titres parallèles très longs, de l'omission des dates, des numéros, etc. et de la transcription d'erreurs typographiques évidentes.

1.2.5.2 Si la source d'information privilégiée porte plusieurs titres parallèles, ces titres, s'ils sont donnés, sont transcrits dans l'ordre indiqué par l'importance typographique des mentions ou, en l'absence de différence typographique, par l'ordre de succession des mentions.

Exemples

Majaladda xeerka = Majallat al-qanun = Law quarterly review

Swiss financial year book = Schweizerisches Finanz-Jahrbuch = Annuaire financier suisse = Annuario finanziario svizzero

Le nozze di Figaro = Die Hochzeit des Figaro = The marriage of Figaro

Composizioni per liuto = Lute compositions = Lautenstücke

Quattro concerti per l'organo ed altri stromenti = Vier Orgelkonzerte = Four organ concertos = Quatre concertos pour orgue

Snow White and Red Rose = Blancanieves y Rosaraja = Schneewittchen und Rosenroth

Monographies anciennes

Si la source d'information privilégiée porte plusieurs titres parallèles, ces titres, s'ils sont donnés, sont transcrits dans l'ordre indiqué par l'ordre des informations. Toute autre information relative à la zone du titre et de la mention de responsabilité, située entre un titre propre et un titre parallèle ou entre des titres parallèles, est transcrite dans l'ordre indiqué par l'ordre des informations sur la source d'information, précédée de la ponctuation prescrite appropriée.

Exemple

Joh. Amos Comenii Orbis sensualium pictus trilinguis, hoc est Omnium fundamentalium in mundo rerum & in vita actionum pictura et nomenclatura Latina, Germanica & Hungarica : cum titulorum juxta atq[ue] vocabulorum indice = Die sichtbare Welt in dreyen Sprachen, Das ist Aller Vornehmsten Welt-Dinge und Lebens-Verrichtungen Vorbildung und Lateinische, Deutsche und Vngarische Benamung : sampt einem Tittel- und Wörter-Register = A' Látható világ háromféle nyelven, az-az Minden derekassab ez világon lévő dolgoknak és az életben való cselekedeteknek le-ábrázolása és Deák, Német és Magyar megnevezése : A' fellyül való írásoknak és szóknak laystromával

1.2.5.3 Les titres parallèles figurant sur des sources d'information non retenues comme source d'information privilégiée peuvent être donnés, soit en zone 1 et entre crochets, soit en zone 7. Les titres parallèles qui figurent ailleurs dans la ressource peuvent être donnés en zone 7.

1.2.5.4 Ressource sans titre collectif

Lorsque la ressource contient deux œuvres ou plus sans porter de titre collectif (voir [1.1.5.2](#)) et que chacune des œuvres distinctes porte un ou des titres parallèles, chaque titre parallèle donné l'est à la suite du titre auquel il se rapporte.

Exemples

The enticing products of France = Les produits séduisants de la France. Grape harvesting in Languedoc = La vendange en Languedoc

Du er ikke alene = You are not alone. Opname = In for treatment

Sur le mariage = Über die Ehe ; Lessing ; Freud et la pensée moderne = Freud in der modernen Geistesgeschichte ; Mon temps = Meine Zeit

De l'autre côté du miroir et de ce que Alice y trouva = Through the looking glass and what Alice found there ; La chasse au Snark = The hunting of the Snark

Monographies anciennes

Lorsque la ressource comprend deux œuvres ou plus sans porter de titre collectif et que chacune des œuvres distinctes porte un ou des titres parallèles, les titres parallèles sont donnés dans l'ordre indiqué par l'ordre des informations sur la ressource.

Lorsqu'il y a une source d'information privilégiée applicable à l'intégralité de la ressource, les titres parallèles sont donnés dans l'ordre indiqué par l'ordre des informations. Lorsqu'il n'y a pas de source d'information privilégiée applicable à l'intégralité de la ressource, mais que les œuvres qui y sont contenues ont leurs propres sources d'information privilégiées utilisées collectivement comme source d'information unique, les titres parallèles sont donnés dans l'ordre indiqué par l'ordre des informations sur chacune des sources d'information privilégiées.

Exemple

Ταδε ενεστιν εν τωδε τω βιβλιω. Λουκιανου. Φιλοστράτου Είκόνες ; του αύτου 'Ηρωικά ; του αύτου Βίοι σοφιστων. Φιλοστράτου Νεωτέρου Είκωνες Καλλιστράτου Εκφάσεις = Qve hoc volvmine continentvr. Luciani Opera. Icones Philostrati ; eiusdem Heroica ; eiusdem Uitae sophistarum. Icones Iunioris Philostrati. Descriptiones Callistrati ...

Tout complément d'information relatif à la zone du titre et de la mention de responsabilité qui peut se trouver entre le titre d'une œuvre et son titre parallèle ou entre des titres parallèles, est transcrit, s'il est donné, dans l'ordre indiqué par l'ordre des informations sur la source d'information privilégiée, précédé de la ponctuation prescrite appropriée.

Exemple

Directio methodica processus iudicarii iuris consuetudinarii inclyti
Regni Hungariae / per M. Joannem Kithonich de Koztanicza ... =
Rövid igazgatas a' nemes Magyar Orszagnak es hozzá, tartozó
Részeknek szokott törvény folyasiro / mellyet deákbol magyar
nyelvre fordított Kaszoni Janos

1.2.5.5 Titre commun et titre dépendant parallèles

Si le titre propre est composé d'un titre commun et d'un ou de titres dépendants, tout titre commun parallèle et titre dépendant parallèle qui est donné est transcrit à la suite du titre titre commun et du titre dépendant.

Exemples

Godišen zbornik na Zemjodelsko-šumarskiot fakultet na Univerzitetot vo Skopje.
Zemjodjelstvo [Printed text] = Annuaire de la Faculté d'agriculture et de
sylviculture de l'Université de Skopje. Agriculture

Dansk periodicafortegnelse. Supplement [Printed text] = The Danish national
bibliography. Serials. Supplement

中国动物志. 昆虫纲. 第四十六卷, 膜翅目. 茧蜂科(四). 窄径茧蜂亚科 [Printed text] =
Fauna sinica. Insecta. Vol. 46, Hymenoptera. Braconidae (IV). Agathidinae

1.2.5.6 Changements dans le titre parallèle des ressources continues et des monographies en plusieurs parties

Publications en série et Monographies en plusieurs parties

Si un titre parallèle est ajouté, omis, ou modifié sur des livraisons ou parties suivantes, une note sur ces changements est donnée en zone 7 (voir [7.1.3](#)), si elle est jugée importante pour les utilisateurs du catalogue.

Ressources intégratrices

Si un titre parallèle est ajouté, omis ou modifié sur des itérations suivantes, la description est modifiée pour rendre compte de la dernière itération et les premiers titres parallèles sont donnés en zone 7 (voir [7.1.3](#)), s'ils sont jugés importants pour les utilisateurs du catalogue.

1.3 Complément du titre

Le complément du titre consiste en un mot ou une expression, ou un groupe de caractères, liés et subordonnés au titre propre, au titre parallèle ou aux titres des œuvres distinctes contenues dans la ressource. Un complément du titre peut comprendre des variantes de titre figurant sur la même source que le titre propre.

Exemples

Basse vallée de l'Aude, exploitation des aquifères, risques de pollution : situation
en 1972

Edgar Degas : pastels, lavis, gouaches, esquisses

Les plaideurs : comédie

Bilder einer Ausstellung : zehn Stücke für Klavier

Klavierkonzert in A, KV 414 : Ausgabe für Klavier, 2 Violinen, Viola und Violoncello

WWW.hr : Croatian homepage since 1994

Le Louvre : peintures & palais
Léonard de Vinci : géant de la Renaissance
Dynamics of a molecule in a cage : CH4 in NaA Zeolite
Abbado in Berlin : the first year
Almageste : voyage céleste sur ordinateur
Sibilla Frigia : vidi leccelso idio che fragellare
アジア語楽紀行 : 旅するタイ語
느낌여행 오지체험 : 삼척 내미로 마을

1.3.1 Des variantes de titre (autres que les titres parallèles) non retenues comme titre propre mais qui se trouvent sur la même source que le titre propre, y compris le titre original dans la langue du titre propre, sont traitées en complément de titre. Des variantes de titre figurant ailleurs dans la ressource peuvent être données en zone 7 (voir [7.1.1.2](#)).

Exemples

Die Sage von den Nibelungen : Nibelungenlied
Voyage to Venus : Perelandra
The devils : The possessed
Concerto op. 7,7 : Konzert A-Dur für Streichorchester
Sinfonie Nr. 3 : Eroica
第三交响曲 : 英雄

mais

Barbara

En note : Titre de la pochette : Barbara, l'aigle noir

1.3.2 Une mention de complément du titre peut inclure une mention de responsabilité, le nom d'un éditeur ou des indications relatives à d'autres éléments de la description (par exemple, une mention d'édition) lorsque, pour des raisons grammaticales, une telle mention fait partie intégrante du complément du titre.

Toute information qui figure comme un complément du titre et qui inclut l'un des éléments obligatoires (par exemple, une mention de responsabilité) est donnée soit comme complément du titre, soit ailleurs dans la description. Les autres compléments du titre sont donnés s'ils sont nécessaires à l'identification ou bien jugés importants pour les utilisateurs du catalogue.

Exemples

In search of light : the broadcasts of Edward R. Murrow, 1938–1961
The psychology of second language learning : papers from the Second International Conference of Applied Linguistics, Cambridge, 8–12 September 1969
Heil Harris! : a novel based on the television series "The Avengers"
Le encicliche sociali di Leone XIII e Pio XI : testo latino e traduzione italiana della "Rerum novarum" e della "Quadragesimo anno" con riferimenti ad altri documenti pontifici
The greenwood tree : newsletter of the Somerset and Dorset Family History Society
Esquisse géologique de la Thakkola, Népal central : missions géologiques du C.N.R.S.
Black holes : Sidney Owen's space games
21世纪的信息资源编目 : 第一届全国文献编目工作研讨会论文集

1.3.3 Cas particuliers de compléments du titre

1.3.3.1 Sigles et acronymes

Si un titre propre est constitué d'un sigle ou d'un acronyme et qu'une forme développée figure sur la source d'information privilégiée, la forme développée est traitée en complément du titre.

Exemples

ISBD(CM) : international standard bibliographic description for cartographic materials

SPSS : statistical package for the social sciences

Lorsque la forme développée est traitée comme titre propre (voir 1.1.3.3, 1.1.4.1.1), le sigle ou l'acronyme présent sur la source d'information privilégiée est donné comme complément du titre.

Exemple

Cahiers de l'Institut de linguistique de Louvain : CILL

Lorsque le titre propre est composé en totalité ou en partie d'un sigle ou d'un acronyme (voir aussi 1.1.3.3) et qu'une forme développée est disponible sur une source autre que la source d'information privilégiée, cette forme développée n'est pas traitée en complément du titre mais peut être donnée en zone 7 (voir 7.1.1.3).

1.3.3.2 Titres incomplets ou ambigus

Lorsque le titre est incomplet ou ambigu, il peut être complété par un supplément d'information fourni à partir du contenu de la ressource. Cet ajout, mis entre crochets, est traité en complément du titre.

Exemples

Kauheat karnevaalit : [opiskelijaliike Tampereen Yliopistossa]

I våra hus : [dikter]

Vegetation : [in Botswana]

Département de l'Yonne : [carte routière]

Florida : [tourist map]

Street map of Flagstaff, Arizona : [walking tours]

Société d'études de la province de Cambrai : [bulletin]

1.3.4 Transcription

1.3.4.1 Si une mention de complément du titre est donnée, elle est transcrite à la suite du titre auquel elle se rapporte.

1.3.4.2 Si une mention de complément du titre est donnée, elle est transcrite en respectant exactement son libellé ; toutefois, des modifications peuvent être faites dans l'emploi des majuscules ou dans la ponctuation. Exceptionnellement, les compléments du titre peuvent être abrégés. Lors d'une abréviation d'un complément du titre, il ne faut omettre aucun des cinq premiers mots (les six premiers si le premier mot est un article). Les omissions sont signalées par des points de suspension.

Ressources continues

Dans le cas de ressources continues autres que des publications à feuillets mobiles à mise à jour, ou le complément du titre est omis de la description à moins d'être considéré comme important pour les utilisateurs du catalogue ou il peut être abrégé. S'il est omis de la description, le complément du titre peut être donné en zone 7.

Les consignes données en 1.1.5.1 sont à suivre pour ce qui est de l'abréviation de compléments de titre très longs, d'omission de dates, de numéros, etc. et de la transcription d'erreurs typographiques évidentes.

Publications à feuillets mobiles à mise à jour

Un complément du titre est retenu s'il est nécessaire à l'identification ou considéré comme important pour les utilisateurs du catalogue. N'est pas retenu un complément du titre constitué uniquement de termes relatifs à la fraîcheur du contenu.

1.3.4.3 Peut être transcrite à la suite du titre propre une mention de complément du titre qui figure avant le titre propre sur la source d'information privilégiée, s'il n'y a pas d'impossibilité grammaticale ou autre. Lorsque cela n'est pas possible, la mention peut être donnée en zone 7.

Exemples

Tam-Tam : aus dem Repertoire von Nico Palermo

Commentaire : « Aus dem Repertoire von Nico Palermo » figure en tête de la page de titre.

Monographies anciennes

Un complément du titre figurant avant le titre propre sur la source d'information privilégiée est transcrit avant le titre propre.

1.3.4.4 Lorsqu'une source d'information privilégiée porte plus d'une mention constituant un complément du titre, ces mentions, si elles sont données, sont transcrites dans l'ordre indiqué par l'importance typographique de ces mentions ou, s'il n'y a pas de différence typographique, par l'ordre de succession des mentions.

Exemples

Spirit of an age : New Zealand in the seventies : essays in honour of W.B. Sutch

Distribution of principal kinds of soils : orders, suborders and great groups :

National Soil Survey classification of 1967

Animal stories : dramatized readings : a recorded anthology

The Hammons family : a study of a West Virginia family's traditions : from the
Archive of Folk Song

Offshore oil drilling : data analysis : from Neel Oil Research Council

联邦调查局档案 : FBI : 帝国之中的帝国霸权之上的霸权

オールド・ファッション : 普通の会話 : 東京ステーションホテルにて

천국의 계단 : 그리고 다시는 울지 않았다 : 최인호장편소설

Monographies anciennes

Si une mention de complément du titre est donnée, elle est transcrite dans l'ordre indiqué par l'ordre des informations sur la source d'information privilégiée. Le résultat peut être qu'un titre alternatif, de l'information sur les annexes ou autre matériel supplémentaire puisse être donné en complément du titre.

Exemple

A Christian funeral : a brief essay on that case, what should be the
behaviour of a Christian at a funeral? : or, some directions how to
regulate a funeral by the rules of religion

1.3.4.5 Ressources sans titre collectif

1.3.4.5.1 Lorsqu'une ressource n'a pas de titre collectif (voir [1.1.5.2](#)) et qu'il y a des mentions de complément du titre relatives à un ou plusieurs des titres des œuvres individuelles présentes, ces mentions, si elles sont données, sont transcrites à la suite des titres auxquels elles se rapportent.

Exemples

Youth : a narrative ; Heart of darkness ; The end of the tether

Le chevalier du guet : chanson folklorique française ; Qui frappe ici? : Louisiane

Leonardo da Vinci : a pictorial biography ; The Medici : power and patronage in
Renaissance Florence

Special effects : morphing and warping ; 3-D modeling : generic primitives and other basic tools
Some effects of geographical factors in combat simulations : presentation / Zvonimir Bratun. Model Horus as a training method in Slovenian Armed Forces : presentation ; Model Horus as a training method in Slovenian Army / Dušan Marincic
Meditation : op. 90 ; Klänge der Stille : op. 91
Dixit Dominus : RV594 ; Stabat mater : RV621 ; Gloria in D major : RV588 ...

Monographies anciennes

Si elles sont données, des mentions de complément du titre sont transcrites dans l'ordre indiqué par l'ordre des informations sur la source d'information privilégiée. Ceci s'applique même si le complément du titre est lié à plusieurs œuvres.

Exemples

Les Akanças : prologue mélo-dramatique, en un acte et en prose ; suivi Des Espagnols dans la Floride : pantomime en trois actes et à spectacle

Vortigern : an historical tragedy, in five acts ... ; and Henry the Second : an historical drama

1.3.4.5.2 Si elle est donnée, une mention figurant sur la source d'information privilégiée, constituant un complément du titre et relative à plus d'une œuvre du même auteur, compositeur, etc., est transcrite à la suite des titres des œuvres auxquels elle se rapporte. Pour la musique notée et les enregistrements sonores, si la mention fait normalement partie du titre propre (voir 1.1.3.5), elle est donnée comme complément du titre. Sinon, si par exemple les œuvres du même auteur, compositeur, etc. ne se suivent pas, la mention peut être donnée en zone 7.

Si la relation entre la mention constituant le complément de titre et les titres des œuvres individuelles n'est pas claire, il est possible d'ajouter entre crochets quelques mots d'explication. *Sinon*, il est possible de donner la mention de complément du titre en zone 7.

Exemples

Endstation Sehnsucht ; Die Glasmenagerie : zwei Theaterstücke
Eight variations in G major, K. 24 ; Seven variations in D major, K. 25 : for piano
Lied auf dem Dach ; Tafelmusik ; Ausklang : für großes Orchester
Pow! ; Zap it : two adventure games

Die grosse Liebe ; Wie sie starben : [beide umfassen] Dichter- und Frauen-Porträts

1.3.4.5.3 Une mention figurant sur la source d'information privilégiée, constituant un complément du titre et relative à toutes les œuvres réunies dans une ressource, bien que celles-ci soient d'auteurs, de compositeurs, etc. différents, peut être donnée en zone 7.

1.3.4.6 Titre commun et titre dépendant

Lorsque le titre propre est composé d'un titre commun et d'un titre dépendant (voir 1.1.5.3), une mention de complément du titre relative au titre propre, si elle est donnée, peut l'être à la suite du titre dépendant. Les mentions de complément du titre relatives au titre commun peuvent être données en zone 6 ou en zone 7.

Exemples

Stock selection. Portfolios : money management

Jigsaw puzzles. Children's art : a decade of examples

Commentaire : Complément du titre relatif au titre commun : A visual survey

Bibliographie de la France. Biblio. 1ère partie, Bibliographie officielle : publications reçues par le Service du dépôt légal

Commentaire : Complément du titre relatif au titre commun : Journal officiel du livre français paraissant tous les mercredis

Periodica polytechnica. Transportation engineering

Commentaire : Complément du titre relatif au titre commun : Contributions to international technical sciences published by the Technical University of Budapest

Publications of the Institute. Historical studies. Series III, Renaissance Europe : texts and commentaries

Monographies anciennes

Lorsque le titre propre est composé d'un titre commun et d'un titre dépendant (voir 1.1.5.3), les mentions particulières de complément du titre sont données, si elles le sont, dans l'ordre indiqué par l'ordre des informations sur la source d'information privilégiée.

1.3.4.7 Titre parallèle et complément du titre parallèle

1.3.4.7.1 Lorsqu'une source d'information privilégiée porte un ou plusieurs titres parallèles et des compléments du titre en plusieurs langues et/ou écritures, chaque mention de complément du titre, si elle est donnée, suit le titre auquel elle se rattache par la langue.

Les mentions de complément du titre qui ne sont pas transcrites en zone 1 peuvent être données en zone 7 (voir [7.1.3](#)).

Exemples

On tour : 10 British jewellers in Germany and Australia = Auf Tournee : zehn britische Goldschmiede in Deutschland und Australien

12 millions d'immigrés : feuille de lutte des travailleurs immigrés en Europe = 12 milhões de imigrados : folha de luta dos operários imigrados na Europa

Security : information and administrative management = Sécurité : gestion de l'information et gestion administrative

Kleine Meditationen : für Streichtrio und Harfe = Short meditations : for string trio and harp

Klavier-Quintett : Forellen-Quintett = Piano quintet : trout quintet = Quintette avec piano : quintette "La truite"

Apocalypse de Jean : lecture = Apocalyps [sic] of John : a reading

Vienna : hotel and tourist guide = Wien : Hotel- und Reiseführer

La Birmanie : images du bouddhisme vivant = Burma : images of living Buddhism

Les manuscrits datés : premier bilan et perspectives : Neuchâtel, 1983 = Die datierten Handschriften : erste Bilanz und Perspektiven : Neuenburg, 1983

Mein erster Sor : Sammlung leichter Gitarrensoli = My first Sor : selection of easy guitar-solos = Il mio primo Sor : raccolta di facili assoli per chitarra

挑战黑客 : 网络安全的最终解决方案 = Hacker proof : the ultimate guide to network security

Monographies anciennes

Chaque mention de complément du titre, si elle est donnée, suit l'ordre indiqué par l'ordre des informations sur la source d'information privilégiée.

Exemple

La Didone abbandonata : dramma per musica da recitarsi in St. Pieterburgo nel giorno [espace blanc] febraro 1766. nel Imperial teatro per comando di Sua Maestà Imperiale Catarina II. / La musica è del rinomato signor Baldassara Galuppi, direttore della Musica, e Maestro di Cappella di Sua Maestà Imperiale, e della Ducal Cappella di San Marco in Venezia = Didon abandonnée : dramme [sic] en musique qui doit etre représenté sur le Theatre impériale de St. Petersbourg le [espace blanc] fevrier 1766. par ordre de Sa Majesté Impériale Catherine II.

1.3.4.7.2 Lorsqu'une source d'information privilégiée porte un ou plusieurs titres parallèles mais que la mention de complément du titre n'est qu'en une seule langue et/ou écriture, le complément du titre, s'il est donné, l'est après le dernier titre parallèle transcrit.

Exemples

Brecht heute = Brecht today : Jahrbuch der Internationalen Brecht-Gesellschaft

Le rossignol = The nightingale = Die Nachtigall : conte lyrique en trois actes

Priče iz davnine = Tales of long ago = Märchen aus Urväterzeiten : izbor Veliki
česko-hrvatski rječnik = Česko-chorvatský slovník : za praktičnu i školsku
upotrebu

Carmina Burana = ブラーナ・カルミナ : cantiones profanae

신용춘의 국악세계 = Korean traditional music world of Shen Long-chun : 통소
단소 연주곡

1.3.4.7.3 Lorsqu'un titre parallèle résume à la fois le contenu du titre propre et celui du complément du titre, le complément du titre écrit dans la langue du titre propre, s'il est donné, est transcrit après le titre propre et avant le titre parallèle.

Exemples

Verbände und Gesellschaften der Wissenschaft : ein internationales Verzeichnis =
World guide to scientific associations

Année 1812 : ouverture = 1812 overture

Romeo i Julija : ljubavna priča = Romeo and Juliet's love story

Monographies anciennes

Le complément du titre est donné dans l'ordre indiqué par l'ordre des informations sur la source d'information privilégiée.

1.3.4.7.4 Lorsqu'il n'y a pas de titre parallèle mais que des mentions de complément du titre figurent sur la source d'information privilégiée en plusieurs langues et/ou écritures, la mention qui est dans la langue et/ou l'écriture du titre propre peut être donnée. Lorsque ce critère ne s'applique pas, la mention qui figure en premier sur la source d'information privilégiée peut être donnée. Les autres mentions peuvent également être données.

Exemples

Jugoslavija : hotel and tourist guide = Hotel- und Reiseführer

L'Europe laitière : annuaire international des produits laitiers = internationales
Jahrbuch der Milchprodukte = international directory of dairy products

Nunc dimittis : Graduale für vier Stimmen, zwei Violinen, zwei Hörner und Basso
continuo = graduale for four voices, two violins, two horns and basso continuo

Astérix : calendar = calendrier = Kalender = calendario

Astérix : calendar = calendrier = Kalender = calendario

Musique notée

Lorsque le titre est composé d'un terme générique désignant la forme ou le genre musical (voir 1.1.3.1), qu'il n'y a pas de titre parallèle et que des mentions relatives à la tonalité, à la numérotation, à la date de composition et à la distribution d'exécution figurent sur la source d'information privilégiée en plusieurs langues et/ou écritures, la mention écrite dans la langue et/ou l'écriture du terme générique fait partie du titre propre et elle est donnée à la suite du terme désignant la forme ou le genre musical. Lorsque ce critère ne s'applique pas, la mention qui figure en premier sur la source d'information privilégiée est donnée. Les autres mentions peuvent également être données.

Exemples

Adagio et allegro molto, cor, trombone et orchestre = horn, trombone,
and orchestra = Horn, Posaune und Orchester

Sonate für Violine and Klavier in h = for violin and piano in b

1.3.4.8 Une mention de complément du titre qui figure dans la ressource mais non sur la source d'information privilégiée, est donnée entre crochets à la suite du titre propre ou du titre parallèle auquel elle se rapporte, si elle est nécessaire à l'identification ou bien jugée importante pour les utilisateurs du catalogue. Sinon, une telle mention peut être donnée en zone 7 (voir [7.1.3](#)).

Exemple

Civitas : [Monatsschrift des Schweizerischen Studentenvereins = revue mensuelle de la Société des étudiants suisses = rivista mensile della Società degli studenti svizzeri]

1.3.4.9 Changements dans les compléments du titre des ressources continues et des monographies en plusieurs parties

Publications en série et monographies en plusieurs parties

Si le complément du titre a été reporté dans la zone du titre et de la mention de responsabilité et que l'information qu'il porte change dans les livraisons et parties suivantes, la description est modifiée et une note est rédigée si elle est jugée importante pour les utilisateurs du catalogue. Sinon, il est possible soit de mentionner en note que le complément du titre varie soit d'ignorer le changement.

Ressources intégratrices

Si le complément du titre a été reporté dans la zone du titre et de la mention de responsabilité et que l'information qu'il porte change dans les dernières itérations, la description est modifiée et le changement est signalé en note s'il est jugé important pour les utilisateurs du catalogue (voir [7.1.3](#)).

1.4 Mention de responsabilité

Obligatoire si disponible

Une mention de responsabilité est constituée d'un ou de plusieurs noms, expressions ou groupes de caractères relatifs à l'identification et/ou à la fonction de toute personne physique ou collectivité qui est responsable de la création du contenu intellectuel ou artistique d'une œuvre contenue dans la ressource décrite ou y a contribué ou bien qui est responsable de la réalisation de cette œuvre.

1.4.1 Les mentions des noms des personnes et/ou des collectivités qui ont une responsabilité principale sont les seules nécessaires. Des mentions de responsabilité suivantes sont introduites lorsqu'elles sont nécessaires à l'identification ou bien jugées importantes pour les utilisateurs du catalogue.

Une mention de responsabilité n'est pas construite lorsqu'aucune mention de responsabilité ne se trouve dans la ressource.

1.4.2 Une mention de responsabilité peut se rapporter à des entités telles que :

- écrivains, compositeurs, interprètes, artistes graphiques, chorégraphes, arrangeurs, cartographes, programmeurs, principaux enquêteurs, animateurs, etc., dont l'œuvre est matérialisée dans la ressource, soit directement (par exemple, auteur du texte, éditeur scientifique, compilateur, traducteur, illustrateur, graveur, cartographe, compositeur, arrangeur, chorégraphe), soit indirectement (par exemple, auteur du roman sur la base duquel a été créé un scénario de film, auteur de l'œuvre à partir de laquelle a été créé un logiciel, adaptateurs d'une œuvre préexistante), que ce soit sur le même support que l'original ou sur un autre ;
- collecteurs de données diverses, personnes responsables de la direction de l'exécution d'une œuvre ; institutions, particuliers ou collectivités commanditant l'œuvre de toute personne citée ci-

dessus (de façon intellectuelle et non purement financière) ; producteurs d'un enregistrement de variétés.

– producteurs : compagnies et individus tels que producteurs de films cinématographique, réalisateurs ou autres personnes ayant un degré de responsabilité générale sur une œuvre ; individus ayant des responsabilités spécifiques lorsque, dans le contexte d'un film donné ou d'un genre particulier de film, ils ont un rôle majeur de création (par exemple, directeurs de la photographie, scénaristes, animateurs de films d'animation) ;

– développeurs et concepteurs dont l'œuvre implique la création du contenu d'une ressource ou sa réalisation (par exemple, concepteur de jeu) ; entités ayant des responsabilités spécifiques dans le contexte d'une ressource particulière ou d'un genre particulier de ressource (par exemple, chefs de projet sur des données d'enquête, réalisateur de vidéo).

En principe, une telle responsabilité se rapporte non seulement aux personnes ou collectivités ayant un rôle significatif dans la création, la production ou la réalisation de l'œuvre, mais aussi à toutes celles dont le rôle est comparativement moindre (par exemple, les conseillers historiques) mais qui sont néanmoins citées sur la source d'information privilégiée. Il est possible de donner en zone 7 (voir 7.1.4) les mentions se rapportant à des individus ou collectivités jugés avoir tenu un rôle mineur.

1.4.3 Formes de la mention de responsabilité

1.4.3.1 Une mention de responsabilité peut être composée d'un nom de personne ou de collectivité ou de plusieurs ; elle peut ou non comporter un mot de liaison ou une brève expression indiquant le rôle de la personne ou de la collectivité (voir aussi 1.4.3.5).

Exemples

- / Institut géographique national
- / réalisé et publié par les Éditions Grafocarte
- / edited by the Daily Express
- / by S. Hutchinson
- / dedicated by ... Grenville Collins
- / presented by ... Lewis Morris
- / John Milton
- / engraved by Jukes
- / levée en 1817 par M. Givry
- / surveyed and drawn by E.M. Woodford
- / reproduced by W.H. Barrell
- / dressée par Ernest Grangez
- / compiled by the Ministry of Housing and Local Government
- / 胡昌平著
- / 国家图书馆图书采选编目部编
- / 鈴木玲子著
- / 홍이섭 지음

1.4.3.2 Une mention de responsabilité peut être composée d'une expression qui ne cite aucun nom propre ou qui mentionne un groupe sans donner son nom, lorsqu'une telle expression désigne une contribution intellectuelle ou qu'elle est significative à d'autres égards.

Exemples

- / by Pär Lagerkvist ; translated from the Swedish
- / Erich Kästner ; für den Gebrauch in dänischen Schulen vereinfacht
- / compiled and edited by the graduating class
- / extracted from a chart drawn in 1785 ; with introductory commentary by the composer

- / by Geoffrey Burgon ; text taken from the Chester mystery plays and mediaeval poems
- / by a group of teachers representative of primary grades
- / Dieter Kendrick ; with spoken commentary by various artists
- / by a team of programmers and teachers
- / Arden Wilson ; with graphics by the author
- / aus dem Englischen ins Teutsche übersetzt
- / 南京市玄武区业余作者集体创作

1.4.3.3 Une mention de responsabilité peut comprendre un substantif ou une phrase nominale en même temps qu'un ou des noms propres, lorsqu'une telle phrase indique le rôle de la personne ou de la collectivité. Les autres substantifs ou phrases nominales sont normalement traités comme des compléments du titre (voir [1.3](#)).

Exemples

- / selection and catalogue by Katherine Michaelson
- / the author John Milton
- / text by the Central Intelligence Agency ; maps by Rand McNally ; fruit symbols designed and drawn by Joseph A.W. Kisingbury ; surveys and sketches by J.B. Armstrong
- / d'après les travaux de M. Alfred Grandidier
- / piano accompaniments and notes by Claire Liddell
- / Text und Musik, John Lennon
- / research and text by Colin Barham
- / development and debugging, Philip Goldman

1.4.3.4 Une mention de responsabilité peut comprendre des indications relatives à d'autres éléments de la description (par exemple, un titre original, une information sur l'édition de l'œuvre traduite) lorsque, pour des raisons grammaticales, ces indications font partie intégrante de la mention de responsabilité.

Exemples

- / extracted from the Pensées by H.F. Stewart
- / Carson McCullersová ; dramatizace Edward Albee ; z anglického originálu "The ballad of the sad café" přeložili Luba a Rudolf Pellarovi
- / translated from the second edition, authorized August 10, 1908, with an introduction and notes, by Andrew D. Osborn
- / reduced from the original plan of three inches to one mile and planned to a scale of one inch & half to one mile by Isaac Johnson in June 1800
- / selected and translated from La divina commedia, by J.G. Roman
- / adapted from Alice in Wonderland, by Wilford Hagers
- / traduit en vers latins, sur la troisième édition du texte français, par M l'Abbé Métivier
- / translated & empynted by me William Caxton ...

1.4.3.5 Une mention de responsabilité peut être composée du nom d'une collectivité ou de plusieurs, agissant comme commanditaires d'une ressource, lorsque les collectivités sont nommées sur la source d'information privilégiée et que la relation entre le commanditaire et la ressource est explicitement mentionnée (ou peut être exprimée par l'adjonction d'un mot approprié ou d'une brève expression). Si le nom d'une collectivité commanditaire fait partie intégrante de la mention de publication, production, distribution, etc. (c'est-à-dire lorsqu'il est précédé d'une expression telle que *publié pour ...*), ce nom est donné en zone 4.

Exemples

- / presented by West Virginia University ; sponsors, Consolidated Gas Supply Corporation, West Virginia University College of Engineering, West Virginia Section of the American Ceramic Society
- / [sponsored by] Occidental Petroleum Corporation ; made by Sandler Institutional Films, Inc.
- / éditée spécialement par l'Institut géographique national pour le Touring Club de France
- / under the patronage of the Royal Scottish Geographical Society

1.4.3.6 Une mention qui n'exprime pas de responsabilité quant au contenu intellectuel ou artistique de la ressource n'est pas considérée comme une mention de responsabilité.

Des mentions telles que devises, dédicaces, mentions de soutien financier ou de prix honorifique (par exemple, *Lauréat du Prix Tchaïkovski, 1971*) peuvent être omises ou bien données en zone 7 (voir 7.1.4).

Une information telle que *avec 33 cartes, avec 32 parties, avec un disque, avec un manuel de référence*, peut être donnée en zone 5.

Pour des mentions exprimant cette responsabilité mais présentes dans le complément du titre, voir 1.3.

1.4.3.7 Il n'y a pas lieu de répéter en mention de responsabilité une mention de responsabilité qui, pour des raisons grammaticales, fait partie intégrante d'autres éléments de la description et a été transcrite comme une partie de cet élément.

Lorsque le nom de l'entité responsable est explicitement répété sur la source d'information privilégiée en une mention de responsabilité formelle, ce nom est transcrit en mention de responsabilité.

Exemple

The John Franklin Bardin omnibus / John Franklin Bardin

En outre, si le titre propre comprend seulement une partie du nom de la collectivité éditrice et que l'autre partie de ce nom figure ailleurs sur la source d'information privilégiée, cette dernière partie est donnée en mention de responsabilité.

Exemple

Skrifter fra Nordisk institut / Odense universitet

1.4.3.8 Il n'y a pas lieu de donner en mention de responsabilité le nom d'une collectivité qui figure sur la source d'information privilégiée, lorsque la fonction de la collectivité n'est pas précisée et ne peut être déterminée à partir de la ressource décrite ou à partir d'une autre source. Par contre ce nom est donné en zone 7 (voir 7.1.4).

1.4.4 Une ou plusieurs mentions de responsabilité

1.4.4.1 Il n'existe qu'une seule mention de responsabilité lorsque le libellé de la source d'information privilégiée ne fait apparaître qu'une seule mention. Une telle mention peut comprendre les noms de plusieurs personnes ou collectivités : c'est le cas lorsqu'il apparaît que celles-ci remplissent la même fonction ou, bien qu'elles remplissent des fonctions différentes, leurs noms sont reliés par une conjonction.

Exemples

/ edited by N.G.L. Hammond and H.H. Scullard

/ by Donald Elliott and illustrated by Clinton Arrowood
 / compiled and edited by Richard L. Coulton with the assistance of voluntary aid
 / par L. Meyère et J. Hansen
 / developed by Dale Kahn with Laurie Fenster
 / by William Whiston, M.A. sometime professor of the mathematicks in the
 University of Cambridg. and Humphrey Ditton, master of the new mathematick
 school in Christs's Hospital, London
Commentaire : Les titres universitaires et les mentions de postes occupés sont
 conservés dans la description de monographies anciennes (cf. 1.4.5.5).
 / the first by Leonard Lessius, the second by Lewis Cornaro, a noble Venetian : ...
 / first gathered and compiled in Latine by the right famous clerke Maister Erasmus
 of Roterodame, and now translated into Englyshe by Nicholas Udall
 / with additions by H.N. Ridley and the Rev. T.S. Lea
 / drawn in 1791 ... from the observations made by Fleurieu in 1769 and by Vincente
 Tofino in 1788

1.4.4.2 Il existe plusieurs mentions de responsabilité lorsque le libellé fait apparaître de multiples mentions : c'est le cas lorsqu'il apparaît que plusieurs personnes ou collectivités ont rempli des fonctions différentes et que ces mentions ne sont pas reliées par une conjonction.

Exemples

/ by Rudolf Steiner ; translated by W.B.
 / with preface by Walter Allen ; editor, James Vinson
 / Centre national coopératif agricole de traitement antiparasitaire ; directeur
 technique, Marcel Bonnefoi
 / by G. Robertson ; engraved by Morris
 / par N. de Fer ; A. Coquart sculpsit
 / by Michael Praetorius ; arranged for orchestra by N.J. Milner-Gulland
 / von Wolfgang Amadeus Mozart ; Klavierauszug, neu revidiert von Wilhelm Kienzl
 / written by Danny Shapiro ; ported to Motif by Philip Schneider
 / par M. Marmontel, de l'Academie Française ; mit deutschen Noten zum
 Schulgebrauch und Selbstunterricht herausgegeben
 / 汤显祖著；汪榕培英译；徐朔方笺校
 / チャールズ・バーチ, ジョン・B・コップ著；長野敬, 川口啓明訳
 / 콜슨 리들 지음 ; 박영신 옮김

1.4.4.3 La différence entre la première mention de responsabilité et les suivantes est simplement une question d'ordre. Ceci ne signifie pas que la première mention est liée à la responsabilité principale d'une œuvre.

1.4.4.4 Une mention de responsabilité relative aux annexes et autres suppléments, si elle est donnée, est traitée comme une mention de responsabilité additionnelle à la suite de la mention relative à l'intégralité de la ressource ou à sa partie principale, si celle-ci existe. Si cette mention figure dans la ressource mais non sur la source d'information privilégiée, elle peut être donnée en zone 7 (voir [7.1.4](#)).

Exemples

/ with an introduction by Scott Keltie
 / deur Annie Hofmeyr ; en'n geslagregister deur Joh. van der Bijl
 / by C.H.A. Armstrong ; with an appendix on the history and architecture of the
 fabric by E.R. Arthur
 / attributed to Thomas Cavendish the circumnavigator ; with descriptive text by F.C.
 Wieder
 / von Johann Christian Bach ; mit Kadenzen versehen von Li Stadelmann

Monographies anciennes

Le détail des annexes et autres suppléments est transcrit dans l'ordre indiqué par l'ordre des informations sur la source d'information privilégiée.

En conséquence, ces mentions précédant la mention de responsabilité ou figurant là où n'existe pas de mention de responsabilité séparée, sont traitées comme des compléments du titre (voir 1.3.4.4) ; celles figurant à la suite d'une mention de responsabilité sont traitées comme des mentions de responsabilité suivantes. Lorsqu'elles sont prises ailleurs dans la ressource, ces mentions suivent les mentions de responsabilité qui s'appliquent à l'intégralité de la ressource ou à sa partie principale, ou bien à la mention concernée. Dans le cas de titres d'autres œuvres dans une ressource sans titre collectif, voir 1.1.5.2.

Exemples

- / by James Townley ; with a variety of German notes explanatory of the idioms ... alluded to by John Christian Hüttner
- / by the author of The conduct of the allies ; to which are added the said Barrier-Treaty, with the two separate articles ...
- / done into English from the French, with a new original preface upon the same subject, by W. J. To which are added, An essay upon Satyr, by Monsieur d'Acierand A treatise upon pastorals, by Monsieur Fontanelle

1.4.5 Transcription

1.4.5.1 Une mention de responsabilité est transcrite dans les termes où elle figure dans la ressource.

Exemples

- / di Leon Battista Alberti Fiorentino ...
- / written by himself
- / Dauide Edguardo Anglo authore
- / by one who is neither a knight, nor a member of the House of Commons
- / by **** ...
- / as surveyed in 1822 for the use of the justices in sessions, by W. Ravenshaw
- / dessiné et gravé par R. Hausermann
- / enregistrements de Roberte Hamayon
- / co-ordinated for the Voice of America by Tristram Coffin
- / Tatsuro Suzuki interviewed by Maya Koizumi
- / Modest Mussorgsky ; in der Instrumentation von Maurice Ravel
- / scriptwriter, Allan S. Mitchell ; consultants, Joan M. Clayton and Simon Randolph
- / Abraham Bosse d'après Jean de Saint-Igny
- / developed by TNF Software Arts ; graphics by Larry Blum
- / principal investigators, T. Sheehan, H. Lovett
- / researched and compiled by Art Gump
- / 主办单位, 国家图书馆 ; 主编, 詹福瑞
- / Honoré de Balzac
- / Józef Lodowski
- / Home Office
- / Universidad de Salamanca
- / Mozart
- / British Library Bibliographic Services Division

Publications à feuillets mobiles à mise à jour

Des mentions relatives à des personnes éditrices de publications à feuillets mobiles à mise à jour sont notées comme des mentions de responsabilité si elles sont jugées importantes pour les utilisateurs du catalogue.

Exemple

/ compiled and edited by Malcolm Evans and Martin Standard

Enregistrements sonores, Images animées

Les noms des membres individuels d'un ensemble musical ou d'autres ensembles peuvent être donnés entre parenthèses à la suite du nom de l'ensemble, lorsqu'ils sont présents sur la source d'information privilégiée.

Sinon, ces noms peuvent être donnés en zone 7 ou bien simplement omis.

Exemple

/ Ravel ; Budapest String Quartet (J. Roismann and A. Schneider, violins ; B. Kroyt, viola ; M. Schneider, cello)

Monographies anciennes

Il est possible de faire des coupures dans des mentions longues ; ces coupures sont indiquées par des points de suspension.

Exemple

/ quam ... in florentissima electorali ad Albim universitate, praeside ...
M. Augusto Pfeiffero, Lavvenburgo-Saxone, publico eruditorum
exameni exponit Martinus Bernhardi Gryphisbergâ Pomeranus, ad
diem XXXI. Januar. Anno ... MDCLXIII. ...

1.4.5.2 Une mention de responsabilité qui figure, non pas sur la source d'information privilégiée mais ailleurs dans la ressource, peut être transcrite en zone 1 et entre crochets ou bien donnée en zone 7 (voir 7.1.4). La source de cette mention de responsabilité peut être donnée en zone 7. Une mention de responsabilité trouvée hors de la ressource peut être donnée en zone 7 (voir [7.1.4](#)), avec, si nécessaire, la source de cette information.

Exemples

/ [written and planned by Jennifer Vaughan]

En note : La mention d'auteur est prise au verso de la page de titre

Candide ou L'optimisme

En note : Par Voltaire

/ [Canadian Union of General Employees]

/ Johannes Brahms ; [englisches and deutsches Vorwort von Wilhelm Altmann]

/ [per ... F. Leandro delli Alberti]

En note : Mention de responsabilité prise dans le titre au début du texte

/ [par feu M. l'Abbé de Bretteville]

En note : La mention de responsabilité est prise sur la page de titre du tome 4

/ [紫式部著]

/ [한국어공학사편집부 편]

Monographies anciennes

Les mentions de responsabilité trouvées hors de la ressource sont données en zone 7, avec la source de cette information.

Exemple

Discours sur la creche de N. Seigneur. ...

En note : Par Ezechiel Spanheim. Source : Holzmann & Bohatta.
Deutsches Anonymenlexikon, Bd. 1, S. 409, Nr. 11863

1.4.5.3 Lorsque les noms de plusieurs personnes ou collectivités sont mentionnés dans une seule mention de responsabilité (voir [1.4.4.1](#)), le nombre de noms transcrits est à la discrétion de l'établissement de catalogage. Lorsque plusieurs noms sont transcrits, ceux-ci peuvent être séparés par des virgules ou reliés par des mots de liaison, selon les cas. Si des mots de liaison sont ajoutés, ils le sont entre crochets. Les omissions sont indiquées par des points de suspension et par *et al.* (*et alii*), ou son équivalent dans une autre écriture, mis entre crochets.

Exemples

/ by D.M.Chizhikov and V.P. Shchastlivyi

/ by Samuel Devend ... [et al.]

/ Dieter Ahlert, Klaus Peter Franz

/ [автори] Б. Конески, Х. Поленаковиќ ... [и др.]

/ National Park Service [and] Soil Conservation Service [and] Texas Agricultural Experiment Station

/ Centre d'expansion Bordeaux Sud-Ouest, Institut national de la statistique et des études économiques, Institut d'économie régionale du Sud-Ouest

/ herausgegeben von der Universität des Saarlandes und der Vereinigung der Freunde der Universität des Saarlandes

/ herausgegeben von Hans Fromm ... [et al.]

/ sculpserunt E.S. Hamersveldt et S. Rogeri

/ Carla Joynes, Lizbeth Beame [for] Deckle & Murphy

/ par Arthur Honegger, Daniel Lesur, Roland Manuel, Germaine Tailleferre ... [et al.]

/ prepared by Albert Kreissinger, Ken Merrill [for] Alpha Unlimited

/ 李伟 ... [等]著

Commentaire : Le caractère suivant les crochets signifie « par ».

Monographies anciennes

De préférence, tous les noms sont transcrits.

1.4.5.4 Lorsque les noms de personnes ou de collectivités figurent sous une forme abrégée dans une mention de responsabilité, par exemple sous la forme d'un acronyme, la forme développée peut être donnée en zone 7 (voir 7.1.4).

1.4.5.5 Les initiales indiquant l'appartenance à des associations, des titres universitaires, etc., ainsi que des mentions de postes occupés et de qualités qui suivent un nom de personne, sont transcrites lorsque ces initiales, etc., doivent être maintenues pour des raisons grammaticales ou lorsqu'elles sont nécessaires pour identifier la personne ou établir le contexte de son activité.

Dans tous les autres cas, les initiales, etc. ne sont pas considérées comme faisant partie de la mention de responsabilité et sont omises.

1.4.5.6 Une mention de responsabilité qui précède le titre propre sur la source d'information privilégiée est transcrite à la suite du titre propre et du complément du titre, à moins qu'elle ne soit liée grammaticalement à cette information (voir [1.4.3.7](#)). La position d'origine de la mention de responsabilité peut être signalée en zone 7.

Exemple

/ Silvio Belli Vicentino

En note : Le nom de l'auteur figure en tête de la page de titre

Monographies anciennes

La position d'origine de la mention de responsabilité est signalée en zone 7.

1.4.5.7 Une mention de responsabilité qui comprend le nom d'une collectivité exprimé sous une forme hiérarchisée est transcrite sous la forme et dans l'ordre donnés dans la ressource.

Exemples

/ Bibliothèque nationale, Centre bibliographique national

/ Universidad Nacional Autónoma de México, Instituto de Investigaciones Históricas

/ Centre international de dialectologie générale près l'Université catholique de Louvain

/ U.S. Department of Agriculture Forest Service, South-Western Region

/ Air Ministry, Meteorological Office

/ Division of Child Psychiatry, Cambridge Hospital

/ 国立国会図書館書誌部編

/ 국립중앙도서관 자료기획과

1.4.5.8 Lorsque la relation entre une mention de responsabilité et un titre n'est pas claire, un mot de liaison ou une brève expression dans la langue et l'écriture de la page de titre peut être ajouté entre crochets, en zone 1 ; ou bien, une explication relative à la mention de responsabilité peut être donnée en zone 7.

Exemples

/ [verse translation by] Robert Lowell

/ [choisis et présentés par] Gilbert Prouteau

/ [collected] by Angus Mackay

/ [gravée par] Ch. Lemas

/ William Shakespeare ; [read by] Sir John Gielgud

/ [edited by] John Finlayson

ou

/ John Finlayson

En note : Édité par John Finlayson d'après ...

1.4.5.9 Si plusieurs mentions de responsabilité sont données, l'ordre de ces mentions dans la description est celui indiqué par leur importance typographique sur la source d'information privilégiée ; ou bien, en l'absence de différence typographique, par l'ordre de succession sur la source d'information privilégiée sans tenir compte de l'étendue ou de l'importance de la responsabilité impliquée par ces diverses mentions. Lorsque ces mentions ne sont pas prises sur la source d'information privilégiée, elles doivent être données entre crochets et, dans la mesure du possible, selon un ordre logique.

Lorsque la source d'information privilégiée est de nature composite (comme dans le cas de ressources en plusieurs parties ou de ressources multisupport n'ayant pas de source principale commune), les mentions de responsabilité sont données dans un ordre logique.

Sinon, les différentes parties de la ressource peuvent être décrites selon la méthode de la description à niveaux (voir [Annexe A](#)).

Exemples

/ Rudolf Steiner ; [translated by Lady Maitland-Heriot] ; [edited by H. Collison]

/ Mihajlo Velimirovic ; [traduzione in lingua italiana a cura del Mario Sintich] ;
 [revisione scientifica a cura del Protogene Veronesi] ; illustrazioni di Branimir
 Ganovic
 / by Suzanne Reynolds ; illustrated by the Studio Brambelli, Milan
 / edited by Michael Harloe ; sponsored by the International Sociological Association
 Research Committee on the Society of Regional and Urban Development
 / by Michael Chisholm ; [for the] Social Science Research Council
 / Hermann Hesse ; translated from the German by Basil Creighton ; [translation]
 revised by Walter Sorrell
 / [Worte von] Juan Ramón Jiménez ; [Musik von] Mario Castelnuovo-Tedesco
 / Jacques Offenbach ; music adapted and arranged by Ronald Hammer ; new book
 and lyrics by Phil Park
 / design, Roger Teppe ; programmer, Bob Chompsky ; graphics, Carol Mayer-Lenz

Monographies anciennes

Lorsqu'il existe plusieurs mentions de responsabilité, les mentions sont transcrites dans l'ordre indiqué par l'ordre des informations sur la source d'information privilégiée.

Exemple

/ by the late ingenious and learned Hollander, Lambert Hermanson ten
 Kate ; translated from the original French by James Christopher le
 Blon

Lorsqu'elles sont trouvées dans la ressource mais non sur la source d'information privilégiée, les mentions sont données en zone 1 et entre crochets dans l'ordre de succession indiqué sur la source d'information utilisée ; ou bien, lorsque plusieurs sources d'information sont utilisées, selon un ordre logique dans la mesure du possible. Sinon, l'information est donnée en zone 7.

Exemple

A summarie and true discourse of Sir Frances Drakes VWest Indian
 voyage / [begun by capitaine Bigges ; finished by his Lieutenant
 Maister Croftes ; edited by Thomas Cates]

En note : Mentions de responsabilité d'après la préface de Cates

ou

A summarie and true discourse of Sir Frances Drakes VWest Indian
 voyage

En note : « Begun by capitaine Bigges ...the same being afterwards
 finished (as I thinke) by his lieutenant Maister Croftes, or some
 other, I knowe not well who ». Édité par Thomas Cates. Mentions
 de responsabilité citées d'après la préface de Cates

Lorsque dans un débat universitaire un candidat et un « praeses » sont cités, les noms et les mots indiquant leur fonction sont traités comme faisant partie d'une seule mention de responsabilité (sauf s'ils sont liés grammaticalement au titre propre ou au complément du titre).

Exemples

Discursus historico-theologicus de annis ministerii Christi / quem ... in
 incluta Universitate Altdorfina publico eruditorum examini subiiciunt
 praeses Isaacus Laurbecchius SS. theol. dd. & respondens Joh.
 Fridericus Kernius, Schleusinga-Hennebergicus. Ad diem 21. Mai.
 Anno o.r. M.DCC

mais

Consensû Benevolo illustris & gratiosissimi Senatûs Medici in florentissima ad Salam Academiâ. Præsides ... Johanne Arnoldo Friderici, phil. & med. doct. anatom. chirurg. ac botan. p.p. famigeratissimo, medico provinciali Saxo-Altenburgico ... hanc dissertationem medicam de hydrope tympanite publicæ artis cultorum ventilationi submittit ad diem [espace laissé en blanc] Martii, M.DC.LXXII. ... David Richter, Zittâ Lusatus. Autor

Enregistrements sonores, Ressources audiovisuelles

S'il existe plusieurs mentions de responsabilité, les mentions doivent être ordonnées de sorte que les différentes catégories de responsabilité soient données dans un ordre logique. Par exemple, pour les enregistrements sonores : compositeurs de musique, y compris les personnes dont les rôles d'improvisation sont estimés comme faisant partie du processus de création ; auteurs du texte ; interprètes dans l'ordre suivant : solistes/acteurs/lecteurs ; chœur ; chef de chœur ; orchestre ; chef d'orchestre ; réalisateur ; producteur d'un enregistrement de variétés.

1.4.5.10 Titre parallèle et mention de responsabilité parallèle

1.4.5.10.1 Lorsqu'une source d'information privilégiée porte un ou plusieurs titres parallèles et/ou une ou plusieurs mentions parallèles de complément du titre et qu'elle a également des mentions de responsabilité en plusieurs langues et/ou écritures, chaque mention de responsabilité, si elle est donnée, l'est à la suite du titre ou du complément du titre auquel elle se rattache par la langue.

Exemples

National accounts statistics, 1950-1968 / Organisation for Economic Cooperation and Development = Statistique des comptes nationaux, 1950-1968 / Organisation de coopération et de développement

Carte minéralogique de l'Afrique / Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture [et] Association des services géologiques africains = Mineral map of Africa / United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization [and] Association of African Geological Surveys

Die Zauberflöte : für zwei Flöten oder Violinen / W.A. Mozart ; nach einer Ausgabe aus dem Jahr 1792 herausgegeben von Gerhard Braun = The magic flute : for two flutes or violins / W.A. Mozart ; from an edition of 1792 edited by Gerhard Braun

Sowjetische Klaviermusik für die Jugend / herausgegeben von Nikolai Koptschewski = Soviet piano music for young people / edited by Nicolai Kopchevsky = Musique de piano soviétique pour la jeunesse / édité par Nicolas Kopchevski

Familias norte-americanas : los De Stefano / colaborador de educación, Beryl L. Bailey = American families : the De Stefanos / educational collaborator, Beryl L. Bailey

Swiss cycling journal : offizielles Organ / Schweiz. Radfahrer-Bund SRB = organe officiel / Fédération cycliste suisse = organe ufficiale / Federazione ciclistica svizzera

Canadian urban sources : a survey / Canadian Council on Urban and Regional Research = Sources urbaines canadiennes : un aperçu / Conseil canadien de la recherche urbaine

オーケストラの時の時/ 湯浅譲二 = Time of orchestral time / Joji Yuasa

미궁/ 황병기 연주 = The labyrinth / by Byungki Hwang

Monographies anciennes

Les divers titres et mentions sont transcrits dans l'ordre indiqué par l'ordre des informations sur la source d'information privilégiée.

Exemple

Anatomia uteri humani gravid tabulis illustrata / auctore Gulielmo Hunter ... Reginae Charlottae medico extraordinario, in Academia Regali anatomiae professore ... = The anatomy of the human gravid uterus exhibited in figures / by William Hunter ...

1.4.5.10.2 Lorsqu'il n'est pas possible de donner une mention de responsabilité appropriée après chaque titre ou complément du titre, les mentions de responsabilité sont données (si elles le sont) toutes ensemble à la suite du dernier titre parallèle ou complément du titre parallèle.

Exemples

Printing at Gregynog : aspects of a great private press = Argraffu yng Ngregynog : agweddau ar wasg breifat fawr / Michael Hutchins ; translated by David Jenkins = y cyfieithiad gan David Jenkins

8 capriccios : hegedüre, második hegedii kiséretével = für Violine, mit Begleitung der zweiten Violine / Henryk Wieniawski ; átnézte és ujjrenddel allátta = revidiert und mit Fingersatz versehen von Jenő Hubay

1.4.5.10.3 Lorsqu'une source d'information privilégiée porte un ou plusieurs titres parallèles et/ou une ou plusieurs mentions parallèles de complément du titre mais que la mention de responsabilité ne figure qu'en une seule langue et/ou écriture, la mention de responsabilité est donnée (si elle l'est) après le dernier titre parallèle ou complément du titre parallèle transcrit.

Exemples

Bibliotecas = Libraries = Bibliothèques / Ernest Malaga

Bieler Jahrbuch = Annales biennoises / Herausgeber, Bibliotheksverein Biel

Carte de tapis végétal de la région méditerranéenne = Vegetation map of the Mediterranean region ... / by P. Lalande ; F.A.O. [and] UNESCO

Mährische Volkspoesie in Liedern = Moravian folk poetry in song = Chant sur des poésies populaires moraves / Léoš Janáček

Svensk kyrkomusik = Schwedische Kirchenmusik = Swedish church music / Vokal- und Instrumentalensemble der Rundfunkchor ; Leitung, Eric Ericson

Statistique des comptes nationaux, 1969-1985 = National accounts statistics, 1969-1985 / Organisation de coopération et de développement économiques

Monographies anciennes

La mention de responsabilité est donnée après le titre ou mention du complément de titre auquel elle est associée.

Exemples

Nouum Testamentum seu quattuor euangelioru[m] volumina lingua Hungarica donata / Gabriele Pannonio Pesthino interprete = Wij Testamentum magijar nijeluen

Cursus mathematicus ... = Cours mathématique ... / par Pierre Herigone, mathématicien Frederici Ruischii ... Thesaurus animalium primus ... = Het eerste cabinet der dieren / van Frederik Ruysch

1.4.5.10.4 Lorsqu'il n'existe pas de titre parallèle mais que la source d'information privilégiée porte des mentions de responsabilité en plusieurs langues et/ou écritures, la mention de responsabilité qui est dans la langue et/ou l'écriture du titre propre est donnée. Lorsque ce critère ne s'applique pas, la mention de responsabilité mise en évidence par la typographie des mentions sur la source

d'information privilégiée ou, en l'absence de différence typographique, par l'ordre de succession sur la source d'information privilégiée est donnée. Les autres mentions peuvent également être données.

Exemples

- Tin statistics / International Tin Council = Conseil international de l'étain = Consejo Internacional del Estaño
- Bibliotheca Celtica : a register of publications relating to Wales and the Celtic peoples and languages / Llyfrgell Genedlaethol Cymru = The National Library of Wales
- Bibliographica belgica / Commission belge de bibliographie = Belgische commissie voor bibliografie
- Europa cantat VI : Leicester 1976 / au nom de la Fédération européenne des jeunes chorales édité par = im Auftrag der Europäischen Föderation Junger Chöre herausgegeben von = for the European Federation of Young Choirs edited by Willi Gohl
- Madame Bovary / réalisateur, Jean Renoir ; d'après le roman de Flaubert = director, Jean Renoir; after the novel by Flaubert
- Directions in tin trade of selected North American countries : statistical survey / International Tin Council = Conseil international de l'étain

Monographies anciennes

Toutes les mentions de responsabilité sont données à la suite du titre propre et de tout complément du titre.

1.4.5.11 Ressources sans titre collectif

1.4.5.11.1 Si une ressource n'a pas de titre collectif (voir [1.1.4.4](#), [1.1.5.2](#)) et que toutes les œuvres individuelles ont la même mention de responsabilité, la mention de responsabilité est donnée après tous les titres, titres parallèles et mentions de complément du titre.

Exemples

- Baby doll : the script for the film ; Something unspoken ; Suddenly last summer / Tennessee Williams
- Fréjus ; Le Var touristique / Provence Paris publicité
- Daily Mail motor road map of London and ten miles round ; Motor road map of south-east England / Edward Sandford
- Fantaisie-Impromptu op. 66 ; Scherzo op. 31 / Chopin
3. Sinfonie : « Das Lied von der Nacht » : für Tenor Solo, gemischten Chor and Orchester op. 27 = 3rd symphony : « Song of the night » : for tenor solo, mixed chorus and orchestra op. 27 ; 4. Sinfonie-Concertante für Klavier and Orchester op. 60 = 4th symphony-concertante for piano and orchestra op. 60 / Karol Szymanowski
- Duo Nr. 1 G-Dur, KV 423, für Violine und Viola [Enregistrement sonore] ; Duo Nr. 2 B-Dur, KV 424, für Violine und Viola / Wolfgang Amadeus Mozart ; Susanne Lautenbacher, violin ; Ulrich Koch, viola
- A survey of spending on foreign language teaching ; Foreign language teaching resources / principal investigator, J.L. Pianko
- Le Colonel Chabert ; suivi de Honorine ; et de L'interdiction / Balzac

Monographies anciennes

La mention de responsabilité est donnée dans l'ordre indiqué par l'ordre des informations sur la source d'information privilégiée.

1.4.5.11.2 Si les œuvres individuelles ont des mentions de responsabilité différentes, chaque mention est donnée à la suite du titre, du titre parallèle ou de la mention de complément du titre auxquels elle se rapporte.

Sont conservés tels que donnés sur la source d'information privilégiée, les mots de liaison ou expressions qui se trouvent entre les titres des œuvres d'auteurs différents (œuvres du même auteur, voir 1.4.5.11.1).

Exemples

- Teorija kredita : skripta / Milutin Ćirović. Teorija dopunskog kredita : skripta / Vjekoslav Meichsner
- Crépuscule en montagne / S. Sohet-Boulnois. Carillon corse / Georges Lauro
- The high school cadets = Kadettenmarsch / Musik, J.P. Sousa ; Bearbeitung, Franz Bummerl. Musik im Blut : Marsch / Musik und Bearbeitung, Hans Kolditz
- Fantasy and fugue for orchestra and organ, op. 10 (1963) / Wallingford Riegger ; Polish National Radio Orchestra ; Jan Krenz, conductor. Synthesis for orchestra and electronic sound (1960) / Otto Luening ; Hessian Symphony Orchestra ; David Van Vactor, conductor. Nocturne (1958) / Colin McPhee ; Hessian Radio Symphony Orchestra ; David Van Vactor, conductor. Fantasia for organ (1929) / Otto Luening ; Ralph Kneeream, organist
- Hybrid imaging : technology and graphic design / April Cubbitt. Art and the machine / Fran Chen. Space art / Jean-Louis Gero ; illustrator, Judy Randall
- 中华人民共和国国歌/ 田汉词 ; 聂耳曲. 国际歌 / 欧仁·鲍迪埃词 ; 比尔·狄盖特曲
- The authorship of Wuthering Heights / by Irene Cooper Willis. And The structure of Wuthering Heights / by C.P.S.
- Le Western / textes rassemblés et présentés par Henri Agel, nouvelle édition. Évolution et renouveau du western, 1962–1968 / par Jean A. Gili
- An examination of Dr. Burnet's theory of the earth ... / by J. Keill, the second edition corrected To the whole is annexed A dissertation on the different figures of the coelestial bodies, &c ... / by Mons. de Maupertuis
- My very first prayer time book / by Mary Fletcher ; illustrations by Treyer Evans, revised edition. Now I lay me down to sleep / text and pictures by Rex Catto

Monographies anciennes

Lorsqu'il est connu que les œuvres individuelles, autres que les suppléments, ne sont pas du même auteur, les titres, les titres parallèles, les compléments du titre et les mentions de responsabilité sont enregistrés dans l'ordre indiqué par l'ordre des informations sur la source d'information privilégiée.

Exemples

Catonis disticha de Moribus. 2. Dicta insigni Septem Sapientum Graeciae. 3. Mimi Puliam, sive, Senecae Proverbia, Anglo-Latina. Cato item Grammaticae interpretatus Latinis & vernaculis vocibus pari ordine, sed diversis lineis alternatis. ... / A Carolo Hoolo, A. M. Privatae Scholae Grammaticae Institutore in Purificum viculo apud Londinates.

Commentaire : Ponctuation et majuscules d'origine conservées.

La fauconnerie / de F. Ian des Franchières ... recueillie des liures de M. Martino, Malopin, Michelin & Amé Cassian. Avec, Une autre Fauconnerie / de Guillaume Tardif ... Plus, La vollerie / de messire Artelouche d'Alagona ... D'avantage, un recueil de tous les oiseaux de proie, seruans a la fauconnerie & vollerie

1.4.5.11.3 Si les œuvres individuelles ont des mentions de responsabilité communes à certains titres mais non à tous, chaque mention est donnée à la suite du dernier des titres auxquels elle se rapporte.

Exemples

- Godly contemplations for the unlearned, 1575 ; A letter of a Catholike man beyond the seas, 1610 / Thomas Owen. The conviction of noveltie, 1632 / R.B.
- Jephte ; Le cinque piaghe di Christo / Antonio Draghi. Oratorio di S. Petro piangente / Pietro Andrea Ziani

Rhapsody in blue ; Prelude for piano no. 2 / George Gershwin.Symphonic dances from West Side story / Leonard Bernstein

Nuclear disarmament ; Politics of peace / principal investigator, Thomas Cashdollar. Strategies for defense / principal investigator, Damien Toffel

土佐日記/ 紀貫之著 ; 池田弥三郎訳. 蜻蛉日記 / 藤原道綱母著 ; 室生犀星訳

채근담/ 홍자성 저 ; 조지훈 역. 생활의 발견 / 임어당 저 ; 박일충 역

Monographies anciennes

Les mentions sont transcrites sous la forme et dans l'ordre donnés sur la source d'information privilégiée.

1.4.5.11.4 Si les œuvres individuelles ont leurs propres mentions de responsabilité et que la source d'information privilégiée indique également une ou plus d'une mention de responsabilité applicable à l'intégralité de la ressource, la ou les mentions de responsabilité applicables à l'intégralité de la ressource sont données à la suite de toutes les autres mentions, précédées d'un espace, point-virgule, espace. La relation entre la dernière mention de responsabilité nommée et les mentions qui la précèdent doit être explicitée par l'adjonction entre crochets d'un mot de liaison ou d'une brève expression.

Si cet adjonction est grammaticalement impossible ou si la mention résultante est maladroite ou gênante, il est possible de donner en zone 7 la partie pertinente de la mention de responsabilité et/ou son explication (voir [7.1.4](#)).

Exemples

The white devil ; The duchess of Malfi / by J. Webster. The atheist's tragedy ; The revenger's tragedy / by Tourneur ; [all] edited with an introduction and notes by J.A. Symonds

Could it be magic / Text und Musik von Adrienne Anderson und Barry Manilow. Komm doch mal rüber / Musik, Dieter Zimmermann ; Text, Charley Nissen ; Klavierbearbeitung [beider Kompositionen], Rolf Basel

Symphony no. 4 in A major, op. 90 : Italian / Mendelssohn. Symphony in C major / Bizet ; [both works performed by] National Philharmonic Orchestra ; Leopold Stokowski

Spellbinder / Tom Leach. The music director / Bob Dithridge. Word magic / Charles Zipf ; editor [of the three works], Glen Furness

Monographies anciennes

La ou les mentions de responsabilité applicables à l'intégralité de la ressource sont données dans l'ordre indiqué par l'ordre des informations sur la source d'information privilégiée. Si la relation entre chaque personne ou collectivité et l'œuvre individuelle n'est pas claire, une explication est donnée en zone 7.

Exemple

The natural history of Iceland ... [Texte imprimé] ; to which is added, A meteorological table, with remarks / translated from the Danish original of Mr. N. Horrebow

En note : Les deux œuvres sont traduites d'après N. Horrebow

1.4.5.12 Titre commun et titre dépendant

Lorsque le titre propre est composé d'un titre commun et d'un titre dépendant (voir [1.1.5.3](#)), les mentions de responsabilité relatives au titre dépendant sont données à la suite du titre propre. Les mentions de responsabilité relatives à l'œuvre plus grande peuvent être données en zone 6, avec le titre commun.

Exemples

Plan d'ensemble au 1:2 000 de la région d'Ile-de-France. Bloc 1-77-29, Bonnières-sur-Seine / Ministère de l'environnement et du cadre de vie, Établissement public régional d'Ile-de-France

Urban and regional references. Supplement / compiled by Canadian Council on Urban and Regional Research

Teaching geology with computer software. North America / Bureau of Education Bulletin. Supplement

En zone 6 : (Bulletin / Faculty of Archaeology Publications de la Sorbonne. Série Byzantina / Centre de recherches d'histoire et de civilisation byzantines

Monographies anciennes

Les mentions de responsabilité sont données sous la forme et dans l'ordre donnés sur la source d'information privilégiée. Dans le doute, ou si la mention de responsabilité se rapporte au titre propre en entier, il est possible de donner en zone 7 une explication ou un commentaire.

1.4.6 Changements dans la mention de responsabilité des ressources continues et des monographies en plusieurs parties

Publications en série et Monographies en plusieurs parties

Si une personne ou collectivité enregistrée dans une mention de responsabilité est ajoutée ou supprimée dans une livraison ou partie suivante, et que ce changement ne requiert pas de nouvelle description (voir [A.2.7](#)), le nom de la personne ou collectivité plus récente est donné en zone 7 ou bien une note en signale la disparition (voir [7.1.4.1](#)). Si le changement affecte seulement la présentation du nom de la personne ou de la collectivité, une note est rédigée si le changement est jugé important pour les utilisateurs du catalogue.

Publications en série

Des changements majeurs du nom dans la mention de responsabilité en relation avec un titre générique requièrent une nouvelle description (voir [A.2.6.2](#)).

Ressources intégratrices

Si des personnes ou des collectivités enregistrées en mention de responsabilité changent dans des itérations ultérieures, la description est modifiée pour rendre compte de l'itération la plus récente et le nom des personnes ou collectivités précédentes sont donnés en zone 7 (voir [7.1.4.1](#)).

2 ZONE DE L'ÉDITION

Note préliminaire

La zone de l'édition comprend la mention d'édition, les mentions parallèles d'édition, les mentions de responsabilité relatives à l'édition, les autres mentions d'édition et les mentions de responsabilité relatives à une autre mention d'édition.

Sommaire

- 2.1 Mention d'édition
- 2.2 Mention parallèle d'édition
- 2.3 Mention de responsabilité relative à l'édition
- 2.4 Autre mention d'édition
- 2.5 Mention de responsabilité relative à une autre mention d'édition

Ponctuation prescrite

- A.** Ponctuation introduisant les zones de description, voir [A.3.2](#).
- B.** Chaque mention d'édition parallèle est précédée de : espace, signe égal, espace (=).
- C.** La première mention de responsabilité relative à l'édition ou à une autre mention d'édition est précédée de : espace, barre oblique, espace (/).
- D.** Chaque mention de responsabilité suivante relative à l'édition ou à une autre mention d'édition est précédée de : espace, point-virgule, espace (;).
- E.** Une autre mention d'édition est précédée de : virgule, espace (,), qu'elle suive une mention d'édition ou une mention de responsabilité relative à l'édition.

Schéma de ponctuation

- . – Mention d'édition
- . – Mention d'édition = mention d'édition parallèle
- . – Mention d'édition / mention de responsabilité
- . – Mention d'édition / mention de responsabilité ; deuxième mention de responsabilité ; troisième mention de responsabilité
- . – Mention d'édition / mention de responsabilité = mention d'édition parallèle / mention de responsabilité parallèle

Sources prescrites

Toute information extraite d'une source autre que l'une des sources prescrites suivantes est mise entre crochets, si elle est transcrite dans cette zone. L'ordre préférentiel des sources est le suivant :

Ressources textuelles imprimées, Musique notée

Page de titre, première page de musique, parties liminaires, couverture, achevé d'imprimé, le reste de la ressource

Monographies anciennes

Page de titre, substitut de la page de titre, colophon.

Ressources cartographiques, Ressources multisupports, Enregistrements sonores, Enregistrements vidéo, Images fixes et animées, Ressources électroniques

La ressource elle-même, conteneur, matériel d'accompagnement.

2.1 Mention d'édition

Obligatoire si disponible

2.1.1 La mention d'édition comprend généralement le mot *édition* (ou son équivalent dans une autre langue) ou un terme voisin, accompagné d'un nombre ordinal (*2^e édition*, etc.) ou d'un terme indiquant une quelconque différence par rapport à d'autres éditions (*nouvelle édition*, *édition revue*, *standard edition*, *édition en gros caractères*, *quatrième état*, *May 1970 script*, etc.). Une mention comprenant le mot *édition* ou son équivalent n'est pas considérée comme une mention d'édition lorsqu'elle donne des informations sur l'impression, comme il est coutume dans les publications de certains pays ou en certaines langues. Une mention d'édition peut aussi comprendre d'autres locutions, comportant éventuellement un lien grammatical, qui mettent en rapport l'édition avec d'autres éléments de la description (par exemple, le titre original dans une formule telle que *abrégé de...*).

Lorsqu'une ressource a des mentions d'édition multiples relatives aux parties ou composantes de la ressource (par exemple une œuvre multisupport interactive), la ou les mentions relatives à l'intégralité de la ressource sont transcrites. Lorsqu'aucune mention ne s'applique à la ressource, le ou les mentions peuvent être données en zone 7. Une mention d'édition qui ne figure que dans la documentation annexe n'est pas considérée comme une mention d'édition de la ressource à moins qu'il ne soit indiqué dans la documentation que la mention s'applique à la ressource.

Exemples

- . – 2nd ed.
- . – 1st Carroll & Graf ed.
- . – Revised version
- . – 3e éd.
- . – Ungekürzte Taschenbuchausg.
- . – Version avec commentaires en anglais
- . – 修正版
- . – 제3판

Sont considérés comme mentions d'édition les types de mention suivants :

Mentions indiquant une édition locale

Exemples

- . – Northern ed.
- . – Overseas ed.
- . – Московский вечерний вып.
- . – 國際版歐州
- . – 서울판

Mentions indiquant une catégorie particulière d'utilisateurs

Exemples

- . – Éd. pour le médecin
- . – Managers' ed.
- . – 少年版
- . – 看護学生版
- . – 교사용

Mentions indiquant une présentation matérielle ou un type d'impression particuliers

Exemples

- . – Airmail ed.
- . – Braille ed.
- . – Large print ed.
- . – Microform ed.
- . – CD-ROM版
- . – Ausg. mit Supplementen
- . – 축쇄판

Mentions indiquant une édition linguistique

Exemples

- . – English ed.
- . – Éd. française
- . – 中英文对照版
- . – 日本語版
- . – 한국어판

Monographies anciennes

Une mention telle que *nouvellement imprimé* doit être traitée comme une mention d'édition lorsqu'elle semble impliquer l'existence d'une édition antérieure et être associée au titre, mais doit être traitée comme faisant partie de la zone de publication, impression, distribution, etc. lorsque cette mention semble être associée à cette dernière (voir 4.1.8). La mention d'édition peut comporter des informations relatives à la livraison, à l'impression ou à l'état qui sont décrits (voir aussi A.2.1).

Les mentions relatives aux réimpressions à l'identique d'une édition donnée sont prises en mentions d'édition ou en autre mention d'édition.

Exemple

- . – The fifth impression

Musique notée

Lorsque le terme *édition* est utilisé dans le sens de version, d'arrangement, etc., d'une œuvre musicale, cette mention est donnée en zone 1 (voir 1.3), même si le terme *édition* est utilisé sur la ressource. Lorsque le terme *édition* est utilisé pour indiquer la forme sous laquelle une œuvre est présentée dans la ressource (présentation musicale), cette mention est donnée en zone 3 (voir 3.2.1.1), même si le terme *édition* est utilisé sur la ressource.

Toutefois, un terme indiquant un registre vocal (par exemple, *Voix grave*, *Ausgabe für hohe Stimme*) doit être traité comme une mention d'édition.

Ressources multisupports, Enregistrements sonores, Enregistrements vidéo, Images fixes, Images animées

Dans le cas de l'enregistrement d'une interprétation, une mention qui figure sur la ressource et qui indique l'édition ou la version dont est tirée l'interprétation n'est pas considérée comme une mention d'édition, mais peut être transcrite en zone 7.

Ressources électroniques

Des termes voisins tels que *version*, *niveau*, *release* ou *mise à jour* peuvent indiquer une mention d'édition ; toutefois, ces termes sont souvent utilisés pour indiquer des changements plus ou moins significatifs dans la ressource, et comme tels, ne peuvent constituer une indication fiable de nouvelle édition.

2.1.2 Transcription

La mention d'édition est transcrite dans les termes où elle figure dans la ressource. Elle est mise entre crochets si elle ne figure pas sur la source prescrite. Des abréviations normalisées peuvent être utilisées (voir A.6.4). Des chiffres arabes remplacent les autres chiffres ou nombres écrits en toutes lettres. Les mentions explicatives jointes à la mention d'édition sont données lorsqu'elles sont jugées nécessaires à l'identification de l'édition.

Si la mention d'édition est composée uniquement ou principalement de symboles ou autres signes qui ne peuvent être reproduits par les moyens disponibles (voir A.9), ces caractères sont remplacés, selon le cas, par des mots ou des chiffres mis entre crochets. Une explication peut être donnée en zone 7 (voir [7.2](#)).

Exemples

- . – 4th revised ed.
- . – 1. ed.
- . – 3. Aufl.
- . – Nuova ed.
- . – Sehr veränderte Aufl.
- . – Ungekürzte Ausg.
- . – Deutsche Erstausg.
- . – Neuaufl. der deutschen Originalausg.
- . – 67th ed., complete with street plan
- . – 5a ed., con un copioso índice alfabético de materias
- . – Novissima ed. (7a), interamente riveduta
- . – Ed. 4
- . – 3. erw. Aufl.
- . – Éd. réduite
- . – Ed. 3-GSGS
- . – [Three stars] ed.

Commentaire : La mention figure sous la forme : ★★★ ed. L'établissement de catalogue n'est pas en mesure de reproduire les étoiles.

- . – 2^e éd. du recueil noté
- . – Reprint ed.
- . – Hohe Stimme (Originallage)
- . – Ed. special
- . – Version 3.5
- . – 第 3 版
- . – 復刻版
- . – 버전 2.1

Monographies anciennes

Le libellé exact est donné lorsque la mention d'édition est tirée de la source prescrite d'information. Lorsque la mention d'édition est tirée de toute autre source, des abréviations normalisées peuvent être utilisées et des chiffres arabes remplacent les autres chiffres ou nombres écrits en toutes lettres. Lorsque la mention d'édition n'est

pas tirée de la source prescrite d'information, la source de la mention est indiquée en zone 7.

Exemples

- . – The second edition
- . – Newly imprinted and very necessary vnto all youthe

2.1.3 Lorsqu'aucune mention d'édition ne figure sur la ressource, mais qu'il s'avère que la ressource comporte des différences significatives par rapport aux éditions précédentes ou bien qu'elle est une reproduction, une mention d'édition appropriée, exprimée dans la langue de la source d'information privilégiée peut être saisie entre crochets, selon les recommandations faites en 2.1.2. Les numéros d'édition ne doivent pas être donnés, sauf si la ressource a manifestement sa place au sein d'une série d'éditions elles-mêmes numérotées. Une explication est alors donnée en zone 7. *Sinon*, il est possible de ne donner l'information qu'en zone 7.

Exemples

- . – [New ed.]
- . – [3^e éd.]
- . – [Reproduction en fac-similé]
- . – [Rev. ed.]
- . – [With a new appendix]
- . – [Éd. de Grenoble]
- . – [2. Aufl.]
- . – [Apr. 1995 issue]
- . – [Rev. ed., Aug. 1995]
- . – [Version 1.5]
- . – [School ed.]
- . – [增訂稿本]
- . – [영인판]

2.1.4 Mentions d'édition non transcrites dans la zone de l'édition

2.1.4.1 Une mention d'édition qui fait partie intégrante d'un élément d'une autre zone (par exemple, le titre propre ou le complément du titre) et a été traitée comme telle (voir 1.1.3.6, 1.3.2) n'est pas répétée dans la zone de l'édition.

Exemples

The compact edition of the Oxford English dictionary [Texte imprimé]

et non

The Oxford English dictionary [Texte imprimé]. – Compact ed.

ni

The compact edition of the Oxford English dictionary [Texte imprimé]. – Compact ed.

The compact version of Symphony [Ressource électronique]

et non

Symphony [Ressource électronique]. – Compact version

Ressources continues

Pour les publications en série, les mentions indiquant la numérotation des volumes ou leur indication d'ordre ou bien la période couverte (par exemple, *1^{re} édition, 1916 édition*) sont données en zone 3 (voir 3.3).

Les mentions indiquant une révision régulière ou une mise à jour fréquente (par exemple, *Édition révisée tous les six mois*) sont traitées en mentions de périodicité plutôt qu'en mention d'édition et données en zone 7 (voir 7.0.3).

2.1.4.2 Une mention d'édition relative à une ou à plusieurs œuvres d'une ressource ne portant pas de titre collectif n'est pas donnée dans la zone de l'édition, mais en zone 1, avec une ponctuation conventionnelle (voir 1.1.5.2).

2.1.5 Changements dans la mention d'édition

Monographies en plusieurs parties

Si une mention d'édition est ajoutée, supprimée ou modifiée sur des parties suivant la première, une note sur ce changement est donnée en zone 7, si elle est jugée importante pour les utilisateurs du catalogue (voir 7.2.2).

Publications en série

Si une mention d'édition est ajoutée, supprimée ou modifiée sur des livraisons ou parties ultérieures, une note sur ce changement est donnée en zone 7, lorsqu'elle est jugée importante pour les utilisateurs du catalogue (voir 7.2.2), à moins que l'addition, la suppression ou la modification ne résulte d'un changement majeur et ne requière une nouvelle description (voir A.2.6.2 b)).

Ressources intégratrices

Si un changement majeur se produit dans l'édition, une nouvelle description est établie (voir A.2.6.3 a)). Si un changement mineur se produit, la description est modifiée et une note sur le changement est donnée en zone 7 lorsqu'elle est jugée importante pour les utilisateurs du catalogue (voir 7.2.2).

2.2 Mention parallèle d'édition

Une mention parallèle d'édition est un équivalent de la mention d'édition en une autre langue et/ou écriture.

Lorsque la source prescrite d'information porte des mentions d'édition en plusieurs langues et/ou écritures, c'est la mention d'édition dans la langue et/ou l'écriture du titre propre qui est donnée. Lorsque ce critère ne peut s'appliquer, c'est la mention d'édition mise en évidence par la typographie, ou, en l'absence d'une différence typographique, la mention qui figure en premier, qui est donnée. Il est aussi possible de donner la ou les mentions parallèles.

Exemples

- . – Canadian ed. = Éd. canadienne
- . – Students' ed. = Éd. pour les étudiants
- . – 2. preradeno i dopunjeno izd. = 2nd revised and enlarged ed.

Monographies anciennes

Lorsque la source prescrite d'information porte des mentions d'édition en plusieurs langues et/ou écritures, c'est la mention d'édition figurant en premier qui est donnée. Il est possible de donner une mention parallèle. Si tel est le cas, elle est transcrite avec toute mention de responsabilité ou autre mention d'édition afférentes dans l'ordre séquentiel des informations indiqué sur la source.

Exemple

- . – Troisième édition = The third edition

2.3 Mention de responsabilité relative à l'édition

Obligatoire si disponible

2.3.1 Les mentions de responsabilité relatives à l'édition peuvent se rapporter à des personnes ou à des collectivités ; elles peuvent indiquer des fonctions (comme celle de réviser une nouvelle édition), ou désigner la personne ou la collectivité qui a contribué à enrichir une nouvelle édition par l'apport de suppléments, d'annexes, etc.

Exemples

- . – 5th ed. / by C. Ellis
- . – Facsimile ed. / edited, with an introduction, by John Goode
- . – Rev. version 3.3 / programmer, Kate Maggor
- . – Mis à jour / M. Pillot
- . – Revised version / photographer, William P. Gottlieb
- . – 2. izd. / spremno besedo napisal M. Matičetov
- . – 2nd ed. / with a historical time chart newly devised by M.A. Stuart
- . – 2nd ed. / with a new epilogue by the author
- . – Neuaufl. / herausgegeben und kritisch revidiert von Hans Joachim Moser
- . – 2e éd. / préface de Léon-Arthur Elchinger
- . – 3rd ed. / with supplementary notes and appendices by H.J. Laski
- . – May 1970 script / revised collectively by the Peking Opera Troupe of Peking
- . – 改訂第41版 / 沖中重雄編著
- . – 제7판 / 이은상 편

2.3.2 Les mentions de responsabilité et les mentions détaillant les annexes et autres parties subsidiaires relatives à l'édition décrite ou à des parties de cette édition, mais non à toutes les éditions de l'œuvre, sont données dans la zone de l'édition selon les recommandations faites en 1.4, lorsqu'elles figurent sur la source prescrite d'information. Lorsque ces mentions ne figurent pas sur une source prescrite d'information, il est possible de les donner en zone 2 entre crochets, ou bien en zone 7.

Exemple

- . – Student version / with new graphics by Gerry Herin
- . – English language ed. / with commentary spoken by John Parrinder

2.3.3 Sont données en zone 1 les informations suivantes :

- (a) les mentions de responsabilité qui se rapportent manifestement à la première édition ou à toutes les éditions d'une œuvre,
- (b) les mentions de responsabilité qui, manifestement, ne se rapportent pas à une seule édition ou à un seul groupe d'éditions, et
- (c) les mentions détaillant les annexes et autres parties subsidiaires relatives à l'édition décrite.

2.3.4 Mention de responsabilité parallèle relative à l'édition

Il est possible de donner les mentions de responsabilité parallèles relatives à l'édition.

2.4 Autre mention d'édition

Obligatoire si disponible

2.4.1 Une autre mention d'édition est donnée lorsque la ressource porte une mention explicite l'identifiant comme faisant partie d'une édition ou d'une impression à l'intérieur d'une édition, ou d'une édition équivalente à la première édition nommée, ou lorsque la ressource présente des différences de contenu notables par rapport à d'autres impressions de l'édition plus générale à laquelle elle appartient.

Exemples

- . – 3rd ed., reprinted with a new pref.
- . – 2nd ed., revised issue
- . – 2nd ed., rev. version
- . – 3e éd., [avec une annexe]
- . – English ed., 2nd ed.
- . – World's classics ed., new ed. revised, reset and illustrated
- . – 4th ed. / revised by H.G. Le Mesurier and E. McIntosh, reprinted with corrections
- . – 3rd ed., 2nd (corrected) impression
- . – English full ed., 4th international ed.
- . – Vollständige Taschenbuchausg., 1. Aufl.

2.4.2 Les autres mentions d'édition sont transcrites conformément aux recommandations faites en 2.1.2 et 2.1.3.

Exemples

- . – Amtliche Ausg., 17 Aufl.
- . – Abridged ed., 2nd ed.
- . – 5th ed., 2nd impression, with corrections
- . – Nouvelle impression en facsimilé de la 1re éd. de 1751-1780
- . – Interactive ed., 1993 version
- . – 2. ed., con nuova prefazione e aggiunta di tre appendici

2.4.3 Il est possible de donner d'autres mentions d'édition désignant une réimpression ou un tirage à l'identique.

Exemples

- . – 4e éd., 3e tirage
- . – 2nd ed., 2nd printing
- . – 2., unveränderter Neudruck der 3., völlig neubearbeiteten Aufl.
- . – Nouvelle éd., revue et augmentée, 70e mille
- . – 3. ed., 4. rist.
- . – Versione italiana, ristampa
- . – 第 2 版, 第 3 次印刷

2.4.4 Autre mention d'édition parallèle

Il est possible de donner les autres mentions d'édition parallèles.

2.5 Mention de responsabilité relative à une autre mention d'édition

Obligatoire si disponible

2.5.1 Les mentions de responsabilité relatives à une autre mention d'édition sont transcrites conformément aux recommandations faites en 2.3.

Exemples

- . – Rev. ed. / with revisions, an introduction, and a chapter on writing, by E.C. White, 2nd ed. / with the assistance of Eleanor Gould Packard
- . – The second edition, reprinted / with a new preface by Dr. Horace Smith
- . – 2nd ed., reissued / with an afterword by the course convener
- . – Version 2.4, corr. / with diagrams by Harry Weeks

2.5.2 Mention de responsabilité parallèle relative à une autre mention d'édition

Il est possible de donner les mentions de responsabilité parallèles relatives à une autre mention d'édition.

3 ZONE PARTICULIÈRE À CERTAINS TYPES DE RESSOURCES OU À CERTAINES CATÉGORIES DE PUBLICATIONS

Note préliminaire

La zone 3 contient des données qui appartiennent uniquement à une catégorie particulière ou à un type particulier de ressource. Lorsque de l'information pour un type de ressource ne relevant pas de ces cas particuliers existe et que cette information peut relever d'une autre zone de la description, elle est donnée dans cette autre zone.

La langue et/ou l'écriture des éléments au sein de la zone 3, l'ordre de ces éléments et la ponctuation prescrite pour la zone figurent dans les directives relatives à chaque type particulier de ressource utilisant cette zone. Ce sont les ressources cartographiques (pour ce qui est des données mathématiques), la musique notée (pour ce qui est des mentions de présentation musicale) et les publications en série (pour ce qui est de l'information relative à la numérotation).

Lorsqu'une ressource combine un type de ressource et une catégorie de ressource pour lesquels la zone 3 est utilisée (par exemple une publication en série cartographique) ou lorsque plusieurs échelles sont données, la zone 3 est répétable.

Lorsque la zone 3 est répétée, l'occurrence de la zone 3 relative au contenu de la ressource (par exemple l'information sur l'échelle pour une ressource cartographique ou la mention de présentation musicale pour la musique notée) est donnée en premier ; la zone 3 pour les publications en série (information sur la numérotation) est donnée en dernier.

Exemples

- . – Échelle 1:250 000; proj. transverse universelle de Mercator . – N° 1 (1970)-
- . – Partition et parties. – N° 1-
- . – Échelles diverses . – N° 1-

Sommaire

- 3.1 Données mathématiques (Ressources cartographiques)
- 3.2 Mention de présentation musicale (Musique notée)
- 3.3 Numérotation (Publications en série)

3.1 Données mathématiques (Ressources cartographiques)

La zone des données mathématiques comprend la mention d'échelle, la mention de projection, et les mentions de coordonnées et d'équinoxe des ressources cartographiques.

Sommaire

- 3.1.1 Mention d'échelle
- 3.1.2 Mention de projection
- 3.1.3 Mention de coordonnées et d'équinoxe

Ponctuation prescrite

- A.** Ponctuation introduisant les zones, voir A.3.2
- B.** La mention de projection est introduite par : espace, point-virgule, espace (;).
- C.** Les mentions de coordonnées et d'équinoxe sont mises entre parenthèses (()).
- D.** La mention d'équinoxe est introduite par : espace, point-virgule, espace (;).

Exemples

- . – Mention d'échelle
- . – Mention d'échelle ; mention de projection
- . – Mention d'échelle ; mention de projection (coordonnées ; équinoxe)
- . – Mention d'échelle (coordonnées ; équinoxe)

- . – Mention d'échelle ; mention de projection (coordonnées)
- . – Mention d'échelle (coordonnées). – Mention d'échelle (coordonnées)

Sources prescrites

La ressource elle-même, conteneur, matériel d'accompagnement.

De l'information tirée de sources autres que les sources prescrites est donnée entre crochets si elle est enregistrée dans cette zone.

3.1.1 Mention d'échelle

Obligatoire si applicable

3.1.1.1 L'échelle est donnée sous la forme d'une fraction qui la représente, exprimée par un rapport (1:). Aucun espace ne précède ni ne suit les deux points du rapport. Le terme *échelle* ou son équivalent en d'autres langues et/ou écritures peut être enregistré avec la fraction représentative.

Exemples

- . – Échelle 1:25 000
- . – Escala 1:100 000
- . – 1:1 000 000
- . – Scale 1:5 000-1:25 000
- . – 縮尺 1:50 000
- . – 축척 1:100 000

3.1.1.2 Lorsque l'échelle ne se rapporte qu'à certaines parties de la ressource, ces dernières sont indiquées.

Exemples

- . – Échelle 1:3 982 200 à l'équateur
- . – Scale 1:59 304 960 along meridians

3.1.1.3 Une mention d'échelle est donnée lorsqu'elle est connue ou calculée, même si l'échelle est comprise dans la zone 1.

Exemple

- . – 1:500 000

Titre propre : France au 1:500 000

3.1.1.4 Lorsque la fraction représentative est calculée à partir d'une mention d'échelle exprimée en mots, elle est donnée entre crochets. La mention d'échelle exprimée en mots peut être transcrite à la suite de la fraction représentative.

Exemples

- . – [1:7 200]. 1 pouce pour 100 toises
- . – Scale [1:63 360]. 1 inch to 1 mile

3.1.1.5 Lorsqu'il n'existe aucune échelle numérique ni aucune mention d'échelle exprimée en mots, la fraction représentative est dérivée d'une échelle graphique, d'un graticule (c'est-à-dire un degré de latitude valant en moyenne 111 kilomètres) ou d'un carroyage, ou de la comparaison avec une carte d'échelle connue ; elle est mise entre crochets avec l'indication de l'approximation.

Exemples

- . – [1:1 800 000 env.]
Commentaire : Fraction calculée d'après l'échelle graphique
- . – Échelle [ca 1:277 740]
Commentaire : Fraction calculée d'après un graticule
- . – 縮尺 [約 1:432 000]
- . – 축척 [약 1:100 000]

3.1.1.6 Lorsque la ressource n'est pas dessinée ou construite à l'échelle, la locution *Non dessiné à l'échelle* ou son équivalent dans une autre langue est substituée à la mention d'échelle.

3.1.1.7 Lorsque l'échelle de la ressource ne figure pas sur une source prescrite et que l'échelle n'a pu être déterminée par l'établissement de catalogage, la locution *Échelle non donnée* ou son équivalent dans une autre langue est substituée à la mention d'échelle.

3.1.1.8 Lorsqu'il existe une échelle verticale, telle que sur des plans en relief, cette échelle est enregistrée à la suite de l'échelle horizontale. L'échelle verticale est précisée comme telle.

Exemples

- . – Scale 1:1 744 080. Vertical scale [ca 1:96 000]
- . – Échelle 1:100 000. Échelle altimétrique 1:100 000
- . – 1:1 744 080. 垂直縮尺 1:96 000
- . – 축척 1:100 000. 수직축척 1:100 000

3.1.1.9 L'échelle des cartes célestes est exprimée en angle par millimètres au degré.

Exemple

- . – Échelle 88 mm par 1°

3.1.2 Mention de projection

3.1.2.1 Il est possible de transcrire la mention de projection lorsqu'elle figure dans la ressource. Lorsqu'elle est déterminée à partir d'autres sources, il est possible de la restituer entre crochets.

3.1.2.2 La mention de projection est constituée du nom de la projection. Il est possible d'y ajouter des locutions connexes relatives à la mention de projection. Ces locutions, en règle générale, sont des mentions relatives à des propriétés de la projection propres à la ressource décrite (par exemple les méridiens, les parallèles). Il est possible d'utiliser des abréviations normalisées.

Exemples

- ; proj. conique conforme de Lambert sécante aux parallèles 48° et 77°
- ; proj. conique conforme de Lambert, parallèles d'échelle conservée 45° et 49°
- ; proj. de Mercator transverse universelle, ellipsoïde de Clarke 1880
- ; conic equidistant proj. standard parallels 40° and 21° N
- ; transverse Mercator proj. 10 000 yards India Zone I grid, Everest spheroid
- ; azimuthal equidistant proj. centered on Nicosia, N 35°10', E 33°22"

3.1.3 Mention de coordonnées et d'équinoxe

3.1.3.1 Coordonnées

Obligatoire si applicable et disponible

Les coordonnées délimitent dans sa plus grande étendue l'aire représentée et sont transcrites lorsqu'elles figurent sur la ressource ou bien peuvent être restituées si elles sont connues et jugées importantes pour les utilisateurs du catalogue.

3.1.3.2 Pour ce qui regarde les cartes terrestres, les coordonnées sont données dans l'ordre suivant :

- limite ouest de la ressource cartographique (longitude)
- limite est de la ressource cartographique (longitude)
- limite nord de la ressource cartographique (latitude)
- limite sud de la ressource cartographique (latitude)

Longitude et latitude sont exprimées en degrés (°), minutes (') et secondes (") du système sexagésimal (cercle de 360°) ; la longitude est toujours prise à partir du méridien d'origine de Greenwich.

Degrés, minutes et secondes de longitude et de latitude sont précédés de l'initiale qui convient pour l'Ouest (W), l'Est (E), le Nord (N) et le Sud (S) ou de leurs équivalents dans d'autres langues et/ou écritures. Les deux groupes de longitudes et latitudes sont séparés l'un de l'autre par une barre oblique

ni précédée ni suivie d'un espace. Chacune des longitudes ou latitudes est séparée de son homologue par un tiret long ni précédé ni suivi d'un espace.

Exemples

(E 79°–E 86°/N 20°–N 12°)
(E 110°30'–E 120°30'/N 25°15'–N 22°10')
(E 15°00'00"–E 17°30'45"/N 1°30'12"–S 2°30'35")
(W 74°50'–W 74°40'/N 45°5'–N 45°00')
(W 0°2'37"–E 0°0'35"/N 44°5'30"–N 43°45'00")

Des cartes d'autres corps célestes, tels que la lune de la Terre, peuvent avoir des coordonnées notées comme convenant au système donné de coordonnées du corps céleste.

Il est possible de noter les coordonnées en degrés décimaux.

Exemple

(W 95,15°–W 74,35°/N 56,85°–N 41,73°)

3.1.3.3 Ascension droite et déclinaison

Pour ce qui est des cartes célestes, l'ascension droite du centre de la carte ou les ascensions droites des limites ouest et est de l'aire représentée sur la carte, ainsi que la déclinaison du centre de la carte ou les déclinaisons des limites nord et sud de l'aire représentée sur la carte sont données comme coordonnées.

L'ascension droite est désignée par *AD* ou son équivalent dans une autre langue suivie des heures et, si nécessaire, des minutes et secondes du cadran de vingt-quatre heures.

La déclinaison est désignée par *Décl.* ou son équivalent dans une autre langue suivie des degrés (°) et, si nécessaire, des minutes (') et secondes (") du système sexagésimal (cercle de 360°), précédés du signe plus (+) pour l'hémisphère nord et du signe moins (-) pour l'hémisphère sud.

Les ascensions droites et les déclinaisons sont séparées les unes des autres par une barre oblique ni précédée ni suivie d'un espace. Lorsque deux ascensions droites et deux déclinaisons sont données, chacune est reliée à son homologue par le mot à ou son équivalent dans une autre langue.

3.1.3.4 Équinoxe

Lorsque les coordonnées sont données, il est possible de donner aussi la mention d'équinoxe. L'équinoxe est exprimé par une date précédée de équinoxe ou de son équivalent dans une autre langue. Une mention d'époque est ajoutée si elle est connue comme différente de l'équinoxe, et les deux mentions sont séparées par une virgule ; l'époque est désignée par la mention époque ou son équivalent dans une autre langue.

Exemples

(AD 16 h 30 min à 19 h 30 min/Décl. -16° à -49° ; équinoxe 1950, époque 1948)
(AD 16 h/Décl. -23° ; équinoxe 1950)
(RA 2 h/Decl. +30° ; equinox 1950)
(RA 2 h 00 min to 2 h 30 min/Decl. -30° to 45° ; equinox 1950)
(ゾーン+30° ; 分点1950)
(존 + 40° ; 분점 1948)

Dans le cas de cartes centrées autour d'un pôle, la déclinaison limite est indiquée.

Exemple

(Centré sur le pôle Sud/Décl. limite -60°)

3.2 Mention de présentation musicale (Musique notée)

Obligatoire si disponible

La zone 3 des ressources de musique notée comprend la mention de présentation musicale et les mentions parallèles de présentation musicale. La mention de présentation musicale est un terme ou une expression représentant la forme matérielle de présentation d'une ressource de musique notée. Le détail des unités matérielles de la ressource est donné dans la zone de la description matérielle (voir [5.1](#)).

Il n'est pas donné de mention de présentation musicale d'œuvres dédiées à un instrument seul ou d'instruments joués les uns après les autres, d'œuvres pour voix seule ou d'œuvres pour voix seule et instrument accompagnateur seul.

Sommaire

- 3.2.1 Mention de présentation musicale
- 3.2.2 Mention parallèle de présentation musicale

Ponctuation prescrite

- A. Ponctuation introduisant les zones, voir [A.3.2](#).
- B. Chaque mention parallèle de présentation musicale est précédée de : espace, signe égal, espace (=).

Sources prescrites

La ressource elle-même selon l'ordre préférentiel des sources suivant : page de titre, première page de musique, autres pages liminaires, couverture, achevé d'imprimer, reste de la ressource. De l'information tirée de sources autres que la ressource est donnée entre crochets si elle l'est dans cette zone.

3.2.1 Mention de présentation musicale

3.2.1.1 La mention de présentation musicale est donnée dans les termes où elle figure dans la ressource. Des mentions explicatives jointes à la fin d'une mention de présentation musicale sont maintenues si elles sont jugées importantes pour les utilisateurs du catalogue. Il est possible de donner en zone 7 des explications supplémentaires (voir [7.3.2](#)).

Exemples

- . – Full score
- . – Orchester-Partitur
- . – Partitur mit untergelegtem Klavierauszug
- . – Score and set of parts
- . – Partition, reproduction du manuscrit de l'auteur
- . – Miniature score
- . – Partitur [und Solostimme]

3.2.1.2 Lorsqu'aucune mention de présentation musicale ne figure dans la ressource, il est possible de donner entre crochets une mention adéquate, dans la langue et l'écriture du titre propre ou dans la langue et l'écriture choisies par l'établissement de catalogue.

Exemples

- . – [Partition et parties]

3.2.2 Mention parallèle de présentation musicale

Lorsqu'une ressource porte des mentions de présentation musicale en plusieurs langues et/ou écritures, la mention apparaissant en premier est donnée comme mention de présentation musicale. Il est possible de donner une mention parallèle.

Exemple

. – Játzópartitúra = Playing score

3.3. Numérotation (Publications en série)

Obligatoire si disponible

La zone de la numérotation est constituée de l'indication numérique et/ou de l'indication chronologique de la première et/ou de la dernière livraison ou partie d'une publication en série.

Les dates données en zone 3 peuvent ou non être identiques aux dates de publication données en zone 4.

Si la première et/ou dernière livraison ou partie ou ce qui en tient lieu ne sont pas disponibles, toute information sur la première et/ou dernière livraison ou partie peut être donnée en zone 7 (voir [7.3.3.2](#)).

La zone 3 est omise lorsqu'à la fois la première et la dernière livraisons ou parties ou leur équivalent ne sont pas disponibles.

Lorsque la description n'est pas fondée sur la première et/ou dernière livraison ou partie, l'information sur la ou les livraisons ou parties ayant servi à la description est donnée en zone 7 (voir [7.9](#)).

Toute donnée de numérotation autre que celle relative à la première et/ou à la dernière livraison ou partie peut aussi être donnée en zone 7 (voir [7.3.3](#)).

Lors de la description d'une reproduction en facsimilé ou de toute autre reproduction photographique, l'indication numérique et/ou l'indication chronologique de la publication en série originale sont données.

Sommaire

- 3.3.1 Structure de la zone de numérotation
- 3.3.2 Indication numérique
- 3.3.3 Indication chronologique
- 3.3.4 Transcription
- 3.3.5 Système de numérotation parallèle
- 3.3.6 Autre système de numérotation
- 3.3.7 Nouvelle séquence de numérotation

Ponctuation prescrite

- A.** Ponctuation introduisant les zones de description, voir [A.3.2](#).
- B.** Un tiret (-) après le numéro et/ou la date de la première livraison ou partie de la publication en série relie cette numérotation au numéro et/ou à la date de la dernière livraison ou partie de la publication en série, ou bien indique que la publication en série continue de paraître. Si seuls le numéro et/ou la date de la dernière livraison ou partie sont donnés, le numéro et/ou la date sont précédés d'un tiret (-).
- C.** Lorsqu'il existe à la fois une indication numérique et une indication chronologique, la date est mise entre parenthèses ([]) après le numéro, à moins que ce numéro ne soit une division de la date.
- D.** Chaque système de numérotation autre que le premier (autre numérotation ou numérotation dans une langue différente ou différent calendrier), et utilisé en même temps que celui-ci dans les livraisons décrites, est précédé de : espace, signe égal, espace (=).
- E.** Une nouvelle séquence de numérotation est précédée de : espace, point-virgule, espace (;).

Schéma de ponctuation

. – Date de la première livraison ou partie-date de la dernière livraison ou partie

- . – Date de la première livraison ou partie-
- . – Numéro de la première livraison ou partie-numéro de la dernière livraison ou partie
- . – Numéro de la première livraison ou partie-
- . – Numéro de la première livraison ou partie (date de la première livraison ou partie)-numéro de la dernière livraison ou partie (date de la dernière livraison ou partie)
- . – Numéro de la première livraison ou partie (date de la première livraison ou partie)-
- . – -numéro de la dernière livraison ou partie (date de la dernière livraison ou partie)
- . – Numéro de la première livraison ou partie-numéro de la dernière livraison ou partie = autre numéro de la première livraison ou partie-autre numéro de la dernière livraison ou partie
- . – Numéro de la première livraison ou partie-numéro de la dernière livraison ou partie ; numéro de la première livraison ou partie utilisant une nouvelle séquence de numérotation-numéro de sa dernière livraison ou partie
- . – Numéro de la première livraison ou partie-numéro de la dernière livraison ou partie ; mention de la nouvelle séquence, numéro de sa première livraison ou partie-numéro de sa dernière livraison ou partie

Source prescrite

La ressource elle-même. Les informations prises d'une source autre que les sources prescrites sont données entre crochets si elles sont notées dans cette zone.

3.3.1 Structure de la zone de la numérotation

La zone de la numérotation est constituée de l'indication numérique et/ou de l'indication chronologique de la première livraison ou partie, suivies d'un tiret. Si la publication a cessé de paraître, le tiret est suivi de l'indication numérique et/ou de l'indication chronologique de la dernière livraison ou partie. L'indication chronologique est mise entre parenthèses lorsqu'une indication numérique est également donnée ; sinon l'indication chronologique est donnée sans parenthèses.

3.3.2 Indication numérique

Une indication numérique est donnée telle qu'elle figure, à cette exception près que les chiffres arabes sont substitués aux autres chiffres ou aux nombres écrits en toutes lettres. Lorsqu'il existe plusieurs niveaux de numérotation, ils sont donnés selon un ordre hiérarchique. Une indication numérique peut comporter aussi bien des caractères alphabétiques ou autres que des chiffres. Il est possible d'abrégé les termes faisant partie de l'indication numérique.

Exemples

- . – Bd. 1–
- . – Vol. 1, no. 1–
- . – Bd. 1–Bd. 70
- . — 1号–
- . — 제1호–

3.3.3 Indication chronologique

Une indication chronologique est donnée telle qu'elle figure. Il est possible d'abrégé les termes faisant partie de l'indication chronologique.

Exemples

- . – 15 Jan. 1970–
- . – Mai 1972–
- . – 1925–
- . – 1916 ed.–
- . – 2e trimestre 1973–

- . – 1980/1981–
- . – 1936–1965

3.3.4 Transcription

3.3.4.1 Si la numérotation des livraisons ou parties d'une publication en série comporte à la fois une indication numérique et une indication chronologique, toutes deux sont notées. L'indication chronologique est donnée entre parenthèses, à la suite de l'indication numérique.

Exemples

- . – Vol. 1, no. 1 (Jan. 1971)–
- . – Vol. 1 (1960)–
- . – 1号 (昭和21年1月)–
- . – 제1권 제1호 (1980년 1월)–

3.3.4.2. Si une publication en série a cessé de paraître, le numéro de la dernière livraison ou partie est donné à la suite du numéro de la première livraison ou partie.

Exemples

- . – Vol. 1, no. 1 (Jan. 1971)–vol. 5, no. 12 (Dec. 1975)
- . – 1971, no. 1 (Jan. 1971)–1975, no. 12 (Dec. 1975)
- . – Bd. 5 (1957/63)–Bd. 6 (1964/70)
- . – 1卷1号 (大正8年4月)–36卷2号 (昭和30年2月)
- . — 1호 (1988년 7월)–30호 (1990년 12월)

3.3.4.3 Si l'indication comporte plusieurs numéros, mois, années, etc., séparés par un tiret, une barre oblique est utilisée à la place du tiret afin d'éviter toute confusion avec le tiret qui sépare les indications de première et dernière livraisons.

Exemples

- . – No. 1/2–
Commentaire : Dans la livraison, le numéro figure sous la forme : Number 1–2.
- . – 1999/2000–
Commentaire : Dans la livraison, le numéro figure sous la forme : 1999–2000.
- . – Aug./Sept. 1970–
Commentaire : Dans la livraison, le numéro figure sous la forme : August-september 1970/1999–2000.

3.3.4.4 Les données incomplètes, erronées ou mal orthographiées sont complétées ou corrigées par l'adjonction entre crochets des éléments manquants ou bien de la forme correcte.

Exemples

- . – [19]76–
- . – Vol. 1 ([19]83)–
- . – 1986 [i.e. 1968]–
- . – Vol. 20 [i.e. 21] (1846)–
- . – [19]85, 1–[19]93, 3

3.3.4.5 Lorsque le numéro constitue une division de la date, il est généralement donné à la suite de la date.

Exemples

- . – 1971, no. 1 (Jan. 1971)–
- . – 1967, no. 1–
- . – [19]85, 1–
Commentaire : Dans la livraison, le numéro figure sous la forme : 1-85.

3.3.4.6 Les dates relevant pas du calendrier grégorien sont reportées telles qu'elles figurent sur la source d'information. Les dates correspondantes du calendrier grégorien sont ajoutées entre crochets si elles ne figurent pas sur la ressource.

Exemples

- . – 1353 [1979]–
- . – No 1 (22 haha 85 E.P. [27 oct. 1957])–
- . – No 1 (3 niv. an 6 [23 déc. 1797])–
- . – No 1 (15 clinamen 77 E.P. [6 avr. 1950])–no 28 (1er absolu 85 E.P. [8 sept. 1957])

3.3.4.7 Si une publication en série fait suite à une ou plusieurs autres publications en série (voir [A.2.6](#)), l'indication numérique et/ou l'indication chronologiquea données sont celles de la première livraison ou partie de la nouvelle publication en série.

Exemples

- . – Bd. 5 (1957/63)-
- . – 6 (1963)-

3.3.4.8 Si une publication a cessé de paraître et que le numéro et/ou la date de la première livraison ou partie ne sont pas connus, seuls le numéro et/ou la date de la dernière livraison ou partie sont donnés.

Exemple

- . – –ârg. 38, n:r 4 (26. mars 1892)

3.3.4.9 Si une publication en série n'a connu qu'une seule livraison, le numéro de la livraison est donné sans être suivi d'un tiret.

Exemple

- . – Vol. 1, pt. 1 (Dec. 1989)

3.3.4.10 Si la première livraison ou partie d'une publication en série est disponible sans nulle numérotation, mais qu'un modèle d'indication numérique ou chronologique peut être déduit à partir des livraisons ou parties suivantes, une numérotation est attribuée à la première livraison ou partie selon ce modèle. Si aucune information n'est disponible sur les termes désignant les livraisons ou parties suivantes, il est attribué à la première livraison ou partie la mention [N° 1]- (ou son équivalent dans la langue du titre propre) ou bien une indication chronologique, selon ce qui convient le mieux.

Exemples

- . – [Pt. 1]–
Commentaire : Les livraisons suivantes portent : Part 2, Part 3, etc.
- . – [No. 1]–
- . – [1968]–
Commentaire : Rapport annuel pour lequel une date s'avère plus appropriée.
- . – [第1号]–
- . – [1호]–

3.3.5 Système de numérotation parallèle

Si les indications sont en plusieurs langues et/ou écritures dans la livraison ou partie, c'est l'indication dans la langue et/ou l'écriture du titre propre qui est donnée ou, si ce critère ne s'applique pas, celle qui figure en premier. Il est également possible de donner les formes parallèles.

Exemples

- . – Vol. 20–
- ou*
- . – Vol. 20– = T. 20– = Bd. 20–

. – 1976, broj 1 (1 siecenj = 1 jan.)–

3.3.6 Autre système de numérotation

Si le système de numérotation présent sur la source comprend plusieurs systèmes d'indications numériques ou des indications chronologiques relevant de différents calendriers, toutes ces indications sont données en zone 3.

Exemples

- . – Bd. 1, Nr. 1 (Frühling 1970)– = Nr. 1–
- . – Bd. 1, Nr. 1 (Frühling 1970)–Bd. 6, Nr. 3 (Winter 1975) = Nr. 1–Nr. 24
- . – Vol. 6, no. 2– = Vol. 13, no. 3 (Mar. 1969)–
Commentaire : Chaque livraison prolonge la numérotation des deux titres précédents.
- . – No 1 (13 sept. 1797 = 27 fruct. an 7)–
- . – 11卷 1号 (1958) – = 101号 (1958) –
- . – 17권 6호 (1989)– = 130호 (1989)–
- . – No 188 (22 oct. 1796 = 1er brum. an 5)–no 500 (4 sept. 1797 = 18 fruct. an 5)

3.3.7 Nouvelle séquence de numérotation

Si une publication en série adopte une nouvelle séquence de numérotation sans que cela nécessite une nouvelle description, la numérotation de la nouvelle séquence est donnée à la suite de la numérotation de la première séquence. En général, la publication en série porte une mention telle que *nouvelle série*, *deuxième série*, etc., indiquant qu'il s'agit d'une nouvelle séquence de numérotation et non d'une nouvelle publication en série. Lorsqu'elle existe, la mention de la nouvelle séquence est donnée (si elle l'est) suivie d'une virgule et de sa numérotation.

Exemples

- . – Bd. 1 (1962)–Bd. 6 (1967) ; n.F., Bd. 1 (1968)–
- . – Vol. 1, no. 1 (Jan. 1941)–vol. 4, no. 5 (May 1950) ; n.s., vol. 1, no. 1 (June 1950)–vol. 2, no. 12 (May 1952)
- . – Vol. 1, no. 1 (Mar. 1950)–vol. 4, no. 5 (Aug. 1954) ; Dec. 1954–
- . – Vol. 1 (1921)–vol. 19 (1939) ; n.s., vol. 1 (1946)–vol. 30 (1975) ; vol. 50 (1976)–
- . – Vol. 1, no. 1 (Nov. 23, 1936)–vol. 73, no. 25 (Dec. 29, 1972) ; vol. 1, no. 1 (Oct. 1978)–
- . – 31 Mar. 1961–26 Sept. 1969 ; year 1, no. 1 (1 Oct. 1969)–
- . – T. 12, 40/41 (jan./juil. 1962)–t. 27, 103 (déc. 1977) ; nuova serie, 1/2 (sett. 1978)–
- . – 1–v. 101 ; new ser., v. 1–

4 ZONE DE LA PUBLICATION, PRODUCTION, DISTRIBUTION, ETC.

Note préliminaire

La zone de la publication, production, distribution, etc., comprend les éléments suivants : lieu de publication, production et/ou distribution ; nom de l'éditeur, producteur et/ou distributeur ; date de publication, production et/ou distribution ; lieu d'impression ou de fabrication ; nom de l'imprimeur ou du fabricant ; date de l'impression ou de la fabrication. Ces éléments sont définis dans le glossaire. L'expression *publication, production ou distribution* est prévue pour couvrir tous les types d'activité de publication, production, distribution, émission et mise à disposition en relation avec des ressources. La zone 4 sert également à noter des données liées à la fabrication matérielle de la ressource mais distinctes des activités de publication, production, distribution, etc., bien que la même personne ou collectivité puisse exercer les deux.

Lorsqu'une personne ou collectivité combine les deux activités, celle de publication, production, distribution, etc. et celle de fabrication matérielle de la ressource, ou bien lorsqu'il n'est pas certain que la personne ou collectivité soit uniquement responsable de l'activité de publication, production, distribution, etc. ou uniquement responsable de l'activité de fabrication matérielle, la mention est traitée comme celle de publication, production, distribution, etc.

Dans les monographies anciennes, il arrive souvent que les fonctions modernes d'éditeur, libraire, imprimeur, diffuseur ne soient pas différenciées. À moins d'indication contraire, les expressions *lieu de publication, production, distribution, etc.* et *nom d'éditeur, producteur, etc.* font référence à la localisation et au nom d'un éditeur, libraire, imprimeur ou diffuseur.

N.D.T. : Le terme « distribution » recouvre les activités de diffusion ou de distribution de même que le terme « distributeur » recouvre les fonctions de diffuseur ou de distributeur, selon le contexte.

Sommaire

- 4.1 Lieu de publication, production et/ou distribution
- 4.2 Nom d'éditeur, producteur et/ou distributeur
- 4.3 Date de publication, production et/ou distribution
- 4.4 Lieu d'impression ou de fabrication
- 4.5 Nom d'imprimeur ou de fabricant
- 4.6 Date d'impression ou de fabrication

Ponctuation prescrite

- A.** Ponctuation introduisant les zones de description, voir [A.3.2](#).
- B.** Chaque lieu, à partir du deuxième, est précédé de : espace, point-virgule, espace (;), sauf s'il y a un mot ou une expression de liaison.
- C.** Chaque nom est précédé de : espace, deux points, espace (:), sauf s'il y a un mot ou une expression de liaison reliant le deuxième éditeur ou des éditeurs, producteurs, distributeurs suivants.
- D.** Un élément parallèle est précédé de : espace, signe égal, espace (=).
- E.** La date est précédée de : virgule, espace (,).
- F.** Un tiret (-) après la date de publication de la première livraison ou partie ou bien de la première itération d'une ressource intégratrice relie cette date à la date de la dernière livraison ou partie ou de la dernière itération de la ressource ou bien indique que la ressource continue de paraître.
- G.** Le lieu d'impression ou de fabrication, le nom de l'imprimeur ou du fabricant, et la date d'impression ou de fabrication sont mis à l'intérieur dde la même paire de parenthèses (()), et dans le cas de monographies anciennes, uniquement lorsque ces éléments sont une mention distincte de celle de la publication et notés comme tels. À l'intérieur des parenthèses, la même ponctuation qu'en B, C et E est utilisée.

Les éléments de cette zone peuvent être répétés selon n'importe quel schéma approprié à la ressource décrite.

Schéma de ponctuation

- . – Lieu de publication ou production : nom de l'éditeur ou producteur, date
- . – Lieu de publication ou production : nom de l'éditeur ou producteur ; lieu de publication ou production : nom de l'éditeur ou producteur, date
- . – Lieu de publication ou production ; lieu de publication ou production : nom de l'éditeur ou producteur, date (lieu d'impression ou de fabrication : nom de l'imprimeur ou du fabricant, date)
- . – Lieu de publication ou production : nom de l'éditeur ou producteur, date ; lieu de distribution : nom du distributeur, date
- . – Lieu de publication ou production ; lieu de publication ou production : nom de l'éditeur ou producteur, date (lieu d'impression ou de fabrication ; lieu d'impression ou de fabrication : nom de l'imprimeur ou du fabricant, date)
- . – Lieu de publication ou production = mention parallèle de lieu de publication ou production : nom de l'éditeur ou producteur, date
- . – Lieu de publication ou production : nom de l'éditeur ou producteur = mention parallèle du lieu de publication ou production : mention parallèle du nom de l'éditeur ou producteur, date
- . – Lieu de distribution : nom du distributeur, date (lieu d'impression ou de fabrication : nom de l'imprimeur ou du fabricant, date)
- . – Lieu de publication ou production : nom de l'éditeur ou producteur, date (lieu d'impression ou de fabrication : nom de l'imprimeur ou du fabricant)
- . – Lieu de publication ou production : nom de l'éditeur ou producteur : nom de l'éditeur ou producteur, date
- . – Lieu de distribution : nom du distributeur, date
- . – Lieu de publication : nom de l'éditeur ; lieu de production : nom du producteur, date ; lieu de distribution : nom du distributeur, date

Sources prescrites

Toute information tirée d'une source autre que l'une des sources prescrites suivantes est donnée entre crochets si elle est reportée dans cette zone. Toutefois, si les différents éléments de cette zone sont présents sur différentes sources d'information, il peut s'avérer nécessaire de combiner ces éléments à partir de ces différentes sources.

L'ordre préférentiel des sources est le suivant :

Ressources textuelles imprimées, Musique notée

Page de titre, première page de musique, autres parties liminaires, couverture, achevé d'imprimer, reste de la ressource.

Monographies anciennes

Page de titre, substitut de la page de titre, colophon

Ressources cartographiques, Ressources multisupports, Enregistrements sonores, Enregistrements vidéo, Images fixes, Images animées, Ressources électroniques

La ressource elle-même, conteneur, matériel d'accompagnement.

4.1 Lieu de publication, production et/ou distribution

Obligatoire

4.1.1 Le lieu de publication, production et/ou distribution est le nom du lieu associé, sur la source prescrite d'information, au nom de l'éditeur, producteur ou distributeur (voir 4.2). Si aucun

nom d'éditeur, producteur ou distributeur n'est cité, c'est le lieu où la ressource a été publiée ou à partir duquel elle a été distribuée.

Exemples

- . – London
- . – Baltimore
- . – Москва

4.1.2 S'il s'avère que l'information figurant sur la source prescrite d'information est inexacte, il est possible d'ajouter la forme corrigée entre crochets (voir [A.8](#)) et/ou de donner une explication en zone 7 (voir 7.4.1).

Exemples

- . – Dublin
En note : Publié à Belfast, de source sûre
- . – Paris [i.e. Leiden]
Commentaire : Publié à Leyde, de source sûre
- . – London [i.e. Agen]
En note : Publié à Agen
- ou*
- . – London
En note : Publié à Agen
- . – Tripilo [i.e. Dublin]
En note : Lieu de publication fictif, identifié par la Huntington Library comme étant Dublin
- ou*
- . – Tripilo
En note : Lieu de publication fictif, identifié par la Huntington Library comme étant Dublin
- . – Zippelzerbst gedruckt durch Flachslanden [i.e. Leipzig : Johann Heinrich Ellinger]
En note : Lieu de publication et éditeur fictifs : l'éditeur est identifié par sa marque (VD17 23:321271P)

4.1.3 Lorsque plusieurs lieux sont associés au nom d'un seul éditeur, producteur ou distributeur, le lieu mis en évidence par la typographie ou, en l'absence de différence typographique, le premier cité est donné. En l'absence de différence typographique et s'il est impossible de déterminer un ordre de succession, le nom du lieu jugé le plus important pour les utilisateurs du catalogue est donné .

Monographies anciennes

Lorsque plusieurs lieux de publication, impression, distribution, etc. coexistent et que les noms de lieu qui suivent le premier sont grammaticalement séparés du nom de l'éditeur, imprimeur, distributeur, etc., tous sont reportés dans l'ordre où ils figurent sur la source prescrite.

Exemples

- . – London ; York
- . – A Lausanne & se trouve à Paris

4.1.4 Il est possible de donner un deuxième lieu ou un lieu suivant.

Exemples

- . – London ; Chicago
- . – Köln ; Paris
- . – København ; Oslo
- . – Barcelona ; Lisbon
- . – Berlin ; Köln ; Frankfurt am Main

4.1.5 Lorsque un deuxième lieu ou un lieu suivant est omis, il est possible d'indiquer cette omission par « etc. » ou son équivalent dans une autre écriture, mis entre crochets (voir auss 4.2.4).

Exemples

- . – Wien [etc.]
- . – Москва [и др.]
- . – London ; New York ; Paris [etc.]
- . – Toronto [etc.]

4.1.6 Lorsque sont donnés plusieurs noms d'éditeurs ou producteurs (voir 4.2.3), le lieu de publication ou production correspondant à chaque éditeur ou producteur est donné immédiatement avant son nom, à moins que ce lieu ne soit identique à celui de l'éditeur ou producteur mentionné en premier.

Exemples

- . – New York : Columbia University ; Boston : Computer Research Institute
- . – Paris : Gallimard : Julliard

4.1.7 Lorsque sont donnés à la fois le nom d'un éditeur ou producteur et celui d'un distributeur, le lieu de distribution n'est donné que s'il diffère du lieu de publication ou production.

Exemples

- . – Washington, D.C. : Smithsonian Institution ; New York : distributed by W.W. Norton
- . – Washington, D.C. : U.S. Bureau of the Census ; Rosslyn, Va. : distributed by DUALabs
- . – Boulder : East European Monographs ; New York : Columbia University Press [diffuseur]

4.1.8 Le lieu de publication, production et/ou distribution est donné avec l'orthographe et sous la forme grammaticale figurant sur la ressource.

Exemples

- . – V Praze
- . – Frankfurt am Main
- . – Pestini
- . – Torino

Monographies anciennes

Les prépositions introduisant le nom du lieu de publication, production et/ou distribution sont conservées, de même que tous mots ou locutions accompagnant ce nom et sans lien grammatical avec le nom de l'éditeur, imprimeur, leur adresse ou leur enseigne. Lorsque ces mots ou locutions sont liés de la sorte, ils sont transcrits avec le nom de l'éditeur, du producteur et/ou distributeur (voir 4.2.6).

Exemples

- . – A Lyon
- . – In London
- . – Imprinted at London
- . – Impressum ... Venetiis
- . – Nouvelleme[n]t i[m]primee a Paris
- . – London printed

Commentaire : La mention de publication, production, distribution, etc. se présente sous la forme suivante : « London printed, in the year 1742 ».

Lorsque le nom du lieu de publication, production et/ou distribution, etc. est pris à l'intérieur du nom de l'éditeur, producteur et/ou distributeur, il est mis entre crochets.

Le ou les lieux de publication, production et/ou distribution associés au nom d'un éditeur, producteur et/ou distributeur sont transcrits comme faisant partie de ce nom ; ils sont également donnés entre crochets, dans l'élément lieu de publication, production et/ou distribution.

Exemples

- . – [London] : sold by T. Richardson in London
- . – [Bresslaw] : bey Caspar Closemann, Buchhändlern in Bresslaw zubefinden
- . – [London] : Philadelphia printed, London reprinted for C. Dilly

Lorsque le nom du lieu figure dans les deux mentions, il est noté aux deux endroits.

Exemple

- . – In Fiorenza : stampato in Fiorenza appresso Lorenzo Torrentino

En note : Mention d'impression prise au colophon

Lorsqu'une adresse ou enseigne de l'éditeur, de l'imprimeur etc., figure sur la ressource, mais sans un nom de ville ou de localité, le nom de la ville est restitué entre crochets en tant que lieu de publication, production et/ou distribution. L'adresse ou l'enseigne est maintenue comme partie du nom de l'éditeur, producteur et/ou distributeur ou bien elle y est substituée.

Exemples

- . – [London]
Commentaire : La mention de publication se lit : « J. Pitts, Printer and Toy Warehouse, 6 Great St. Andrew Street, 7 Dials ».
- . – [Paris]
Commentaire : La mention de publication se lit : « à l'enseigne de l'éléphant », qui est la marque commerciale d'un éditeur parisien.
- . – [London]
Commentaire : La mention de publication se lit : « sold in St. Paul's Churchyard ».

Lorsque le lieu de publication, production et/ou distribution ne se présente que comme élément d'une autre zone où il est reporté, ou bien lorsqu'il est tiré ou déduit du nom de l'éditeur, producteur et/ou distributeur ou bien encore lorsqu'il n'est connu que par des informations extérieures aux sources prescrites pour cette zone, de même qu'à la ressource elle-même, ce nom est donné entre crochets sous une forme normalisée choisie par l'agence de catalogage. Il est possible de fournir une note explicative en zone 7.

Exemples

- . – [Köln]
Commentaire : Il s'agit de la forme normalisée du nom choisie par une agence de catalogage en Allemagne.
 - . – [London]
En note : . Lieu figurant dans le « Stationers'register », pour un libraire londonien
 - . – [Bayreuth] : impensis Orphonatrophei Baruthini, [1738] ([Bayreuth] : typis Friderici Eliae Dietzelii)
 - . – [Leipzig] : sumptibus Iohannis Fritzschi, bibl. Lips., [1674] ([Weissenfels] : literis Iohannis Brühlai, Gymn. Weissenf. typogr.)
- En note* : . Cf. VD17 14:052745K
- . – [Venetiis] : Academia Veneta

4.1.9 Compléments au lieu de publication, production et/ou distribution

Si cela est jugé nécessaire à l'identification, le nom d'un ressort plus étendu tel qu'un nom de pays, d'État, etc. est ajouté au lieu de publication, production et/ou distribution. Il est introduit par ne virgule s'il est transcrit d'une source prescrite d'information ou bien donné entre crochets s'il est transcrit d'une autre source.

Exemples

- . – Washington, D.C.
- . – Cambridge, Mass.
- . – Santiago [Chile]
- . – London [Ontario]
- . – Cambridge [England]
- . – London, Ontario
- . – New Haven [Connecticut]
- . – 府中 [東京]
- . – 고성군 [강원도]

Si elle est jugée nécessaire à l'identification, l'adresse complète de l'éditeur, producteur et/ou distributeur est ajoutée au nom de lieu. Elle est donnée entre parenthèses si elle est transcrite de la source prescrite d'information ou bien donnée entre crochets si elle est transcrite d'une autre source. (Voir aussi [4.2.8](#) pour les adresses données comme partie de l'identification de l'éditeur ou de l'imprimeur.)

Exemples

- . – London [37 Pond Street, N.W.3]
- . – St-Bruno-de-Montarville, Québec (1985 La Duchesse)
- . – Vancouver (571 Howe Street)
- . – [England] : Glyndebourne Festival Opera, 1977 ; New York (P.O. Box 153, Ansonia Station, New York, N.Y. 10032) : [distributed by] Video Arts International, 1985
Commentaire : Le siège du Glyndebourne Festival Opera est inconnu (voir 4.1.12)
- . – Cupertino, CA (10648 Gascoigne Dr., Cupertino 95014)
- . – Paris (66, avenue de Versailles, 75016)

4.1.10 Si cela est jugé nécessaire à l'identification, une autre version ou une version corrigée du nom de lieu est fournie entre crochets (voir [A.8](#)). L'abréviation « i.e. » est utilisée pour les corrections (voir 4.1.12).

Exemples

- . – Christiania [Oslo]
- . – Lerpwl [Liverpool]
- . – Leningrad [St. Petersburg]
- . – Lodnon [i.e. London]
- . – Florentiæ [Florence]
- . – 江府 [江戸]
- . – 황성 [서울]

4.1.11 Mention parallèle du lieu de publication

4.1.11.1 Lorsque le nom du lieu de publication, production et/ou distribution figure en plusieurs langues et/ou écritures sur la source prescrite d'information, la forme du nom dans la langue et/ou l'écriture du titre propre est donnée. Si ce critère ne s'applique pas, la forme du nom mise en évidence

par la typographie est donnée ou, en l'absence de différence typographique, la forme du nom qui figure en premier.

4.1.11.2 Il est possible de donner les mentions parallèles.

Exemples

- . – Genf = Genève
- . – Bern = Berne
- . – Nueva York = New York

Monographies anciennes

La forme du nom qui figure en premier est donnée, suivie des autres formes de ce nom, et dans l'ordre indiqué par la séquence sur la source prescrite d'information.

4.1.12 Lorsqu'un lieu de publication, production et/ou distribution ne figure nulle part sur la source prescrite d'information, le nom de la ville ou de la localité identifiée est restitué entre crochets. Si la ville ou la localité est incertaine ou inconnue, le nom de la ville ou de la localité probable est restitué, suivi d'un point d'interrogation et entre crochets. Il est possible d'ajouter le nom d'un ressort plus étendu. Il est également possible de fournir une note explicative en zone 7.

Exemples

- . – [Hamburg?]
- . – [Evry]
- . – [Paris]
- . – [Prague?]
- . – [Amsterdam?]
- . – [Fawsley?]
- . – [Portland, Maine?]
- . – [大坂?]
- . – [서울]

4.1.13 Lorsqu'il n'est possible de donner aucun nom de ville ou de localité, le nom de l'État, de la province ou du pays est donné, en suivant les mêmes règles que celles appliquées aux noms de villes ou de localités.

Exemples

- . – Canada
Commentaire : Identifié comme lieu de publication ; figure sur la source prescrite d'information.
- . – [Aragon]
Commentaire : Identifié comme lieu de publication ; figure en dehors de la source prescrite d'information.
- . – [Guatemala?]
Commentaire : Identifié comme lieu de publication probable mais sans certitude

4.1.14 Lorsqu'il n'est possible de donner aucun nom de lieu, l'abréviation « s.l. » (sine loco), ou son équivalent dans une autre écriture, est donnée entre crochets.

Exemples

- . – [S.l.]
- . – [Б.м.]
- . – [出版地不详]
- . – [出版地不明]
- . – [발행지불명]

4.1.15 Changement de lieu de publication, production et/ou distribution

Monographies anciennes

Si une notice bibliographique unique est créée pour décrire une ressource qui est publiée en plusieurs parties matérielles où le lieu de publication, production et/ou distribution, etc. change à chaque partie au cours de la publication, ou bien pour décrire une ressource qui contient des pages de titre individuelles où les lieux de publication, impression, distribution, etc. diffèrent du lieu relatif à la ressource dans son ensemble, les mentions de lieu de publication, production et/ou distribution, etc. de la première partie ou de la plus ancienne sont transcrites et les lieux de publication, production, distribution, etc. des autres parties sont données en zone 7. (Voir également 4.2.13).

Exemple

. – Stuttgart ; Tübingen

En note : Les vol. 33-40 portent une autre mention de lieu de publication : Stuttgart ; Augsburg

Publications en série, Monographies en plusieurs parties

Si le lieu de publication, production et/ou distribution change dans des livraisons ou parties ultérieures, le lieu plus récent est donné en zone 7 (voir [7.4.2](#)), lorsqu'il est nécessaire à l'identification ou bien jugé important pour les utilisateurs du catalogue.

Ressources intégratrices

Si le lieu de publication, production et/ou distribution change dans des itérations ultérieures, la description est modifiée et le lieu plus ancien est donné en zone 7 (voir [7.4.2](#)), lorsqu'il est nécessaire à l'identification ou bien jugé important pour les utilisateurs du catalogue.

4.2 Nom de l'éditeur, producteur et/ou distributeur

Obligatoire

4.2.1 Le nom de l'éditeur, producteur et/ou distributeur correspond à celui de la personne ou collectivité qui effectue des activités de publication, production et/ou distribution ou bien de mise à disposition de la ressource.

Un nom de marque figurant conjointement à un nom d'éditeur ou de société de production sur des ressources telles que disques audio, cassettes, etc., n'est pas transcrit dans la zone de publication, production, distribution, etc.

Il est possible de donner le nom de marque dans la zone de la collection s'il est considéré comme titre de collection (voir zone [6](#)) ou bien dans la zone de l'identificateur et des modalités d'acquisition de la ressource si ce nom est accompagné d'un numéro dans le catalogue (voir [8.1.4](#)).

Monographies anciennes

Cet élément comprend les noms du ou des éditeurs, distributeurs, libraires et (s'il est présent sur la source prescrite d'information pour cet élément) celui du ou des imprimeurs de la ressource, ainsi que toute information associée relative aux lieux de l'activité et les mentions d'impression et de réimpression.

4.2.2 Le nom de l'éditeur ou producteur est donné immédiatement à la suite du nom de lieu de publication ou production qui lui est associé sur la source prescrite d'information.

Exemples

- . – London : Methuen
- . – London : Library Association
- . – Roazhon [Rennes] : Bremañ
- . – Ташкент : « Фан »
- . – [London] : Eccles Centre for American Studies
- . – 東京 : 丸善
- . – 서울 : 종로서적

4.2.3 Lorsque plusieurs éditeurs ou producteurs sont cités sur la source prescrite d'information, le nom mis en évidence par la typographie est donné ou, en l'absence de différence typographique, celui qui figure en premier. En l'absence de différence typographique et s'il n'est pas possible de déterminer un ordre de succession, le nom jugé le plus important pour les utilisateurs du catalogue est donné.

Il est possible de donner le deuxième nom d'éditeur ou producteurs ainsi que les suivants.

Exemples

- . – London : The Times ; Edinburgh : John Bartholomew & Son
- . – Paris : Institut géographique national ; Clermont-Ferrand : Éd. Parc des Volcans
- . – Paris : le Centurion : Desclée De Brouwer : Éd. du Cerf
- . – London : National Savings Committee ; Edinburgh : National Savings Committee for Scotland
- . – Waterloo [Ontario] : Leisure Studies Data Inc. ; Chicago : National Opinion Research Center
- . – Paris : Éd. Est-Ouest internationales : Éd. Unesco
- . – Madrid : Debate ; Barcelona : Círculo de Lectores
- . – [México, D.F.] : Alfaomega ; León : Everest
- . – Chicago : University of Chicago Press ; Milano : Ricordi

Monographies anciennes

Lorsqu'une ressource a plusieurs éditeurs, producteurs, distributeurs nommés sur une seule source, normalement tous les noms, quelle que soit la fonction, sont transcrits dans l'ordre où ils figurent. Ils ne sont distingués par la ponctuation prescrite que si nul mot ou expression ne les relie entre eux.

4.2.4 Lorsque les noms du deuxième éditeur, producteur ou des éditeurs, producteurs suivants sont omis, il est possible d'indiquer cette omission par « etc. » ou son équivalent dans une autre écriture, mis entre crochets (voir aussi 4.1.5).

Exemples

- : Evans [etc.]
- : Payot [etc.]
- : The Times [etc.]
- : Evaporated Milk Association [etc.]
- : American Association of Individual Investors [etc.]

Monographies anciennes

Si ces noms sont considérés comme trop nombreux, il est possible d'abrégé la mention en omettant tout ou partie des noms suivant le premier. Dans ce cas, les points de suspension sont utilisés et, à leur suite, une expression qui signale l'étendue de l'omission est ajoutée entre crochets. En font partie le nombre de noms d'éditeurs, producteurs et/ou distributeurs, etc. omis, ainsi que celui des noms de lieux omis, s'il y

en plusieurs (voir aussi 4.2.6). *Sinon*, l'information sur l'omission est donnée en zone 7.

Exemples

: chez Claude Barbin ... Jean Boudot ... George & Louis Josse

Commentaire : Les adresses des libraires sont omises.

: printed for F.C. and J. Rivington, Otridge and Son, J. Nichols and Co.
... [and 26 others]

ou

: printed for F.C. and J. Rivington, Otridge and Son, J. Nichols and Co.

...

En note : 26 autres éditeurs mentionnés à l'adresse

: printed for James, John and Paul Knapton ... T. Becket ... T. Davies
... W. Jackson in Oxford, and A. Kincaid, and Company, in
Edinburgh

Commentaire : Les adresses des libraires sont omises.

: printed and sold by J. Newbery and C. Micklewright, also by Mess.
Ware, Birt, Astley, Austen, Robinson, Dodsley, and Needham, in
London ... [and 8 others in 8 places]

ou

: printed and sold by J. Newbery and C. Micklewright, also by Mess.
Ware, Birt, Astley, Austen, Robinson, Dodsley, and Needham, in
London ...

En note : .L'adresse porte huit autres noms d'éditeurs et de lieux

4.2.5 Les mots et expressions désignant la fonction remplie par la personne ou la collectivité (distincte de la seule fonction de publication) sont donnés. Si seul le distributeur est cité, il est obligatoire de donner cette fonction. Lorsqu'à la fois le nom d'un éditeur ou producteur et celui d'un distributeur figurent sur la source prescrite d'information, il est possible de donner le nom du distributeur. Lorsque le nom du distributeur figure sur n'importe quelle autre source, il est possible de le donner en zone 7 (voir [7.4.1](#)).

Exemples

: published for the Social Science Research Council by Heinemann

: printed for the CLA by Morriss Print. Co.

: Boyars : distributed by Calder and Boyars

: diffusion A. Lecot

: to be sold by Jas. Gardner

: distributor G. Schirmer

: released by Beaux Arts Co.

: produced for Bairnswear

: presented by Shell Education Service

: distributed by Harvard University Press

: privately printed for the Parish Register Section

Si la fonction remplie par le distributeur n'est pas explicitement mentionnée, il est possible d'ajouter entre crochets un mot ou expression indiquant brièvement la nature de l'activité.

Exemples

: Vacation Work [diffuseur]

: Technical and Scientific Films : Film Producers Guild [distributeur]

4.2.6 Il est possible d'abrégier le nom d'un éditeur, producteur ou d'un distributeur, à condition qu'il puisse être compris et identifié sans ambiguïté.

Exemples

: Bietti

Commentaire : Le nom de l'éditeur figure sous la forme : Casa editrice Bietti..

: Художественная литература

Commentaire : Le nom de l'éditeur figure sous la forme : Государственное издательство Художественная литература.

: H.M. Gousha

Commentaire : Le nom de l'éditeur figure sous la forme : The H.M. Gousha Company.

: M. Eschig

Commentaire : Le nom de l'éditeur figure sous la forme : Éditions Max Eschig et Cie.

: Readex

Commentaire : Le nom de l'éditeur figure sous la forme : Readex Microprint Corporation

: Addison-Wesley

Commentaire : Le nom de l'éditeur figure sous la forme : Addison-Wesley Publishing Company.

mais non

: The Society

Commentaire : Le nom de l'éditeur figure sous la forme : American Chemical Society.

Monographies anciennes

Les noms des éditeurs, imprimeurs, distributeurs, etc. sont transcrits tels qu'ils figurent sur la source prescrite d'information, précédés des mots ou phrases indispensables (voir aussi 4.1.8).

Exemples

: chez Augustin Courbé

: en casa de Guilielmo Roville

: na officina de Antonio de Sousa da Sylva

: par Ian de Tournes pour Antoine Vincent

: à l'enseigne de l'éléphant

: de l'imprimerie de Balleu, se trouve chez Marcilly [et chez] les marchands de nouveautés

En note : . – Les deux mentions de distributeurs sont réunies par une accolade suivant « chez »

: printed for J. Warner

: printed for the editor, and sold by him

: by the widowe of Jhon Mommart

: printed for the executors of the late widow Kelly

Il est possible d'omettre des mentions telles que *imprimeur du roi* et des adresses. Toutefois les adresses sont données lorsqu'elles aident à identifier, dater ou localiser la ressource.

Exemple

. – A Rouen : chez Jean Oursel, rue Ecuyere, vis-à-vis la rue du Petit-Puits, à l'Imprimerie du Levant

Il est possible d'omettre les informations de peu d'importance au milieu ou à la fin de la mention de publication, production, distribution, etc. Ces omissions sont indiquées par des points de suspension.

4.2.7 Lorsque le nom de l'éditeur, producteur ou distributeur figure sous sa forme complète en zone 1, il est possible soit de répéter la forme complète en zone 4, soit d'y donner une forme abrégée. Si la ressource est imprimée à titre personnel, la personne ou la collectivité qui publie la ressource, que ce soit un éditeur commercial, une imprimerie privée ou une personne ou collectivité pour laquelle la ressource a été imprimée, est donnée en tant qu'éditeur.

Exemples

. – London : H. Mackeson

Mention de responsabilité : by Henry Clive Mackeson

. – [Paris] : CEDOCAR

Mention de responsabilité : Centre de documentation de l'armement

. – Versailles : C.N.R.A.

Titre propre : Liste des périodiques reçus au Centre national des recherches agronomiques

. – Kürten : Stockhausen

Mention de responsabilité : Karlheinz Stockhausen

. – Cleveland : Cleveland Health Museum

Mention de responsabilité : Cleveland Health Museum

. – Québec : O.L.F.

Mention de responsabilité : Office de la langue française, Centre de terminologie

. – Malden, MA : National Chemical Data Board

Mention de responsabilité : National Chemical Data Board

. – [Philadelphia] : Institute for Scientific Information

Mention de responsabilité : Institute for Scientific Information

. – [Seattle?] : G.B. Schrier

Mention de responsabilité : by Gary B. Schrier

En note : "Privately printed limited edition"

. – Bel Air, Md. : Jack L. Shagena

Mention de responsabilité : Jack L. Shagena

En note : "Privately printed by the author"

Monographies anciennes

Lorsque le nom de l'éditeur, producteur et/ou distributeur, etc. figure seulement dans une autre zone et qu'il y est transcrit, ou bien lorsqu'il est connu d'après des renseignements extérieurs aux sources prescrites d'information pour cet élément ou extérieurs à la ressource, il est donné entre crochets sous la plus courte forme adéquate. Lorsque ces renseignements proviennent d'une autre source d'information que la page de titre, cette source est notée, l'information est mentionnée en zone 7.

Exemples

. – [Paris] : [Philippe Pigouchet pour Symon Vostre], [25 avril 1500]

Commentaire : La marque de Pigouchet est sur la page de titre. Le titre se lit : Ces presentes heures a lusaige du Mans fure[n]t acheuees lan Mil. cinq ce[n]s le xxv jour dapuril pour Symon Vostre ...

. – [London] : [Francis Barlow], 1605

Commentaire : La fin du titre se lit : illustrated with ... sculptures by Francis Barlow and are to be sold at his house.

Le nom de l'éditeur, producteur et/ou distributeur n'est ni abrégé ni développé du fait que ce nom répète ou omet l'information relative à un auteur qui est aussi l'éditeur.

Exemple

. – Trykt udi London : af Frys, Couchman og Collier paa Forfatterens egen Bekostning

Commentaire : Imprimé par Frys, Couchman and Collier à compte d'auteur ; L'auteur est Ernst Wolff.

4.2.8 Forme incomplète du nom de l'éditeur ou du producteur

Lorsque seules l'adresse, l'enseigne ou les initiales de l'éditeur, producteur et/ou distributeur figurent à la place de son nom, l'adresse, l'enseigne ou les initiales sont transcrites en mention d'éditeur,

producteur et/ou distributeur. S'il est possible d'identifier le nom de l'éditeur, producteur et/ou distributeur, ce nom est restitué entre crochets ; en faisant suivre les initiales du reste du nom ou bien en ajoutant le nom avant ou après l'adresse ou l'enseigne, selon ce qui convient. Une note explicative est rédigée en zone 7.

Exemples

: [Jean-Pierre Costard] Rue Saint-Jean-de-Beauvais, la premiere porte cochere au dessus du College

En note : Costard figure comme éditeur dans : La France littéraire / J. M. Quérard

: prostant in Coemeterio D. Pauli [apud Abelem Swalle]

En note : L'éditeur est cité au verso de la page de titre

: printed and sold [by John Evans] at No. 41, Long-Lane.

En note : John Evans est actif à cette adresse de 1791 à 1795

: printed by H[umphrey]. L[ownes]. for George Lathum at the Bishops head in Pauls Church-yard

En note : Nom de l'éditeur d'après ESTC S126474

4.2.9 Nom d'éditeur, producteur et/ou distributeur tiré d'une source d'information autre que les sources prescrites d'information

Lorsque le nom d'éditeur, producteur et/ ou distributeur est connu d'après des sources autres que les sources prescrites d'information (y compris des sources extérieures à la ressource), ce nom est donné entre crochets et sous une forme appropriée à la date, écriture et langue de la ressource. La source des informations est consignée en zone 7.

Exemple

: [Paul Linley and John Flaskett]

En note : Nom de l'éditeur trouvé dans Short Title Catalogue

Lorsque le nom d'éditeur, producteur et/ou distributeur n'est pas certain ou connu, il est possible de donner le nom d'un éditeur ou producteur probable (ou alors les noms d'éditeurs ou producteurs possibles), suivi(s) d'un point d'interrogation, le tout entre crochets.

Exemple

: [John Smith?]

Monographies anciennes

Une note explicative sur l'information fournie est rédigée en zone 7.

Exemple

: printed for the authors vse [by Nicholas Okes?]

En note : Imprimeur suggéré par : Short title catalogue. 2nd ed.

4.2.10 Nom de l'éditeur, producteur et/ou distributeur parallèle

4.2.10.1 Lorsque le nom d'un éditeur, producteur et/ou distributeur figure en plusieurs langues et/ou écritures sur la source prescrite d'information, la forme du nom qui est dans la langue et l'écriture du titre propre est donnée. Si ce critère ne s'applique pas, la forme du nom mise en évidence par la typographie est donnée ou, en l'absence de différence typographique, celle qui figure en premier.

Monographies anciennes

La forme du nom qui figure en premier est donnée, suivie des autres formes dans l'ordre indiqué par l'ordre de succession sur la source d'information.

Exemple

. – Wytisstené v Krysstoffa Baumana, w Drazdanech = Gedruckt by
Christoph Baumann zu Dreßden

4.2.10.2 Il est possible de donner des mentions parallèles.

Exemples

- : Galerie nationale du Canada pour la Corporation des musées nationaux du
Canada = National Gallery of Canada for the Corporation of the National
Museums of Canada
- : Bundeskanzlei = Chancellerie fédérale
- . – Kraków : Polskie wydawnictwo muzyczne = Krakau : Polnischer Musikverlag
- . – Bruxelles : Parlement européen, Direction générale des études =
Brussels : European parliament, Directorate general for research

4.2.11 Nom de l'imprimeur comme substitut au nom de l'éditeur, etc.

Le nom de l'imprimeur ou du fabricant ne se substitue pas au nom d'un éditeur, producteur ou distributeur inconnu sauf dans le cas des monographies anciennes.

Cependant, lorsqu'une personne ou une collectivité cumule les activités d'impression ou de fabrication et celles de publication, production ou distribution, ou lorsqu'il n'est pas possible de déterminer avec certitude quelle est la responsabilité assumée, un imprimeur ou fabricant cité est considéré comme faisant également fonction d'éditeur ou producteur.

Exemples

- : Imprimerie nationale
 - : Institut géographique national
- Commentaire* : L'institut est à la fois éditeur et fabricant.

Monographies anciennes

Quand le nom et/ou l'adresse de l'imprimeur figure sur une source prescrite d'information et ce avec ou sans d'autres noms d'éditeurs, imprimeurs, distributeurs, etc. cette information est donnée soit comme nom d'éditeur, imprimeur, distributeur, etc. soit comme une partie de ce nom.

Exemples

- : printed and are to be sold by Randal Taylor
- : printed by J. and H. Hughs ... and sold by T. Payne
- : J. Grundy, printer
- : printed and sold at 60, Old Street
- : tryckt hos Lars Salvius
- : printed, and re-printed by E. Waters
- : de l'imprimerie de J. Barbou
- : typis exscripsit Joachimus Redanus

Dans certains cas, le nom et/ou l'adresse de l'imprimeur figure sur la source d'information sans le nom ni l'adresse ou l'enseigne de l'éditeur ou du libraire. Si ce dernier est connu, il est mentionné entre crochets à la suite du nom et/ou de l'adresse de l'imprimeur, précédé de : espace, deux points, espace.

Exemple

- : acheuee de imprimer par maistre nicole de la barre : [chez Jean
Petit]

En note : La mention de l'impression est prise au colophon ; le dernier
feuillet porte la marque de Jean Petit, libraire

4.2.12 Nom d'éditeur inconnu

Lorsqu'aucun nom ne peut être donné comme nom d'éditeur, producteur ou distributeur l'abréviation *s.n.* (*sine nomine*), ou son équivalent dans une autre écriture, est donnée entre crochets.

Exemples

: [s.n.]

: [б.и.]

: [出版者不详]

: [出版者不明]

: [발행처불명]

4.2.13 Changement de nom d'éditeur, producteur et/ou distributeur

Publications en série, Monographies en plusieurs parties

Si des changements interviennent dans le nom de l'éditeur, producteur et/ou distributeur dans des livraisons ou parties ultérieures, le nom du dernier éditeur, producteur et/ou distributeur est donné en zone 7 (voir [7.4.2](#)), s'il est nécessaire à l'identification ou bien jugé important pour les utilisateurs du catalogue.

Ressources intégratrices

Si des changements interviennent dans le nom de l'éditeur, producteur et/ou distributeur dans des itérations ultérieures, la description est modifiée pour rendre compte de la dernière itération. Les noms les plus anciens sont donnés en zone 7 (voir [7.4.2](#)), s'ils sont nécessaires à l'identification ou bien jugés importants pour les utilisateurs du catalogue.

4.3 Date de publication, de production et/ou distribution

Obligatoire

4.3.1 La ou les dates de publication, production ou distribution de la ressource sont données.

Exemples

, 1979

, 2003-

Commentaire : Date de début de publication pour la version en ligne de *Croatica chemica acta*, mais qui inclut les livraisons jusqu'au vol. 69, n° 1 (1996).

4.3.2 Lorsque la même date s'applique à la fois à la publication ou production et à la distribution ou à plusieurs éditeurs ou producteurs et distributeurs, elle est donnée après le dernier nom ou la dernière mention de fonction.

Exemples

. – New York : Sterling [etc.] ; London : distributed by Ward Lock, 1977

4.3.3 Si la date de publication ou production est différente de la date de distribution, chacune est donnée après le nom ou la mention de fonction qui lui correspond.

Exemples

- . – London : Educational Records, 1973 ; New York : Edcorp [distributeur], 1975
- . – Seattle, Wash. : Laser Learning Technologies, 1993 ; Hardwick, Vt. : Optical Transfer [distributeur], 1995

4.3.4 Les dates du calendrier grégorien sont données en chiffres arabes. Les dates des autres calendriers sont données telles qu'elles figurent sur la ressource et la date correspondante du calendrier grégorien est ajoutée entre crochets, lorsqu'il est possible de l'établir.

Exemples

- , 1969
- , 5730 [1969 or 1970]
Commentaire : Calendrier juif.
- , 1398 [1977 or 1978]
Commentaire : Hégire ou calendrier musulman.
- , an IX [1801]
Commentaire : Calendrier de la Révolution française.
- , 光緒8 [1882]
Commentaire : Année d'un calendrier dynastique chinois.
- , 단기4289 [1956]
Commentaire : Calendrier coréen.

Lorsque des dates de calendriers différents figurent dans une ressource, toutes sont données, séparées par espace, signe égal, espace.

Exemple

- , an III-an IV = 1795-1796

Monographies anciennes

Les dates de publication, impression, etc. sont transcrites telles qu'elles figurent dans la ressource, y compris le mois et le jour s'ils y figurent également. Mots et expressions reliés grammaticalement à la date, tels que *anno* et *imprimé en l'an* sont transcrits comme faisant partie de l'élément date.

Exemples

- , 7 July 1766
- , printed in the year 1742
Commentaire : L'adresse se lit : London, printed in the year 1742.

Si la date fait partie de la mention de lieu ou de la mention d'éditeur, elle est notée avec cette mention et elle est également donnée entre crochets, comme la date de publication. Lorsque la date ne figure pas dans la zone de publication, production, distribution, etc. mais qu'elle a été donnée en zone 1 ou en zone 2, elle est également donnée comme la date de publication, entre crochets.

Exemples

- , [1744]
Commentaire : La mention de publication se lit : Printed in the year M.DCC.XLIV. and sold at the pamphlet-shops in London and Westminster.
- , [1795?]
Commentaire : Le titre se lit : The circular letter, to the General Baptist churches for the year 1795. By John Marsom, read, approved, and ordered to be printed, by the General Assembly.

Les jours et noms de mois qui ne figurent pas dans la zone de publication, production, distribution, etc., mais sont connus comme étant la date de publication, sont donnés avec l'année, en chiffres arabes et dans la langue choisie par l'établissement de catalogage. Lorsque la mention de date de publication est très longue, par exemple qu'elle ne soit pas formulée en chiffres, il est possible de la formaliser. Une note est rédigée en zone 7 pour faire état de la source de la date et inclure une transcription de la mention, si elle est jugée importante pour les utilisateurs du catalogue.

Exemple

, [18 May 1507]

En note : Au colophon : Anno gratiae millesimo quingentesimo septimo die vero decimoctavo Maij

ou

En note : Date d'après le colophon

Des lettres majuscules qui figurent sur une page de titre ou un colophon de façon apparemment aléatoire, peuvent représenter un chronogramme ; elles doivent donc être laissées en majuscule et ne pas être converties en bas de casse. Les dates prises d'un chronogramme sont données en chiffres arabes et entre crochets. Il est possible de rédiger une note en zone 7 qui explique la source de la date et inclut une transcription du chronogramme.

Exemples

, [1788]

En note : Date présente dans le titre sous forme de chronogramme

Commentaire : Le titre se lit : NoMIIna CLerI IVnIorIs HVngarICI eX benIgno faVore Caesareo regIo In arCe PosonIensI CoLLoCatI.

, [1694]

En note : Date présente dans la mention de publication sous forme de chronogramme

Commentaire : La mention de publication se lit : Hamburgi Typis Thomæ Rossii. – Anno, quo VIX fas SVperI qVæCVnqVe MonetIs proDere nos popVLIs! ...

Les dates données en chiffres romains sont transcrites telles qu'elles figurent, à l'exclusion des espaces internes. L'année grégorienne est ajoutée en chiffres arabes et entre crochets.

Exemple

, M.DC.III. [1604]

Commentaire : Date à l'adresse : M. DC. III.

Les dates qui ne correspondent pas au calendrier grégorien et les mentions du jour de la publication ou de l'impression exprimées en termes autres que ceux du mois calendaire sont données telles qu'elles se trouvent dans la ressource. La ou les dates correspondantes de la chronologie moderne sont ajoutées entre crochets.

Exemples

, die visitationis Beatae Virginis Mariae 1497 [2 juillet 1497]

, die natalis Christi 1498 [25 décembre 1498]

, 1507 on the feast of Saint Luke [18 octobre]

Les dates de l'ère chrétienne instituées sur un début d'année fixé au 1er janvier ainsi qu'à une autre date sont données telles qu'elles se trouvent dans la ressource, avec une barre oblique séparant les nombres. Il est possible d'ajouter entre crochets la date correspondante du calendrier moderne.

Exemples

, 1690/1

, 1690/1691 [1691]
, 2/13 Sept. 1750

Lorsque l'année de publication, impression, etc. telle qu'elle figure dans la ressource est instituée d'après une année calendaire qui ne commence pas au 1er janvier et qu'il est notoire que la ressource a été publiée l'année suivante selon le calendrier actuel, cette dernière date est ajoutée entre crochets. Les dates du mois selon le calendrier julien ne sont pas corrigées. Une note d'explication est donnée en zone 7.

Exemples

, id. Mart. 1502 [15 Mar. 1503]
En note : La date du calendrier julien correspond au 15 mars 1503 du calendrier grégorien

, 1641 [1642]
En note : Année de publication donnée selon la datation du Lady Day

N.D.T. : Lady Day est l'équivalent de l'Annonciation.

4.3.5 Lorsqu'il est notoire que la date figurant dans la ressource est inexacte, ou qu'elle figure sous une forme intervertie, elle est donnée telle qu'elle figure et la correction ou la forme rétablie est ajoutée entre crochets.

Exemples

, 1697 [i.e. 1967]
, 1905 [i.e. 1950]-1970
, 1963 [i.e. 1971]
, 1892 [실은 1982]

Monographies anciennes

Si une date figurant sur la page de titre est transcrite comme date de publication et si la preuve d'une date de publication postérieure figure sur une source autre que la page de titre, cette dernière date est ajoutée entre crochets à l'instar d'une correction et une note d'explication est donnée en zone 7 pour indiquer que la correction est une date différente de publication et non la correction d'une erreur typographique.

Exemple

, 1786 [i.e. 1788]
En note : La dédicace et la préface sont toutes deux datées 1788

4.3.6 Une date de copyright est ajoutée à la date de publication, production ou distribution si elle diffère de la date de publication et si elle est jugée importante pour les utilisateurs du catalogue.

Exemples

, 1969, cop. 1937
, 1972, cop. 1954
, 1995, cop. 1993

Monographies anciennes

Il est possible de donner en zone 7 une date de privilège ou de copyright si elle est jugée importante pour les utilisateurs du catalogue.

Exemple

, 1720
En note : Mention de privilège, page 4, datée 1718

4.3.7 Lorsque la ressource ne porte pas de date de publication, production ou distribution, la date de copyright, la date de dépôt légal ou la date d'impression ou de fabrication est donnée est donnée à sa place. Le type de date est indiqué.

Exemples

- , © 1969
- , impr. 1981
- , fabrication 1986
- , impr. 1960-
Commentaire : Ressource continue en cours.
- , cop. 1970-
Commentaire : Ressource continue en cours.
- , 1977 印刷
- , 1987 제작
- , D.L. 2010

Monographies anciennes

Lorsque la ressource ne porte pas de date de publication, celle-ci est remplacée entre crochets par la date d'octroi du privilège d'impression ou la date de copyright si elle est connue. Une explication est donnée en zone 7.

Exemple

- , [1719?]
En note : Privilège d'impression accordé en 1719, selon la mention de privilège en page 4

Enregistrements sonores

La date de protection « P » est transcrite avec le symbole (©) si celui-ci est disponible ou bien avec la lettre « P », en haut de casse ou en bas de casse.

N.D.T. : Étant international, l'ISBD tient compte des différentes habitudes culturelles : « P » majuscule est utilisé en France.

Exemples

- , P 1982
- , (©) 1985-
Commentaire : Ressource continue en cours.
- , p 1975

Ressources multimédia, Ressources électroniques

Lorsqu'il se trouve plusieurs dates de copyright se rapportant à des aspects différents de la production de la ressource (par exemple, des dates de copyright différentes pour l'écriture du programme, pour les parties sonores ou graphiques, pour la documentation) et que dans la ressource il ne se trouve pas de date de publication, production ou distribution se rapportant à l'intégralité de la ressource, la date de copyright la plus récente est donnée. Il n'est pas tenu compte du fait que cette date s'applique à un seul aspect de l'élaboration de la ressource (voir aussi 4.3.11).

Exemple

- , cop. 1995
Commentaire : La date est celle de l'écriture du programme ; des dates de copyright antérieures correspondent au son et à la documentation.

4.3.8 Lorsqu'aucune date, ni de publication, production ou distribution, ni de copyright, ni d'impression ou de fabrication ne peut être déterminée pour la ressource, une date approximative de publication, production ou de distribution est donnée entre crochets. les chiffres manquants de la date peuvent être signalés par un symbole choisi par l'établissement de catalogage. Il est possible de donner en zone 7 toute preuve à l'appui de cette date approximative.

Exemples

, [1969?]
, [196-?]
, [1560?]
, [ca 1560]
, [not after 21 Aug. 1492]
, [entre 1711 et 1715]
, [1727 ou 1760]
, [16..]
, [1969?]-
, [196.]-
, [ca 1835]-
, [1980 혹은 1981]

Monographies anciennes

Lorsqu'aucune date de publication ou d'impression ne figure dans la ressource mais qu'une date peut être déterminée à partir de preuves internes ou d'ouvrages de référence, cette date est donnée entre crochets. La source de la date est donnée en zone 7. Lorsqu'il n'est pas possible de déterminer une date de publication pour la ressource, une date approximative de publication, d'impression, etc. est donnée entre crochets. Toute preuve interne ou tirée d'ouvrages de référence à l'appui de cette date approximative est donnée en zone 7.

Exemples

, [1560?]
, [ca 1580]
, [ca 1580?]
, [pas avant 1479]
, [not after 21 Aug. 1492]
, [1727 ou 1728]
, [between 1711 and 1749]
, [entre 1711 et 1749?]
, [167.]
, [167-?]
, [16..]
, [16--?]
, [1795 ?]

Titre propre : The circular letter, to the General Baptist churches for the year
1795

4.3.9 Il est possible de donner la date de copyright ou d'impression ou de fabrication après une date restituée, précise ou estimée.

Exemples

, [1988], cop. 1927
, [198-?], cop. 1927

4.3.10 Ressources publiées en livraisons, parties, itérations, etc. multiples

4.3.10.1 Date de début de publication

La date de publication de la plus ancienne livraison, itération, volume, partie ou fascicule est donnée, suivie d'un tiret.

Exemples

, 1969-

, 1965-

En zone 3 : Vol.5, no. 7 (July 1963)-

Commentaire : Date de publication différente de la date de recouvrement

4.3.10.2 Date de fin de publication

Lors de la description d'une ressource terminée, les dates de publication de la plus ancienne livraison, itération, partie ou du plus ancien volume ou fascicule et de la plus récente livraison, itération, partie ou du plus récent volume ou fascicule sont données, séparées par un tiret.

Exemples

, 1968-1973

, 1513-1524

Publications à feuillets mobiles à mise à jour

La date de la dernière mise à jour est donnée si elle est disponible.

Exemple

, 1990-1995 [dernière mise à jour en 1999]

La date de publication n'est donnée qu'une seule fois lorsque la plus ancienne livraison, itération, partie ou le plus ancien volume ou fascicule et la plus récente livraison, itération, partie ou le plus récent volume ou fascicule sont publiés la même année.

Exemples

, 1962

En zone 3 : Бр. 1 (17 септ. 1962 г.)-Бр. 21 (10 окт. 1962 г.)

, 1989

En zone 3 : Vol. 1, pt. 1 (Dec. 1989)

En note : Seule livraison parue

4.3.10.3 Dates incertaines ou inconnues

Lorsque la description est faite à partir de livraisons ou parties autres que la première et/ou la dernière, la ou les dates de publication de la première et/ou dernière livraison ou partie est donnée selon les directives données en 4.3.8. Il est possible de donner la source de la date en zone 7 (voir [7.4.1](#)).

Exemple

, [1969?]-

, [2004]-

Commentaire : Date déduite de la date donnée en zone 3

4.3.10.4 Irrégularités

Il est possible de rédiger en zone 7 des notes sur les irrégularités dans les dates d'une ressource, par exemple lorsque la partie portant la numérotation la plus faible n'est pas la partie portant la date de publication la plus ancienne.

4.3.11 Ressources contenant des dates multiples

Monographies anciennes

Quand les parties d'une ressource ont des pages de titres distinctes portant des dates différentes de celle de la page de titre relative à l'intégralité de la ressource, ces dates sont données en zone 7. Toutefois, si l'une de ces dates reflète plus précisément la date réelle de publication que ne le fait la date relative à l'intégralité de la ressource, c'est cette date qu'il faut donner, à l'instar d'une date corrigée, selon les directives données en 4.3.5.

Ressources multimédia, Enregistrements sonores, Enregistrements vidéo, Images fixes, Images animées, Ressources électroniques

Lorsque des dates de copyright sont données pour chacune des œuvres réunies dans une ressource telle qu'un enregistrement sonore ou une ressource électronique, ces dates ne sont pas transcrites dans la zone de la publication, production, distribution, etc. Il est possible de les donner soit dans une note sur la zone de la publication, production, distribution, etc. (voir [7.4](#)), soit dans une note de contenu (voir [7.7](#)) ; ou bien, il est possible d'utiliser la méthode de la description à plusieurs niveaux décrite dans l'[Annexe A](#).

4.4 Lieu d'impression ou de fabrication

4.4.1 Le lieu d'impression ou de fabrication est donné lorsqu'il figure dans la ressource et que ni le lieu de publication, production ou distribution ni le nom de l'éditeur, producteur ou distributeur ne sont connus.

Lorsque l'information est extraite d'une source extérieure à la ressource, elle est mise entre crochets.

Exemples

- . – [S.l.] : [s.n.], 1974 (Manchester : Unity Press)
- . – [S.l.] : [s.n.], 1980- (Asnières : Kopp et Lahure)
- . – [S.l.] : [s.n.], 1960 (Paris : impr. Michard)
- . – [S.l.] : [s.n.], 1970 (London : High Fidelity Sound Studios)
- . – [S.l.] : [s.n.], 1996 (Seattle : Landmark Data Systems)
- . – [S.l.] : [s.n.], [1869?] (México : Imp. de Juan Nepomuceno del Vaele [i.e. Valle])
- . – [出版地不明] : [出版者不明], 1963製作 ([東京] : 鹿島研究所出版会)
- . – [발행지불명] : [발행처불명], 1997 (서울 : 대광인쇄소)

Monographies anciennes

Le lieu d'impression ou de fabrication est donné dans les cas où l'imprimeur et l'éditeur sont grammaticalement séparés ou distingués.

Le ou les lieux d'impression sont donnés lorsqu'ils figurent dans la ressource mais non sur la source prescrite d'information pour la zone de publication, production, distribution, etc. Il est possible de donner cette information si elle ne figure pas dans la ressource mais qu'elle est connue et jugée importante pour les utilisateurs du catalogue.

4.4.2 *Facultatif* : si le lieu d'impression ou de fabrication figure dans la ressource, il est possible de l'ajouter soit à l'un soit aux deux des éléments suivants : lieu de publication, production et/ou distribution : nom d'éditeur, producteur et/ou distributeur.

Exemples

- . – Stuttgart ; Zurich : Delphin Verlag, 1973 (Yugoslavia)
- . – London : IFLA Committee on Cataloguing, 1975 (London : Palantype Organisation)

- . – Leipzig : Breitkopf & Härtel, 1977 (Jugoslavien)
- . – Firenze : Scala, 1969 (Siena : Meini)
- . – Urbana, Ill. : University of Illinois at Urbana-Champaign, Laboratory for Advanced Supercomputers, 1995 (Tokyo : Zishi)
- . – Paris : Ministère de l'Intérieur, 1979 (Bourges : Tardy Quercy)
- . – Buenos Aires : Javier Vergara, 2002 (Barcelona : Liberdúplex)
- . – London : Chapman and Hall, 1976 (London : Mercury)

Monographies anciennes

Le ou les lieux d'impression sont donnés de la même manière que le ou les lieux de publication, production et/ou distribution.

Exemples

- . – A Paris : chez Nyon l'aîné, 1781 ([Paris] : de l'imprimerie de la veuve Thiboust)
En note : Le nom de l'imprimeur figure au colophon.
- . – Francofurti : prostat apud Ionam Rosam, 1616 ([Frankfurt : Abraham Scultetus])
Commentaire : L'imprimeur n'est pas nommé dans la ressource.
- . – [Parrhisiis] : venales inveniuntur in vico sancti Iacobi apud Leonem Argenteum [Johannem Petit], 1508 (Parrhisiis : impressae in Bellovisu [apud] Johannem Marchant)
En note : Le nom de Petit, le lieu et la date d'édition ainsi que la mention d'impression sont pris au colophon
- . – Venundatur Parrhisiis : in vico sancti Iacobi sub Leone Argenteo, Jehan Petit, [ca 1509] ([Paris : Jean Marchant])
En note : Le dernier feuillet porte la marque de l'imprimeur. le nom de Petit figure dans une marque sur la page de titre

4.4.3 Lorsque plusieurs lieux d'impression ou de fabrication sont donnés, une ponctuation identique à celle utilisée pour plusieurs lieux de publication, production et/ou distribution est utilisée.

4.5 Nom d'imprimeur ou de fabricant

4.5.1 Le nom d'imprimeur ou de fabricant est donné lorsqu'il figure dans la ressource et que ni le lieu de publication, production et/ou distribution ni le nom de l'éditeur, producteur ou distributeur ne sont connus.

Lorsque l'information est extraite d'une source extérieure à la ressource, elle est mise entre crochets. Voir les exemples en 4.4.1.

Monographies anciennes

Le nom d'imprimeur ou de fabricant est donné dans les cas où l'imprimeur et l'éditeur sont grammaticalement séparés ou distingués.

Le ou les lieux d'impression et les noms d'imprimeur ou de fabricant sont donnés lorsqu'ils figurent dans la ressource mais non sur la source prescrite d'information pour la zone de publication, production, distribution, etc. Il est possible de donner cette information si elle ne figure pas dans la ressource mais qu'elle est connue et jugée importante pour les utilisateurs du catalogue.

4.5.2 *Facultatif* : si le nom d'imprimeur ou de fabricant figure dans la ressource, il est possible de l'ajouter soit à l'un soit aux deux des éléments suivants : lieu de publication, production et/ou distribution : nom d'éditeur, producteur et/ou distributeur.

Voir les exemples en 4.4.2.

Monographies anciennes

Le ou les noms d'imprimeur sont donnés de la même manière que le ou les noms d'éditeur, producteur, etc.

Voir les exemples en 4.4.2

4.5.3 Lorsque plusieurs noms d'imprimeur ou de fabricant sont donnés, une ponctuation identique à celle utilisée pour plusieurs noms d'éditeur, producteur et/ou distributeur est utilisée.

4.6 Date d'impression ou de fabrication

4.6.1 Il est possible de donner la date d'impression ou de fabrication soit comme un élément à la suite du nom d'imprimeur ou de fabricant soit isolément. Dans ce dernier cas un mot ou brève expression est ajouté dans un souci de clarté.

Exemples

- . – London : Arts Council of Great Britain, 1976 (Twickenham : CTD Printers, 1974)
- . – Harmondsworth : Penguin, 1949 (1968 printing)
- . – Zagreb : Stvarnost, [1977] (Zagreb : Vjesnik, 1976)
- . – Budapest : Akadémiai K., 1977- (Debrecen : Alföldi Ny., 1978-)
- . – Amiens : Association d'étude et de cartographie régionale, 1975 (Amiens : Yvert, 1976)
- , [1980], p 1973 (manufactured 1979)
- , 1786 (réimpression 1788)
- Note* : Date de réimpression donnée dans la préface
- , 1786 (réimpression 1788)
- Note* : Date de réimpression extraite des archives de l'éditeur
- , cop. 1960 (reimpression 1984)

Monographies anciennes

Si la date de réimpression figure sur la page de titre, elle est notée comme faisant partie de l'élément date de publication (voir 4.3.4).

La date d'impression est donnée comme élément distinct uniquement si elle est absente de la source prescrite d'information pour la zone de publication, production distribution, etc. et qu'elle diffère de cette date.

4.6.2 Lorsque la date d'impression ou de fabrication est donnée à la place d'une date de publication, production ou distribution inconnue (voir 4.3.7), elle n'est pas répétée ici.

5 ZONE DE LA DESCRIPTION MATÉRIELLE

Note préliminaire

La zone de la description matérielle comprend le type de présentation matérielle et l'importance matérielle, les autres caractéristiques matérielles, les dimensions ainsi que la mention du matériel d'accompagnement. Ces éléments sont définis dans le glossaire.

La ressource est décrite telle qu'elle est publiée par l'éditeur. S'il est avéré ou estimé que la ressource a subi des modifications (par exemple qu'elle a été reliée ou rognée) postérieurement à sa publication, l'information donnée en zone 5 est celle relative à la ressource telle que publiée et l'information relative aux modifications est traitée comme étant relative à l'exemplaire en main et donnée en zone 7 (voir [7.11](#)).

Monographies anciennes

Le but de la description matérielle est de renforcer l'identification par la notation du format bibliographique, du nombre total et de l'ordre de succession des pages ou feuillets dans une ressource et par la mention du nombre de planches et de cartons ainsi que du matériel d'accompagnement propre à la ressource, dans la mesure où ces mentions peuvent être établies. De plus, la description matérielle est prévue pour donner un outil sans ambiguïté pour faire référence à des pages ou feuillets précis.

La description matérielle est fondée sur le nombre total de cahiers et de feuillets additionnels dans la ressource décrite telle qu'elle est censée être publiée par l'éditeur.

Sommaire

- 5.1 Type de présentation matérielle et importance matérielle
- 5.2 Autres caractéristiques matérielles
- 5.3 Dimensions
- 5.4 Mention du matériel d'accompagnement

Ponctuation prescrite

- A. Ponctuation précédant les zones de la description, voir [A.3.2](#).
- B. La mention des autres caractéristiques matérielles est précédée de : espace, deux points, espace (:).
- C. La mention des dimensions est précédée de : espace, point-virgule, espace (;).
- D. Chaque mention du matériel d'accompagnement est précédée de : espace, signe plus, espace (+).
- E. Le type de présentation matérielle et l'importance matérielle, les autres caractéristiques matérielles et les dimensions du matériel d'accompagnement, s'ils sont donnés, le sont entre parenthèses (()).

Schéma de ponctuation

- . – Type de présentation matérielle (importance matérielle) ; dimensions
- . – Type de présentation matérielle (importance matérielle) : mention d'autres caractéristiques matérielles ; dimensions + mention du matériel d'accompagnement (importance matérielle du matériel d'accompagnement : autres caractéristiques matérielles du matériel d'accompagnement ; dimensions du matériel d'accompagnement)

Monographies anciennes

La mention du format et/ou des dimension est précédée de : espace, point-virgule, espace (;).

Les dimensions données à la suite du format le sont entre parenthèses (()).

Source prescrite

Ressource dans son ensemble

5.1 Type de présentation matérielle et importance matérielle

5.1.1 Le premier élément de la zone de la description matérielle dénomme et dénombre l'unité ou les unités matérielles constituant la ressource ; selon les besoins, il ajoute d'autres mesures de l'importance matérielle.

5.1.2 Indication spécifique du type de ressource

Le nombre d'unités matérielles constituant une ressource est donnée en chiffres arabes avec l'indication spécifique du type de ressource. Si la ressource est toujours en cours de publication ou si le nombre d'unités n'est pas connu, le nombre d'unités matérielles n'est pas donné. Les termes utilisés comme indication spécifique du type de ressource ne sont pas prescrits et peuvent être donnés en termes appropriés à la ressource décrite et à la langue de la description. Il est possible d'abrégé ces termes.

Facultatif : dans le cas de textes imprimés et de musique notée en un seul volume, il est possible d'omettre le nombre d'unités matérielles. L'indication spécifique du type de ressource e est alors constituée de la pagination du volume (voir 5.1.4).

Exemples

- . – 36 diapositives
- . – 3 vues stéréoscopiques
- . – 1 atlas
- . – 2 diagrammes
- . – 1 carte
- . – 1 globe
- . – 2 partitions
- . – 4 parties
- . – 1 classeur
- . – 1 affiche
- . – vol.
- . – 3 vol.
- . – 2 portefeuilles
- . – 1 disquette
- . – 1 CD-ROM
- . – 1 DVD
- . – 1 partition (37 p.) + 4 parties sur 1 CD-ROM
- . – 2 cassettes magnétiques numériques
- . – 120 n°
- . – 2 dessins
- . – 10 cartes postales
- . – 3 affiches
- . – 1 photographie
- . – 1 microfilm en bobine

Si le nombre d'unités matérielles n'équivaut pas le nombre d'unités bibliographiques, il est possible de donner une explication en zone 7, à moins que le nombre d'unités matériellement séparées ne soit donné au deuxième niveau d'une description à plusieurs niveaux (voir [Annexe A](#)) ou bien dans une note de contenu (voir [7.7](#)).

Exemples

- . – 5 vol.

En note : Volumes numérotés 1, 2A, 2B, 2C, 3

. – 5 vol.

En note : 8 tomes en 5 vol.

. – 6 vol.

En note : La page de titre du sixième volume porte : « Bde 6-7 »

Si l'indication spécifique du type de ressource ne comporte pas en elle-même une description précise du type de présentation matérielle et de l'importance matérielle, une mention combinée est donnée.

Exemples

. – 3 cartes en 1 feuille

. – 1 carte en 2 feuilles

. – 20 cartes sur 2 CD-ROM

. – 1 partition en 8 vol.

. – 1 atlas en 2 vol.

Ressources multisupports, Enregistrements sonores, Enregistrements vidéo, Images fixes, Images animées

S'il est besoin de s'équiper d'un système technique ou d'un format particuliers pour utiliser une ressource, il est possible de noter cette information entre parenthèses à la suite de l'indication spécifique du type de ressource.

Exemple

. – 1 cassette audio (Elcaset)

. – 1 cassette vidéo (U-Matic)

. – 1 bande vidéo en bobine (Ampex 7003)

. – 1 disque (Cook binaural)

. – 24 diapositives (3M Talking Slide)

Publications à feuillets mobiles à mise à jour

Une publication à feuillets mobiles à mise à jour est décrite en ajoutant à l'indication spécifique du type de ressource (publication à feuillets mobiles) ou un terme équivalent dans la langue choisie par l'établissement de catalogue.

Exemples

. – vol. (publication à feuillets mobiles)

Commentaire : Publication en cours

. – 3 vol. (publication à feuillets mobiles)

Commentaire : Publication terminée

Ressources multisupports

Dans le cas des ressources multisupports, les composantes sont dénommées et dénombrées les unes après les autres.

Exemple

. –3 films fixes, 1 carte, 13 pierres et minéraux, 1 panneau mural

Sinon :

a) il est possible d'utiliser l'expression *Ressource multisupport* comme indication spécifique du type de ressource

Exemple

. – 1 ressource multisupport

Ou

b) il est possible de donner une description matérielle distincte pour chaque composante. Cette méthode ne doit être utilisée que lorsque les supports sont peu nombreux et qu'une description complète de chaque composante est jugée importante pour les utilisateurs du catalogue.

Exemple

. – 3 films fixes (96 images) : coul. ; 35 mm. – 1 carte : coul. ; 25 x 25 cm pliée 10 x 18 cm. – 13 pierres et minéraux ; en conteneur, 14 x 9 x 2 cm. – 1 panneau mural : coul. ; 48 x 90 cm plié 24 x 15 cm

5.1.3 Sous-unités

Le nombre et le type des sous-unités d'une ressource (c'est-à-dire le nombre de pages, feuillets, feuilles, images, pièces, etc.) et/ou (lorsque cela s'applique), la durée (voir 5.1.5) sont donnés entre parenthèses à la suite de l'indication spécifique du type de ressource. Cette mention suit les directives données en 5.1.4.

Facultatif : dans le cas de textes imprimés et de certaines ressources de musique notée en un seul volume, l'indication spécifique du type de ressource est omise et le nombre et le type de sous-unités est donné en lieu et place.

Exemples

- . – 1 classeur (6 p.)
- . – 1 portefeuille (26 feuillets)
- . – 1 tableau à panneaux mobiles (8 panneaux)
- . – 1 film fixe (44 images)
- . – 1 film fixe (6 images doubles)
- . – 4 films fixes (220 images)
- . – 1 plaque stéréoscopique (7 paires d'images)
- . – 1 partition (329 p.)
- . – 1 partition vocale (259 p.)
- . – 1 partie (32 p.)

Commentaire : Partie publiée séparément

- . – 1 partition miniature (146 p.)
- . – 1 partition condensée (21 feuillets)
- . – 1 livre de chœur (240 p.)
- . – 1 feuille (2 p.)

Ressources multisupports, Enregistrements sonores, Enregistrements vidéo, Images fixes, Images animées

Il n'est fait aucune distinction entre des séquences numérotées et non numérotées de feuilles, images, etc. (c'est-à-dire que les nombres suppléés par l'établissement de catalogue sont donnés sans crochets).

Dans le cas de séquences numérotées de feuilles, images, etc. le nombre de la dernière feuille, image, etc. numérotée de chaque séquence est noté, sans égard au nombre total de toute séquence non numérotée (par exemple des bandeaux-titres, des images de fin et des images intercalaires sans contenu d'un film fixe).

Transparents avec rabats

Dans le cas d'un ensemble de transparents avec rabats, l'existence de rabats est indiquée mais leur nombre peut être omis.

Exemple

- . – 1 transparent (4 rabats non agrafés)
- . – 12 transparents (avec rabats)

Films fixes

Dans le cas d'un ensemble de films fixes, la mention des caractéristiques des images doit être donnée lorsque cela s'applique, même si aucune mention relative au nombre d'images n'est notée.

Exemple

- 3 films fixes (images doubles)

Ressources électroniques

Il est possible de donner le type de présentation matérielle et l'importance matérielle d'une ressource accessible à distance, si cette information est connue et qu'elle est jugée importante pour les utilisateurs du catalogue.

Il est possible de donner la taille totale du fichier si elle est facilement disponible, en utilisant le niveau d'unité approprié (octets, kilooctets, megaoctets, etc.). Si elle est donnée, elle l'est entre parenthèses.

Exemples

- . – 1 site web
- . – 1 fichier son diffusé en flux
- . – 1 fichier vidéo en diffusé en flux
- . – 1 ressource en ligne
- . – 1 carte (5.2 Mo) sur 1 CD-ROM
- . – 3 cartes (600 kilooctets)

Commentaire : Accès en ligne

5.1.4 Pagination 16

5.1.4.1 Ressource en une seule unité matérielle

5.1.4.1.1 Si les feuillets d'une ressource sont numérotés des deux côtés, l'importance matérielle de la ressource est décrite en termes de pages. Si les feuillets sont numérotés d'un seul côté, l'importance matérielle de la ressource est décrite en termes de feuillets. Si le nombre de pages ou de feuillets donne une fausse impression de l'importance matérielle de la ressource, il est possible d'en donner une explication en zone 7 (voir [7.5.1](#)).

Exemple

327 p.

321 feuillets

80 p.

En note : Verso des pages blanc

56 feuillets

En note : Feuillet imprimé des deux côtés

¹⁶ 16 Le terme « pagination » est utilisé pour désigner toute séquence de pages, feuillets, colonnes, feuilles, images, etc.

5.1.4.1.2 L'importance matérielle d'une ressource montrant plusieurs colonnes par page est donnée en termes de colonnes si celles-ci sont numérotées au lieu des pages. Si le nombre de colonnes par page est supérieur à deux, il en est fait état en zone 7.

Exemple

. – 831 colonnes

Monographies anciennes

Le nombre total des pages ou feuillets est donné, soit entre crochets, soit en zone 7.

Exemple

. – 840 colonnes en [420] p.

Ou

. – 840 colonnes en [210] feuillets

5.1.4.1.3 Le nombre qui figure sur la dernière page, le dernier feuillet, la dernière colonne, la dernière feuille ou la dernière image numérotée de chaque séquence numérotée est donné. Les nombres en chiffres arabes et romains sont notés tels que trouvés dans la ressource. Lorsque les pages ou les feuillets sont désignés par des lettres au lieu de chiffres, les première et dernière lettres, précédées du mot ou de l'abréviation désignant les pages ou les feuillets, sont données.

Exemples

. – 328 p.

. – IV, 328 p.

. – 16 feuillets, 328 p.

. – 328 p, 52 colonnes

. – 32, 328, 40, 16 p.

. – P. a-h

. – P. A-H

. – Feuillet A-H

. – P. A-H, 128 p.

Lorsque la ressource contient plusieurs séquences numérotées ou lettrées de différents types (par exemple, des colonnes et des pages) et que la deuxième séquence, etc. continue la numérotation ou le lettrage de la séquence précédente, les premier et dernier numéros ou lettres de la deuxième séquence, etc. sont donnés, précédés du mot ou de l'abréviation pour pages, feuillets, colonnes.

Exemple

. – 320 colonnes, p. 321-400

Lorsque la numérotation en chiffres arabes continue celle en chiffres romains, la numérotation de la séquence complète est donnée en chiffres arabes.

Exemple

. – 328 p.

Commentaire : 16 pages numérotées i-xvi et 312 pages numérotées 17-328

Monographies anciennes

Si la numérotation en chiffres arabes continue celle en chiffres romains, la numérotation de la séquence complète peut être donnée en chiffres arabes. Sinon, il est possible de donner les séquences en arabe et en romain.

Exemple

. – 328 p.

ou

. – XVI p., p. 17-328

5.1.4.1.4 Lorsque dans une séquence, le nombre figurant sur la dernière page, le dernier feuillet, la dernière colonne, la dernière feuille ou la dernière image numérotée est erroné, il est transcrit tel qu'il figure dans la ressource. Le nombre exact est rétabli entre crochets, avec une note d'explication si elle est jugée importante pour les utilisateurs du catalogue ; il est également possible de donner exactement les différentes séquences de pagination pour indiquer la source de l'erreur.

Exemples

. – XIV, 823 [i.e. 328] p.

En note : P. 328 numérotée par erreur 823

. – XIV, 832 [i.e. 848] p.

En note : La numérotation des pages 161-176 est répétée

ou

. – XIV p, p. 1-176, 161-832 p.

Commentaire : Autre façon de noter l'exemple précédent.

. – 1 film fixe (64 [i.e. 46] images)

5.1.4.1.5 Les séquences non numérotées de pages ou de feuillets ne sont données que lorsqu'elles constituent la totalité ou la majeure partie de la ressource (voir cependant 5.1.4.1.8 pour les feuillets de planches). Si les séquences non numérotées constituent la totalité ou la majeure partie de la ressource, elles sont données dans les termes utilisés pour les séquences numérotées, entre crochets et en chiffres arabes.

Exemples

. – 329 p.

Commentaire : 8 pages non numérotées et 329 pages numérotées de 1 à 329.

. – IV, [100] p.

Commentaire : 4 pages numérotées i-iv et 100 pages non numérotées.

Si la totalité de la ressource ne comporte aucune pagination ou foliotation :

a) les feuillets ou les pages sont comptés ensemble et le total est donné en chiffres arabes entre crochets, exprimé en termes de feuillets (s'ils sont imprimés d'un seul côté) ou de pages (s'ils sont imprimés des deux côtés).

Exemple

. – [80] feuillets

ou

b) une estimation du nombre de feuillets ou de pages est effectuée et un nombre approximatif de feuillets (s'ils sont imprimés d'un seul côté) ou de pages (s'ils sont imprimés des deux côtés) est donné comme total.

Exemple

. – Ca 400 feuillets

Monographies anciennes

Toute page, feuillet ou colonne non numérotée faisant partie de la ressource telle que publiée et qui ne fait pas partie d'une séquence de pagination est comptée en accord avec les termes utilisés par ailleurs pour décrire la ressource. Sont comptés à la fois les pages et feuillets blancs et les pages et feuillets imprimés. Le nombre des ces pages, feuillets ou colonnes est donné en chiffres arabes et entre crochets.

Exemples

. – [8], 328 p.

Commentaire : 8 pages non numérotées et 328 pages numérotées de 1 à 328.

Les pages non numérotées à la fin d'une séquence sont données en chiffres arabes et entre crochets.

Exemples

. – 93, [3] p.

. – XV, [1], 160 p.

Lorsque ces pages, feuillets ou colonnes non numérotées se trouvent au milieu d'une séquence numérotée, les premières et dernières pages, feuillets ou colonnes des séquences environnantes sont données.

Exemple

. – 1-200, [8], 201-232 p.

Des pages non numérotées au début d'une séquence sont implicitement déduites.

Exemples

. – 16 p.

Commentaire : 3 pages non numérotées et 13 pages numérotées de 4 à 16

. – 328 p.

Commentaire : 8 pages non numérotées et 320 pages numérotées de 9 à 320

Les feuillets blancs sont inclus dans la mention de pagination et notés entre parenthèses à la suite de la mention de pagination, lorsqu'ils font partie des cahiers d'origine de la ressource décrite. Seuls sont inclus dans la mention de pagination des feuillets visibles par ailleurs dans des exemplaires existants.

Exemples

. – IV, [100] p. (p. 99-100 blanches)

Commentaire : 4 pages numérotées I-IV, 100 pages non numérotées et le dernier feuillet blanc.

. – IV, 96, [4] p. (2 dernières p. blanches)

Commentaire : pages numérotées I-IV, 1-96 et un cahier non numéroté dont le dernier feuillet est blanc.

Lorsqu'il est impossible de déduire complètement l'importance matérielle, l'importance matérielle des exemplaires lacunaires est donnée en notant la numérotation des pages et/ou des feuillets selon les prescriptions données en 5.1.

Cependant *p.* ou *feuillets* et le signe plus (+) sont utilisés avant ou après la mention d'importance matérielle (par exemple, 200 + *p.* ; *p.* + 41-200) ; ou bien, dans le cas de ressources sans aucune pagination ou foliotation, les prescriptions usitées pour de tels cas de figure sont suivies. Dans ces cas-là, et lorsque l'importance matérielle d'un exemplaire complet a pu être déduite, une explication est donnée en note.

Si l'intégralité de la ressource n'est ni paginée ni foliotée, il est possible de donner une note sur les signatures si elle est jugée importante pour les utilisateurs du catalogue.

5.1.4.1.6 Si une ressource comporte plus de trois séquences de pages, feuillets ou colonnes numérotées de la même façon ou bien qu'elle comporte à la fois des séquences de pages numérotées de la même façon et une ou plusieurs séquences importantes de pages non numérotées :

a) les séquences sont additionnées et le total est donné suivi des mots pagination multiple (ou d'une formule équivalente dans une autre langue).

Exemple

. – 1000 p., pagination multiple

Commentaire : Et non : 48, 53, 99, 300, 410, 90 p.

ou bien

b) lorsque l'une des séquences est manifestement la principale, la pagination de cette séquence est donnée, précédée et/ou suivie entre crochets et selon le cas, du nombre total de pages des autres séquences.

Exemple

. – 400, [98] p.

Commentaire : Et non : 400-18-60-20 p.

ou encore

c) le type de présentation matérielle et l'importance matérielle de la ressource sont décrits comme suit.

Exemples

. – 1 vol. (pagination multiple)

. – 1 partition (pagination multiple)

. – 1 portefeuille

Monographies anciennes

Si l'une des séquences est notablement plus importante que les autres, il est possible de donner l'importance matérielle de cette séquence suivie de l'expression *puis autre pagination multiple*.

Exemple

. – 1 vol. (400 p. puis autre pagination multiple)

Commentaire : Séquences de pagination : 400, 18, 40, 20 pages numérotées et 18 pages non numérotées.

5.1.4.1.7 Si la numérotation des pages, feuillets, colonnes, feuilles, images, etc. fait partie d'une numérotation plus large, les numéros de la première et de la dernière sous-unité sont notés, précédés du terme ou de l'abréviation pour ce type de sous-unité.

Exemples

. – Feuillet 81-93

. – P. 713-797

. – 1 film fixe (images 120-143 (images doubles))

Si les pages, feuillets, colonnes, feuilles, images, etc. sont à la fois numérotées en elles-mêmes et en tant que partie d'une séquence plus large, la numérotation propre à la ressource est notée et la numérotation issue de la séquence plus grande est donnée en zone 7 (voir [7.5](#)).

Exemples

. – 1 film fixe (24 images doubles)

En note : Images également numérotées 120-143.

. – 81 p.

En note : Pages également numérotées 321-401

5.1.4.1.8 Si une ressource contient des pages ou des feuillets de planches ou d'autres encarts non compris dans la numérotation des pages ou feuillets de la séquence principale de pages ou de feuillets, le nombre de pages ou feuillets de planches ou autres encarts est donné à la fin des séquences de pagination, que ces pages ou feuillets soient regroupés ou dispersés dans la ressource. Si les pages ou feuillets de planches ne sont pas numérotés, leur nombre est donné entre crochets.

Exemples

- . – 248 p., 24 feuillets de planches
- . – X, 32, 74 p, [1] f. de planches
- . – 248 p., 12 p. de planches
- . – 248 p., 36 feuillets de planches, 24 p. de planches
- . – 16 p., 28 p. de cartes
- . – 24 p., [16] f. de tableaux généalogiques
- . – 1 partition (246 p., 24 feuillets de planches)
- . – 1 partition (246 p., 38 feuillets de planches, 24 p. de planches)
- . – 1 partition vocale (246 p., 12 p. de planches)
- . – 1 atlas ([2] p., [32] feuillets de planches.)

5.1.4.2 Ressource en plusieurs unités matérielles

5.1.4.2.1 Pagination continue

Si une ressource est constituée de plusieurs unités de même présentation matérielle (plusieurs volumes, plusieurs films fixes, plusieurs portefeuilles, etc.) et que les sous-unités sont numérotées en continu, le nombre total de pages, feuillets, feuilles, etc. est donné selon la règle en 5.1.3.

Exemples

- . – 8 vol. (894 p.)
- . – 1 partition en 8 vol. (894 p.)

Lorsque seule la première unité comporte une séquence de pages, feuillets ou colonnes liminaires, numérotée à part, qui précède la séquence principale de pagination, de foliotation ou de colonnes numérotée en continu, la pagination, la foliotation ou la numérotation de colonnes de la séquence liminaire et de la principale sont données.

Exemple

- . – 3 vol. (XX, 804 p.)

Commentaire : La séquence liminaire n'est présente que dans le vol. 1.

Lorsque chaque unité comporte une séquence de pages ou de feuillets liminaires qui précède la séquence principale de pagination ou de foliotation et qui est numérotée à part, ces séquences sont additionnées et le total donné entre crochets.

Exemple

- . – 8 vol. ([47], 894 p.)

Monographies anciennes

Lorsque chaque unité comporte une séquence numérotée à part de pages, feuillets ou colonnes liminaires qui précède la séquence principale de pagination, de foliotation ou de colonnes numérotée en continu, il est possible de donner en zone 7 une transcription complète des séquences.

Exemple

- . – 3 vol.

En note : Pagination des volumes : vol. 1 : XX, 200 p. ; vol. 2 : XX p., p. 201-512 ; vol. 3 : XXI [1] p., p. 513-896

5.1.4.2.2 **Pagination multiple**

Dans le cas de ressources constituées de plusieurs unités matérielles, si les unités sont constituées de séquences séparément numérotées de sous-unités (pages, feuillets, images, etc.), il est possible d'ajouter entre parenthèses au nombre des unités les nombres de sous-unités, lorsqu'ils sont jugés importants pour les utilisateurs du catalogue.

Exemples

- . – 3 films fixes (60, 52, 58 images)
- . – 2 tableaux à panneaux mobiles (6, 8 panneaux)
- . – 12 films fixes
- . – 5 vol. (31, 33, 49, 37, 18 p.)
- . – 2 portefeuilles (12, 18 feuillets)
- . – 1 partition en 5 vol. (31, 33, 49, 37, 18 p.)
- . – 1 partition vocale en 2 vol. (X, 210 ; V, 310 p.)
- . – 3 vol. (VI, 310, VI, 434, VIII, 492 p.)
- . – 3 vol. (VI, 310 p., 20 feuillets de planches ; VIII, 432 p.-32 feuillets de planches ; X, 490 p., 52 feuillets de planches)

S'il est jugé nécessaire de faire état des planches mais non de la pagination de chaque volume, il est possible de le faire, entre parenthèses.

Exemple

- . – 4 vol. (avec 24 feuillets de planches)

5.1.5 **Durée**

5.1.5.1 L'importance matérielle de toute ressource ayant par nature un aspect de durée est notée en termes de durée.

Facultatif : dans le cas des films cinématographiques et des enregistrements vidéo, il est possible d'ajouter la longueur du film à la mention de durée.

Exemple

- . – 1 film en bobine (22 min, 577 m)

5.1.5.2 La durée mentionnée est normalement celle de l'intégralité de la ressource. Elle est transcrite telle que donnée dans la ressource, son conteneur ou son matériel d'accompagnement. Lorsqu'aucune indication de durée n'est donnée, il est possible de mentionner une durée approximative. S'il n'est possible de mentionner ni une durée précise ni une durée approximative, cette mention est omise.

Exemples

- . – 1 cassette vidéo (U-Matic) (ca 60 min)
- . – 1 bobine sonore (37 min, 18 s)
- . – 1 cartouche sonore (90 min)
- . – 1 disque (ca 50 min)
- . – 1 film en boucle (4 min, 20 s)
- . – 1 DVD-vidéo (114 min)
- . – 1 fichier son diffusé en flux (14 min)
- . – 1 fichier vidéo diffusé en flux (58 min)

5.1.5.3 Si la ressource est constituée de plusieurs unités de même forme matérielle (c'est-à-dire, plusieurs disques, cassettes, etc.), et que chaque unité porte sa propre mention de durée, la durée des unités individuelles est donnée à la place de la durée de l'intégralité de la ressource.

Exemples

- . – 3 bobines sonores (25, 30, 27 min)
- . – 2 cassettes audio (30, 90 min)
- . – 3 disques (50, 55, 50 min)

5.1.5.4 Si la ressource contient deux ou plus de deux œuvres, la durée des œuvres individuelles est donnée en zone 7, si elle figure dans la ressource (voir [7.10.1](#)). Il est possible de combiner cette note avec une note de contenu (voir [7.7](#)). Lorsque la durée des œuvres individuelles est donnée en zone 7, il est possible d'omettre la durée de l'intégralité de la ressource dans la zone de la description matérielle.

5.1.6 Ressources publiées en fascicules

Si une ressource est publiée en fascicules prévus pour être reliés en une ou plus d'une unité matérielle, le nombre de pages, feuillets et/ou volumes est donné dans les termes convenant à sa forme définitive ; une note indique que la ressource a été publiée en fascicules.

5.2 Autres caractéristiques matérielles

5.2.1 Le deuxième élément de la zone de la description matérielle est une mention relative à d'autres caractéristiques matérielles de la ressource, telles que : méthode de production, couleur, matériau de fabrication de la ressource, etc. Il est possible d'omettre toute caractéristique contenue implicitement dans le type de présentation matérielle ; par exemple, il est possible d'omettre la présence de son pour un enregistrement sonore ou la présence d'illustrations pour une ressource visuelle.

Les spécifications relatives à d'autres caractéristiques matérielles sont présentées, selon ce qui convient, dans l'ordre suivant.

5.2.2 Composition du matériau

Il est possible de donner un mot ou une expression indiquant le matériau dont est fabriquée la ressource.

Exemples

- . – 1 globe : bois
- . – 1 bobine sonore (27 min) : papier
- . – 1 diorama : matériaux divers
- . – 1 microfilm en bobine : diazo
- . – 1 film en bobine (11 min) : nitrate
- . – 1 carte : transparent

5.2.3 Présence d'illustrations

5.2.3.1 Lorsqu'une ressource est illustrée, il est possible de donner l'abréviation *ill.* (ou son équivalent dans une autre langue), à la suite du type de présentation matérielle. Il est possible de négliger les illustrations d'intérêt secondaire.

Exemples

- . – 8 vol. : *ill.*

5.2.3.2 Catégories particulières d'illustrations

Des catégories particulières d'illustrations (par exemple, cartes, plans, fac-similés, portraits, musique) peuvent être spécifiées après l'abréviation *ill.* (ou son équivalent).

Exemples

- : ill., cartes
- : ill., fac-sim.

Lorsque les catégories particulières d'illustrations sont précisées et qu'elles constituent les seules illustrations de la ressource, l'abréviation *ill.* (ou son équivalent) est omise.

Exemples

- : cartes, plans
- : fac-sim.

5.2.3.3 Nombre d'illustrations

Le nombre d'illustrations ou d'une catégorie particulière d'illustrations peut être donné.

Exemples

- : 31 ill.
- : ill., 17 fac-sim.
- : 12 cartes

Lorsqu'une ressource se compose principalement ou entièrement d'illustrations, il est possible de le noter dans la mention d'illustration.

Exemples

- : tout en ill.
- : essentiellement des cartes
- : presque tout en ill.

5.2.4 Présence de couleur

5.2.4.1 Textes avec illustrations

Lorsque quelques-unes ou toutes les illustrations sont en couleur, il est possible de le mentionner. Si seules certaines illustrations sont en couleur, il est possible de donner cette information entre parenthèses.

Exemples

- : ill. en coul.
- : ill., 31 cartes en coul.
- : ill. (certaines en coul.)
- : 31 cartes (certaines en coul.)

5.2.4.2 Ressources visuelles

Les caractéristiques de couleur d'une ressource visuelle sont données selon ce qui convient. Il est fait usage des abréviations *coul.* ou *n. et b.* (ou de leurs équivalents dans d'autres langues) ; ou bien trois couleurs spécifiques au plus sont données. Une ressource combinant des séquences en couleur et en noir et blanc est décrite comme telle. Il est possible d'insérer après la mention de couleur de brèves mentions explicatives. La présence d'une teinte pour les plaques microscopiques est indiquée.

Exemples

- : coul.
- : n. et b.
- : bois, bleu et blanc
- : transparent, coul.
- : teintées
- : coul. avec séquences n. et b.
- : coul. et n. et b.

: coul. (Ektachrome)

: coul. (PAL)

5.2.4.3 Ressources électroniques

Si une ressource a un affichage en deux ou plus de deux couleurs ou qu'elle est connue pour produire deux ou plus de deux couleurs, l'abréviation *coul.*, ou son équivalent dans une autre langue est donnée.

Exemples

- . – 2 cassettes magnétiques numériques : coul.
- . – 1 CD-I : coul., son.
- . – 1 CD-ROM : coul. et n. et b.

5.2.5 Taux de réduction (Microformes)

5.2.5.1 Une indication du taux de réduction est donnée pour les microformes. Lorsque cela est possible, ce taux est exprimé en chiffres.

Exemples

- . – 1 microfilm en bobine : diazo, 14x
- . – 6 microfiches : halogénure d'argent, 150x

5.2.5.2 Les termes *faible réduction* (jusqu'à 15x), *forte réduction* (31x-60x), *très forte réduction* (61x-90x) et *réduction ultra-forte* (91x et plus) ou leurs équivalents dans d'autres langues et/ou écritures sont utilisés dans les cas où le taux de réduction ne peut pas être spécifié avec exactitude.

5.2.6 Présence ou absence de son

5.2.6.1 Les abréviations *son.* (pour sonore) ou *sil.* (pour silencieux) (ou leurs équivalents dans d'autres langues) sont données, selon ce qui convient, pour des supports matériels dont le son peut être une caractéristique et pour lesquels la présence de son n'est pas implicite dans la mention du type de présentation matérielle.

Exemples

- . – 1 film en bobine (20 min) : n. et b., sil.
- . – 1 cassette vidéo (U-Matic) (30 min) coul., son.
- . – 1 disquette : son.

5.2.6.2 Il est possible d'ajouter entre parenthèses de brèves expressions explicatives après la mention *son.*

Exemple

- . – 1 cassette vidéo (Beta) (120 min) : coul., son. (Beta HiFi)

5.2.6.3 *Facultatif* : dans le cas de matériau pour lequel la présence de son est un fait exceptionnel (par exemple, des diapositives), il est possible d'en indiquer l'absence par *sil.*

5.2.7 Autres spécifications techniques

5.2.7.1 Alignement des images

Une mention relative à l'alignement des images est donnée pour les microfilms en bobine, en bande et les films fixes.

Exemples

- . – 1 microfilm en bobine : enregistrement en mode vertical
- . – 3 microfilms en bande : diazo, enregistrement en mode horizontal
- . – 1 film fixe (42 images doubles) : enregistrement en mode horizontal

5.2.7.2 Procédé ou méthode de reproduction

Il est possible de donner toute information sur le procédé ou la méthode de reproduction d'une image fixe.

Exemple

. – 1 gravure : pointe sèche, aquatinte

5.2.7.3 Vitesse de lecture

La vitesse de lecture d'une ressource est donnée dans les termes appropriés.

Exemples

. – 1 disque : 33 t

. – 1 bobine sonore (100 min) : 19 cm/s

. – 2 vidéodisques (24 min) : 1500 t/min

5.2.7.4 Méthode d'enregistrement

La méthode d'enregistrement d'un disque analogique est donnée, si elle est connue.

Exemple

. – 1 disque : 78 t, acoustique

5.2.7.5 Direction des sillons

La direction des sillons d'un disque analogique est donnée, si elle est connue.

Exemple

. – 1 disque : 78 t, vertical

5.2.4.6 Taille des sillons

La taille des sillons d'un disque analogique sonore est donnée, si elle est connue.

Exemple

. – 1 disque : 33 t, large

5.2.7.7 Nombre de pistes

Le nombre de pistes des bandes magnétiques est donné.

Exemple

. – 1 bobine sonore (100 min) : 19 cm/s, 2 pistes

5.2.7.8 Configuration des pistes

La configuration des pistes d'une bobine sonore sur quatre pistes ou plus est précisée.

Exemple

. – 1 bobine sonore (90 min) : 19 cm/s, 4 pistes, adjacentes

5.2.7.9 Nombre de canaux

Le nombre de canaux est donné.

Exemples

. – 1 disque : 33 t, mono

. – 1 bobine sonore (50 min) : 38 cm/s, 2 pistes, stéréo

5.2.7.10 Système d'équilibrage

Il est possible d'indiquer le système d'équilibrage des voix, s'il est connu.

Exemples

. – 1 bobine sonore (45 min) : 19 cm/s, 4 pistes, NAB

5.2.7.11 Réduction du bruit

Il est possible d'indiquer le système de réduction du bruit, s'il est connu.

Exemples

. – 1 cassette audio (60 min) : Dolby

Spécification	Disque analogique					
	78 t	Autres vitesses	Disque numérique	Bobine	Cassette	Cartouche
Vitesse	A	A	1.4 m/s	A	A : 4.76 cm/s	A : 9.5 cm/s
Méthode d'enregistrement	A : électrique	A : électrique	N/A	N/A	N/A	N/A
Direction des sillons	A : latérale	A : latérale	N/A	N/A	N/A	N/A
Taille des sillons	A : large	A : micro	N/A	N/A	N/A	N/A
Nombre de pistes	N/A	N/A	N/A	A	A	A : 8
Configuration des pistes	N/A	N/A	N/A	A : alternée	N/A	N/A
Nombre de canaux	A : mono	A	A	A	A	A : stéréo
Système d'équilibrage des voix	N/A	N/A	N/A	A	A	A : 50µs
Système de réduction du bruit	N/A	N/A	N/A	A	A	A

5.2.8 Ressources disponibles en différentes présentations

Lorsque la ressource est disponible en différentes présentations montrant des différences au niveau de l'élément Autres caractéristiques matérielles, ces caractéristiques matérielles sont omises de la zone de la description matérielle et données soit en zone 8 soit en zone 7 (voir [7.5](#)).

Exemple

. – 1 microfilm en bobine : enregistrement en mode horizontal
En note : Disponible en diazo ou en film d'halogénure d'argent

5.3 Dimensions

Le troisième élément de la zone de la description matérielle est une mention relative aux dimensions de la ressource.

Les dimensions peuvent être rendues par une seule dimension ou de façon plus complexe (comme dans le cas d'un film ou d'une carte pliée).

5.3.1 Mention des dimensions

Si les dimensions de la ressource sont données, elles le sont en centimètres, arrondis au centimètre supérieur. *Exception* : la largeur d'un film ou d'une bande magnétique est donnée en millimètres (voir [5.3.1.1](#)).

Exemple

; 18 cm

Commentaire : La hauteur de la ressource est de 17,2 centimètres.

5.3.1.1 Choix des dimensions à mesurer

Ressources textuelles imprimées et Musique notée

La hauteur de la ressource est donnée, mesurée parallèlement au dos.

Ressources cartographiques

Les dimensions d'une ressource en deux dimensions, autre qu'une ressource circulaire, sont données sous la forme : *longueur x largeur*. Les dimensions d'une ressource en trois dimensions, autre que les globes et les sections de sphère, sont données sous la forme : *longueur x largeur x hauteur*. Les dimensions des globes, sections de sphères et ressources circulaires en deux dimensions sont données en terme de diamètre.

Sauf autrement spécifié, les dimensions données pour une ressource en deux dimensions sont celles de l'orle. En l'absence d'orle, ce sont les dimensions du contenu géographique de la ressource qui sont données.

Exemples

- ; 65 x 40 cm
- ; 45 x 35 x 2 cm
- ; 23 cm (diam.)

Il est possible de donner d'autres dimensions : le format d'une carte pliée, les dimensions des feuilles distinctes d'une suite de ressources cartographiques décrites comme un ensemble ou les dimensions de l'assemblage des coupures formant une carte. Lorsque plusieurs ensembles de mesures sont donnés, toute la zone de description matérielle doit être présentée de manière claire et non ambiguë ; c'est à dire qu'il faut préciser dans la description à quelle(s) partie(s) se rapportent les dimensions, lorsque cela n'est pas évident. (Pour des unités de dimensions différentes, voir 5.3.1.5).

Exemples

- ; sur feuilles 60 x 40 cm
- ; 9 x 30 cm, sur feuille 40 x 60 cm, pliée 21 x 10 cm
- ; sur feuilles 90 x 50 cm ou moins, pliées sous couverture. 25 x 16 cm
- ; double hémisphère, 6 cm chacun (diam.), sur feuille 21 x 15 cm

Ressources multisupports, Enregistrements sonores, Enregistrements vidéo, Images fixes, Images animées

Les dimensions d'une ressource en deux dimensions (panneaux muraux, microfiches, diapositives, transparents, images, etc.) sont données sous la forme : *hauteur x largeur*. Dans le cas des ressources circulaires en deux dimensions (à l'exception des disques et des vidéodisques), le diamètre est donné, suivi entre parenthèses, de l'abréviation *diam.* ou de son équivalent dans une autre langue. Dans le cas des ressources ovales à deux dimensions, la longueur de l'axe vertical est donnée, suivie entre parenthèses, de *ovale* ou de son équivalent. Les dimensions données sont celles de la feuille ou toute autre surface ; mais lorsqu'il y a une différence significative entre les dimensions de la feuille et celles de la zone imprimée, il est possible de donner ces dernières en zone 7 (voir [7.5](#)).

Exemples

- ; 24 x 48 cm
- ; 5 x 5 cm
- ; 36 cm (diam.)
- ; 9 cm (diam.)

Dans le cas d'une feuille pliée, deux mentions de dimensions sont données.

Exemple

. ; 48 x 90 cm, pliée 24 x 15 cm

Les dimensions des ressources en trois dimensions (dioramas, etc.) sont données sous la forme : *hauteur x largeur x profondeur*, ou, lorsque cela ne convient pas, uniquement la hauteur. Il est possible de donner les mentions de dimensions très complexes en zone 7 (voir [7.5](#)) ou de les omettre.

Exemple

. – 1 diorama : matériaux divers, coul. ; 9 x 30 x 20 cm

Dans le cas de ressources nécessitant un équipement spécifique (disques, cassettes, bandes en bobine ou films cinématographiques), les dimensions principales données sont celles de la ressource elle-même, sans tenir compte des dimensions externes d'un conteneur tel qu'un album ou une pochette (pour la description d'un conteneur d'un ensemble de ressources, voir 5.3.1.3).

Exemples

. – 1 disque (53 min) : 33 t., stéréo ; 30 cm

. – 1 bobine sonore (100 min) : 19 cm/s, 4 pistes, mono ; 13 cm

. – 1 CD-ROM (60 min) : stéréo ; 12 cm

Il est possible d'omettre la mention des dimensions dans le cas de ressources dont les dimensions sont implicites dans d'autres parties de la description (par exemple, les cassettes ou cartouches de type normalisé).

Ces dimensions normalisées sont les suivantes :

cassette audio : 10 x 6,4 x 1,2 cm

cartouche sonore : 13,5 x 10 x 2,2 cm

vidéocassette : 18.8 x 10.4 x 2.5 cm

Dans le cas de ressources contenant des films ou des bandes magnétiques, la largeur du film ou de la bande magnétique est donnée. Il est possible d'omettre les mesures implicites dans d'autres parties de la description (par exemple, la largeur de la bande pour une cassette ou une cartouche normalisée).

Ces largeurs normalisées sont les suivantes :

bobine sonore : 6,3 mm

cassette audio : 3,8 mm

cartouche sonore : 6,3 mm

Exemples

. – 6 microfilms en bobine : Kalvar, enregistrement en mode vertical ; 35 mm

. – 1 bobine sonore (45 min) : 19 cm/s, 2 pistes, mono ; 13 cm, bande 6 mm

. – 1 film en boucle (4 min, 10 s) : coul. ; super 8 mm

Ressources électroniques

Les dimensions du support matériel proprement dit sont données, sans tenir compte des dimensions externes de tout conteneur (pour le traitement d'un conteneur d'un ensemble de ressources, voir 5.3.1.3).

Le diamètre d'une disquette, d'un disque optique numérique ou d'une bande magnétique est donné. Il est possible de donner la longueur et la largeur d'une bande magnétique.

Exemples

- . – 1 bande magnétique numérique ; 27 cm
- . – 1 CD-ROM ; 12 cm
- . – 1 cassette magnétique numérique : coul. ; 19 x 9 cm, bande 7 mm

La hauteur de la face d'une cartouche à puce numérique est donnée.

Exemple

- . – 1 cartouche à puce numérique : coul., son. ; 9 cm

5.3.1.2 Dimensions inhabituelles

Ressources textuelles imprimées, Musique notée

Lorsque les dimensions ou la forme de la ressource sont inhabituelles (par exemple, lorsque la largeur est supérieure à la hauteur), il est possible de donner les autres dimensions à la suite de la hauteur.

Exemples

- ; 21 x 30 cm
- ; 38 cm, plié 10 cm

Disques

Lorsqu'un disque n'est pas de forme normalisée (par exemple, lorsque la surface de lecture a une bordure irrégulière), le diamètre de la surface de lecture est donné dans la zone de la description matérielle. Une mention relative aux dimensions externes de la ressource est donnée en zone 7 (voir [7.5](#)).

Exemple

- . – 1 disque (11 min) : 45 t, mono ; 18 cm
- En note* : Disque pressé sur une surface quadrangulaire, 20 x 20 cm

5.3.1.3 Ressources publiées en conteneur

Dans le cas de ressources publiées en conteneur, avec ou sans matériel d'accompagnement, il est possible de donner les dimensions du conteneur. *Sinon*, il est possible d'utiliser l'expression *en conteneur* (ou son équivalent dans une autre langue) ou bien d'omettre cette mention.

Lorsqu'un conteneur ou montage intégral fait partie de la description, il est possible de donner deux mentions de dimensions. *Sinon*, il est possible de ne donner que les dimensions de toute la ressource, y compris le conteneur ou le montage.

Exemples

- . – 1 diorama : coul. ; en boîte vitrée, 35 x 60 x 24 cm
- . – 4 cassettes magnétiques numériques : son., coul. ; en conteneur, 12 x 36 x 20 cm
- . – 1 ensemble de laboratoire (composantes diverses) ; en conteneur, 12 x 36 x 20 cm
- . – 5 disques (256 min) ; 33 t, stéréo ; en conteneur, 30 cm

5.3.1.4 Unités matérielles de différentes tailles

Ressources continues, Monographies en plusieurs parties

Si les dimensions d'une ressource continue ou d'une monographie en plusieurs parties varient, il est possible de donner en zone 5 les dimensions extrêmes (minimale et maximale), séparées par un tiret, ou bien de signaler par une note en zone 7 que les dimensions des livraisons ou parties ou des itérations varient (voir [7.5](#)).

Exemple

; 20-30 cm

Ressources cartographiques, Ressources multisupports, Enregistrements sonores, Enregistrements vidéo, Images fixes, Images animées

Lorsqu'un ensemble d'unités à deux dimensions compose la ressource et que les unités distinctes sont de taille différente, les dimensions les plus grandes sont données, suivies de *ou moins* (ou son équivalent dans une autre langue). *Sinon*, il est possible de donner les dimensions de toutes les unités en zone 7 (voir [7.5](#)).

Exemples

- . – 6 panneaux muraux : en coul. ; 60 x 98 cm ou moins
- . – 1 carte en 365 feuilles : en coul. ; feuilles 60 x 90 cm ou moins
- . – 1 carte en 25 feuilles : en coul. ; feuilles 90 x 50 cm ou moins, pliées sous couverture 25 x 16 cm

5.3.2 Format bibliographique et dimensions (Monographies anciennes)

5.3.2.1 Le format bibliographique de la ressource est donné dans une formulation normalisée au choix de l'établissement de catalogage, par exemple : 1°, 2°, 4°, 8°, 12°, etc.

Si les cahiers sont constitués de demi-feuilles ou d'autres fractions de feuilles ou bien si les cahiers sont composés de plus d'une feuille, il est possible d'en faire état à l'intérieur de parenthèses à la suite du format ou dans une mention de collation.

Exemples

; 2° (6 feuilles)

Il est possible de désigner les feuilles entières et les demi-feuilles par leur nom respectif sans tenir compte de l'indication de format, ou bien comme 1 feuille avec l'indication de format qui convient.

Exemples

. – 1 placard

ou

. – 1 feuille ; 1°

. – 1 demi-feuille

ou

. – 1 feuille ; 1/2°

Il est possible de donner les dimensions en zone 5 s'il est possible d'établir que la ressource décrite est dans une reliure d'éditeur normalisée ou sous une couverture d'éditeur. La hauteur de la reliure, mesurée parallèlement au dos, ou celle de la ressource lorsqu'elle n'est pas reliée, est donnée à la suite du format, arrondie au centimètre supérieur et entre parenthèses.

Exemples

; 4° (18 cm, couverture d'éditeur)

Commentaire : Publication in quarto sous une couverture d'éditeur mesurant 17,2 centimètres.

; 12° (14 cm, reliure d'éditeur)

Autrement, les dimensions sont traitées comme des données d'exemplaire et peuvent être données en zone 7 avec tout autre détail pertinent.

Exemple

- . – L'exemplaire X dans la collection Y, rogné en pied de page, mesure 17,2 centimètres

Lorsque les lignes imprimées sont parallèles au côté le plus long du papier, il est possible de donner l'indication oblong à la suite du format et entre parenthèses.

Exemples

- ; 4° (oblong)
- ; 2° (oblong)

5.3.2.2 Lorsque les dimensions ou la forme de la ressource sont inhabituelles, il est possible de donner une explication en zone 7.

5.3.2.3 Lorsqu'il est impossible de déterminer le format, le format présumé suivi d'un point d'interrogation est donné en zone 5. Il est également possible de donner les dimensions en zone 7 avec une explication.

Exemple

- ; 48° (?)

En note : Le cahier de 8 feuillets, non coupé, mesure 4 x 3 cm.

5.3.2.4 Lorsque dans une monographie en plusieurs volumes, les volumes sont de formats divers, tous les formats sont donnés dans des zones répétées de description matérielle, s'ils sont jugés importants pour les utilisateurs du catalogue. Si la ressource décrite est dans une reliure d'éditeur normalisée ou une couverture d'éditeur, il est possible de donner les dimensions ; mais dans les cas où la ressource n'est que dans un seul format, seules les dimensions extrêmes sont relevées.

Il est possible de donner le format et/ou les dimensions des parties distinctes, soit en zone 7, soit au « second niveau » d'une description à niveaux (voir l'[Annexe A](#)) soit encore dans une note de contenu (voir [7.7](#)).

Exemples

- . – 4 vol. ; 4° (18 cm, reliure d'éditeur). – 3 vol. ; 8° (16 cm, reliure d'éditeur)

En note : Les vol. 1-4 sont de format 4° (18 cm) ; les vol. 5-7 sont de format 8° (16 cm)

Commentaire : Ensemble de 7 volumes de divers formats et dimensions.

- ; 2° (33-37 cm, reliure d'éditeur)

5.4 Mention de matériel d'accompagnement

Le quatrième élément de la zone de la description matérielle est la mention du matériel d'accompagnement.

Le terme *matériel d'accompagnement* sert à désigner toute partie physiquement séparable de la ressource, non encore traitée dans la zone de la description matérielle et qui est publiée (ou doit être publiée) en même temps tout en étant prévue pour être utilisée avec la ressource décrite.

5.4.1 Description du matériel d'accompagnement

Il est possible de donner une mention de matériel d'accompagnement soit dans les termes où elle figure dans la ressource décrite, soit avec un mot ou expression indiquant sa nature, soit encore au moyen du type de présentation matérielle.

Exemples

- . – 96 p. ; 8° (16 cm, reliure d'éditeur) + 1 liste de prix
- . – 1 carte : en coul. ; 108 x 73 cm, pliée 30 x 21 cm + 1 notice
- . – 1 globe : en coul. ; 23 cm (diam.) + 1 répertoire

- . – 271 p. : ill. ; 21 cm + 1 liste d'ouvrages
- . – 1 film fixe (43 images) : coul. et n. et b. ; 35 mm + notes de l'enseignant
- . – 1 panneau mural : coul. ; 65 x 97 cm + légendes
- . – 1 disque (55 min) : 33 t, mono ; 30 cm + 1 brochure
- . – 2 disquettes ; 14 cm + 1 brochure
- . – 180 p. : ill. ; 23 cm + 1 panneau mural + 3 cartes
- . – 20 cartes sur 1 CD-ROM : son., coul. ; 12 cm + 1 cassette audio
- . – vol. : ill. ; 31 cm + liste hebdomadaire de prix
- . – 1 partition (92 p.) ; 31 cm + 4 parties
- . – 1 partition (329 p.) ; 34 cm + 25 parties + 1 livret

5.4.2 Brève description matérielle

Il est possible de donner une brève description matérielle du matériel d'accompagnement à la suite du mot ou de l'expression qui le caractérise. Ce matériel est décrit conformément aux prescriptions des paragraphes 5.1 à 5.3.

Exemples

- . – 47 diapositives : coul. ; 5 x 5 cm + 1 enregistrement sonore (25 min : mono)
- . – 1 carte en 4 feuilles ; 25 x 38 cm chacune + 1 manuel (10 p.) ; 30 cm
- . – vol. : ill. ; 28 cm + disquettes (son., coul.) ; 9 cm
- . – 47 vol. : ill., cartes ; 27 cm + 114 microfiches ; 11 x 15 cm
- . – 271 p. : ill. ; 21 cm + 3 microfiches : diazo ; 11 x 11 cm
- . – 2 disquettes ; 9 cm + 1 manuel de l'utilisateur (110 p.) ; 23 cm

5.4.3 Autres descriptions du matériel d'accompagnement

Autrement, il est possible de décrire le matériel d'accompagnement selon :

- a) une description indépendante (dans une description séparée) ;
- ou*
- b) une description dans une note (voir [Zone 7](#)) ;
- ou*
- c) une description selon la méthode de description à plusieurs niveaux (voir l'[Annexe A](#)).

6. ZONE DE LA COLLECTION ET DE LA MONOGRAPHIE EN PLUSIEURS PARTIES

Note préliminaire

La zone de la collection et de la monographie en plusieurs parties comprend le titre propre d'une collection ou d'une monographie en plusieurs parties, le titre parallèle d'une collection ou d'une monographie en plusieurs parties, le complément de titre d'une collection ou d'une monographie en plusieurs parties, la mention de responsabilité relative à une collection ou une monographie en plusieurs parties, le numéro international normalisé d'une collection ou d'une monographie en plusieurs parties et la numérotation au sein de la collection ou de la monographie en plusieurs parties.

La zone de la collection est utilisée lorsque la ressource décrite appartient à une ressource bibliographique plus large : collection ou monographie en plusieurs parties.

Il est particulièrement important de noter l'explication des termes *titre commun* et *titre dépendant*, qui établit que ces termes, tels qu'ils sont utilisés dans les recommandations, recouvrent les cas suivants :

- a) titre commun et titre de section ;
- b) collection principale et sous-collection ;
- c) titre commun et titre dépendant de monographie en plusieurs parties.

Lorsqu'une ressource appartient à une ressource bibliographique plus large, la zone 6 contient plusieurs mentions. L'ordre des mentions est déterminé par l'ordre préférentiel des sources pour la zone. Dans le cas où celles-ci sont d'égale valeur, l'ordre des mentions respecte l'ordre des informations trouvées sur la source choisie.

Une ressource continue ou une monographie en plusieurs parties peuvent appartenir à une collection plus large.

Sommaire

- 6.1 Titre propre de la collection ou de la monographie en plusieurs parties
- 6.2 Titre parallèle de la collection ou de la monographie en plusieurs parties
- 6.3 Complément du titre de la collection ou de la monographie en plusieurs parties
- 6.4 Mention de responsabilité relative à la collection ou à la monographie en plusieurs parties
- 6.5 Numéro international normalisé de la collection ou de la monographie en plusieurs parties
- 6.6 Numérotation au sein de la collection ou de la monographie en plusieurs parties

Ponctuation prescrite

- A.** Ponctuation introduisant les zones de description, voir [A.3.2](#).
- B.** Chaque mention de collection est mise entre parenthèses (()).
- C.** Une deuxième mention de collection ainsi que chaque mention suivante est précédée d'un espace.
- D.** Chaque titre parallèle ou chaque autre mention parallèle est précédé(e) de : espace, signe égal, espace (=).
- E.** Chaque complément du titre est précédé de : espace, deux points, espace (:).
- F.** La première mention de responsabilité est précédée de : espace, barre oblique, espace (/).
- G.** Chaque mention de responsabilité suivante est précédée de : espace, point-virgule, espace (;), à moins que ces mentions ne soient considérées comme ne formant qu'une seule expression.
- H.** Le numéro international normalisé est précédé de : virgule, espace (,).
- I.** La numérotation au sein de la collection ou de la monographie en plusieurs parties est précédée de : espace, point-virgule, espace (;).
- J.** L'indication d'ordre de la section ou de la sous-collection ou le titre dépendant lorsqu'il suit un titre commun sont précédés de : point, espace (.).

K. Le titre dépendant, lorsqu'il suit une indication d'ordre de la section ou de la sous-collection, est précédé de : virgule, espace (,).

Schéma de ponctuation

- . – (Titre propre de la première collection) (Titre propre de la seconde collection)
- . – (Titre propre de la collection = Titre parallèle de la collection)
- . – (Titre propre de la collection / mention de responsabilité relative à la collection ; numérotation dans la collection)
- . – (Titre propre de la collection : complément de titre de la collection / mention de responsabilité relative à la collection ; numérotation dans la collection)
- . – (Titre propre de la collection, ISSN ; numérotation dans la collection)
- . – (Titre commun. Indication d'ordre de la section, de la sous-collection ou de la monographie en plusieurs parties, Titre dépendant)
- . – (Titre commun. Titre dépendant = Titre commun parallèle. Titre dépendant parallèle)
- . – (Titre propre de la collection, ISSN ; numérotation dans la collection = numérotation parallèle dans la collection)
- . – (Titre propre de la collection, ISSN ; numérotation dans la collection = Titre parallèle de la collection ; numérotation parallèle dans la collection)
- . – (Titre de la collection. Titre de la sous-collection ; numérotation dans la sous-collection)
- . – (Titre de la collection. Titre de la sous-collection / mention de responsabilité relative à la sous-collection, ISSN de la sous-collection ; numérotation dans la sous-collection)
- . – (Titre propre de la monographie en plusieurs parties, ISBN ; numérotation dans la monographie en plusieurs parties)

Sources prescrites

Ressources textuelles imprimées, Musique notée

Page de titre de la collection, page de titre analytique, première page de musique, parties liminaires, couverture, achevé d'imprimer, le reste de la ressource

Monographies anciennes

Page de titre de la collection, page de titre analytique, substitut de la page de titre, colophon

Ressources cartographiques imprimées, Ressources multisupports, Enregistrements sonores, Enregistrements vidéo, Images fixes, Images animées, Ressources électroniques

La ressource elle-même, conteneur, matériel d'accompagnement

La source d'information privilégiée est la page de titre de la collection ou la page de titre de la monographie en plusieurs parties. À défaut, les sources d'information privilégiées pour les ressources continues et les monographies en plusieurs parties données en A.4.2. sont utilisées.

Toute information tirée d'une source autre que l'une des sources prescrites est donnée entre crochets.

6.1 Titre propre de la collection ou de la monographie en plusieurs parties

Obligatoire si disponible

Le titre propre d'une collection ou d'une monographie en plusieurs parties correspond au titre propre dans la description bibliographique de la ressource bibliographique plus large si cette dernière est décrite en tant que publication en série ou monographie en plusieurs parties, conformément aux dispositions de la zone 1. Il est transcrit en respectant exactement son libellé mais non nécessairement

sa ponctuation et l'emploi des majuscules. Les erreurs typographiques ne sont pas corrigées. Si les parties de la publication en série ou de la monographie en plusieurs parties n'appartiennent pas toutes à la même ressource bibliographique plus large, il est possible de signaler les parties de la ressource qui appartiennent à chacune des ressources bibliographiques plus larges.

Exemples

- . – (Pepys series)
- . – (Great newspapers reprinted)
- . – (Interactive digital computer teaching models)
- . – (Acta Universitatis Carolinae. Philologica)
- . – (Viewmaster science series. 4, Physics)
- . – (Problems and progress in development)
Commentaire : Sous-collection avec titre distinctif ; collection principale: Commonwealth and international library
- . – (Bibliothèque française et romane. Série B, Éditions critiques de textes)
Commentaire : Sous-collection avec titre dépendant.
- . – (Archives Blaise Cendrars)
Commentaire : Sous-collection avec titre distinctif ; collection principale : Archives des lettres modernes (voir [7.6.2](#))
- . – (Atlas ethno-linguistique. 2e série, Monographies)
- . – (Plan Guide Blay)
- . – (JRO-Panoramakarte)
- . – (Guides et plans Edicart's)
- . – (L'enseignement moderne du saxophone)
- . – (Neue Musik für Solo-Instrumente)
- . – (Collection Trésors classiques)
- . – (Beatrix Potter jigsaw puzzles)
- . – (Interactive digital computer teaching models)
- . – (Canadian travel surveys)
- . – (The lord of the rings ; part 3)
- . – (Selected works of Rudyard Kipling ; vol. 2)
- . – (Carte géologique de la France à 1:50 000 ; IV-19)
- . – (Collected works of Muzio Clementi ; vol. 2)
- . – (L'arte in diapositive ; no 1)
- . – (Dune ; vol. 4)

6.2 Titre parallèle de la collection ou de la monographie en plusieurs parties

6.2.1 Lorsque le titre propre de la collection ou de la monographie en plusieurs parties figure en plusieurs langues et/ou écritures, il est possible de donner le ou les titres parallèles. Les titres parallèles sont donnés lorsqu'ils sont nécessaires à l'identification ou bien jugés importants pour les utilisateurs du catalogue.

Exemples

- . – (Modern cinema = Cinéma moderne)
- . – (Статистические проблемы управления = Statistical problems of control)
- . – (Материалы к познанию фауны и флоры СССР = Contributiones pro fauna et flora URSS = Contributions à la connaissance de la faune et la flore de l'URSS = Proceedings on the study of the fauna and flora of the USSR)

- . – (International map of the world 1:1 000 000 = Carte internationale du monde au 1:1 000 000)
- . – (Travaux de recherche en science sociale = Research monographs in the social sciences)
- . – (Corpus iuris sueo-gotorum antiqui = Samling af Sweriges gamla lagar)
- . – (現代日本音楽選 = The galaxy of contemporary Japanese music)

6.2.2 Lorsque le titre propre est composé d'un titre commun et d'un ou de titres dépendants, le ou les titres communs parallèles et le ou les titres dépendants parallèles sont transcrits (s'ils le sont) à la suite du titre commun et du titre dépendant.

Exemple

- . – (Sounds of the theatre. Music = Voci del teatro. La musica)

6.3 Complément du titre de la collection ou de la monographie en plusieurs parties

6.3.1 Un complément du titre ou un complément du titre parallèle relatif à la collection ou à la monographie en plusieurs parties est donné lorsqu'il figure sur la source prescrite d'information et qu'il est nécessaire à l'identification ou bien jugé important pour les utilisateurs du catalogue.

Exemples

- . – (Die Reihe : Delikte, Indizien, Ermittlungen)
- . – (Words : their origin, use, and spelling)
- . – (English linguistics, 1500-1750 : a collection of facsimile reprints)
- . – (Collection I.P.N. : les industries, leurs productions, leurs nuisances)
- . – (Old Ordnance Survey Maps : the Godfrey edition)
- . – (Die Gitarre : Stücke europäischer Meister)
- . – (Introduction to technology : medieval to modern times)

6.3.2 Lorsque le titre propre est composé d'un titre commun et d'un titre dépendant, il est possible de donner un complément du titre relatif au titre dépendant à la suite de celui-ci. Le complément de titre relatif au titre commun est soit omis soit donné en zone 7.

Exemples

- . – (Pricing and buying. Module 5, Patterns : automobile prices)
- . – (Enquêtes et recherches statistiques : Canada)

Commentaire : Complément de titre relatif au titre commun : Travaux en cours.

6.3.3 La mention d'édition relative à une collection ou à une sous-collection est donnée en complément du titre lorsqu'elle est nécessaire à l'identification de la collection. Elle est donnée conformément aux dispositions de la zone 2.

Exemples

- . – (Sammlung Göschen : 2. Ausg.)
- . – (National atlas : separate sales ed.)
- . – (Computer simulation models : 2nd ed.)

6.4 Mention de responsabilité relative à la collection ou à la monographie en plusieurs parties

6.4.1 Lorsque le titre propre d'une collection ou d'une monographie en plusieurs parties est un terme générique, la première mention de responsabilité est donnée. Dans les autres cas, la première mention de responsabilité et les mentions suivantes sont données lorsqu'elles sont nécessaires à l'identification de la ressource bibliographique plus large, ou bien lorsqu'elles sont jugées importantes pour les utilisateurs du catalogue. Il est possible de donner des mentions de responsabilité parallèles.

Exemples

- . – (Map supplement / Association of American Geographers)
- . – (Research monographs / Institute of Economic Affairs)
- . – (Sämtliche Werke / Thomas Mann)
- . – (Collected software / American University, English Language Institute)
- . – (Technical report / Forest Engineering Research Institute of Canada = Institut canadien de recherches en génie forestier)
- . – (Miscellaneous report / Geological survey of Canada = Rapport divers / Commission géologique du Canada)
- . – (Dzieła wszystkie = Complete works / Fryderyk Chopin)
- . – (Research reports / Canadian Transport Commission, Research Branch = Commission canadienne des transports, Direction de la recherche)
- . – (交響曲全集 / ベートーヴェン)
- . – (연구총서 / 한국교회연구소)

6.4.2 Lorsque le titre propre est composé d'un titre commun et d'un titre dépendant, la ou les mentions de responsabilité sont données (si elles le sont) conformément à 1.4.5.12.

6.5 Numéro international normalisé de la collection ou de monographie en plusieurs parties

Obligatoire si disponible

6.5.1 Un numéro international normalisé relatif à une collection ou une monographie en plusieurs parties dont la ressource constitue une partie est donné lorsqu'il est connu, à la suite de son préfixe habituel.

Exemples

- . – (Graeco-Roman memoirs, ISSN 0306-9222)
- . – (Transactions of the Royal Society of Edinburgh, ISSN 0080-4568)
- . – (Actualités scientifiques et industrielles, ISSN 0365-6861)
- . – (Elsevier's interactive anatomy, ISSN 0929-2225)
- . – (Manuskripte des Geographischen Instituts der FU Berlin, ISSN 0170-6268)
- . – (Spiritualités vivantes. Série Christianisme, ISSN 0291-9044)
- . – (Historia de España, ISBN 978-84-413-2761-0)

6.5.2 Lorsque le titre propre de la collection ou de la monographie en plusieurs parties est composé d'un titre commun ou d'une collection principale et d'un titre dépendant, le numéro international normalisé du titre commun ou de la collection principale est omis en zone 6 mais peut être donné en zone 7 (voir [7.6.1](#)).

Exemples

- . – (Dunántúli tudományos gyűjtemény. Series historica, ISSN 0475-9923)
En note : ISSN de la collection principale : ISSN 0475-9915
- . – (Classic orators. Europe, ISSN 0082-927X)
En note : ISSN de la collection principale : ISSN 0081-1236
- . – (Der Landkreis. Ausgabe Hessen, ISSN 0340-3246)
En note : ISSN de la collection principale : ISSN 0342-2259

6.6 Numérotation au sein de la collection ou de la monographie en plusieurs parties

6.6.1 La numérotation de la ressource au sein de la collection ou de la monographie en plusieurs parties est donnée dans les termes où elle figure sur la source d'information. Il est possible d'utiliser des abréviations normalisées. Les chiffres arabes sont substitués aux autres chiffres ou aux nombres écrits en toutes lettres. Lorsque la numérotation de la ressource contient à la fois des chiffres romains et des chiffres arabes, les chiffres sont transcrits tels qu'ils y figurent.

Exemples

- . – (Historic instruments at the Victoria and Albert Museum ; 4)
- . – (Russian titles for the specialist, ISSN 0305-3741 ; n° 78)
- . – (Труды Московского общества испытателей природы ; т. 41)
- . – (Studia islandica ; 13. hefti)
- . – (La bibliothèque bleue entièrement refondue & considérablement augmentée ; n° 3)
- . – (Collection des plans anciens de Paris ; 1)
- . – (Plan net ; S75)
- . – (Carte de la Région Ile-de-France ; X-3)
- . – (Eulenburg general music series ; 705)
- . – (Musik alter Meister ; Heft.1)
- . – (Forsytesagaen ; 1)
- . – (A Sunday Times guide to Shakespeare's characters ; 7)
- . – (At-a-flash time line cards ; set 2)
- . – (Beatrix Potter jigsaw puzzles ; no. 1)
- . – (Multimedia learning series ; vol. 2)
- . – (Visit Canada series ; vol. C)
- . – (Computer simulation games ; module 5)
- . – (Liederblätter deutscher Jugend, ISSN 0342-4820 ; Heft 22)
- . – (合唱名曲コレクション ; D11)
- . – (일론의 땅 시리즈 ; 3탄)
- . – (文科紀要 / 東北大学教養部, ISSN 0495-7210 ; 10集)
- . – (우리문학연구 총서, ISSN 1229-7429 ; 2)

6.6.2 Lorsque le titre propre de la ressource bibliographique plus large est composé d'un titre commun et d'un titre dépendant ou de sous-collection, la numérotation du titre commun est omise et la numérotation du titre dépendant ou de la sous-collection est donnée à la suite du titre dépendant ou de la sous-collection. La numérotation du titre commun peut être donnée en zone 7.

Exemples

- . – (Publications of the University of Manchester. Administration series ; no. 1)
En note : Numérotation dans la collection principale : 244
- . – (Geological research reports. Map series ; no. 3)
En note : Numérotation dans la collection principale : 135

. – (Das Erbe deutscher Musik. Abteilung Oper und Sologesang ; Bd. 8)

En note : Numérotation dans la collection principale : 68

. – (Arte moderna straniera. Serie C, Disegnatori ; n. 1)

En note : Numérotation dans la collection principale : n. 8

6.6.3 Monographie en plusieurs parties à l'intérieur d'une collection

Lorsque les différentes parties d'une monographie en plusieurs parties publiée à l'intérieur d'une collection sont numérotées, la numérotation de la première et de la dernière parties sont données, reliées par un trait d'union si la numérotation est continue d'une partie à l'autre. Dans les autres cas, la numérotation de chaque partie est donnée, séparée par des virgules.

Exemples

; vol. 11-15

; vol. 131, 145, 152

; 4-7

; 2, 6, 13

; A-F

; vol. 10-13

; A, C, M

; 2051-2059

6.6.4 Si la numérotation figure en plusieurs langues, elle est donnée à la suite du titre propre ou du titre parallèle qui est dans cette langue, selon le cas.

6.6.5 Publication en série à l'intérieur d'une collection

6.6.5.1 Lorsque toutes les livraisons ou parties d'une publication en série portent le même numéro à l'intérieur d'une collection ou d'une sous-collection, ce numéro est donné dans la mention de collection.

Exemple

. – (Public Health Service publication ; no. 1124)

Commentaire : Chaque livraison de l'annuelle Bibliography on smoking and health porte le même numéro au sein de la collection.

6.6.5.2 Si chaque livraison ou partie d'une publication en série à l'intérieur d'une collection porte une numérotation différente, cette numérotation n'est pas donnée en zone 6. Elle peut cependant faire l'objet d'explications en zone 7.

7 ZONE DES NOTES

Note préliminaire

La zone des notes contient toute information descriptive qui n'a pas été donnée dans les autres zones de la description mais qui est jugée importante pour les utilisateurs des notices bibliographiques. Les notes qualifient et développent la description donnée dans les autres zones et peuvent se rapporter à tout aspect d'une ressource. Les notes peuvent également donner l'histoire bibliographique de la ressource et indiquer les relations avec d'autres ressources.

Dans la référence en note à une autre ressource, il faut donner suffisamment d'information pour identifier cette ressource, ce qui peut varier en fonction de la ressource et du contexte de la note. Dans le cas de ressources continues, la citation peut se résumer au titre clé et à l'ISSN. Dans d'autres cas, elle peut être constituée du titre propre accompagné d'une mention de responsabilité ou d'autres précisions bibliographiques.

En raison de leur nature, les notes ne peuvent être énumérées de façon exhaustive mais peuvent être regroupées en catégories selon les zones de l'ISBD. S'ajoutant aux notes relatives à ces zones, d'autres notes peuvent se rapporter à la description de la ressource sans correspondre à une zone de l'ISBD en particulier.

Sauf indication contraire, les notes sont facultatives et leur ordre de présentation est libre.

Lorsque l'établissement de catalogage le considère justifié, il peut combiner plusieurs notes en une seule.

Sommaire

- 7.0 Notes sur la zone de la forme du contenu et du type de médiation et sur les types spécifiques de ressource
- 7.1 Notes sur la zone du titre et de la mention de responsabilité
- 7.2 Notes sur la zone de l'édition et de l'histoire bibliographique de la ressource
- 7.3 Notes sur la zone particulière à certains types de ressource ou à certaines catégories de publication
- 7.4 Notes sur la zone de la publication, production, distribution, etc.
- 7.5 Notes sur la zone de la description matérielle
- 7.6 Notes sur la zone de la collection et de la monographie en plusieurs parties
- 7.7 Notes sur le contenu
- 7.8 Notes sur la zone de l'identificateur de la ressource et des modalités d'acquisition
- 7.9 Notes sur la livraison, partie, itération, etc. qui forme la base de la description
- 7.10 Autres notes
- 7.11 Notes sur l'exemplaire en main

Ponctuation prescrite

Ponctuation introduisant les zones de la description, voir [A.3.2](#).

Chaque note est séparée de la suivante par : point, espace, tiret, espace (. –). Cette ponctuation est omise ou bien remplacée par un point final lorsque chaque note est donnée sur une ligne différente. À l'intérieur des notes, il est recommandé d'utiliser, chaque fois que possible, la ponctuation prescrite des zones 1 à 6 ; par exemple, un titre est séparé d'une mention de responsabilité par : espace, barre oblique, espace (/).

Les zones de la description à l'intérieur d'une note sont séparées par un point et un espace.

Lorsque le titre clé et l'ISSN d'une publication en série ou d'une ressource intégratrice continue sont donnés dans la zone des notes, ils sont reliés par : espace, signe égal, espace (=) ; lorsque le titre propre et l'ISSN sont donnés, l'ISSN est précédé de : virgule, espace (,).

Source prescrite

Toute source.

7.0 Notes sur la zone de la forme du contenu et du type de médiation et sur les types spécifiques de ressource

7.0.1 Notes sur la zone de la forme du contenu et du type de médiation

Des notes sur la zone de la forme du contenu et du type de médiation peuvent être données si elles sont jugées importants pour les utilisateurs du catalogue¹⁷.

7.0.2 Note de référence bibliographique (Monographies anciennes)

Une note de référence bibliographique est donnée comme première note. La note contient, sous forme normalisée et abrégée, une référence à une description de la ressource dans une liste décrivant des monographies anciennes. La note peut contenir plusieurs références.

Exemples

- . – Schramm, A., Bilderschmuck, v. 4, p. 10, 50, et ill.
- . – ESTC S 126474

Dans le cas des incunables, il faut toujours donner la note lorsque l'information est disponible. Il est recommandé de le faire également dans la description de tout livre des débuts de l'imprimerie.

7.0.3 Mention de périodicité (Ressources continues)

Lorsque la périodicité n'est pas mentionnée en zone 1, une note sur la périodicité d'une publication en série ou sur la périodicité des mises à jour d'une ressource intégratrice est donnée.

Exemples

- . – Bimestriel
- . – Irrégulier
- . – Mensuel (livraisons de juillet et août combinées)
- . – Mise à jour permanente
- . – Quatre fois par trimestre
- . – Trihebdomadaire pendant l'année universitaire
- . – Mise à jour hebdomadaire

Lorsque la périodicité est mentionnée en zone 1, elle peut être répétée en zone 7 si nécessaire, afin d'apporter un supplément d'information.

Exemple

- . – Hebdomadaire (10 livraisons par semestre)

Titre propre : The Mac weekly

Lorsque la périodicité d'une ressource continue n'est pas connue, une note *Périodicité inconnue* est donnée.

Les changements dans la périodicité d'une publication en série ou dans la périodicité des mises à jour d'une ressource intégratrice peuvent être signalés en note.

Exemple

- . – Trimestriel à partir de 1975, n° 1-

7.0.4 Configuration requise du système (Ressources électroniques)

Selon les besoins, une note sur la configuration requise du système est donnée comme première note pour toutes les ressources électroniques accessibles en mode local.

La configuration requise du système peut comprendre une ou plusieurs spécifications techniques, en général mentionnées dans l'ordre suivant et précédées de *Configuration requise* : (ou de son équivalent

¹⁷ Des exemples de ces notes pourront être ajoutés au fur et à mesure de l'expérimentation de cette nouvelle zone.

dans une autre langue) : marque, modèle et/ou numéro de machine(s) : capacité de mémoire ; nom du ou des systèmes d'exploitation ; spécifications techniques du logiciel (y compris le langage de programmation) ; périphériques ; modifications (internes) du matériel ; code de caractères. Chaque spécification, à l'exception de la première, est précédée d'un point virgule.

Lorsque la ressource est constituée de deux ou plus de deux supports matériels (par exemple une ressource multisupport composée d'une disquette et d'un vidéodisque), il est possible de rédiger une note de configuration requise particulière pour chaque support matériel afin d'en souligner les différentes caractéristiques. *Sinon*, l'établissement de catalogage peut choisir de rédiger une note unique de configuration requise pour les deux supports matériels.

Exemples

- . – Configuration requise : Macintosh ; 1 Mo de mémoire au minimum ; système 6.0.5 ou ultérieur ; HyperCard version 1.0 ou ultérieure ; disque dur ; lecteur du vidéodisque (Pioneer 2200, 4200, 6000A, 6010A, 8000) ; câble de connexion RS 232 (reliant le Macintosh au lecteur de vidéodisque)
Commentaire : Note unique de configuration requise pour les différents supports matériels (disquette et vidéodisque).
- . – Configuration requise pour la disquette : Macintosh ; 1 Mo de mémoire au minimum ; système 6.0.5 ou ultérieur ; HyperCard version 1.0 ou ultérieur ; disque dur ; connexion par câble (reliant le Macintosh au lecteur du vidéodisque)
Commentaire : Note de configuration requise particulière pour chaque support matériel différent.
- . – Configuration requise : BinHex 4.0 pour la conversion des fichiers binaires
- . – Configuration requise : processeur 386 SX ou supérieur ; 2 Mo de mémoire vive (4 Mo recommandés) ; Windows 3.0 ou supérieur ; 8 Mo d'espace disponible sur le disque dur ; adaptateur VGA ; moniteur coul. ; souris
- . – Configuration requise : station de travail UNIX avec le logiciel Mosaic
- . – Configuration requise : lecteur de disque compact interactif Philips (CD-I) avec moniteur
- . – Configuration requise : Information non disponible
- . – Code de caractères, UTF-8
- . – Code de caractères, Japonais (ISO-2022-JP)

7.0.5 Notes sur le mode d'accès (Ressources électroniques)

Une note sur le mode d'accès est rédigée pour toutes les ressources électroniques accessibles à distance.

Le mode d'accès figure comme première note en l'absence d'une note sur la configuration requise du système (voir [7.0.4](#)).

La note est introduite par Mode d'accès (ou son équivalent dans une autre langue).

Exemples

- . – Mode d'accès : système Lexis. Requiert un abonnement à la société Mead data central, Inc.
- . – Mode d'accès : World Wide Web. URL: <http://www.un.org>
- . – Mode d'accès : Mikenet

7.1 Notes sur la zone du titre et de la mention de responsabilité

7.1.1 Notes sur le titre propre

7.1.1.1 Source du titre propre

Lorsque la source du titre propre d'une ressource imprimée n'est pas la page de titre, la source est donnée en note.

Exemples

- . – Titre de couverture
- . – Titre de départ
- . – Titre d'après le catalogue de l'éditeur
- . – Titre d'après : A list of maps of America / P.L. Phillips, p. 502
- . – Titre restitué par le catalogueur

Ressources multimédia, Enregistrements sonores, Enregistrements vidéo, Images fixes, Images animées

Lorsque la source du titre propre n'est pas une source associée de manière permanente à la ressource, elle est donnée en note.

Exemples

- . – Titre figurant sur le conteneur
- . – Titre figurant sur la documentation insérée

Ressources électroniques

La source du titre propre est donnée dans tous les cas de figure.

Exemples

- . – Titre figurant sur l'écran-titre
- . – Titre figurant sur le guide de codification
- . – Titre figurant sur l'étiquette du disque
- . – Titre figurant sur le premier écran d'information
- . – Titre figurant dans l'en-tête TEI
- . – Titre figurant sur l'écran-titre imprimé
- . – Titre provenant de la rubrique sujet de l'en-tête d'un courriel
- . – Titre pris sur la page d'accueil

7.1.1.2 Notes donnant les variantes de titre

Des notes sur les variantes de titre sont données si elles sont jugées importantes pour les utilisateurs du catalogue.

Exemples

- . – Titre de dos : Oliver !
- . – Titre propre romanisé : Zolotoj telenok
- . – Titre de la pochette : William Shakespeare, 1564-1964
- . – Titre dans la marge de gauche : Ville de Aix-les-Bains, Savoie
- . – Titre de couverture : Schweinfurt Stadtplan
- Titre propre figurant sur la carte : Stadt Schweinfurt.*
- . – Variantes du titre : 1921-1924 : Official road map of metropolitan district ; 1930-1941 : Greater metropolitan district ; 1950-1963 : Official road map New York and vicinity
Commentaire : Les feuilles les plus récentes ont pour titre : New York City and vicinity.
- . – Titre sur le guide de codification : New Democratic Party of Ontario, 1967
- . – Titre sur le conteneur : Interactive cells
- . – Titre sur la page de titre supplémentaire : To the English gentry
- . – Nom du fichier : DUB.1
- . – Titre sur le deuxième écran-titre : Personal finances and other applications
- . – Titre de l'étiquette du disque : Journal of the U.S. House of Representatives
- Titre propre : Journal of the House of Representatives of the United States*
- . – Avant-titre : Bizmap navigator

Titre propre : Singapore yellow pages with electronic maps

. – Certaines livraisons portent aussi un titre en allemand : Hobbes OS/2 archiviert

Titre propre : Hobbes archived OS/2

. – Titre de la barre de titre : Antarctic meteorology research center home page

. – Titre de la page de titre gravée : Dittionario italiano

. – En tête du titre : Un professionnel de l'auto vous dit ...

Titre propre : Je roule sans accident !

7.1.1.3 Développement de sigles, acronymes et chiffres dans un titre propre

Lorsque le titre propre est composé en totalité ou en partie d'un sigle ou d'un acronyme (voir 1.1.3.3) et que la forme développée du sigle ou de l'acronyme n'est pas donnée en zone 1 (voir [1.3.3](#)), la forme développée peut être donnée en note.

Exemples

. – Forme développée du titre propre : Interrogation recording and location system

Titre propre : IRLS.

. – Forme développée du titre propre : Kantoor en efficiency

Titre propre : K. en E.

Lorsque le titre propre est composé en totalité ou en partie de chiffres (voir 1.1.3.5), la forme développée peut être donnée en note.

Exemple

. – Forme développée du titre propre : Le zéro un

Titre propre : Le 01

7.1.1.4 Changements dans le titre propre

7.1.1.4.1 Publications en série

Les changements majeurs du titre propre d'une publication en série imposent une nouvelle description (voir [A.2.6](#)). Dans le cas des notes sur les changements majeurs du titre propre d'une publication en série qui sont la conséquence ou la cause de changements dans son histoire bibliographique, voir [7.2](#).

Les notes sur les changements *mineurs* du titre propre qui surviennent après la première ou la plus ancienne livraison ou partie sont données avec la numérotation des livraisons ou parties correspondantes, si elles sont nécessaires à l'identification de la publication en série ou bien jugées importantes pour les utilisateurs du catalogue. *Sinon*, une note signalant que le titre propre varie est donnée. Une note générale peut être donnée lorsque des livraisons ou parties éparses portent un titre propre différent.

Exemples

. – Titre des livraisons à partir de 1999 : Annual report on pipeline safety

Titre propre de la plus ancienne livraison : Annual report of pipeline safety

. – Titre des livraisons de Jan. 1928-July 1952 : The magazine antiques ; Aug.

1952-Feb. 1971 : Antiques ; Mar. 1971- : The magazine antiques

Titre propre de la plus ancienne livraison : Antiques

. – Certaines livraisons ont pour titre : Viet-Nam bulletin

Titre propre de la plus ancienne livraison : Vietnam bulletin

. – Certaines livraisons ont pour titre : SLIS newsletter

Titre propre de la plus ancienne livraison : Newsletter

. – Titre des volumes à partir de 1995 : Tax strategies for corporate acquisitions, dispositions, spin-offs, joint ventures, financings, reorganizations, and restructuring (varie légèrement)

Titre propre de la plus ancienne livraison : Tax strategies for corporate acquisitions, dispositions, spin-offs, joint ventures and other strategic alliances.

. – Titre des livraisons à partir d'Oct./Dec. 1995 : African woman & health,

Titre propre de la plus ancienne livraison : African women & health.

- . – Le titre varie légèrement

7.1.1.4.2 Ressources intégratrices

Des notes sont rédigées sur les titres figurant sur des itérations antérieures de la même ressource intégratrice.

Exemples

- . – Variante historique du titre : Australian industrial safety, health & welfare, 1979-Mar. 1996
- . – Titres antérieurs : Euroinfo international (consulté le 10 mai 1998) ; Telephone directories international (consulté le 9 septembre 1999)

7.1.1.4.3 Monographies en plusieurs parties

Si le titre propre d'une monographie en plusieurs parties change sur une ou des parties suivant celle qui a été retenue comme base de la description, le nouveau titre est donné en note.

Exemple

- . — Titre à partir du volume 4 : Histoire de la Grande-Bretagne
Titre propre : Histoire de l'Angleterre

7.1.2 Notes sur la nature, le domaine, la forme, le but ou la langue de la ressource

7.1.2.1 Une note peut être donnée sur la nature, le but, le domaine, le genre littéraire, artistique ou la forme musicale, si les autres éléments de la description ne permettent pas de les déduire.

Exemples

- . – Pièce en 3 actes
- . – Poèmes
- . – Thèse (doctoral)—Freie Universität Berlin, 1973
- . – Jeu électronique
- . – Programme électronique
- . – Programmation pour la saison
Titre propre : City Theatre
- . – Madrigaux anglais
- . – Deux pièces pour guitare
- . – Pour orchestre à cordes et quatuor à cordes
- . – Pour 4 à 6 voix
- . – À l'origine écrit pour le piano
- . – Documentaire
- . – Tableau chronologique historique
- . – Jeu d'aventures interactif
- . – Tableur avec fonctionnalités graphiques et de traitement de texte
- . – Modèle de simulation de l'économie des États-Unis, structuré d'après le modèle économique de Wharton
- . – Système combiné d'analyse de séries chronologiques et de table traçante
- . – Logiciel de traitement des images par niveaux de gris
- . – Service de presse sur Internet
- . – Impropre à la navigation
- . – Montre les diocèses
- . – Montre les noms de propriétaires de bâtiments et autres propriétés immobilières
- . – Montre les distances rayonnant à partir du City Hall
- . – Montre également les dépôts de minerais
Commentaire : La carte a pour titre : « Road map ... »

- . – Montre la limite méridionale du soleil de minuit

7.1.2.2 Notes sur la langue

Une note sur la langue est nécessaire seulement si le contenu dans cette langue est significatif et que la langue du contenu ne peut être déduite d'autres éléments de la description.

Exemples

- . – Légende en anglais, français et allemand
- . – Légende en 12 langues
- . – Texte en grec, anglais et allemand. Toponymes en grec et en grec romanisé
- . – Texte en anglais et en français
- . – Préface en danois et en anglais
- . – Affichage de l'écran en français et en anglais
- . – Textes parallèles en italien et en français
- . – Communications en anglais ou en japonais ; résumés en anglais
- . – Texte en allemand ; résumés et tables des matières en russe et en français
- . – En azerbaïdjanais (cyrillique)
- . – Dialogue en français, sous-titres en anglais
- . – Doublage en anglais
- . – Sous-titrage

7.1.3 Notes sur les titres parallèles et les compléments du titre parallèles

Peuvent être donnés en note les titres parallèles et les compléments du titre parallèles, lorsqu'ils ne sont pas mentionnés en zone 1.

Exemples

- . – Les livraisons de juillet/août 1962-septembre/octobre 1966 ont également un titre en chinois : Wen hua
- . – Les livraisons à partir d'octobre 1975 ont un titre en anglais : The half-yearly law review
Commentaire : Titre parallèle en anglais des livraisons précédentes : Law quarterly review
- . – Titres en quatre autres langues
- . – Titre en français figurant sur l'écran titre : Les techniques de la prévision à court terme
- . – Titre sur une page de titre additionnelle : Introduction à la langue française
- . – Titre en anglais sur le conteneur : The four seasons
- . – Complément de titre figurant sur le conteneur : Songs of redemption

Publications en série, Monographies en plusieurs parties

Des informations relatives aux titres parallèles et compléments du titre parallèles figurant sur des parties ultérieures d'une publication en série ou d'une monographie en plusieurs parties peuvent être données en note avec la numérotation des livraisons ou parties correspondantes si elles sont jugées importantes pour les utilisateurs du catalogue. Sinon, il est possible de rédiger une note signalant que les titres parallèles et/ou les compléments du titre parallèles varient (voir 1.2.5.6 et 1.3.4.9).

Ressources intégratrices

Il est possible de donner en note des informations relatives aux titres parallèles et compléments du titre parallèles figurant sur des itérations antérieures d'une ressource intégratrice (y compris l'absence de titres parallèles sur des itérations antérieures), si elles sont jugées importantes pour les utilisateurs du catalogue (voir 1.2.5.6 et 1.3.4.9).

7.1.4 Notes sur les mentions de responsabilité

Les notes sur les mentions de responsabilité peuvent comprendre :

- les mentions de responsabilité prises hors de la ressource, de son conteneur ou du texte d'accompagnement ;
- les notes sur les variantes ou les formes développées des noms de personnes ou de collectivités, les notes sur les pseudonymes, les notes sur les personnes ou les collectivités liées à l'œuvre mais qui ne peuvent être mentionnées dans d'autres zones de la description (par exemple, parce que leur fonction n'est pas précisée) ;
- des mentions de responsabilité relatives à des annexes et autre matériel supplémentaire qui figurent dans la ressource mais non sur une source prescrite d'information (voir [1.4.4.4](#)) ;
- des notes sur la mise en scène, l'instrumentation, etc. d'œuvres interprétées ;
- des notes sur les personnes ou collectivités liées à la production technique, aux fonctions administratives et de consultation de l'œuvre.

Exemples

- . – Attribué à Jonathan Swift
- . – Par Voltaire
- . – Dessins de Gordon Davey
- . – Nom complet de l'auteur : Mignon Good Eberhart
- . – Nom complet de l'institut : Professional Institute of the Public Service of Canada
Titre propre : Journal of the Professional Institute
- . – En tête du titre : Dept. of Defence
- . – Livraisons [1]- établies par Truong Ky
- . – Attribué à Blaeu par C. Koeman dans : *Atlantes Neerlandici* », vol...., p...
- . – Préparé par State Highway Dept. 1925-1948 ; par General Drafting Co. 1949-1955 ; par Engineering Services 1965 ; par National Survey 1961-1962 ; par State Highway Dept. 1963-1969 ; par Dept. of Transportation 1970-
- . – « Ground control was supplied by U.S. Coast and Geodetic Survey »
- . – « Plotted ... by G. Petrie and D.P. Nicol, University of Glasgow, 1965. Field reconnaissance, 1962, and geomorphological interpretation by R.J. Price as part of Project No. 1469 of the Institute of Polar Studies, the Ohio State University »
- . – Dessins de Inigo Jones
- . – Le nom réel de l'auteur est Alexandre Wolcott
- . – L'étiquette du conteneur porte : The Schools Council
- . – Données collectées en collaboration avec Christiane Klapisch, École pratique des hautes études, Paris
- . – Animé par Gary Simski ; consultant, Micro Industries
- . – Concepteur du système, Henry Letow ; son, LF Acoustics
- . – L'étiquette du conteneur porte : Arizona Arts and Science Council
- . – Contenu développé par Charles Lytle et William Surver ; vidéodisque et pile HyperCard conçus par J. Mark Turner ; pile HyperCard programmée par Helen Brooks
- . – Présentateur et essayiste : Alan Rich
- . – Programmeur, Leslie Olfson ; manuel de référence, Jean Fakourey
- . – Interprété sur un piano à queue Erard de 1841
- . – Adaptation, Louis Daquin et André Cerf ; dialogue, Roger Vaillant ; musique, Jean Wiener ; son, Lucien Legrand ; décor, Paul Bertrand ; Madeleine Robinson (Julie Moret), Albert Préjan (Léon Bouquiquant), Roger Pigaut (Pierre Bouquiquant), Jean Vilar (le prêtre)

- . – René Forest, violoncelle (1re-2e œuvre) ; Anton Hammer, cor (3e œuvre) ; RIAS-Sinfonietta Berlin ; David Atherton (2 dernières œuvres), Jiri Starek (le reste), chefs d'orchestre

7.1.4.1 Changements dans les mentions de responsabilité

Monographies en plusieurs parties

Une note est rédigée si un changement intervient dans la mention de responsabilité après la première ou la plus ancienne partie d'une monographie en plusieurs parties et que la nouvelle information est nécessaire à l'identification ou jugée importante pour les utilisateurs du catalogue.

Publications en série

Une note est rédigée si un changement intervient dans la mention de responsabilité de livraisons ultérieures d'une publication en série et qu'il ne requiert pas de nouvelle description (voir [A.2.7](#)), et si elle est nécessaire à l'identification ou jugée importante pour les utilisateurs du catalogue,

Ressources intégratrices

Une note est rédigée si une mention de responsabilité antérieure, qui n'est plus présente sur l'itération en cours ou qui figurait sous une forme différente sur une itération antérieure, est jugée importante pour les utilisateurs du catalogue. Si les changements ont été nombreux, il est possible de rédiger une note générale.

Exemple

- . – Éditeur précédent : Matija Babić
- . – L'éditeur varie

7.1.4.2 Source de la mention de responsabilité

Si une mention de responsabilité a été transcrite à partir d'une source autre que la source d'information privilégiée, la source de la mention peut être donnée en note.

Exemple

- . – Mention d'auteur prise au verso de la page de titre

Monographies anciennes

Si la mention de responsabilité ne figure pas directement à la suite de la mention du titre sur la source d'information privilégiée, la position qu'elle occupe est décrite en note. Les mentions de responsabilité prises hors de la ressource sont données en note avec la source de cette information.

Exemple

- . – Nom de l'auteur en haut de la page de titre
- . – ,Par Ezechiel Spanheim. Source : Deutsches Anonymen-Lexikon / Michael Holzmann und Hanns Bohatta, Bd. 1, S. 409, Nr. 11863

7.2 Notes sur la zone de l'édition et de l'histoire bibliographique de la ressource

7.2.1 Source de la mention d'édition

Il est possible de rédiger des notes sur la source de la mention d'édition ou de la mention de responsabilité relative à l'édition.

Monographies anciennes

Lorsque l'information sur l'édition a été obtenue à partir d'une source autre que la source d'information privilégiée ou de la partie de celle-ci qui précède le titre et la mention de responsabilité, la source d'où provient cette information est donnée en note.

Exemple

- . – Mention d'édition au colophon

Ressources électroniques

Si la mention d'édition d'une ressource électronique provient d'une source différente de celle du titre propre, la source de la mention d'édition est donnée en note.

Exemples

- . – Mention d'édition figurant sur la brochure
- . – Mention d'édition figurant sur l'étiquette de la disquette

7.2.2 Changements dans la zone de l'édition

Publications en série, Monographies en plusieurs parties

Les changements dans la mention d'édition qui surviennent ultérieurement à la première ou la plus ancienne livraison ou partie et qui ne requièrent pas une nouvelle description sont signalés en note s'ils sont jugés importants pour les utilisateurs du catalogue.

Ressources intégratrices

Les mentions d'édition antérieures qui ne figurent plus sur l'itération courante ou qui figuraient sous une forme différente sur une itération antérieure et qui ne requièrent pas une nouvelle description (voir [A.2.7.2](#)) si elles sont jugées importantes pour les utilisateurs du catalogue.

7.2.3 Histoire bibliographique de la ressource

Il est possible de rédiger des notes relatives à l'édition décrite ou à l'histoire bibliographique de l'œuvre.

Exemples

- . – Publié pour la première fois à Londres : J. Tonson, 1747
- . – Publié pour la première fois en 1965
- . – Précédemment publié comme : The players of Null-A. – London : Dodson, 1970 ; publié à l'origine comme : The pawns of Null-A. – New York : Street and Smith, 1948
- . – Antérieurement disponible comme : CAS 675
- . – Réimpression de la deuxième édition : London : [s.n.], 1760
- . – Tiré à part de : Physical review ; 2nd series, vol. 70, no 5-6, September 1 & 15, 1946
- . – Reproduction d'une carte publiée par Nicolas Berey à Paris en 1663
- . – Reproduction de : Johannis Hevelii Uranographia totum coelum stellatum. – Gedani, 1690
- . – Reproduction en fac-similé de la première édition : St Omer : [s.n.], 1610
- . – Reproduction en fac-similé d'un manuscrit original de la Collection nationale des Cartes et Plans, Archives publiques du Canada
- . – D'après le livre du même titre de Ludwig Bemelmans
- . – D'après : The treasure of Franchard / by Robert Louis Stevenson

- . – Adaptation de : Draculus. 1994
- . – Version révisée du film fixe publié en 1969 sous le titre : Maps and atlas survey
- . – Version publiée de 1972 du film intitulé : The miracle of Bali : a recital of music and dancing
- . – « Information from official map reproduced under Government Printer's Copyright No. 4219 on 9/10/69 »
- . — Copie de l'original conservé à l'Archivo General de Indias, Séville
- . – Programme publié pour la première fois par Educational Software en 1994
- . – Version électronique d'une publication imprimée publiée en 1989
- . – Numérisation d'une publication publiée en 1522
- . – Les parties les plus anciennes du texte publiées en 1984 et 1987 ont été numérisées et sont disponibles en ligne.
- . – Reproduit une enquête conduite par l'auteur en 1993.
- . – Sur le conteneur : Version multimédia réalisée à partir de la version originale sur deux vidéodisques de 1985
- . – Ressource copiée en octobre 1996 à partir d'un réseau local.
- . – Édition révisée de : Mental capacity : medical and legal aspects of the aging, 1977
- . – "Map based on uncontrolled aerial photography flown 1972. Map field checked 1973"
- . – Publié à l'origine dans Environmental science series
- . – Enregistré à Londres, Abbey Road, No. 1 studio, August 1965

7.2.4 Relations avec d'autres ressources

7.2.4.1 Traductions

Lorsque l'œuvre contenue dans la ressource est réputée être une traduction, le titre original de l'œuvre ou le titre clé et l'ISSN lorsqu'ils sont de mise, sont donnés en zone 7 (voir aussi [1.2.4](#)). Lorsque la traduction est réputée être la traduction d'une édition particulière d'une œuvre et qui a son propre titre, ce titre est donné en premier et peut être suivi du titre de l'œuvre originale traduite. Lorsque la ressource contient plusieurs œuvres individuelles, les notes de traduction peuvent être combinées avec la note de contenu.

Notes sur la langue du titre, voir [7.1.2.2](#).

Différentes éditions linguistiques simultanées, voir [7.2.4.3](#).

Exemples

- . – Traduit de : La muerte de Artemio Cruz
- . – À l'origine, publié comme : Five on Kirrin Island again
- . – Traduit de : Gulliver's travels
- . – Titre original : Dissertatio physica de natura et remediis fulminum
- . – Titre original : North Land footprints, or, Lives on Little Bent Tree Lake; translated from the French
Commentaire : Texte original en anglais traduit d'abord en français puis en croate.
- . – Titre original : Kira kira hikaru ; traduit en finnois à partir de la traduction en anglais « Twinkle twinkle »
- . – Traduit de : Radiohimiâ = ISSN 0033-8311

Titre propre : Soviet radiochemistry

7.2.4.2 Reproductions

Lorsque la ressource est la reproduction exacte d'une autre ressource (par exemple, une reproduction en fac-similé ou toute autre reproduction photographique ou microreproduction d'un titre imprimé, une copie sur cassette d'un enregistrement sonore sur disque, une reproduction vidéo d'un film

cinématographique, une version numérisée), une note est rédigée, signalant que la ressource est une reproduction (voir [A.2.5](#)). Le titre de la ressource originale (lorsqu'il est différent du titre de la reproduction) et le détail de sa publication sont donnés ; la périodicité de la ressource originale peut également être donnée.

Exemples

- . – Reproduction de la publication mensuelle, Paris : Librairie Rouquette
Zones 1-5 : Le banquet. – Reprod. [en fac-sim.] – N° 1 (mars 1892)-n° 8 (mars 1893). – Genève : Slatkine, 1971. – 23 cm
- . – Reproduction de la publication mensuelle puis bimensuelle, Paris : H. Lemoine
Zones 1-5 : Le pianiste : [journal spécial, analytique et instructif]. – [Reprod. en fac-sim.]. – 1 (1833/34)-2 (1834/35). – Genève : Minkoff, 1972. – Portr. ; 31 cm
- . – Reproduction en fac-similé. Publication originale : London : R. Walton, [1654]
Zone 4 : London : London Topographical Society, 1898
- . – Microreproduction. Publication originale : Porto : Tércio de Miranda, 1910-1932
Zone 4 : Lisboa : Biblioteca Nacional, 1986-1988
- . – Reproduction numérique. Publication originale : Imprensa Romae : per B[ernardinum de] V[italibus], 1522
Zone 4 : Nacionalna i sveučilišna knjižnica, 2005
- . – Reproduction en microforme. Édition originale : xiv, 624 p.

7.2.4.3 Ressources comportant différentes éditions

Lorsque la ressource est une édition qui diffère par une partie du contenu et/ou par la langue d'une édition publiée en même temps ou de plusieurs autres, le nom de l'autre ou des autres éditions est donné. Si le nom de cette ou ces autres éditions n'est pas disponible sur le moment, une note générale est rédigée. Si une ressource est publiée en un nombre d'éditions trop important pour les citer commodément, une note générale est rédigée.

Exemples

- . – Également publié en Première édition, Édition 2 étoiles, Édition 3 étoiles
Zone 2 : Dernière édition.
- . – Également publié en National edition
Zone 2 : City edition
- . – La mention d'édition se rapporte aux annonces des programmes.
Commentaire : Publié en plusieurs éditions de contenu éditorial identique ; les annonces des programmes se rapportent à des aires géographiques particulières.
- . – Nombreuses éditions
- . – Paraît également en français et en allemand
- . – Édition en anglais de : Bulletin critique du livre français = ISSN 0007-4209
Titre propre : New French books

7.2.4.4 Ressources comportant des suppléments ou des encarts

Lorsque la ressource décrite comporte un ou des suppléments et/ou encarts, il est possible de rédiger une note sur le titre ou le titre clé et l'ISSN du supplément et/ou encart.

Exemples

- . – A pour supplément : Journal of the Royal Numismatic Society = ISSN 0307 8019
Titre propre : Numismatic chronicle
- . – A pour supplément : Das kleine Blatt
Titre propre : Der Kreis
- . – Contient du texte décrivant la géologie de la zone couverte, en anglais et en français
- . – Contient un index des lieux habités et un tableau des distances

Lorsque ces suppléments sont nombreux, il est possible de signaler leur existence dans une note générale.

Exemples

- . – De la 8e à la 10e, les éditions sont mises à jour par des suppléments trimestriels et annuels cumulatifs
- . – A de nombreux suppléments

7.2.4.5 Supplément ou encart

Lorsque la ressource est un supplément ou un encart d'une autre ressource, le titre ou le titre clé et l'ISSN de la ressource principale est donné.

Exemples

- . – Supplément de : Philosophical magazine = ISSN 0031-8086
Titre propre : Advances in physics
- . – Supplément de : La lettre du maire = ISSN 0395-0182
Titre propre : La lettre du maire (Paris). Textes et documents
- . – Supplément de : Der Kreis
Titre propre : Das kleine Blatt
- . – Encarté dans : Transport public = ISSN 0249-5643
Titre propre : Action transport

7.2.4.6 Autres relations

Il est possible de rédiger des notes sur toute autre relation entre la ressource décrite et d'autres ressources, à condition de préciser la nature de la relation, les titres ou les titres clé et les ISSN des autres ressources.

Lorsque plusieurs ressources sont publiées ensemble, chaque ressource est décrite séparément ; une note est rédigée dans chaque description mentionnant que la ressource est publiée avec une autre.

Exemples

- . – Publié avec : Sugar industry abstracts
Titre propre : La sucrerie belge ...
- . – Publié avec : La sucrerie belge
Titre propre : Sugar industry abstracts ...
- . – À partir du vol. 4, n° 1, publié dans : Driftwood public library gazette
Titre propre : Newsletter / Friends of Driftwood public library
Commentaire : Les livraisons antérieures ont paru séparément.
- . – Publié avec : Gamla Testament. Stockholm : Rumstedt, 1812; Nya Testament. 4th ed., Stockholm : Rumstedt, 1811. Les deux titres ont également été publiés séparément.

7.2.4.7 Relations entre ressources continues

7.2.4.7.1 Suite

Lorsque la ressource continue est la suite d'une autre ressource continue, le titre ou le titre clé et l'ISSN de la ressource précédente est donné dans une note introduite par la formule *Suite de* : (ou son équivalent dans une autre langue).

Exemple

- . – Suite de : Monthly Scottish news bulletin = ISSN 0307-5273
Titre propre : Pointer

Si la ressource continue est continuée par une autre ressource continue, le titre ou le titre clé et l'ISSN de la ressource suivante est donné dans une note introduite par la formule *Devient* : (ou son équivalent dans une autre langue).

Exemple

- . – Devient : Annual report of the General manager (Transport department, Glasgow Corporation) = ISSN 0308-4140
Titre propre : Report of the General manager for the year... / presented to the Glasgow Corporation transport committee

7.2.4.7.2 Fusion

Si la ressource continue est le résultat de la fusion d'au moins deux ressources continues, les titres ou les titres clé et les ISSN des ressources continues précédentes sont donnés dans une note introduite par la formule *Fusion de* : ; *et de* : (ou son équivalent dans une autre langue).

Exemples

- . – Fusion de : British abstracts. B 1, Chemical engineering, fuels metallurgy, applied electrochemistry and industrial inorganic chemistry = ISSN 0365-8740 ;
et de : British Abstracts. B 2, Industrial organic chemistry = ISSN 0365-8929
Titre propre : Journal of applied chemistry. Abstracts
- . – Fusion de : Nordia tiedonantoja. Sarja A = ISSN 0359-2510 ; et de : Nordia tiedonantoja. Sarja B = ISSN 0359-2529
Titre propre : Nordia tiedonantoja / Oulun yliopiston maantieleen laitos
- . – Fusion de : Emmenthaler Blatt ; et de : Neue Berner Zeitung
Titre propre : Berner Zeitung

Si la ressource continue a fusionné avec une ressource continue ou plusieurs, pour former une nouvelle ressource continue, le titre ou le titre clé et l'ISSN de chacune des autres ressources continues est donné, ainsi que le titre de la nouvelle ressource, dans une note introduite par la formule *Fusionne avec* : ; *pour donner* : (ou son équivalent dans une autre langue).

Exemples

- . – Fusionne avec : Journal of the British ceramic society = ISSN 0524-5133 ; pour donner : Transactions and journals of the British ceramic society = ISSN 0307 7357
Titre propre : Transactions / British ceramic society
- . – Fusionne avec : Gran vía ; pour donner : Revista Gran vía de actualidades, artes y letras
Titre propre : Revista de actualidades, artes y letras
- . – Fusionne avec : Nordia tiedonantoja. Sarja B = ISSN 0359-2529 ; pour donner : Nordia tiedonantoja (1995) = ISSN 1238-2078
Titre propre : Nordia tiedonantoja. Sarja A
- . – Fusionne avec : L'exportation en pratique ; pour donner : Commerce extérieur Suisse
Titre propre : Euro centre Suisse

7.2.4.7.3 Scission ou séparation

Si la ressource continue est une nouvelle ressource résultant de la scission d'une ressource continue en au moins deux ressources continues, le titre ou le titre clé et l'ISSN de la ressource continue précédente (celle qui a été scindée) est donné dans une note introduite par la formule : *Succède après scission à* : (ou son équivalent dans une autre langue).

Exemple

- . – Succède après scission à : Proceedings – Institution of Mechanical Engineers = ISSN 0020-3483
Titre propre : Proceedings / Institution of Mechanical Engineers. Part 2

Des précisions sur les autres ressources continues résultant de la scission peuvent également être données.

Si une ressource continue se scinde en au moins deux publications en série, les titres ou les titres clé et les ISSN des ressources continues suivantes sont donnés dans une note introduite par la formule *Scindé en* : ; *et en* : (ou son équivalent dans une autre langue).

Exemples

- . – Scindé en : Comparative biochemistry and physiology. A, Comparative physiology = ISSN 0300-9629; *et en* : Comparative biochemistry and physiology. B, Comparative biochemistry = ISSN 0305-0491

Titre propre : Comparative biochemistry and physiology

- . – Scindé en: Nordia tiedonantoja. Sarja A = ISSN 0359-2510; *et en* : Nordia tiedonantoja. Sarja B = ISSN 0359-2529

Titre propre : Nordia tiedonantoja / Pohjois-Suomen maantieteellinen seura

Si la ressource continue s'est séparée d'une autre ressource continue, le titre ou le titre clé et l'ISSN de la ressource continue dont elle a fait partie est donné dans une note introduite par la formule *Suite partielle de* : (ou son équivalent dans une autre langue).

Exemple

- . – Suite partielle de : Boekengids

Titre propre : Jeugdboekengids

7.2.4.7.4 Absorption

Si la ressource continue a absorbé une ou plusieurs autres ressources continues tout en conservant son propre titre, le titre ou le titre clé et l'ISSN de chacune des ressources continues absorbées est donné dans une note introduite par la formule *Absorbe* : (ou son équivalent dans une autre langue).

Exemples

- Absorbe : Annals of philosophy = ISSN 0365-4915

Titre propre : Philosophical magazine

- Absorbe : Panorama congiunturale

Titre propre : Notizie economiche UBS

Si la ressource continue a été absorbée par une autre ressource continue, le titre ou le titre clé et l'ISSN de la ressource continue qui absorbe l'autre est donné dans une note introduite par la formule *Absorbé par* : (ou son équivalent dans une autre langue)

Exemples

- . – Absorbé par : Quarterly review of marketing = ISSN 0307-7667

Titre propre : Marketing forum

- . – Absorbé par : Journal d'agriculture Suisse

Titre propre : Le cultivateur de la Suisse romande

Lorsqu'elle est jugée importante pour les utilisateurs du catalogue, la date à laquelle l'absorption s'est produite est ajoutée dans la note.

Exemples

- Absorbe en 1827 : Annals of philosophy = ISSN 0365-4915

Titre propre : Philosophical magazine

- Absorbé en 1975 par : Quarterly review of marketing = ISSN 0307-7667

Titre propre : Marketing forum

7.2.4.7.5 Collection avec sous-collections

Si une publication en série a des sous-collections aux titres indépendants, le titre ou le titre clé et l'ISSN de chacune des sous-collections peut être donné en note.

Exemple

- . – Sous-collections : Cuadernos de geohistoria regional ; Cuadernos de investigación social

Titre propre : Documentos de la Facultad de Filosofía, Letras y Ciencias

Lorsque ces sous-collections sont nombreuses, il est possible de signaler leur existence dans une note générale.

Exemple

- . – Nombreuses sous-collections

7.2.4.7.6 Sous-collection

Lorsque la publication en série décrite est une sous-collection, les précisions sur la collection principale sont données en zone 6 et non en zone 7.

7.3 Notes sur la zone particulière à certains types de ressources (ou à certaines catégories de publication)

7.3.1 Données mathématiques (Ressources cartographiques)

Les données mathématiques ou cartographiques complétant ou documentant celles données en zone 3 peuvent être données en note.

Exemples

- . – Carte construite au moyen d'un système spécifique de projection donnant un effet de perspective tandis que la zone proche du lac demeure à l'échelle.
- . – Échelle d'origine : 1:1300 environ
Commentaire : Agrandissement de photographie aérienne.
- . – Orienté nord à droite
- . – Méridiens d'origine : Ferro et Paris
- . – Échelle graphique : Projection de Mercator en miles
- . – Relief représenté par courbes de niveau, hachures et gradation de teintes
- . – Reliefs et profondeurs indiqués par courbes de niveau
- . – Relief représenté par images et par hachures. Profondeur représentée par sondes et courbes de niveau
- . – "Ekvidistance 50 m"
- . – Sondes en brasses

7.3.1.1 Dans le cas de cartes célestes, la première note sur la zone des données mathématiques est la note sur la magnitude. Le terme magnitude limite ou son équivalent dans une autre langue est suivi d'un nombre qui peut aller jusqu'à 22 au maximum.

Exemple

- . – Magnitude limite 3.5

7.3.1.2 Dans le cas de photographies aériennes et d'imagerie de télédétection, la première note des données mathématiques est celle propre à ce type de ressource.

Exemples

- . – f 6,016 pouces, altitude (orig.) 8 000 pieds
Commentaire : Note sur un agrandissement de photographie aérienne.
- . – f 5,944 pouces, altitude 12 000 pieds
- . – MSS Bandes 3 and 4
Commentaire : Note sur une image de télédétection

7.3.1.3 Ressources cartographiques numériques

De l'information non reprise en zone 3, telle qu'une information sur la représentation graphique numérique, peut comprendre des détails sur la méthode de cette représentation graphique numérique – par exemple une méthode de référence indirecte (c'est-à-dire des types d'accidents géographiques, des schémas d'adressage ou d'autres façons de référencer des localisations) – et un niveau topologique, des données de référence géospatiale (système de coordonnées, système géodésique) avec un

supplément d'information sur la qualité de leurs données, la structure, le format de livraison, la géodésie, etc.

Dans le cas de ressources électroniques, il est possible de donner le type de données (par exemple, trame, vecteur, point), le type d'objet (par exemple, point, ligne, polygone, pixel), le nombre d'objets utilisés pour représenter l'information sur un espace et le nom du format (par exemple, information sur le transfert numérique).

Type de données. La méthode de référence directe (c'est-à-dire le système d'objets) utilisée pour représenter l'espace dans une ressource électronique (par exemple, trame, vecteur, point) est identifiée.

Type d'objet. Le type spécifique de point, trame et/ou vecteur, utilisé dans une ressource électronique est indiqué. Des types multiples sont séparés par une virgule.

Comptage des objets

Comptage point/vecteur. Le nombre d'objets point ou vecteur ou bien chaque type d'objet utilisé dans une ressource électronique est donné.

Comptage objet trame. Le nombre de rangs par colonne et par voxel (verticale) dans une ressource électronique à trame est donné. Le comptage rang par colonne est utilisé dans le cas de ressources rectangulaires à trame, Les voxels sont utilisés dans le cas de ressources rectangulaires volumétriques à trame.

Format. Le nom du format de stockage de la ressource est donné de même que sa version.

Exemples

- Point : point d'entité
- Vecteur : réseau de chaînes, graphique non-plan
- Trame : pixel
- . – Trame : pixel, TIFF
- . – Vecteur : point, ligne, polygone ; ARC/INFO export, version 1.0
- . – Vecteur : arc (70)
- . – Référence de localisation : limite d'inondation tous les cent ans ; limite d'inondation tous les cinq cents ans
- . – Système géographique : coordonnées ; degrés décimaux
- . – Système de référence nord-américain de 1927 ; ellipsoïde de Clarke 1866 (demi-grand axe : 6378206,4 ; coefficient d'aplatissement : 294,98)
- . – Format de livraison : SUF2, DGN (format microstation), DXF, DWG (format AutoCad) ; bande magnétique 9 pouces, Exabyte (cassette 8 mm) ; petits fichiers sur disque
- . – Livrables le 31-12-1992 : feuilles 9W, 9O, 14W, 14O, 15W, 19W, 19O, 20W (Texel exclu) ; livraison par feuille et fraction de feuille
- . – Structure : tous les segments linéaires ont des points nodaux et lorsqu'ils ont leur propre identité, sont équipés de leur propre codage ; les polygones (objets) qui sont créés sont codés avec un centroïde.

Il est possible de noter la résolution des ressources électroniques, exprimée comme la taille en mètres du plus petit trait reconnaissable dans les données (en général la taille est exprimée en pixel ou par un espacement donné en vertex).

Exemples

- . – Résolution : 1 pixel = 20 m
- . – Résolution : espacement minimal au sommet adjacent : distance au sol 5 m

7.3.2 Mention de présentation musicale (Musique notée)

Les notes sur la mention de présentation musicale peuvent comprendre des particularités ou des variantes entre les différentes parties d'une ressource.

Exemple

- . – La tablature et la notation en portées se font face sur des pages en regard.

7.3.3 Numérotation (Ressources continues)

7.3.3.1 Il est possible de donner des précisions sur la numérotation qui n'ont pas été données en zone 3 ; ou bien il est possible de signaler la raison de l'absence en zone 3 de telles précisions (par exemple, une collection non numérotée).

Exemples

- . – N'a pas paru de 1939 à 1945
- . – Collection non numérotée

7.3.3.2 Lorsque la description est rédigée à partir d'une livraison ou partie intermédiaire de la publication en série, il est possible de donner en note la numérotation de la première livraison ou partie si l'information est disponible à partir d'autres sources. Si la publication en série a cessé de paraître, mais que la dernière livraison ou partie n'est pas disponible au moment de la description, il est possible de donner en note la numérotation de la dernière livraison ou partie (voir [3.3](#)).

Exemples

- . – Débute avec : vol. 1, n° 1 (1972)
- . – Cesse avec : vol. 1, n° 6 (octobre 1974)
- . – Débute avec : n° 1, publié en 1968
- . – Cesse avec le vol. de 1982
- . – Débute avec : vol. 1, no 1 (May 1974) ; cesse avec : vol. 1, no 6 (Oct. 1974)
- . – Débute en 1962 et cesse en 1975.

7.3.3.3 Lors de la description d'un supplément ou encart dépendant d'une publication en série principale, il est possible de donner en note la numérotation de la publication en série principale.

Exemple

- . – Le n° 1 (1983) du supplément correspond à 10. évf., 1. sz. (1983) de la publication principale

Titre propre : Kùlpolitika. English language supplement

7.3.3.4 Peut faire également l'objet d'une note toute numérotation complexe ou irrégulière qui ne se trouve pas dans la zone de numérotation, de même que toute autre particularité de numérotation jugée importante pour les utilisateurs du catalogue (voir [3.3](#)).

Exemples

- . – Vol. 29, n° 3-vol. 39, n° 2 omis dans la numérotation
- . – La numérotation commence chaque année avec le n° 1

7.4 Notes sur la zone de la publication, production, distribution, etc.

7.4.1 Les notes sur la zone de la publication, production, distribution, etc. peuvent comprendre des précisions sur d'autres éditeurs, producteurs, distributeurs, etc. de la ressource, sur des variantes de l'information relative à la publication, production, distribution, etc., sur des anomalies et sur des dates additionnelles.

Exemples

- . – Publié également à Colombo par Ceylon University Press
- . – Nom de l'éditeur Sulpice Sabon donné dans la mention de privilège
- . – Le colophon indique la date de 1723
- . – La date est donnée sous la forme d'un chronogramme
- . – Enregistré au Stationer's Register, le 22 juillet 1587
- . – Vol. 4 publié en 1939, vol. 5 en 1946
- . – Adresse d'origine masquée par une étiquette portant : C.F. Peters, Frankfurt, London, New York
- . – Distribué au Royaume-Uni par EAV Ltd., Londres

- . – Adresse bibliographique sur l'étiquette du conteneur : Taftville (Conn.) : MCD Software Associates
- . – Manuel de l'utilisateur distribué par American Political Science Association, Washington, D.C.
- . – L'étiquette du disque porte la date : cop. 1992
- . – Manuel daté 1994
- . – « Cosmopoli » est un lieu de publication fictif, identifié comme étant Frankfurt a.M., selon Die falschen und fingierten Druckorte / E. O. Weller, Bd. 1, p. 285
- . – Lieu de publication selon une déduction du catalogueur fondée sur une preuve typographique
- . – Volume 1 publié en 1561 ; vol. 2 : 1564 ; vol. 3 : 1562 ; vol. 4 : 1560
En zone 4 : , 1560-1564
- . – No. 1 publié en 2006 ; date de publication du no. 2
En zone 4 : , 2005- -

Monographies anciennes

Lorsque l'information sur la publication, production, distribution, etc. a été trouvée sur une source autre qu'une source prescrite d'information, la source où figure l'information est donnée en note.

Exemple

- . – Nom de l'éditeur pris au colophon
- . – Thomas Saint est actif à Newcastle upon Tyne approximativement de 1769 à 1788. Source : Dictionary of the printers and booksellers who were at work in England, Scotland and Ireland from 1726 to 1775 / H. R. Plomer, 3, p. 221

7.4.2 Changements dans la zone de la publication, production, distribution, etc.

Ressources continues, Monographies en plusieurs parties

Les changements dans le lieu de publication et/ou le nom de l'éditeur commercial qui surviennent ultérieurement à la première ou la plus ancienne livraison ou partie sont donnés en note, ainsi que la numérotation des livraisons ou parties concernées, s'ils sont jugés importants pour les utilisateurs du catalogue. Lorsque les changements ont été nombreux, une mention générale peut être donnée (voir [4.1.15](#) et [4.2.13](#)).

Exemples

- . – Mention de publication : Redwing [sic] (Minn.), 1864-1865 ; Le Sueur, Minn., 1865
- . – La mention de publication varie.

Ressources intégratrices

Les lieux de publication et/ou les noms d'éditeurs commerciaux antérieurs qui ne figurent plus sur l'itération courante, ou qui apparaissaient sous une forme différente sur des itérations antérieures, sont donnés en note, s'ils sont jugés importants pour les utilisateurs du catalogue (voir [4.1.15](#) et [4.2.13](#)).

Exemple

- . – Mention de publication : New York : McGraw-Hill, 1974-1975 ; South Hackensack, N.J. : F.B. Rothman, 1976-1978

7.5 Notes sur la zone de la description matérielle

7.5.1 Caractéristiques matérielles supplémentaires

Les notes sur la description matérielle peuvent comprendre d'autres informations sur la description matérielle de la ressource qui complètent la mention formelle donnée en zone 5 et des mentions sur certaines particularités matérielles. Il est également possible de rédiger des notes sur le matériel d'accompagnement ou sur des caractéristiques matérielles antérieures d'une ressource intégratrice.

Exemples

- . – Verso des feuillets blanc
Commentaire : Feuillet numérotés des deux côtés
- . – Feuillet imprimés des deux côtés
Commentaire : Feuillet numérotés d'un seul côté
- . – Volumes numérotés : 1, 2A, 2B, 2C, 3
- . – Pages également numérotées 321-401
- . – Carte sur page de garde
- . – Illustrations coloriées à la main
- . – Imprimé sur papier non acide
- . – Page de titre imprimée en noir et rouge
- . – Filigrane : C & I Honig
- . – Sous enveloppe, avec titre sur le rabat
- . – Avec partie de violoncelle facultative
- . – Disque imprimé sur une surface quadrangulaire, 20 x 20 cm
- . – Conteneur : 32 x 36 x 16 cm
- . – Dimensions des feuilles : 24 x 48 cm, 16 x 42 cm, 16 x 28 cm
- . – Dimensions de la surface imprimée : 30 x 46 cm
- . – Hauteur après montage : 114 cm
- . – Transparents animés à utiliser avec le Photo Motion Activator
- . – Visible en utilisant une lampe incandescente
- . – Projeté au moyen d'un rayon laser
- . – Adapté électroniquement pour simulation stéréo
- . – Synchronisé selon la norme USPEC 2
- . – Synchronisé au moyen d'impulsions Philips N2209/ LFD3442
- . – Texte des poèmes imprimé sur la pochette
- . – Feuillet de planches aquatinte ou gravures sur cuivre
- . – Paraît en 2 vol., 8e-10e éd. ; en 3 vol., 11e-15e éd. ; en 4 vol., 16e-20e éd. ; en 5 vol., 21e éd.- .
- . – Taille de la ressource : matrice (113 776 Ko) ; copie de sauvegarde (5 631 Ko)
- . – Enregistrements analogiques et numériques en anglais et en allemand
- . – Images fixes compressées en mode JPEG
- . – Documentation : Comprehensive occupational health nursing preparation / principal investigator, Daniel Murphy. - Houston (TX) : Data Health Nursing Publishers, cop. 1994. - ISBN 0-87301-605-6
Commentaire : Matériel d'accompagnement d'une ressource électronique accessible en ligne.

Monographies anciennes

Il est possible de donner les feuillets de planches ou les encarts compris dans la numérotation des pages ou des feuillets de la ressource.

Exemple

- . – 12 feuillets de planches compris dans la pagination
- ou*
- . – 12 feuillets de planches ainsi compris dans la pagination : p. 5-6, 11-12, 19-20, 29-30, 39-40, 49-50, 59-60, 69-70, 79-80, 89-90, 99-100, 109-110

Le nombre de lignes à la page et les caractères utilisés sont donnés s'ils aident à identifier l'imprimeur ou sont jugés importants pour les utilisateurs du catalogue.

Exemple

- . – 24 lignes ; caractères 24G

La description matérielle de la ressource est donnée, y compris la liste des signatures, si elle est jugée importante pour les utilisateurs du catalogue. Il est possible de donner une collation complète à la suite de la notation selon une source de référence servant de norme (voir [Annexe C](#)). Il est possible de préciser sur quel ou quels exemplaires a été effectuée la collation.

Exemple

- . – Signatures : A-K4
- . – Collation : 8vo : A-H4 ; 32 feuillets : p. [1-2] 3-62 [63-64] ; \$3(-H3) signés. H4 blanc
- . – Collation : a2 A-L4 M2, effectuée sur l'exemplaire x de la collection y

7.5.2 Autres présentations matérielles disponibles

Il est possible de rédiger une note si une ressource est disponible sur différents supports matériels ou en différentes présentations matérielles.

Exemples

- . – À partir de la livraison 46, également disponible en ligne
- . – Disponible en version 8 mm ou en version 16 mm
- . – Publié aussi en diapositives sur verre
- . – Édité aussi pour IBM PC et compatibles
- . – Existe en versions ASCII et PostScript
- . – Disponible également aux formats PDF et HTML
- . – Également disponible en ligne à l'adresse :
<http://www.iuee.eu/pdfpublicacio/180/1xoiv6WP3Aakx4Ey2ic6.PDF>

7.6 Notes sur la zone de la collection et de la monographie en plusieurs parties

7.6.1 Les notes sur la zone de la collection et de la monographie en plusieurs parties peuvent fournir des informations sur la collection ou la monographie en plusieurs parties dans laquelle une ressource a été publiée (voir [Zone 6](#)), et des notes sur les éditeurs de la collection.

Exemples

- . – Numérotation dans la collection principale : 244
- . – Éditeur de la collection : Samuel Johnson
- . – Chaque livraison est numérotée 10, 20, 30, etc. dans la collection

Monographies anciennes

Lorsque de l'information sur la collection a été trouvée sur une source autre que la source prescrite d'information, la source d'où provient cette information est donnée en note.

Exemple

. – Mention de collection au verso de la page de titre

7.6.2 Si une ressource est publiée dans une sous-collection portant un titre distinctif donné en zone 6, il est possible de donner en note le titre et l'ISSN de la collection principale.

Si une ressource est publiée dans une sous-collection qui porte un titre dépendant donné en zone 6 avec celui de la collection principale, il est possible de donner en note l'ISSN de la collection principale (voir [6.5.2](#))

Exemple

. – Collection principale : Department of State publication

. – ISSN de la collection principale : ISSN 0342-2259

7.6.3 Si le titre clé de la collection ou de la sous-collection diffère du titre propre, il est possible de rédiger une note.

7.7 Notes sur le contenu

7.7.1 Les notes sur le contenu peuvent comprendre la liste des contenus et des notes sur d'autres annexes telles que des index, encarts, bibliographies, discographies, etc.

Dans le cas de ressources audiovisuelles, la durée des œuvres individuelles si elle est donnée dans la note sur le contenu, doit être placée immédiatement après la description bibliographique.

Notes générales sur la nature et le domaine d'une ressource, voir 7.1.2.

7.7.2 Liste des contenus

Il est possible de donner en note les titres et autres précisions sur les œuvres contenues dans une ressource portant un titre collectif (voir [1.1.4.3](#)).

Exemples

- . – Contient : The homecoming / by Harold Pinter. Chips with everything / by Arnold Wesker. Marching song / by John Whiting
- . – Contient : The L-d's address to K.G.II. The K-'s answer. A new ballad
- . – Contient : Voluntary I and Te Deum ; Voluntary and Jubilate
- . – Contient : Trap and guess ; Bumblebug ; Hidden treasures
- . – Contient : CD-ROM data (1:29) ; The young person's guide to the orchestra (16:27) ; Extra audio examples (55:43)
- . – Contient : Les secteurs sanitaires ; Ensemble des médecins spécialistes libéraux par secteur sanitaire au 1.1.1979 ; Evolution de la densité des médecins libéraux par secteur sanitaire du 1.1.1976 au 1.1.1979
- . – Contient : The fourth millenium / Henry Brant (9 min). Music for brass quintet / Peter Phillips (14 min)
- . – Contient : Getting ahead of the game (81 images) ; Decisions, decisions (55 images) ; Your money (72 images) ; How to be a loser (65 images) ; The law and your pocketbook (70 images) ; The all-American consumer (63 images)
- . – Contient : Klarinettenquintett A-Dur, KV 581 / Wolfgang Amadeus Mozart (29 min). Klarinettenquintett B-Dur, op. 31 / Carl Maria von Weber (24 min, 14 s)

Monographies en plusieurs parties

La liste des contenus peut comprendre les indications d'ordre, les titres, les mentions de responsabilité, les mentions d'importance matérielle, etc. des unités matérielles distinctes qui constituent une monographie en plusieurs parties.

Exemples

- . – Contient : Vol. 1. A midsummer night's dream ; Vol. 2. Henry IV
- . – Contient : Pt. 1, The fellowship of the ring ; Pt. 2, The two towers ; Pt. 3, The return of the king
- . – Contient : Cohort file 1, Mature men (45-59 yrs.) ; Cohort file 2, Mature women (45-59 yrs.) ; Cohort file 3, Young boys (14-24 yrs.) ; Cohort file 4, Young girls (14-24 yrs.)
- . – Contient : 1. Mixmatch / J. Broady and L.M. Tiems. Ollie the otter / Dana Brynner ; 2. Capture the play / Paul Edelstein. Winner take all / Jennifer Drake.
- . – Contient : 1, 1985-1989 ; 2, 1990-1995
- . – Contient : Pt. 1, The cause of liberty (24 min) ; Pt. 2, The impossible war (25 min)

Dans le cas de description à plusieurs niveaux, voir l'[Annexe A](#).

7.7.3 Notes sur d'autres contenus

Il est possible de rédiger des notes sur les bibliographies, index et autres parties de la ressource, si elles sont jugées importantes pour les utilisateurs du catalogue.

Exemples

- . – Contient le texte du « Gaming Act 1913 »
- . – Contient les références aux résumés des données démographiques états-uniennes
- . – Contient également un film d'actualité sur « Trooping the Colour »
- . – Bibliographie, p. 291
- . – Discographie, p. 291
- . – Filmographie, p. 323-327
- . – Contient : Bibliography of Northwest materials
- . – Contient une liste d'œuvres pour approfondir la recherche
- . – Index
- . – Index des chansons
- . – Index des vol. 1-25 (1927-1951) dans le vol. 26, n° 1
- . – Résumé en anglais, p. 143-146

Ressources cartographiques

Il est possible de décrire en note des cartons, illustrations, coupes et représentations similaires.

Exemples

- . – Cartons : 3 cartes : Structural regions ; Topographical regions ; Erosional and depositional regions. Échelle 1:170 000 000 environ. 10 x 24 cm chacune
- . – Régions polaires Nord et Sud dans les coins inférieurs gauche et droit, proj. polaire 8 cm diam.
- . – Illustrations : cartouche décoré dans le coin supérieur gauche ; peuples du monde et représentations allégoriques de l'Europe, l'Asie, l'Afrique et l'Amérique en bandeau

- . – Contient : index, texte, illustrations en couleur décrivant des types de bouées, bateaux, phares, poissons, oiseaux, algues, anémones de mer et coraux, et 9 cartes locales
- . – Cartons au 1:50 000 : Paris, Madrid, Berne, Amsterdam, Londres
- . – Cartons avec index : Plant City, Brandon Area, Apollo Beach, Del Webb's Sun City Center
- . – Contient des cartons des régions de Liverpool et Nottingham, 3 suggestions d'itinéraires touristiques, un tableau des distances, du texte et de la publicité
- . – Coupes transversales A-B, C-D et E-F dans la marge inférieure
- . – Contient un bloc-diagramme de la zone géographique couverte par la carte
- . – Contient un tableau d'assemblage des feuilles voisines
- . – Au verso : Nouvelle carte du sud de Hadley, Mass. Échelle 1:15 000
- . – Carte de 18 « Interchange layouts in Mahoning County » et cartes de Craig Beach, Sebring, Beloit, Canfield, Poland, New Middletown, Washingtonville, Lowellville, Stouthers, Campbell, et Youngstown, avec l'index des rues au verso
- . – Texte, index, illustrations en couleur, liste des services offerts aux touristes et des stations de radio, indicateur de distances en miles, carte des routes à accès contrôlé, carte illustrée, carte des sites historiques, et cartes des routes secondaires, au verso de certaines feuilles

7.8 Notes sur la zone de l'identificateur de la ressource et des modalités d'acquisition

7.8.1 Notes sur l'identificateur de la ressource et aux modalités d'acquisition

Les notes relatives à l'identificateur de la ressource et aux modalités d'acquisition peuvent indiquer un tirage limité ou une diffusion restreinte.

Exemples

- . – 250 exemplaires imprimés
- . – Édition limitée à 20 exemplaires signés et numérotés
- . – Édition limitée à 75 exemplaires hors-commerce
- . – Ensemble de démonstration à tirage limité
- . – Logiciel libre

7.8.2 Notes sur la reliure

Il est possible de rédiger une note sur la reliure telle que publiée par l'éditeur. Voir 7.11 pour les notes sur des reliures individuelles.

Exemples

- . – 25 premiers exemplaires reliés en cuir

7.9 Notes sur la livraison, partie, itération, etc. qui sert de base à la description

Il est possible de rédiger des notes sur la livraison, partie, itération, etc. qui sert de base à la description.

Si la description d'une publication en série ou d'une monographie en plusieurs parties ne repose pas sur la première livraison ou partie publiée, la livraison ou partie ayant servi de base à la description est signalée en note.

Publications en série.

La numérotation est donnée sous la forme qu'elle prendrait si elle était notée en zone 3.

Exemple

- . – Description d'après : vol. 3, n° 3 (May/June 1975)

Si la numérotation de la dernière livraison ou partie n'est pas donnée en zone 3 (voir [3.3.7](#)), il est possible de rédiger une note sur la dernière livraison ou partie consultée.

Exemple

- . – Dernière livraison consultée : Nr. 43 (Mai 2001)

Collection de monographies non numérotée

Si une collection est décrite en tant que telle, l'unité la plus ancienne consultée ainsi que sa date de publication, production, distribution, etc. sont citées en note. Si d'autres unités sont consultées et qu'il soit possible d'identifier la plus récente, cette dernière ainsi que sa date de publication sont également citées.

Exemples

- . – Description d'après : The wood demon / by Anton Pavlovich Chekhov ; translated by Nicholas Saunders and Franck Dwyer, 1993.
- . – Volume le plus récent consulté : Ibsen : four major plays / translated by Rick Davis and Brian Johnson, 1995

Ressources intégratrices

Si la description n'est pas fondée sur la première itération, l'itération la plus récente consultée lors de la préparation de la description est citée en note.

Exemple

- . – Description d'après : éd. 1994, jusqu'à la 10e mise à jour

Ressources électroniques accessibles en ligne

La livraison ou partie servant de base à la description d'une ressource électronique accessible en ligne est citée en note, en même temps que sa date de consultation.

Exemples

- . – Description d'après l'itération consultée le 12 octobre 2006
- . – Description d'après : N°. 3 (2004), consulté le 2 février 2005.
- . – Description établie à partir d'une version datée du 4 octobre 1997 à 13h 22' 11"
- . – Description établie à partir de la page d'accueil (consultation du 28 février 2003, dernière mise à jour, 8 janvier 2002)

7.10 Autres notes

7.10.1 Il est possible de donner toute les autres notes propres aux documents spécialisés ou jugées importantes pour les utilisateurs du catalogue.

Musique notée

Exemples

- . – Durée : 123 min
- . – Tablature de clavecin
- . – Notation graphique
- . – Notation en tonic sol-fa

7.10.2 Notes de résumé

Le résumé fournit un compte rendu descriptif, sans jugement de valeur sur le sujet traité. Dans son contenu et sa formulation la note peut être extraite de mentions trouvées dans la ressource, son conteneur ou le matériel textuel d'accompagnement. Il est également possible d'inclure de l'information sur l'utilisation de techniques ou de procédés spéciaux.

Exemples

- . – Met en images les grands moments de la pièce « Jules César » à l'aide de photographies prises lors d'une représentation réelle
- . – Utilise des techniques d'animation pour décrire les courbes cycloïdales et leurs applications, et pour montrer comment leurs propriétés peuvent être utilisées pour expliquer la conception du moteur rotatif Wankel
- . – Utilise des photographies accélérées pour illustrer la croissance des cristaux
- . – Utilise des situations de courses dans un supermarché ou un grand magasin afin d'illustrer des concepts mathématiques élémentaires tels que l'addition, la soustraction, la multiplication et la division. Propose à l'utilisateur des exercices pour mieux assimiler ces concepts
- . – Donne des informations sur les hauts fonctionnaires états-unis en poste dans les administrations fédérales, y compris sur leurs profils personnels, leurs formations d'origine et leur mobilité professionnelle
- . – Multimédia interactif appliqué à l'étude de l'anatomie humaine. L'utilisateur peut sélectionner des vues antérieures, postérieures, médianes ou latérales, avec, à chaque fois, une douzaine de coupes possibles, aussi bien par sexe que par caractéristiques ethniques

7.10.3 Notes sur l'utilisation de la ressource ou sur le public destinataire

Les notes sur l'utilisation de la ressource ou sur le public destinataire, normalement extraites de mentions figurant sur ou dans la ressource, fournissent des informations sans jugement de valeur sur l'utilisation potentielle ou recommandée de la ressource et/ou le public visé. Ces notes peuvent aussi indiquer des restrictions concernant l'utilisation de la ressource.

Exemples

- . – Pour les enfants de 3 à 6 ans
- . – Limité au personnel de la police municipale
- . – Conçu pour les personnes s'intéressant sur le plan professionnel à l'analyse des données spatiales (géographes, planificateurs, météorologues, etc.)
- . – Conçu pour les lycéens ayant des connaissances en algèbre
- . – Ressource non disponible avant janvier 2010
- . – Usage réservé au personnel de bibliothèque

7.10.4 Notes sur les numéros

Il est possible de donner en note des numéros associés à la ressource mais non donnés en zone 8.

Exemples

- . – Autre n° sur l'étiquette : A-096
- . – Le conteneur porte : MI 527
- . – Étude ICPSR n° 0003
- . – ISRC FR-Z03-91-01231

7.11 Notes sur l'exemplaire en main

Il est possible de rédiger des notes sur l'exemplaire en main. Ces notes peuvent comprendre des précisions sur les caractéristiques matérielles de l'exemplaire, sur des exemplaires « Relié avec », sur la provenance et sur des actions effectuées sur l'exemplaire.

Exemples

- . – Notes manuscrites de l'auteur
- . – Signature du compositeur
- . – Exemplaire défectueux : la couverture et la page de titre manquent
- . – Exemplaire teinté à la main
- . – Exemplaire numéro 11 sur 50 exemplaires signés et numérotés
- . – Incomplet : la partie est et le coin sud-ouest manquent
- . – Illustrations coloriées à la main
- . – Cartonné, étiquette au dos portant : Poems of Gay
- . – Reliure parchemin estampé à froid
- . – Incomplet après la p. 312
- . – Feuilletts I5-16 reliés entre h3 et h4
- . – Incomplet des feuillets 12-13 (b6 and c1) et du dernier feuillet blanc (S8)
- . – Relié avec : The Boston Ebenezer. Boston : printed by B. Green & J. Allen, for Samuel Phillips, 1698 ; The cure of sorrow. Boston : printed by B. Green, 1709
- . – Relié avec : The whole booke of Psalms ... 1635 (STC 2661.5) ; The booke of common prayer ... 1633 (STC 16395)
- . – Relié en 2e position dans un recueil de brochures contenant 16 autres titres
- . – Inscription sur la 2e de couverture : Theodorinis ab Engelsberg
- . – Déchirure réparée sur la page de titre

Ressources électroniques

Il est possible de rédiger des notes sur le nom d'un fichier attribué localement ou sur la date à laquelle le contenu de la ressource a été copié à partir de ou vers une autre source.

Exemples

- . – Nom attribué localement à l'ensemble de données : RBBIT.1
- . – Nom attribué localement au fichier : MENSAT
- . – Ressource copiée en octobre 1996 à partir d'un réseau local

8 ZONE DE L'IDENTIFICATEUR ET DES MODALITÉS D'ACQUISITION

Note préliminaire

La zone de l'identificateur et des modalités d'acquisition comprend l'identificateur de la ressource, le titre clé et les modalités d'acquisition. Ces éléments sont définis dans le glossaire.

L'identificateur d'une ressource est tout numéro ou indication alphanumérique associé(e) à une ressource et l'identifiant conformément à une norme internationale telle qu'un Numéro international normalisé du livre ou un Numéro international normalisé des publications en série ; il peut aussi être une désignation attribuée par un éditeur.

Lorsqu'une ressource a plusieurs identificateurs et qu'il est jugé important pour les utilisateurs du catalogue de mentionner plusieurs identificateurs, la zone peut être répétée. La ressource peut avoir plusieurs identificateurs pour diverses raisons, dont celles-ci :

a) la ressource est publiée en présentations matérielles ou en supports multiples ou bien elle est publiée conjointement par plusieurs éditeurs, producteurs, distributeurs, etc. ;

ou

b) il existe un identificateur pour chaque partie distincte ainsi qu'un identificateur pour l'ensemble dont chacune fait partie.

Dans les deux cas, l'identificateur propre à la ressource décrite est donné en premier. Les autres identificateurs (par exemple, ceux qui correspondent à d'autres présentations matérielles, à l'ensemble, à d'autres éditeurs) sont donnés ensuite, avec répétition de la zone.

Les identificateurs figurant sur la ressource et qui sont relatifs à son histoire bibliographique (par exemple, les ISBN d'éditions précédentes, la marque et le numéro dans la marque d'une édition précédente d'un enregistrement sonore) ne sont pas donnés en zone 8. Il est possible de les donner en zone 7 s'ils sont jugés importants pour les utilisateurs du catalogue.

Sommaire

- 8.1 Identificateur de la ressource
- 8.2 Titre clé (Ressources continues)
- 8.3 Modalités d'acquisition

Ponctuation prescrite

- A.** Ponctuation introduisant les zones de description, voir [A.3.2](#).
- B.** Le titre clé est précédé de : espace, signe égal, espace (=).
- C.** Les modalités d'acquisition sont précédées de : espace, deux points, espace (:).
- D.** Un qualificatif ajouté soit à un identifiant soit aux modalités d'acquisition est mis entre parenthèses (). Des qualificatifs multiples sont séparés par : espace, point-virgule, espace (;).
- E.** Chaque mention d'identificateur et de modalités d'acquisition est précédée de : point, espace, tiret, espace (–) à moins que ces zones ne soit nettement séparées par la répartition en paragraphes, la typographie ou le cadrage ; dans ce cas, il est possible d'omettre les point, espace, tiret, espace ou de les remplacer par un point (.) mis à la fin de la zone précédente.

Schéma de ponctuation

- . – ISBN
- . – ISBN (qualificatif). – ISBN (qualificatif) : modalités d'acquisition
- . – ISBN (qualificatif) : modalités d'acquisition – ISBN (qualificatif) : modalités d'acquisition
- . – ISBN : (qualificatif ; qualificatif)
- . – ISBN : modalités d'acquisition (qualificatif)
- . – ISBN : modalités d'acquisition

- . – Modalités d'acquisition
- . – ISSN = titre clé
- . – ISSN = titre clé : modalités d'acquisition
- . – ISSN = titre clé : modalités d'acquisition (qualificatif)
- . – Cotage (qualificatif) : modalités d'acquisition
- . – Numéro d'éditeur (qualificatif) : modalités d'acquisition
- . – ISMN
- . – ISMN (qualificatif). – ISMN : modalités d'acquisition
- . – Marque et numéro dans la marque (qualificatif) : modalités d'acquisition

Source prescrite

Toute source

8.1. Identificateur de la ressource

8.1.1 Un identificateur est donné lorsqu'il est connu et jugé important pour les utilisateurs du catalogue.

8.1.2 Chaque identificateur normalisé est transcrit conformément à la norme dont il relève. Il est précédé de son préfixe habituel, tel que ISBN, ISSN, ISMN.

Exemples

- . – ISBN 978-952-92-0267-6
- . – ISBN 0-7131-1646-3
Commentaire : ancienne forme d'ISBN à dix chiffres
- . – ISSN 0075-2363
- . – ISMN 979-0-3217-6543-6
- . – URN:NBN:se:uu:diva-4321
- . – doi: 10.1000/1
- . – <http://purl.oclc.org/OCLC/RSPD>
Commentaire : adresse électronique pérenne pour OCLC Research

Musique notée

Le numéro d'éditeur d'une ressource de musique notée est donné s'il est connu. Il est précédé de la mention N° d'éd. ou de son équivalent dans une autre langue.

Exemple

- . – N° d'éditeur : Z 1309

Le cotage peut être donné à la suite de l'ISBN et/ou du numéro d'éditeur et de tout qualificatif qui se rapporte à l'un ou à l'autre de ces numéros. Le cotage est précédé de la mention Cotage ou de son équivalent dans une autre langue.

Exemples

- . – ISBN 83-224-2458-2. – Cotage : PWM-8601
- . – N° d'éditeur : Z 1309. – Cotage : 9538

En l'absence de tout autre numéro, le cotage peut être donné seul.

Exemple

- . – Cotage : A.F. 539

8.1.3 Qualificatif de l'identificateur

Une brève mention qui qualifie, explique ou corrige l'identificateur, telle que le type de reliure d'éditeur de la ressource, peut être donnée entre parenthèses à la suite de l'identificateur auquel elle se rapporte. Les abréviations normalisées dans la langue choisie par l'agence de catalogage peuvent être utilisées. Un identificateur peut avoir plus d'un qualificatif.

Exemples

- . – ISBN 978-0-85020-025-6 (relié)
- . – ISBN 978-0-330-23591-4 (poche)
- . – ISBN 978-3-525-52139-7 (Lw.)
- . – N° d'éditeur : Z 1039 (relié)
- . – ISBN 978-0-86325-016-3 (reliure à feuillets mobiles)

Si une ressource a plusieurs identificateurs, chacun d'eux peut être donné avec un qualificatif correspondant.

Exemples

- . – ISBN 978-0-00550-9 (ensemble) . — ISBN 978-0-379-00551-6 (vol. 1)
- . – ISMN 979-0-3217-6543-6 (partition) . — ISMN 979-0-3217-6544-3 (partition vocale) . — ISMN 979-0-3217-6545-0 (ensemble de parties)
- . – ISBN 978-2-204-02821-9 (Cerf) . — ISBN 978-2-222-04155-9 (CNRS ; broché)
- . – CBS M-34129 (disque) . — CBS MT 35158 (cassette)
- . – Warner Bros. K 56334 (stéréo) . — Warner Bros. K 56334M (mono)

S'il n'y a pas d'identificateur, une mention de reliure, de présentation matérielle, etc., peut être donnée en première mention dans la zone et entre parenthèses.

Exemple

- . – (Poche)

Il est possible d'ajouter entre parenthèses à la suite du numéro des termes qui identifient la source de ce numéro..

Exemple

- . – FSM Toccata : 53 617 toc (sur le conteneur)
- . – ED 76C34Z (sur le catalogue de diapositives de l'éditeur)

Lorsqu'un identificateur normalisé est imprimé de manière incorrecte sur la ressource décrite, l'identificateur normalisé correct est donné s'il est connu, et le terme corrigé ou son équivalent dans une autre langue est ajouté entre parenthèses. Le numéro invalide est donné tel qu'il figure, avec, entre parenthèses, le qualificatif erroné (ou son équivalent dans une autre langue).

Exemple

- . – ISBN 978-0-340-16427-3 (corrigé) . — ISBN 978-0-340-16427-2 (erroné)

8.1.4. Noms de marques et numéros de catalogues

8.1.4.1. Qu'un enregistrement sonore, vidéo etc. diffusé commercialement porte ou non un identificateur normalisé, la marque et les numéros attribués par la société de production dans son catalogue sont donnés. Le numéro de catalogue est précédé du nom de marque et peut être soit un symbole numérique soit un symbole alphanumérique ; espaces et marques de ponctuation sont transcrits tels qu'ils figurent sur la source d'information.

Exemples

- . – Telefunken 6.35368
- . – Pathé 2C 066-16.130
- . – Sandak Set no. 782

Commentaire : Numéro d'un ensemble commercialisé de diapositives

8.1.4.2 Lorsque la ressource est constituée de deux parties numérotées consécutivement (ou plus), il est possible de ne donner que les numéros extrêmes :

Exemple

. – La voix de son maître AN 133-134

Lorsque la numérotation est discontinue, chaque numéro est transcrit en entier.

Exemple

. – HMV XQD 1784, NQD 1003-1004

Lorsque l'ensemble de la ressource porte un numéro de catalogue et que chaque partie distincte porte également un numéro qui lui est propre, le numéro de catalogue de l'ensemble de la ressource est donné. Il est possible de donner entre parenthèses les numéros des parties distinctes, à la suite du numéro de l'ensemble de la ressource.

Exemple

. – Erato ERA 9156 (9157-9162)

8.1.5 Empreinte (Monographies anciennes)

Le système de l'empreinte est né de tentatives d'extraire des monographies anciennes une information visant leur identification. Il est considéré comme pouvant se substituer à un numéro normalisé pour les monographies anciennes.

L'empreinte consiste en un certain nombre de caractères relevés dans un certain nombre d'emplacements déterminés dans le texte de la ressource. Une formulation définitive de l'empreinte reste à fixer par un accord international. En attendant cet accord, différentes formes d'empreintes sont recevables dans cette zone¹⁸.

Exemple

. – Empreinte :163704 - b1 A2 , \$en : b2 I2 a, \$

Commentaire : Empreinte de : I.V. Vondels Gysbreght van Aemstel, d'ondergang van zijn stad en zijn ballingschap : trevrspel. — Amsterdam : W. Blaeu, 1637. — 4° : A-I4.

8.2. Titre clé (Ressources continues)

Le titre clé attribué au sein du Réseau ISSN est donné même lorsqu'il est identique au titre propre de la ressource continue. Toutefois, un titre clé est donné seulement si l'ISSN auquel il se rapporte est également donné.

Exemples

. – ISSN 0308-1249 = Medicos (Nottingham)

. – ISSN 0028-5390 = The new Hungarian quarterly

8.3. Modalités d'acquisition

8.3.1 Il est possible de mentionner les modalités d'acquisition, qui sont représentées par le prix si la ressource est commercialisée ou par une brève mention si la ressource n'est pas commercialisée. Il est recommandé de donner le prix de la ressource avec le code international normalisé pour l'unité monétaire, tel que défini par la norme ISO 4217¹⁹.

¹⁸ Fingerprints = Empreintes = Imprime (Paris : Institut de recherche et d'histoire des textes, 1984). 2 vol. ; reproduction numérique à l'adresse : http://edit16.iccu.sbn.it/web_iccu/info/it/Impronta_regole.htm (consultation le 23 novembre 2009), et dont il existe un supplément périodique : Nouvelles des empreintes = Fingerprint newsletter. – No. 1 (1981)- . . . – Paris : Institut de recherche et d'histoire des textes, 1981- ; reproduction numérique à l'adresse : http://edit16.iccu.sbn.it/web_iccu/info/it/Impronta_notiziario.htm.

P.C.A. Vriesema, The STCN-fingerprint, in : Studies in bibliography 39 (1986), p. 93-100 ; reproduction numérique "The STCNfingerprint", disponible en ligne à l'adresse : <http://www.koninklijkebibliotheek.nl/stcn/vingerafdrukken.html> (consultation le 23 novembre 2009).

¹⁹ ISO 4217:2008. Codes for the representation of currencies and funds. 7th ed. Codes also available at: http://www.iso.org/iso/support/faqs/faqs_widely_used_standards/widely_used_standards_other/currency_codes/

Exemples

- : 2,05 GBP
- : 950 EUR
- : en location
- : gratuit pour les établissements d'enseignement
- : 325 USD
- : 500 DKK
- : 35 EUR

8.3.2 Les qualificatifs des modalités d'acquisition sont mis entre parenthèses

Exemples

- : 1,00 GBP : 0,50 GBP (pour les membres)
- : 8.16 GBP : 6.25 GBP (jusqu'au 1er janvier 1977)
- : 25,00 C\$ (National Film Board of Canada)
- : 129,00 USD : 100,00 USD (pour les membres de l'Université et de ses facultés)
- : 49,00 USD : 59,00 USD (avec le manuel)
- : 4 GBP (abonnement annuel)
- : 1,20 EUR (le numéro) : 20 EUR (par an)

ANNEXE A DESCRIPTION À PLUSIEURS NIVEAUX

La description à plusieurs niveaux est l'un des choix possibles de description bibliographique des parties.

Les autres méthodes de description d'une ressource constituée de parties comprennent :

- a) une description montrant comme titre propre le titre commun aux parties ; les titres des parties distinctes sont eux donnés dans une note de contenu (voir [7.7](#)) ;
- b) une description de chaque partie montrant comme titre propre le titre de chaque partie distincte ; le titre commun aux parties est lui donné dans la zone de la collection (voir [6.1](#)) ;
- c) une description de chaque partie montrant comme titre propre une combinaison a) du titre commun aux parties et b) du titre de chaque partie distincte (voir [1.1.3.7](#), [1.1.5.3](#)) ;
- d) des descriptions analytiques de partie composante (voir la publication de l'IFLA *Principes directeurs pour l'application des ISBD à la description des parties composantes* 20.

La description à plusieurs niveaux est fondée sur la répartition des informations descriptives sur deux ou plus de deux niveaux. Le premier niveau contient les informations communes à l'ensemble de la ressource ou ressource principale. Le deuxième niveau et les niveaux suivants contiennent les informations relatives aux unités individuellement séparables. Il est créé autant de niveaux que nécessaire pour établir une description complète de la ressource et de ses unités.

À chaque niveau, les éléments de la description sont donnés dans le même ordre et avec la même ponctuation que dans les descriptions de ressources isolées. Il est possible de décrire certains éléments à plus d'un niveau.

Il est possible d'appliquer la description à plusieurs niveaux à :

- a) des unités matériellement séparées d'une monographie multipartite ;

Exemple

Texte (visuel) : immédiat

Remembrance of things past / Marcel Proust ; translated by C.K. Scott Moncrieff. – London : Chatto and Windus, 1957- . – Traduit de : À la recherche du temps perdu

Vol. 1, Swann's way / illustrated by Philippe Jullian. – Traduit de : Du côté de chez Swann. – Traduction publiée pour la première fois en 1922.

Part 1. – 1957 (1973 reprint). – 303 p., 4 feuillets de planches : ill. ; 19 cm. – ISBN 0-7011-1048-1 : 1,75 GBP

- b) des ressources matériellement séparées jointes à une autre ressource, en tant que suppléments ou que matériel d'accompagnement (voir [5.4](#), [5.4.3](#) et [7.5](#)) ;

Exemple

Texte (visuel) : immédiat

A history of Hampshire and the Isle of Wight. – Westminster : Constable, 1900-1912. – 5 vol. : ill. (certaines en coul.), cartes, portraits ; 32 cm. – (The Victoria history of the counties of England)

Index to the Victoria history of Hampshire and the Isle of Wight. – London : Constable, 1914. – 135 p. ; 32 cm

²⁰ Principes directeurs pour l'application des ISBD à la description des parties composantes / [IFLA UBCIM] Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques. – Liège : Éditions du CLPCF, 1991. La version en anglais (1988) est disponible à l'adresse : <http://www.ifla.org/files/cataloguing/isbd/component-parts.pdf>

c) la description d'unités matériellement séparées d'une ressource multimédia.

Exemple

Texte (visuel) : immédiat + Parole énoncée : audio

Minnesota politics and government : a history resource unit / Educational Services Division, Minnesota Historical Society. – [St. Paul : Minnesota Historical Society, 1976]. – 2 cases in 1 ; 34 cm

People serving people / Judy A. Poseley. – 30 p. : ill. ; 28 cm

Voices of Minnesota politicians. – 1 disque : 33 t., mono ; 30 cm

Lorsqu'il s'avère dès le début ou en cours de publication que le lieu de publication et le nom de l'éditeur changent avec chaque partie de la monographie en plusieurs parties, ce trait est indiqué au premier niveau par la mention [Lieux divers] : [éditeurs divers] ou son équivalent dans une autre langue ; les noms des lieux de publication et des éditeurs sont donnés au deuxième niveau ou aux niveaux suivants.

Lorsque toutes les parties d'une monographie en plusieurs parties ont été publiées, les premières et dernières dates sont données au premier niveau (voir [4.3.10](#) et le point G du schéma de ponctuation de la zone 4). Les dates de chaque partie sont données au deuxième niveau ou aux niveaux suivants.

Lorsque la monographie en plusieurs parties est en cours de publication, la date de la première partie publiée est donnée au premier niveau, quel que soit son numéro (voir [4.3.10](#)). Les dates de chaque partie sont données au deuxième niveau ou aux niveaux suivants.

Une mention d'importance matérielle est donnée à tout niveau représentant une partie ou des parties multiples, lorsque toutes les parties de la monographie en plusieurs parties ont été publiées et décrites.

ANNEXE B NOTICES COMBINANT DEUX SENS D'ÉCRITURE

Les notices combinant deux sens d'écriture sont des notices rédigées dans plusieurs écritures dont les unes se transcrivent de gauche à droite, et les autres de droite à gauche.

Sauf si le changement d'écriture s'effectue à l'intérieur d'un élément, chaque changement d'écriture commence sur une nouvelle ligne de la description, à la marge appropriée.

La ponctuation prescrite est donnée au début du nouvel élément, en respectant l'usage de l'écriture, à l'exception du point, de la virgule ou du point-virgule qui sont donnés à la fin de l'élément précédent, selon l'usage de l'écriture (voir aussi [A.3.2](#)). Ainsi dans l'ensemble point, espace, tiret, espace (. –), le point met un terme à l'élément précédent et le tiret introduit l'élément suivant sur une nouvelle ligne et à la marge appropriée.

القاموس الحديث، فرنسي-عربي / تأليف متري إلياس
= Dictionnaire moderne, français-arabe / par Mitri Elias.
– طبعة 4، منقحة ومزيدة
= 4^e éd., rev. et augm..
– القاهرة : المطبعة المصرية
= Le Caire : Elias' Modern Press, 1974.

(Données en arabe transcrites en premier)

Dictionnaire moderne, français-arabe / par Mitri Elias
= القاموس الحديث، فرنسي-عربي / تأليف متري إلياس.
– 4^e éd., rev. et augm.
= طبعة 4، منقحة ومزيدة.
– Le Caire : Elias' Modern Press
= القاهرة : المطبعة المصرية، 1974.

(Données en français transcrites en premier)

ANNEXE C BIBLIOGRAPHIE

Normes internationales

IFLA Study Group on the Functional Requirements for Bibliographic Records. *Functional Requirements for Bibliographic Records : Final Report*. München : K.G. Saur, 1998. Également disponible à l'adresse : <http://www.ifla.org/en/publications/functional-requirements-for-bibliographicrecords>

International Conference on Cataloguing Principles. *Report*. London : International Federation of Library Associations, 1963.

International Federation of Library Associations and Institutions. *Guidelines for the application of the ISBDs to the description of component parts*. London : IFLA Universal Bibliographic Control and International MARC Programme, 1988. Disponible à l'adresse : <http://www.ifla.org/files/cataloguing/isbd/component-parts.pdf>

International Federation of Library Associations and Institutions. IFLA Cataloguing Principles : the Statement of International Cataloguing Principles (ICP) and its Glossary in 20 Languages. Ed. by Barbara B. Tillett and Ana Lupe Cristán. München : K.G. Saur, 2009. Également disponible à l'adresse : <http://www.ifla.org/en/publications/statement-of-international-cataloguingprinciples>

Organisation internationale de normalisation. ISO 2108:2005, *Information et documentation – Numéro international normalisé du livre (ISBN)*

Organisation internationale de normalisation.. ISO 3297:2007, *Information et documentation– Numéro international normalisé des publications en série (ISSN)*

Organisation internationale de normalisation. ISO 3901:2001, *Information et documentation –Code international normalisé des enregistrements (ISRC)*

Organisation internationale de normalisation.. ISO 4217:2008, *Codes pour la représentation des monnaies et types de fonds*.

Organisation internationale de normalisation.. ISO 10957:2009, *Information et documentation – Numéro international normalisé de la musique (ISMN)*

Organisation internationale de normalisation.. ISO 80000-3:2006, *Grandeurs et unités. Partie 3 : Espace et temps*. Annule et remplace ISO 31-1:1992.

Autres sources consultées

Anglo-American Cataloguing Rules. 2nd ed. Chicago : American Library Association, 1978, and subsequent revisions

Bowers, Fredson. *Principles of Bibliographical Description*. Princeton, N.J. : Princeton University Press, 1949.

Delsey, Tom. *The Logical Structure of the Anglo-American Cataloguing Rules*. 1998–1999. Disponible à l'adresse : <http://www.rda-jsc.org/docs.html>

Descriptive Cataloging of Rare Materials (Books). Washington, D.C. : Cataloging Distribution Service, Library of Congress, 2007.

Fingerprints = Empreintes = Impronte. Paris : Institut de recherche et d'histoire des textes, 1984. 2 vol., reproduction disponible à l'adresse :

http://edit16.iccu.sbn.it/web_iccu/info/it/Impronta_regole.htm, pour lequel existe un supplément périodique : *Nouvelles des empreintes = Fingerprint newsletter*. — No. 1 (1981)– Paris : Institut de recherche et d'histoire des textes, 1981–, reproduction disponible à l'adresse : http://edit16.iccu.sbn.it/web_iccu/info/it/Impronta_notiziario.htm

Gaskell, Philip. *A New Introduction to Bibliography*. Oxford : Oxford University Press, 1972.

RDA/ONIX Framework for Resource Categorization. 2006. Disponible à l'adresse : <http://www.rda-jsc.org/working2.html#chair-10>

Reitz, Joan M. *ODLIS—Online Dictionary for Library and Information Science*, <http://www.abc-clio.com/ODLIS/about.aspx>. Également disponible sous forme imprimée, Westport, Conn. : Libraries Unlimited, 2004.

Updike, D. B, *Printing Types : Their History, Forms and Use*. Cambridge : Harvard University Press, 1937.

U.S. Defense Mapping Agency, Hydrographic/Topographic Center. *Glossary of Mapping, Charting, and Geodetic Terms*. 4th ed. 1981. Reprint, Honolulu, Hawaii : University Press of the Pacific, 2005.

Vriesema, P.C.A. “The STCN-fingerprint”, in : *Studies in bibliography* 39 (1986), p. 93-100; “The STCN-fingerprint”. Disponible à l’adresse : <http://www.koninklijkebibliotheek.nl/stcn/vingerafdruk-en.html>

ANNEXE D ABRÉVIATIONS

L'usage des abréviations et des symboles qui suivent est recommandé mais non prescrit dans des notices rédigées en français. L'utilisation d'autres abréviations selon ISO 80 000-3²¹ est recommandée au cours de l'ISBD (voir [A.6.4](#)).

CD	disque compact (enregistrement sonore) <i>compact disc (sound recordings)</i>
CD-I	disque(s) compact(s) interactif(s) <i>compact disc-Interactive</i>
CD photo <i>photo-CD</i>	disque(s) compact(s) photo(s) <i>photo compact disc</i>
CD-ROM	disque compact à mémoire morte <i>compact disc read-only memory</i>
cm/s	centimètres par seconde <i>centimetres per second</i>
cop.	copyright
coul. <i>col.</i>	couleur <i>colour</i>
diam.	diamètre <i>diameter</i>
ill.	illustration(s)
im. <i>fr.</i>	image(s) <i>frame(s)</i>
mono	monophonique <i>monophonic/monaural</i>
m/s	mètres par seconde <i>metres per second</i>
n.et b. <i>b&w</i>	noir et blanc <i>black and white</i>
p.	pages
P <i>p or P</i>	date de protection <i>phonogram date</i>
p/s <i>ips</i>	pouces par seconde <i>inches per second</i>
quad	quadriphonique ou tétraphonique <i>quadrasonic</i>
son. <i>sd.</i>	sonore <i>sound</i>
si. <i>si.</i>	silencieux <i>silent</i>
stéréo <i>stereo</i>	stéréophonique <i>stereophonic</i>
t <i>rpm</i>	tours par minute <i>revolutions per minute</i>
vol.	volume(s)

²¹ Organisation internationale de normalisation. ISO 80000-3: 2006, mars2006 Information et documentation – *Grandeurs et unités – Partie 3 : espace et temps*

ANNEXE E GLOSSAIRE

La présente annexe donne des définitions pour les termes qui, dans l'ISBD, ont une signification particulière ou qui correspondent seulement à l'un des sens que l'usage a consacrés. Elle définit également quelques termes utilisés dans leur sens bibliographique habituel. Les sources de certaines définitions sont identifiées à la fin de ces définitions. Les références complètes sont données dans la bibliographie (Annexe C).

AACR2 = Anglo-American Cataloguing Rules, 2nd edition

DCRM(B) = Descriptive Cataloging of Rare Materials (Books)

ODLIS = Joan M. Reitz, Online Dictionary for Library and Information Science (avec permission)

USDMA = U.S. Defense Mapping Agency

Absorption

Absorption

Incorporation d'une ou plusieurs ressources continues à l'intérieur d'une autre ressource continue ; les ressources continues absorbées perdent alors leur identité distincte.

Accès voir **Accès local**, **Accès en ligne**

Accès direct voir **Accès local**

Accès en ligne

Remote access

Utilisation d'une ressource électronique stockée sur un serveur et accessible à travers un réseau électronique.

Accès local

Direct access

Utilisation d'une ressource électronique à partir d'un support matériel, tel qu'une disquette, un disque, une cassette ou une cartouche, ce support étant conçu pour être introduit dans un ordinateur ou autre équipement électronique ou dans un périphérique connecté à un ordinateur.

Achévé d'imprimer

Colophon

Mention figurant en général à la fin d'une ressource bibliographique et donnant des informations sur la publication ou l'impression de celle-ci, et quelquefois d'autres informations bibliographiques, dont le titre. *Voir aussi* Page de titre, Substitut de la page de titre, Colophon.

Acronyme

Acronym

Mot formé à partir de la ou des lettres initiales de chaque partie successive ou partie importante, et/ou de chaque mot successif ou mot important d'une appellation composée, tel que le nom d'une collectivité ou un titre. *Voir aussi* Sigle.

Affiche

Poster

Feuille ou placard destiné à l'affichage public.

Ascension voir **Ascension droite**

Ascension droite

Right ascension [USDMA]

Distance angulaire, mesurée de 0 h à 24 h, le long de l'équateur en direction de l'est, du point vernal de l'équinoxe au cercle horaire passant par le corps céleste.

Avant-titre

Avant-titre

Complément du titre introduisant le titre propre et se présentant au-dessus de celui-ci sur la source prescrite d'information pour la zone du titre et de la mention de responsabilité.

Bobine

Reel

Noyau circulaire à joues, percé d'un bout à l'autre et sur lequel s'enroule une bobine de film ou de bande magnétique ; utilisé pour enregistrer des microreproductions de texte et/ou d'images (microfilm en bobine) ou pour produire du son (bobine sonore), projeter des films cinématographiques (film en bobine) ou vidéo (bande vidéo sur bobine). Habituellement prévu pour être glissé dans un appareil de projection ou de sonorisation.

Bobine sonore voir **Bobine**

Bobine vidéo voir **Bobine**

Cahier (Monographies anciennes)

Gathering <older monographic resources>/Quire

Nombre de plis [d'une feuille] agencés les uns à l'intérieur des autres. Normalement, une feuille forme un cahier, mais si les pages imposées le sont par demi-feuilles ou autres fractions d'une imposition complète, la feuille imprimée peut former plusieurs cahiers. Plusieurs feuilles peuvent également être agencées en un seul cahier. Un folio (2o, 2:o, etc.) peut être formé par cahiers de quatre feuillets (deux feuilles par cahier) ou par cahiers de six, etc.

Carte questions-réponses

Flash card

Carte (ou autre support opaque) imprimée de mots, nombres ou images et conçue pour être montrée rapidement.

Carton (Monographies anciennes)

Inset <older monographic resources> [ODLIS]

Tout feuillet ou cahier imprimé à part, qui ne fait pas partie intégrante des cahiers réguliers mais qui est publié avec la ressource.

Cartouche

Cartridge

Pellicule ou bande magnétique unique, insérée de façon permanente dans un conteneur et dont les extrémités sont jointes pour permettre une lecture continue sans rembobinage, utilisée pour enregistrer des microreproductions de texte et/ou d'images (microfilm en cartouche), ou produire du son (cartouche son), des images animées (film en cartouche) ou de la vidéo (cartouche vidéo). Conçue d'ordinaire pour être insérée dans un dispositif d'affichage ou de lecture.

Cartouche vidéo voir **Cartouche**

Cassette

Cassette

Système de pellicule ou de bande magnétique insérée de façon permanente dans un conteneur, combinant une bobine débitrice et une bobine réceptrice en une unité amovible, et utilisé pour enregistrer des microreproductions de texte et/ou d'images (microfilm en cassette), ou pour produire du son (cassette son), des images animées (film en cassette) ou de la vidéo (cassette vidéo). Conçue d'ordinaire pour être insérée dans un dispositif d'affichage ou de lecture.

Cassette vidéo voir **Cassette**

Collation

Collation

Liste des signatures d'un livre, indiquant le nombre de feuillets dans chaque cahier.

Collection

Series (1)

Publication en série constituée d'un groupe de ressources distinctes publiées les unes après les autres, numérotées ou non et portant chacune, outre son propre titre propre, un titre collectif s'appliquant à l'ensemble et qui est le titre de la collection.

N.D.T. : Le deuxième emploi du terme anglais « series » correspond au terme français « série », voir à ce terme.

Collection principale

Main series

Collection comprenant une sous-collection ou plusieurs.

Collection de monographies voir Collection

Collectivité

Corporate body

Tout organisme ou groupe de personnes et/ou d'organismes identifié par un nom particulier. Ce terme comprend les manifestations et groupes occasionnels ayant un nom, comme les réunions, conférences, congrès, expéditions, expositions, festivals, et foires. Les exemples typiques de collectivités sont les associations, établissements, entreprises commerciales, entreprises sans but lucratif, administrations publiques, départements des administrations publiques, les collectivités religieuses et les conférences. *Voir aussi* Collectivité éditrice.

Collectivité éditrice

Issuing body

Collectivité sous les auspices de laquelle une ressource peut être publiée. La collectivité peut ou non être responsable de la publication sur le plan intellectuel ; elle peut ou non en être l'éditeur commercial.

Colophon

Colophon

Dans le cas particulier des livres des quinzième et seizième siècles et celui des livres publiés selon le mode asiatique jusqu'au vingtième siècle, le colophon peut donner l'information que l'on trouve normalement sur la page de titre dans les livres plus récents. *Voir aussi* Page de titre, Substitut de la page de titre, Achevé d'imprimer.

Complément du titre

Other title information

Mot, locution ou groupe de caractères, relié et subordonné au titre propre de la ressource. Le complément du titre peut aussi être relié et subordonné à d'autres titres (par exemple, titres parallèles, titres d'œuvres particulières contenues dans la ressource, titres dans les mentions de collection ou de sous-collection). Le complément du titre précise, explique ou complète le titre auquel il se rapporte ou indique le caractère, le contenu, etc. de la ressource ou des œuvres qu'elle contient ; il indique aussi le motif ou la circonstance à l'origine de la production de la ressource. Ce terme comprend les sous-titres et les avant-titres, mais non les autres titres trouvés dans la ressource en dehors des sources d'information prescrites pour la zone (par exemple, titres de dos, titres des conteneurs, titres des pochette, autres formes du titre propre).

Conducteur voir Partie de piano (violon, etc.) conducteur

Conteneur

Container

Tout conditionnement d'une ressource, d'un ensemble de ressources ou d'une partie de ressource, et qui est séparable physiquement du matériel qu'il abrite. La pochette, l'album ou l'étui, le coffret ou la chemise pour un ensemble de disquettes ou de disques sont considérés comme un conteneur ; une cassette ou une cartouche ne le sont pas. *Voir aussi* Support matériel.

Coordonnées (Ressources cartographiques)

Coordinates <cartographic resources> [USDMA, sous Geographic coordinates]

Mesures de latitude et longitude qui définissent la position d'un point à la surface de la Terre ou de tout autre globe céleste

Cotage (Musique notée)

Plate number <Notated music>

Numéro d'ordre attribué aux planches d'origine, qui figure maintenant au bas d'une page de musique notée et qui identifie les planches à partir desquelles une édition a été imprimée. Le cotage peut être constitué d'une combinaison de chiffres, de lettres et de symboles, où peut être inclus le nom d'un éditeur.

Couverture

Cover

Enveloppe extérieure d'une ressource bibliographique, quel qu'en soit le matériau.

Coordonnées géographiques *voir* **Coordonnées**

Cartouche son *voir* **Cartouche**

Cassette son *voir* **Cassette**

Date de protection (« P »)

Phonogram (« P ») date

Date accompagnée du symbole de copyright © des enregistrements sonores ; elle a des significations variables en fonction des différentes conventions et lois sur le copyright mais indique généralement la première date d'un enregistrement sonore.

Date de publication, production et/ou distribution

Date of publication, production, and/or distribution [ODLIS, sous Publication date]

Date à laquelle une ressource est officiellement offerte à la vente ou mise en distribution auprès du public, généralement donnée sous la forme d'une année ; cette date diffère des dates relatives à la responsabilité intellectuelle, telles que des dates de composition.

Déclinaison

Declination [USDMA]

Distance angulaire d'un corps sur la sphère céleste mesurée au nord ou au sud à 90° de l'équateur céleste le long du cercle horaire de ce corps ; comparable à la latitude sur la sphère terrestre.

Description à plusieurs niveaux

Multi-level description

Méthode de description bibliographique fondée sur la répartition des informations descriptives sur deux niveaux ou plus de deux. Le premier niveau contient les informations communes à l'ensemble de la ressource ou à la ressource principale. Le deuxième niveau et les niveaux suivants contiennent les informations relatives à l'unité particulière ou à une autre unité.

Description bibliographique

Bibliographic description

Ensemble de données bibliographiques qui décrivent et identifient une ressource.

Diapositive

Slide

Image en deux dimensions sur une pellicule ou autre matériau transparent et montée sur un cadre ; conçue pour être visualisée au moyen d'un projecteur ou d'une visionneuse.

Dimensions

Dimensions

Mesures linéaires (hauteur, largeur, profondeur) d'une ressource et/ou, dans le cas de ressources qui demandent un équipement pour leur utilisation, les dimensions nécessaires à l'utilisation de la ressource.

Diorama

Diorama

Représentation tridimensionnelle d'une scène, créée en plaçant des objets, des personnages, etc., devant un décor peint en deux dimensions.

Directeur de production (Enregistrements sonores) *voir* **Directeur artistique (Enregistrements sonores)**

Directeur artistique (Enregistrements sonores)

Producer <Sound recording>

Personne qui a la responsabilité technique de la fixation du son. Un producteur peut aussi être responsable, à des degrés variables, de certains aspects créatifs ou autres d'un enregistrement sonore.

Disque

Sound disc

- 1) Disque en matière plastique ou autre, sur lequel sont enregistrées des vibrations sonores.
- 2) Disque optique où l'encodage du son se fait numériquement sur une surface métallique protégée par du plastique polycarbonate.

Document voir **Ressource**

Documentation

Documentation

Informations publiées avec la ressource par l'éditeur, le créateur, etc. ; généralement elle figure sous la forme de manuels ou de guides (parfois électroniques) et indique comment installer et utiliser la ressource et en assurer la maintenance. *Voir aussi* Matériel d'accompagnement.

Documentation d'accompagnement voir **Documentation**

Dos à dos

Back-to-back

Forme de reliure dans laquelle deux textes sont reliés ensemble, chacun d'eux commençant à l'une des couvertures et les pages gardant la même orientation par rapport au dos, par exemple un texte en français et un texte en arabe reliés ensemble. *Voir aussi* Tête-bêche.

Échelle (Ressource cartographique)

Scale (Cartographic resource)

Rapport entre les distances sur la ressource et les distances réelles représentées.

Écran-titre (Ressources électroniques)

Title screen <electronic resources> [AACR2]

Affichage de données qui comprennent le titre propre et généralement, mais non nécessairement, la mention de responsabilité et les données de publication.

Éditeur

Publisher [ODLIS]

Personne ou collectivité qui prépare et publie une ressource en vue de sa vente ou de sa distribution au public, normalement sur la base d'un contrat légal où l'éditeur se voit garantir certains droits exclusifs contre le fait de prendre le risque financier de publier et où il agrée le fait de donner une compensation à l'auteur, en général sous la forme d'un partage des profits. Dans le livre ancien, l'éditeur et l'imprimeur sont souvent la même personne mais depuis le milieu du 19e siècle les deux fonctions sont remplies par des entités distinctes.

Éditeur phonographique (Enregistrements sonores)

Production company <Sound recording>

Recording company <sound recordings>

Société responsable de la création d'un enregistrement sonore ou de sa duplication de masse (par exemple, le pressage de disques ou la duplication de bandes magnétiques).

Édition

Edition

Tous les exemplaires d'une ressource publiés par la même maison d'édition ou groupe d'édition ou par une personne, et produits pour la plupart à partir d'une même composition originale.

Pour les monographies anciennes, tous les exemplaires d'une ressource publiés à n'importe quelle date à partir de la même composition typographique. *Voir aussi* Reproduction en fac-similé, Impression, Tirage (Monographies imprimées), État (Monographies anciennes), Forme d'imposition, Imposition, Variante d'exemplaire.

Édition

Reissue

Lot de fabrication d'exemplaires d'une ressource, identifié par un nom ou par autre chose, produit à partir de la matrice de l'édition originale, sous la même présentation matérielle, et émis par la même maison d'édition ou de production.

Élément

Element

Mot, locution ou groupe de caractères, représentant une unité d'information bibliographique distincte et faisant partie d'une zone de la description bibliographique.

Empreinte (Monographies anciennes)

Fingerprint <older monographic resources>

Groupe de caractères relevés dans une ressource dans le seul but d'identifier son édition. L'empreinte consiste en un certain nombre de caractères relevés dans quelques endroits bien déterminés dans le texte de la ressource ; ces caractères sont suivis d'un nombre qui indique la source d'un caractère ou des caractères et/ou d'une lettre indiquant le sens des pontuseaux et/ou la date qui figure dans la zone de publication, production, distribution, etc.

Encart

Insert [ODLIS]

Ressource publiée avec une autre ressource où elle est insérée, de façon libre ou fixe, régulièrement ou occasionnellement. Tout document imprimé, tel qu'une carte, une illustration, un formulaire d'abonnement, un supplément d'annonces, etc., glissé librement (non attaché) à l'intérieur d'un livre ou d'un périodique et qui n'en fait pas partie intégrante. *Voir aussi* Matériel d'accompagnement, Titre commun, Titre dépendant.

Encart

Inset [ODLIS]

En reliure, section de deux feuillets (ou plus) placés dans une autre section de telle façon que le pli extérieur de chacune soit cousu dans un même passage de fil. La section insérée peut border la section principale (pages de garde) ou être placée au milieu ou à un endroit quelconque de celle-ci.

L'encartage est utilisé pour inclure des planches sans avoir à dérouler tout le processus, chronophage, du montage en hors-texte.

Fait également référence à une figure, une carte ou une illustration en plus petit imprimée à l'intérieur de la zone représentée par une carte ou par une illustration plus grande ; en général elle est délimitée par des lignes de bordure.

Enregistrement en mode horizontal

Comic mode [ODLIS]

Arrangement d'images successives sur microfilm et films fixes dont la base de chaque image est parallèle aux bords de la pellicule. *Voir aussi* Enregistrement en mode vertical).

Enregistrement en mode vertical

Cine mode

Arrangement d'images successives sur microfilm ou film fixe dont la base de chaque image est perpendiculaire aux bords de la pellicule. *Voir aussi* Enregistrement en mode horizontal).

Enregistrement sonore

Sound recording

Enregistrement de vibrations sonores par des moyens mécaniques ou électriques, de manière à reproduire le son.

Enregistrement vidéo

Videorecording

Enregistrement d'images, généralement animées et accompagnées de son, conçu pour être reproduit sur l'écran d'un récepteur de télévision ou d'un autre appareil électronique.

Époque (Ressources cartographiques)

Epoch <cartographic resources> [USDMA]

Moment arbitraire dans le temps auquel font référence les mesures de position d'un corps céleste ou l'orientation d'une orbite.

Équinoxe (Ressources cartographiques)

Equinox <cartographic resources> [USDMA].

Un des deux points d'intersection de l'écliptique et de l'équateur céleste, occupé par le soleil quand sa déclinaison est de 0°.

Estampe

Print

Eau-forte, gravure, lithographie, etc., dans une édition d'artiste à tirage limité.

État (Monographies anciennes)

State <older monographic resources>

Variation dans une ressource qui la distingue d'autres exemplaires de la même impression ou édition, à ceci près que l'éditeur ne l'a pas identifiée comme étant vraiment une publication séparée. *Voir aussi* Édition, Impression, Tirage.

Fascicule

Fascicle [AACR2]

Division d'une ressource imprimée qui, pour faciliter l'impression ou la publication, est publiée par petites tranches, normalement incomplètes par elles-mêmes et qui ne coïncident pas nécessairement avec une division formelle en parties, etc.

En général le fascicule est temporairement protégé par une bande de papier. Il peut ou non être numéroté. Un fascicule se distingue d'une partie par le fait d'être une division temporaire d'un ouvrage plutôt que d'en être une partie composante formelle .

Faux-titre

Half title [ODLIS]

Titre d'un livre tel qu'imprimé, en entier ou en abrégé, au recto d'un feuillet précédant la page de titre, normalement dans une typographie plus petite que celle du titre propre sur la page de titre.

Feuille

Sheet

Dans la zone de la description matérielle, désigne une seule pièce de papier imprimée sur un ou deux côtés, sauf un placard.

Feuille (Monographies anciennes)

Sheet <older monographic resources>

Pièce de papier ou de tout autre matériau, fabriquée dans une taille permettant de couvrir la forme d'imposition d'une presse à imprimer.

Feuillet

Leaf [AACR2]

Une des unités formée par le pliage d'une feuille ou d'une demi-feuille originale de papier, parchemin, etc., afin de former une partie d'un livre, d'une brochure, d'une revue, etc. ; chaque feuillet est constitué de deux pages, une sur chaque face, dont soit l'une soit les deux peut être blanche.

Film cinématographique

Motion picture

Pellicule, avec ou sans piste sonore magnétique ou optique, porteuse d'une séquence d'images créant l'illusion du mouvement lorsque ces dernières sont projetées en succession rapide.

Film en bobine voir Bobine

Film en boucle

Filmloop [ODLIS]

Film durant au maximum 4 minutes et demi, sur une pellicule de 8 mm généralement enfermée dans une cartouche et dont les extrémités sont collées pour former une boucle continue.

Film en cartouche voir Cartouche

Film en cassette voir Casette

Film fixe

Filmstrip

Rouleau de pellicule, généralement de 16 mm ou 35 mm, comportant une succession d'images conçues pour être visionnées une par une, avec ou sans son intégral. Si le côté le plus court de l'image est parallèle aux perforations, le film est dit « à image simple ». Si le côté le plus long de l'image est parallèle aux perforations, il est dit « à image double ».

Format

Format

En général, terme faisant référence à la présentation matérielle spécifique d'une ressource.

Format (Ressources électroniques)

Format <Electronic resources>

Mode d'agencement des données sur un support d'entrée, de sortie ou de stockage. *Voir aussi* Support, Support matériel.

Format (Monographie ancienne)

Format <older monographic resources>

Indication du nombre de pages imposées pour chaque imposition. Dans un folio (2o, 2:o, etc.), il y a deux pages pour une imposition ; dans un quarto (4o, 4:o, etc.), il y en a quatre ; dans un octavo (8o, 8:o, etc.), huit, et ainsi de suite.

Format bibliographique voir **Format (Monographies anciennes)**

Forme d'imposition

Type-forme, Form/forme

Combinaison d'impositions, disposées et serrées dans un châssis, pour l'impression sur un côté d'une feuille.

Forme du contenu

Content form

Forme(s) fondamentale(s) exprimant le contenu d'une ressource

Fraction représentative

Representative fraction [USDMA]

Échelle d'une carte terrestre ou nautique exprimée sous la forme d'une fraction ou d'un rapport.

Fusion (Ressources continues)

Merger <continuing resources>

Union de deux ressources continues (ou plus) pour former une nouvelle ressource continue ; les ressources continues qui ont fusionné perdent alors leur précédente identité distincte.

Hologramme

Hologram

Image en trois dimensions réalisée selon un procédé fondé sur le principe de l'interférence de la lumière.

Identificateur de ressource

Resource identifier

Numéro ou indication alphanumérique, associé à une ressource et l'identifiant selon une norme internationale, tel qu'un Numéro international normalisé du livre ou un Numéro international normalisé des publications en série, ou bien une indication attribuée par un éditeur.

Illustration

Illustration

Figure, image ou toute autre représentation graphique se trouvant à l'intérieur d'une ressource.

Illustration en couleur

Coloured illustration

Illustration comprenant toute couleur ; le noir, le blanc et les teintes de gris ne sont pas considérés comme des couleurs.

Image didactique

Study print

Image accompagnée de questions ou d'explications souvent imprimées au verso.

Image fixe

Graphic

Image (ou série d'images) en deux dimensions, produite dans sa forme originale par des techniques telles que le dessin, la gravure, la peinture ou la photographie. Les images fixes sont normalement accessibles à l'œil nu, quoique dans un cas (les vues stéréoscopiques), leur utilisation nécessite un matériel de visualisation spécial.

Importance matérielle

Extent

Nombre des unités et/ou des sous-unités constituant la ressource, par exemple les volumes et/ou les pages d'un texte imprimé, les images d'un film fixe, la durée ou le minutage d'une ressource audiovisuelle.

Imposition

Type-page

Arrangement de caractères typographiques mobiles dans la forme utilisée pour imprimer une page sur une feuille.

Impression

Impression

1) Tous les exemplaires d'une édition produits en une seule fois ou en une seule opération.

2) Tous les exemplaires des feuilles d'une ressource imprimés en un seul tirage à partir de la même imposition. *Voir aussi* Édition, Tirage (Monographies imprimées), État (Monographies anciennes), Variante d'exemplaire.

Imprimeur

Printer [ODLIS]

Personne ou société qui imprime une ressource imprimée, différente de l'éditeur qui publie la ressource et du libraire qui l'offre à la vente ; au début de l'imprimerie, l'imprimeur et l'éditeur sont souvent la même personne.

Indication d'ordre de partie (Ressources en plusieurs parties)

Part designation <multipart resources>

Numérotation suivant le titre commun, qui seule ou jointe à un titre de partie, sert à distinguer une partie d'une autre.

Indication d'ordre de section

Section designation

Numérotation transcrite à la suite du titre commun, et qui, seule ou avec un titre de section, sert à distinguer une partie dans un groupe de ressources reliées entre elles et portant un titre commun. *Voir aussi* Indication d'ordre de sous-collection.

Indication d'ordre de sous-collection

Subseries designation

Numérotation qui suit le titre de la collection principale et qui peut se présenter seule ou associée au titre de la sous-collection. *Voir aussi* Indication d'ordre de section.

Indication d'ordre du titre dépendant

Dependent title designation

Numérotation qui, seule ou avec un titre dépendant, sert à distinguer une ressource entre deux ou plus de deux ressources ayant une relation et portant un titre commun. *Voir aussi* Indication d'ordre de section, Indication d'ordre de sous-collection.

ISBN (Numéro international normalisé du livre)

ISBN (International Standard Book Number)

Numéro qui identifie de façon unique un livre ou un produit de même type, tel que défini par la norme internationale ISO 2108.

ISMN (Numéro international normalisé pour la musique)

ISMN (International Standard Music Number)

Numéro qui identifie de façon unique une publication de musique notée, tel que défini par la norme internationale ISO 10957.

ISRC (Code international normalisé d'enregistrement)

ISRC (International Standard Recording Code)

Code qui identifie de façon unique un enregistrement sonore ou un enregistrement vidéo musical, tel que défini par la norme internationale ISO 3901.

ISSN (Numéro international normalisé des publications en série)

ISSN (International Standard Serial Number)

Numéro à huit chiffres attribué à une ressource continue par le réseau ISSN, tel que défini par la norme internationale ISO 3297.

Itération

Iteration

Instance d'une ressource intégratrice, au moment de sa première publication ou au moment d'une mise à jour.

Jeu

Game

Ensemble d'objets conçu dans un but ludique et/ou éducatif et à utiliser selon des règles prescrites.

Journal

Newspaper

Publication en série publiée à intervalles rapprochés, en général quotidiens, hebdomadaires ou bihebdomadaires ; elle mentionne les événements et traite de sujets d'actualité et d'intérêt général.

Kit voir Ressource multisupport**Lieu de publication**

Place of publication [ODLIS]

Lieu géographique où est publiée une ressource, généralement donné sur la source d'information sous la forme d'un nom de ville.

Livraison (Publication en série)

Issue <Serials>

Une des parties successives d'une publication en série.

Logo

Logo [ODLIS]

Emblème ou motif graphique utilisé sur ses publications et son matériel publicitaire comme marque commerciale ou symbole de son identité, par une compagnie, un organisme, un établissement ou une institution.

Marque

Label name

Marque ou marque commerciale associée à tous les produits d'une maison d'édition ou d'une société de production ou à certains de ceux-ci seulement, en particulier aux enregistrements sonores.

Marque commerciale voir Marque**Matériel d'accompagnement**

Accompanying material

Tout matériel publié avec la ressource décrite, et conçu pour être utilisé avec elles. *Voir aussi* Documentation, Encart.

Mention du matériel d'accompagnement

Accompanying material statement

Brève description du matériel d'accompagnement.

Mention d'édition

Edition statement

Mot, locution ou groupe de caractères indiquant que la ressource appartient à une édition.

Mention de collection

Series statement

Mention identifiant une collection ou une monographie en plusieurs parties à laquelle appartient une ressource, y compris toute numérotation de la ressource au sein de la collection ou de la monographie en plusieurs parties.

Mention de responsabilité

Statement of responsibility [AACR2]

Mention transcrite à partir de la ressource décrite, relative à des personnes responsables du contenu intellectuel ou artistique de la ressource, à des collectivités à l'origine du contenu de la ressource ou bien relative à des personnes ou des collectivités responsables de l'exécution du contenu de la ressource.

Mentionner/Noter/Relever/Reporter (Verbe)

Record (verb)

Établir une description à partir des informations dérivées ou obtenues d'une ressource plutôt que de copier exactement les informations textuelles. *Voir aussi* Transcrire.

N.D.T. : La traduction en français du verbe « record », introduit dans le vocabulaire de l'ISBD à partir de l'édition 2007, dépend du contexte.

Microfiche

Microfiche

Feuille rectangulaire de pellicule portant une série de microphotographies disposées selon deux axes. Les microfiches portent en général un titre et d'autres renseignements bibliographiques lisibles sans grossissement.

Microfilm en bande

Microfilm slip

Court morceau de microfilm non contenu dans une bobine.

Microfilm en bobine *voir* **Bobine**

Microfilm en cartouche *voir* **Cartouche**

Microfilm en cassette *voir* **Cassette**

Microforme

Microform

Ressource dont les images sont trop petites pour être lues à l'œil nu mais dont l'agrandissement est prévu pour la lecture.

Micro-opaque

Microopaque

Carte rectangulaire opaque portant une série de microphotographies disposées selon deux axes.

Monographie

Monographic resource

Ressource complète en une seule partie ou destinée à être complète en un nombre déterminé de parties.

Monographie ancienne

Older monographic resource

Ressource produite avant l'introduction de l'impression mécanique au dix-neuvième siècle, y compris les ressources publiées pour le marché ainsi que celles publiées en un petit nombre d'exemplaires ou même en exemplaire unique, pour une distribution limitée ou privée.

Monographie en plusieurs parties

Multipart monographic resource

Monographie comprenant un nombre déterminé de parties physiquement séparées, ces parties ayant été conçues et publiées pour former une unité. Les parties distinctes peuvent avoir leurs propres titres et mentions de responsabilités. Nulle partie ne peut être vue comme la plus importante.

Modalités d'acquisition

Terms of availability

Conditions auxquelles une ressource peut être obtenue, par exemple le prix d'une ressource mise en vente ou une mention de mise à disposition payante ou gratuite de la ressource.

Musique notée

Notated music

Ressource montrant de la musique sous une forme destinée à la lecture et reproduite par impression traditionnelle, par photocopie, par offset, par numérisation, etc. La musique notée englobe la musique destinée à être exécutée, les méthodes, les études, les exercices ainsi que les fac-similés de manuscrits musicaux.

Nom de fichier

File name

Nom composé en général d'un nombre limité de caractères alphanumériques utilisés à fin d'identification d'un fichier de données ou d'un programme d'ordinateur. Appelé aussi « nom de l'ensemble de données ».

Noter voir Mentionner

Norme de contenu

Content standard

Ensemble de règles détaillées en vue de préparer des notices bibliographiques pour décrire et représenter les ressources entrées dans une collection de bibliothèque ou d'archives. Une norme de contenu est établie pour maintenir la cohérence à l'intérieur d'un catalogue et entre les catalogues de bibliothèques ou d'archives utilisant la même norme. Le mot « contenu » fait référence au contenu de la notice bibliographique ou notice descriptive et non au contenu de la ressource décrite.

Nom de l'ensemble de données voir Nom de fichier

Numéro d'éditeur (Musique notée)

Publisher's number <(Notated music)>

Numéro d'ordre qui peut être donné par les éditeurs de musique et qui figure d'ordinaire sur les pages de titre de leurs ressources de musique notée ; prévu pour identifier cette ressource et en faciliter la commande et la distribution. Il peut comprendre le nom de l'éditeur.

Numéro de catalogue

Catalogue number

Numéro d'identification qu'une marque phonographique attribue à un enregistrement

Numérotation

Numbering

Identification de chacune des livraisons ou parties successives d'une ressource. La numérotation peut être un nombre, une lettre, tout autre caractère ou la combinaison de ces éléments, accompagnés ou non d'un mot (volume, numéro, etc.) et/ou d'une mention de chronologie.

Orle (Ressources cartographiques)

Neat line <Cartographic resource>

Ligne, habituellement grille ou graticule, qui délimite le détail d'une carte.

Ours

Masthead

Mention du titre, du propriétaire, des éditeurs, etc., d'un journal ou d'une revue ; bien que sa localisation varie, il se retrouve en général : pour les journaux, sur la page éditoriale ou en tête de la première page ; pour les revues, sur la page du sommaire.

N.D.T. : Désigné parfois sous l'appellation « générique » ou « encadré ».

Page de titre

Title page

Page située normalement au début d'une ressource imprimée et qui présente l'information la plus complète sur cette ressource et sur la ou les œuvres que celle-ci contient. Elle porte un titre et généralement, mais non nécessairement, l'information la plus complète sur le titre, une mention de responsabilité et tout ou partie de la mention de publication. *Voir aussi* *Achevé d'imprimer*, *Colophon*.

Page de titre analytique

Analytical title page

Page de titre d'une monographie appartenant à une collection de monographies ou d'une partie ayant un titre particulier d'une monographie en plusieurs parties

Page de titre de collection

Series title page

Page de titre supplémentaire portant le titre propre de la collection et généralement mais non nécessairement, d'autres informations sur la collection (par exemple, mention de responsabilité, indication de numérotation, données de publication, titre de la ressource au sein de la collection).

Pagination

Pagination

Numérotation séquentielle des pages d'un texte imprimé ; pour le propos de l'ISBD, ce terme comprend la numérotation des feuillets, colonnes, etc.

Panneau mural

Wallchart

Feuille opaque destinée à l'affichage et montrant des données sous forme graphique ou tabulaire.

Partie (Musique notée)

Part <Notated music>

Musique imprimée destinée à un des exécutants dans un ensemble. *Voir aussi* *Partie de piano* (violon, etc.) *conducteur*

Partie de musique voir Partie**Partie de piano (violon, etc.) conducteur**

Piano (violin, etc.) conductor part

Partie pour l'exécution où la notation des entrées a été ajoutée pour permettre aussi à l'exécutant de diriger ; appelée parfois « partition de piano (violon, etc.) conducteur ».

Parties liminaires

Preliminaries

Page(s) de titre (ou substitut de la page de titre) avec leurs versos, ainsi que toute page précédant la ou les page(s) de titre (ou substitut de la page de titre).

Partition

Score

Musique notée, composée d'une série de portées présentant simultanément toutes les parties d'une œuvre musicale en les superposant, de sorte que les parties puissent être lues simultanément ; une œuvre pour instrument seul ou voix seule ne peut être exprimée sous la forme d'une partition. *Voir aussi* *Partition de chœur*, *Partition réduite*, *Partition condensée*, *Partition miniature*, *Partition vocale*

Partition condensée

Condensed score

Présentation des parties principales seulement, sur un minimum de portées, en général organisées par sections instrumentales.

Partition de chœur

Chorus score

Présentation en forme de partition des seules parties chorales d'une œuvre pour voix et instruments, sans les parties instrumentales.

Partition de travail voir **Partition miniature**

Partition miniature

Miniature score

Partition, en principe non destinée à l'exécution et publiée généralement en format réduit, parfois dénommée « partition de poche » ou « partition de travail ».

Partition réduite

Close score

Présentation de toutes les parties musicales sur un minimum de portées, en général deux.

Partition vocale

Vocal score

Notation musicale d'une œuvre pour voix et instruments avec les parties vocales sous forme de partition et les parties instrumentales sous forme de réduction pour piano.

Périodicité

Frequency

Intervalle de parution des livraisons d'une publication en série ou des mises à jour d'une ressource intégratrice, par exemple quotidienne, hebdomadaire, mensuelle, annuelle.

Photographie

Photograph

Impression opaque produite par l'action de la lumière sur une pellicule sensible.

Placard

Broadsheet/Broadside

Feuille publiée séparément, imprimée sur une seule face et conçue pour être lue dépliée ; elle est généralement destinée à l'affichage, à la distribution auprès du public ou à la vente : par exemple, une proclamation, un prospectus, une feuille de chanson, une feuille d'informations.

Planche

Plate

Feuillet au contenu illustratif, avec ou sans légende, ne faisant pas partie de la séquence liminaire ou de la séquence principale des pages ou feuillets ou bien ne faisant pas partie intégrante d'un cahier de feuillets de texte. Dans le cas des monographies anciennes, les planches sont toujours des feuillets imprimés selon une technique différente de la typographie. Les planches peuvent comprendre des feuillets qui ne contiennent pas d'autre matériel imprimé que du texte gravé. *Voir aussi* Illustration.

Ponctuation prescrite

Prescribed punctuation

Ponctuation, introduite par l'établissement de catalogage selon les exigences de l'ISBD, et qui précède ou encadre un élément ou une zone de la description bibliographique.

Présentation musicale

Music format

Musical presentation format

Apparence formelle sous laquelle se présente une ressource de musique notée dans la ressource décrite (par exemple, partition, parties, etc.).

Producteur (Ressources électroniques)

Producer <Electronic resources>

Personne ou collectivité ayant la responsabilité financière et/ou administrative des processus physiques d'élaboration d'une ressource électronique. Des responsabilités particulières peuvent concerner, à des degrés divers, les aspects créatifs et techniques d'une œuvre donnée, y compris la collecte des données et leur conversion sous forme informatisée.

Producteur (Film cinématographique)

Producer <Motion picture>

Personne qui a l'entière responsabilité de faire exister un film cinématographique. Des responsabilités particulières peuvent concerner, à des degrés divers, les aspects créatifs et techniques d'une production donnée.

Projection (Ressources cartographiques)

Map projection <cartographic resources> [USDMA, sous Map projection]

Dessin systématique de lignes sur une surface plane pour représenter les parallèles (latitude) et les méridiens (longitude) de la Terre ou d'une section d'icelle ou bien d'un autre globe céleste.

Projection cartographique voir **Projection**

Publication voir **Ressource**

Publication à feuillets mobiles voir **Publication à feuillets mobiles à mise à jour**

Publication à feuillets mobiles à mise à jour

Updating loose-leaf

Ressource intégratrice constituée d'un ou plusieurs volumes de base mis à jour par des pages distinctes qui sont insérées, retirées et/ou substituées.

Publication en série

Serial

Ressource continue, publiée en une succession de livraisons ou parties distinctes portant en général une numérotation, et sans fin prédéterminée. Les publications en série comprennent les revues, les magazines, les revues électroniques, les répertoires permanents, les rapports annuels, les journaux et les collections de monographies.

Publié avec

Issued with

Formulation utilisée pour désigner une ressource telle qu'un éditeur l'a agencée avec une ou plus d'une ressource différente et publiée avec elle ; en général les pages de titre sont séparées ainsi que les paginations. *Voir aussi* Relié avec.

Qualificatif du contenu

Content qualification

Type de contenu, présence ou absence de mouvement, dimensionnalité et nature du sens sollicité d'une ressource

Réimpression

Reprint (2)

Nouvelle impression faite à partir de, ou dérivée de la matrice d'une impression antérieure.

N.D.T. : Le premier emploi du terme anglais « Reprint » correspond au terme français « Reprint ». Voir à ce terme.

Relever voir **Mentionner**

Relié avec

Bound with

Formulation utilisée pour désigner une ressource imprimée contenue dans un volume avec une ou plusieurs autres ressources, dont l'ordre de présentation et la reliure sont postérieurs à leur publication. Utilisée dans l'information relative à l'exemplaire.

Reporter voir **Mentionner**

Reprint

Reprint (1)

Nouvelle édition reproduisant aussi exactement que possible le texte d'une édition antérieure.

N.D.T. : Le deuxième emploi du terme anglais « Reprint » correspond au terme français « Réimpression ». Voir à ce terme.

Reprint en fac-similé voir **Reproduction en fac-similé**

Reproduction d'œuvre d'art

Art reproduction

Reproduction mécanique d'une œuvre d'art dans une édition commerciale.

Reproduction en fac-similé

Facsimile reproduction

Nouvelle édition d'une ressource dont la partie principale est une reproduction exacte des pages originales d'une édition antérieure. Elle est normalement assurée par un éditeur différent de celui de la ressource originale et comporte souvent une page de titre et une introduction qui lui sont propres.

Résolution (Images fixes)

Resolution (graphic resources)

La plus petite unité de mesure utilisée pour enregistrer les données d'une image numérisée, exprimée en points par pouce, pixels par ligne ou lignes par millimètres. Elle indique la quantité d'information qui se trouve dans un pixel de l'image.

Résolution (Ressources cartographiques)

Resolution (cartographic resources)

La précision avec laquelle une échelle cartographique donnée peut décrire la localisation et la forme d'accidents géographiques. Plus l'échelle est grande, plus haute est la résolution possible. Au fur et à mesure que décroît une échelle cartographique, la résolution diminue et les limites des accidents doivent être lissées, simplifiées ou totalement négligées : de petites zones, par exemple, peuvent devoir être représentées comme des points. Une image à un mètre de résolution signifie que chaque pixel dans l'image représente un mètre carré au sol.

Ressource

Resource

Entité, matérielle ou immatérielle, ayant un contenu intellectuel et/ou artistique, conçue, produite et/ou publiée comme un tout et formant la base d'une seule description bibliographique. Les ressources comprennent du texte, de la musique, des images fixes et animées, des représentations graphiques, des cartes, des enregistrements sonores et vidéo, des données ou des programmes électroniques, y compris celles qui sont publiées en série. *Voir aussi* Ressource dans son ensemble.

Ressource audiovisuelle

Audiovisual resource

Ressource sur un support qui combine du son à des images, par exemple un film cinématographique ou un enregistrement vidéo avec piste sonore ou bien une présentation par diapositives synchronisées avec une bande magnétique audio.

Ressource bibliographique voir **Ressource**

Ressource cartographique

Cartographic resource

Représentation, en totalité ou en partie et à n'importe quelle échelle, de la terre ou de tout autre corps céleste, telle que : les cartes et plans en deux ou trois dimensions ; les cartes aéronautiques, nautiques et célestes ; les globes ; les blocs diagrammes ; les coupures ; les photographies aériennes, spatiales ou par satellite ; l'imagerie de télédétection ; les atlas ; les vues à vol d'oiseau.

Ressource continue

Continuing resource

Ressource dont la publication se poursuit au cours du temps sans que la fin en soit prédéterminée. Une ressource continue est soit une publication en série soit une ressource intégratrice permanente.

Ressource dans son ensemble

Whole resource

Entité qui comprend la ressource elle-même, son conteneur, la documentation et le matériel d'accompagnement, produite et/ou publiée comme un tout et qui forme la base d'une seule description bibliographique. *Voir aussi* Ressource.

Ressource électronique

Electronic resource

Ressource composée de documents utilisables par ordinateur, y compris les documents nécessitant l'usage d'un périphérique relié à un ordinateur (par exemple, un lecteur de cédérom) ; les ressources peuvent ou non être utilisées de façon interactive.

Il existe deux types de ressources électroniques : les données (informations sous forme de chiffres, de lettres, de présentations graphiques, d'images, de sons ou d'une combinaison de ces éléments) et les programmes (instructions ou routines exécutant certaines tâches dont le traitement des données). En outre, ces deux types de ressources peuvent être combinés pour comprendre à la fois des données et des programmes (par exemple, des logiciels éducatifs accompagnés de texte, des présentations graphiques et des programmes).

Cette définition s'applique à la plupart des ressources trouvées généralement sur le marché et à celles qui sont accessibles via un système de télécommunication. En font partie, cependant, les ressources produites et/ou générées pour une distribution limitée, pour une commande particulière payante ou sur demande. Une ressource enregistrée dans une mémoire permanente à l'intérieur de l'ordinateur (mémoire ROM) est considérée comme faisant partie du dispositif dans lequel elle est stockée ; si elle est cataloguée, elle est traitée comme une ressource électronique accessible en ligne.

Ne font pas partie du domaine d'application de l'ISBD les jouets à programme, les calculatrices et autres objets à programme.

Ressource en plusieurs parties

Multipart resource

Ressource composée de parties distinctes, conçues, créées, réalisées ou agencées pour former une unité. Une ressource en plusieurs parties peut être une monographie en plusieurs parties ou une publication en série.

Ressource imprimée

Printed resource

Ressource sous une forme lisible à l'œil nu ou sous une forme en relief à l'usage des mal-voyants, y compris une ressource publiée pour une distribution limitée ou pour une vente à la demande.

Ressource intégratrice

Integrating resource

Ressource augmentée ou modifiée par des mises à jour qui ne restent pas distinctes mais qui sont intégrées à l'ensemble de la ressource. Les ressources intégratrices peuvent être finies ou continues. Les ressources intégratrices comprennent les publications à feuillets mobiles à mise à jour et les sites Web à mise à jour.

Ressource multisupport

Multimedia resource

Ressource comprenant au minimum deux supports différents ou deux formes différentes du même support dont aucune ne peut être identifiée comme la plus grande importante. En général la ressource est prévue pour être utilisée comme un tout. *Voir aussi* Support.

Ressource visuelle

Visual resource

Ressource dont le contenu est principalement véhiculé au moyen d'images, fixes ou animées, projetées ou non, par exemples des représentations graphiques, des films cinématographiques, des enregistrements vidéo.

Scission

Split

Division d'une ressource continue en deux nouvelles ressources continues distinctes (ou plus de deux).

Section (Ressources continues)

Section <continuing resources>

Partie d'un groupe de ressources liées entre elles et portant un titre commun. La section traite en général d'une catégorie particulière de sujet et est identifiée par le titre commun du groupe et par un titre de section et/ou une indication d'ordre de section. Les sections peuvent comporter deux niveaux hiérarchiques ou plus (sous-sections).

Série

Series (2)

Suite numérotée de livraisons ou parties à l'intérieur d'une publication en série (par exemple, Notes and queries, 1st series, 2nd series, etc.) .

N.D.T. : Le premier emploi du terme anglais «series» correspond au terme français «collection». Voir à ce terme.

Série cartographique

Map series

Unités cartographiques en relation mais physiquement et bibliographiquement distinctes et dont la publication est envisagée comme un tout par le ou les producteurs, ou bien par la ou les collectivités éditrices. Le traitement bibliographique prévoit d'identifier la série de façon collective grâce à tout élément ou combinaison d'éléments communs comprenant un intitulé commun (par exemple, un titre collectif, une numérotation ou une combinaison des deux), un système d'identification des feuilles (y compris un système de numérotation séquentielle ou chronologique), une échelle, un éditeur, des spécifications cartographiques, un format commun, etc.

Sigle

Initialism

Lettres initiales du nom d'un organisme ou d'une autre entité, ou de tout groupe de mots. Voir aussi Acronyme.

Signature (Monographies anciennes)

Signature <older monographic resources>

Lettre(s), chiffre(s) ou symbole(s) généralement imprimés en bas de la première page et au recto des pages suivantes de chaque cahier d'une ressource, afin de permettre l'impression, le pliage et l'assemblage corrects d'une ressource.

Société de production (Film cinématographique)

Production company <Motion picture>

Société exerçant l'entière responsabilité de l'organisation et de la gestion financière et technique lors de la création d'un film cinématographique.

Source d'information principale voir Source d'information privilégiée

Source d'information privilégiée

Preferred source of information

Source de données bibliographiques à choisir comme source à partir de laquelle est préparée une description bibliographique (ou une partie de celle-ci) ; elle contient le titre et elle est en général la source d'information la plus complète sur la ressource ; elle est choisie selon un ordre préférentiel qui dépend du type de ressource.

Sources d'information voir Source d'information privilégiée, Sources prescrites d'information

Sources prescrites d'information

Prescribed sources of information

Source ou sources d'où l'on extrait les informations à faire figurer dans chaque élément ou zone de la description bibliographique. Les informations prises en dehors des sources prescrites sont encadrées entre crochets

Sous-collection

Subseries

Collection qui se présente comme une partie d'une collection principale. La sous-collection peut ou non avoir un titre dépendant de celui de la collection principale. La sous-collection peut être numérotée ou non. *Voir aussi* Titre commun, Titre dépendant.

Substitut de la page de titre

Title-page substitute

Page, fraction de page, ou toute autre partie d'une ressource imprimée, comprenant l'information donnée habituellement sur une page de titre et qui, en l'absence de celle-ci, peut en tenir lieu (par exemple, couverture, manchette, ours, pages éditoriales, première page de musique, achevé d'imprimer). *Voir aussi* Achevé d'imprimer, Colophon.

Supplément

Supplement

Ressource, généralement publiée séparément, qui complète la ressource principale, en la mettant à jour, en la continuant d'une autre manière ou en traitant un sujet particulier qui n'y figure pas. Un supplément peut porter ou non un titre dépendant de celui de la ressource principale. *Voir aussi* Titre commun, Titre dépendant.

Support

Medium

Matériau ou substance physique (papier, pellicule, bande magnétique, disque optique, etc.) contenant et restituant de l'information. *Voir aussi* Format (Ressources électroniques), Ressource multisupport, Support matériel.

Support de sortie *voir* **Support**

Support de stockage *voir* **Support**

Support matériel

Physical carrier

Élément matériel sur lequel ou dans lequel des données, du son, des images, des programmes, etc. peuvent être stockés. Pour certaines catégories de ressources, le support matériel est composé d'un support de stockage (par exemple, une bande magnétique, une pellicule) parfois intégré dans un conditionnement en plastique, en métal, etc. (par exemple, une cassette, une cartouche) qui fait partie intégrante de la ressource. *Voir aussi* Conteneur, Support.

Tableau à panneaux mobiles

Flip chart

Série de feuilles sur un sujet donné, attachées ensemble soit par le haut soit par le côté et conçues pour être présentées sur un chevalet.

Téledétection

Remote sensing [USDMA]

Mesure ou collecte d'informations sur une propriété d'un objet ou d'un phénomène au moyen d'un appareil d'enregistrement sans contact direct avec l'objet ou le phénomène étudié ; terme parfois limité à la collecte de données de longueurs d'ondes, de l'ultra violet aux ondes radio.

Terme générique

Generic term

(1) Terme général indiquant le type, la forme ou le genre d'une ressource et/ou sa périodicité. Des termes tels que : Abhandlungen, annales, annual report, bulletin, cahiers, compte rendu des séances, circular letter, journal, newsletter, occasional paper, proceedings, report, transactions, et leurs équivalents en d'autres langues, sont considérés comme des termes génériques.

(2) Terme indiquant une forme musicale ou un genre musical.

Tête-bêche

Tête-bêche

Forme de reliure sous laquelle un texte commence en tête et un autre en queue, les deux textes étant inversés l'un par rapport à l'autre, par exemple un texte en anglais et un texte en français reliés ensemble. *Voir aussi* Dos à dos.

Tirage (Monographies imprimées)

Issue <Printed monographic resources>

Les exemplaires d'une édition qui constituent une unité de publication planifiée, se distinguant des autres exemplaires de cette édition par une ou plusieurs différences (par exemple, une nouvelle page de titre ou un achevé d'imprimer qui identifie avec certitude les exemplaires comme unités distinctes). *Voir aussi* Reproduction en fac-similé, Impression, Édition, État (Monographies anciennes), Variante d'exemplaire.

Titre

Title

Mot, locution ou groupe de caractères apparaissant généralement sur une ressource et qui forme son nom ou celui de l'œuvre (ou de toute œuvre qu'elle contient). Une ressource peut porter plusieurs titres situés à différents endroits (par exemple, sur la source d'information privilégiée, ailleurs sur la ressource, sur le conteneur ou sur le matériel d'accompagnement) ; ces titres peuvent être identiques ou différer les uns des autres. *Voir aussi* Titre commun, Titre dépendant.

Titre alternatif

Alternative title

Seconde partie d'un titre propre composé de deux parties (dont chacune se présente comme un titre indépendant) reliées par un mot tel que « ou » ou son équivalent dans une autre langue, par exemple Moby-Dick, or, The Whale.

Titre clé

Key title

Nom unique attribué à une ressource continue par le Réseau ISSN et indissociable de son ISSN. Le titre clé peut être identique au titre propre, ou, afin d'assurer son caractère unique, être construit par l'adjonction d'éléments d'identification et/ou de qualification, tels que le nom de la collectivité éditrice, le lieu d'édition, la mention d'édition. *Voir aussi* ISSN.

Titre collectif

Collective title

Titre d'une ressource contenant deux ou plus de deux œuvres distinctes et qui s'applique à la ressource dans son ensemble.

Titre commun

Common title

Partie du titre porté par un ensemble de ressources liées entre elles, et qui s'ajoute à leurs différents titres de section. Le titre commun sert à indiquer cette relation et, joint au titre de section, identifie une ressource donnée. Ce titre commun peut également être commun à une ressource principale et à son ou ses suppléments ; à une collection principale et à sa ou ses sous-collections, lorsque le ou les suppléments ou lorsque la ou les sous-collections portent un ou des titres dépendants.

Titre de couverture

Cover title

Titre imprimé sur la première de couverture (originale) d'une ressource

Titre de départ

Caption title

Titre d'une ressource figurant au début de la première page de texte.

N.D.T. : Dans le cas d'une publication en série et selon son type (revue ou journal), le terme « titre de départ » ou « titre en manchette » est utilisé.

Titre dépendant

Dependent title

Titre qui, à lui seul, ne suffit pas à identifier une ressource et qui requiert l'adjonction du titre commun ou du titre de la ressource principale ou du titre de la collection principale. Les titres de section, les titres de coupures d'une collection de cartes, certains titres de suppléments, certains titres de sous-collections et les titres de certaines parties de monographies en plusieurs parties en sont des exemples. *Voir aussi* Titre de section.

Titre de section

Section title

Titre particulier d'une section servant à la distinguer dans un groupe de ressources liées entre elles et portant un titre commun. Le titre de section, qu'il soit distinctif ou non, est dépendant du titre commun pour l'identification d'une ressource. Une indication telle que Série C ou Deuxième série est considérée comme étant un titre de section ou un titre de sous-collection lorsqu'il y a plusieurs sections en simultané ou que la sous-collection n'est pas numérotée. Si l'indication représente un changement de numérotation, elle est considérée comme faisant partie de la numérotation de la publication en série ou de la collection. *Voir aussi* Titre dépendant.

Titre en manchette voir **Titre de départ**

Titre étiquette

Docket title [DCRM(B)]

Titre, écrit, tapé ou imprimé sur un document ou sur une étiquette fixée au document et en indiquant brièvement le contenu ou le sujet ; généralement placé perpendiculairement au texte principal, sur une autre page blanche (par exemple le verso du dernier feuillet) ou sur un document destiné à être plié en vue de son classement.

Titre indépendant

Independent title

Titre qui, à lui seul, suffit à identifier une ressource.

Titre parallèle

Parallel title

Titre dans une autre langue et/ou écriture, présenté sur la source d'information privilégiée pour la ressource comme un équivalent du titre propre ou du titre d'une œuvre particulière faisant partie d'une ressource sans titre collectif.

Titre précédent

Former title

Titre porté antérieurement par une ressource continue dont la publication s'est poursuivie (en tout ou en partie) sous un autre titre ; ou qui a fusionné avec une autre ressource continue sous un ou d'autres titres ; ou encore qui a été absorbée sous un autre titre (en tout ou en partie) par une autre ressource continue.

Titre propre

Title proper

Titre principal d'une ressource, c'est-à-dire le titre d'une ressource tel qu'il figure sur la source d'information privilégiée de la ressource. Le titre propre inclut tout titre alternatif mais exclut les titres parallèles et les compléments du titre. Dans le cas d'une section ou de certains suppléments et de certains titres de sous-collections ou de parties, le titre propre peut comprendre deux composantes (ou plus) : le titre commun (ou le titre de la collection principale ou de la monographie en plusieurs parties), le titre dépendant et l'indication d'ordre du titre dépendant.

Dans le cas de ressources contenant plusieurs œuvres individuelles, le titre collectif est le titre propre. En l'absence de titre collectif, les ressources contenant plusieurs œuvres individuelles n'ont pas de titre propre. Une collection ou une sous-collection possède également son propre titre propre. *Voir aussi* Titre commun, Titre dépendant, Indication d'ordre du titre dépendant.

Transcrire

Transcribe

Établir une description, en copiant exactement dans la zone de description l'information textuelle telle que trouvée sur la ressource, à l'exception de la ponctuation et des majuscules. *Voir aussi* Mentionner

Transparent

Transparency

Feuille de matière transparente, qui peut être montée sur un cadre en carton, portant une image et conçue pour être utilisée avec un rétroprojecteur ou une boîte lumineuse ; un transparent unique peut être équipé de rabats.

Type de médiation

Media type

Type ou types de supports utilisés pour véhiculer le contenu d'une ressource ; il reflète en général le mode de stockage de l'information et son conditionnement sur un support matériel, combinés au type d'outil de médiation nécessaire pour rendre, montrer, faire défiler, etc., le contenu d'une ressource.

Type de présentation matérielle

Specific material designation (SMD)

Terme précisant le type matériel particulier auquel appartient la ressource (généralement la classe de l'objet physique).

Variante d'exemplaire

Variant copy

Exemplaire qui présente des différences bibliographiques significatives avec un autre ou plusieurs autres exemplaires de la même édition. Ce terme peut correspondre à une impression, un tirage ou un état.

Variante de titre

Variant title

Titre non choisi comme titre propre ou complément du titre d'une ressource.

Vidéodisque

Videodisc

Disque lisible de façon aléatoire, par laser ou aiguille, sur lequel des signaux audio et vidéo, sont enregistrés analogiquement (disque laser) ou numériquement (DVD ou format de ce type), pour être reproduits sur l'écran d'un récepteur de télévision ou d'ordinateur.

Vues stéréoscopiques

Stereograph

Diapositives ou images montées en paires et conçues pour produire un effet optique tridimensionnel lorsqu'elles sont utilisées avec une visionneuse stéréoscopique. Les vues stéréoscopiques peuvent aussi être imprimées sur une surface opaque pour une utilisation avec une visionneuse à main composée de lentilles bicolors montées sur un cadre en carton ; ce type de vues stéréoscopiques apparaît le plus souvent comme une illustration d'un livre.

Zone

Area

Grande section de la description bibliographique comportant des données d'une catégorie particulière ou d'un ensemble de catégories.

INDEX

Abréviations	A.6, Annexe D
- mention d'édition	2.1.2
- mention de projection	3.1.2.2
- numérotation dans la collection	6.6.1
- dans le nom de l'éditeur	4.2.7
- dans le qualificatif de l'identificateur	8.1.3
- dans le titre	A.2.7.1
<i>voir aussi</i>	Sigles et Acronymes
Absorption	
- note	7.2.4.7.4
Accès en ligne (Ressource électronique) <i>voir</i>	Ressource électronique
Accès local (Ressource électronique) <i>voir</i>	Ressource électronique
Acquisition <i>voir</i>	Modalités d'acquisition
Acronymes <i>voir</i>	Sigles et acronymes
Adresse <i>voir</i>	Publication, production, distribution, etc. —zone
Base de la description <i>voir</i>	Description—base
Bibliographies	
- note	7.7.3
Caractéristiques matérielles	5.2
Chiffre	
- dans un titre	1.1.3.5
Collation (Monographies anciennes)	7.5.1
<i>voir aussi</i>	5
Chronologie	3.3
Collection	
- complément du titre	6.3
- mention d'édition	6.3.3
- mention de responsabilité	6.4
- note	7.6
- numérotation	6.6
- titre	6.1
- titre parallèle	6.2

Complément du titre	1.3
- dans une collection ou sous-collection	6.3
- parallèle	1.3.4.7
Configuration requise du système	7.0.4
Conteneur	5.3.1.1 , 5.3.1.3
Contenu	
- note	7.7
Contractions	A.6.1
Coordonnées	3.1.3
Couleur	5.2.4
Date	
- copyright	4.3.6 , 4.3.7
- impression, fabrication	4.3.7
- privilège	4.3.6
- publication, production et/ou distribution	4.3
Description	
- base de la description	A.4.1
- changements ne requérant pas de nouvelle description	A.2.7
- changements requérant une nouvelle description	A.2.6 , 1.4.6
- écriture	A.5
- dans des notices combinant deux sens d'écriture	Annexe B
Description à plusieurs niveaux	Annexe A
Description matérielle	5
- note	7.5
Dimensions	5.3
Distributeur	4.2.5
Distribution	4
Données mathématiques (Ressources cartographiques)	3.1
- note	7.3.1
Échelle	3.1.1
Écriture multiple	A.3.2.9
Éditeur, producteur et/ou distributeur	4.2
- changement	4.2.13

Édition	
- autre mention d'édition	2.4
- changements	A.2.6.2.b), 2.1.5
- dans une collection ou sous-collection	6.3.3
- mention d'édition	2.1
- mention de responsabilité	2.3, 2.5
- mention restituée	2.1.3
- mention parallèle	2.2
- note	7.2
- transcription	2.1.2
- zone	2
Empreinte	8.1.5
Encart	1.1.4.6.2
- note	7.2.4.4, 7.2.4.5
Équinoxe	3.1.3.4
Exemplaire	
- incomplet	A.10
- note	7.11
Exemples	A.11
Fabricant	4.5
Fac-similé	
- note	7.2.4.2
- numérotation	3.3
- publication, production, distribution, etc.	4
Fichier (Nom de)	1.1.2
Film fixe	5.1.3, 5.2.7
Forme du contenu	0.1
Fusion	
- note	7.2.4.7.2
Genre de la ressource	
- note	7.1.2.1
Graphie fautive	A.8
Histoire bibliographique	
- note	7.2

Identificateur de la ressource et modalités d'acquisition	8
- note	7.8
Illustration	5.2.3
Imprimeur	4.5
Incorrections	A.8
- dans les dates	4.3.5
Indication chronologique	3.3
Indication d'ordre comme indication chronologique	1.1.5.3.2
Indication spécifique du type de ressource	5.1.2
ISBN	8.1.2
ISSN	8.1.2
- dans une collection ou sous-collection	6.5
Langue de la description	A.5
- dans les notices combinant deux sens d'écriture	Annexe B
Langues multiples	A.3.2.9
Lettres dans les titres	A.2.7.1 , 1.1.3.5
Lieu d'impression ou de fabrication	4.4
Lieu de publication, de production et/ou de distribution	4.1
Logo	
- dans le titre propre	1.1.3.3
Majuscules	
- dans le(s) complément(s) du titre	1.3.4.2
- dans le titre propre	1.1.5.1
- dans un titre de collection ou de sous-collection	6.1
- dans un titre parallèle	1.2.5.1
- emploi	A.7
Matériel d'accompagnement	5.4
- dans une description à plusieurs niveaux	Annexe A
Mention de responsabilité	1.4
- dans une autre mention d'édition	2.5
- dans une mention d'édition	2.3
- dans une collection ou sous-collection	6.4
- dans un complément du titre	1.3.2
- dans un titre propre	1.1.3.6
- note	7.1.4

Microforme	5.2.5
Modalités d'acquisition	8.3
- note	7.8
Mode d'accès	7.0.5
Nombres	
- dans les titres	1.1.3.5
Notes	7
Notices combinant deux sens d'écriture	Annexe B
Notice bibliographique	
- unique ou multiple	A.2.1
Numéro international normalisé du livre	8.1.2
Numéro international normalisé pour les publications en série	8.1.2
Numéro normalisé	8
- note	7.8
Numérotation	3.3
- absence du terme désignant la livraison	3.3.4.10
- dans une collection ou sous-collection	6.6
- note	7.3.3
Orthographe fautive	A.8
Page de titre	A.4.2.1.1
Pagination	5.1.4
Périodicité	7.0.3
Ponctuation	A.3.2
- prescrite	A.3.1
Présentation matérielle	5.1
Présentation musicale (Musique notée)	3.2
Production	4
Projection	3.1.2
Public destinataire	
- note	7.10.3
Publication à feuillets mobiles	4.3.10.2 , 5.1.2
Publication, production et/ou distribution	4
- note	7.4
Publié avec	7.2.4.6

Qualificatif	
- contenu	0.1.1
- identificateur de la ressource	8.1.3
- modalités d'acquisition	8.3
Relations avec d'autres ressources	
- note	7.2.4
Relié avec	7.11
Reliure	
- note	7.8.2
Reproduction	A.2.5
- note	7.2.4.2
- publication, production, distribution, etc.	4
Ressource électronique	
- accès local	7.0.4
- dimensions	5.3.1.1
- note sur la configuration requise du système	7.0.4
- importance matérielle	5.1.3
Ressources comportant différentes éditions	
- note	7.2.4.3
Résumé	
- note	7.10.2
Romanisation <i>voir</i>	Translittération
Scission	
- note	7.2.4.7.3
Séparation	
- note	7.2.4.7.3
Sigles et acronymes	A.6.5
- dans le complément du titre	1.1.4.1.1 , 1.3.3.1
- dans la mention de responsabilité	1.4.5.4
- dans le titre propre	A.2.7.1 , 1.1.3.3 , 1.3.3.1 , 7.1.1.3
<i>voir aussi</i>	Abréviations
Son	5.2.6
Sources d'information	A.4
Sources d'information multiples	1.1.4.2
Sources d'information prescrites	A.4.3

Sources d'information privilégiées	A.4.2
Sous-collection	6
- note	7.2.4.7.5 , 7.2.4.7.6
Suite	
- note	7.2.4.7.1
Supplément	1.1.4.6
- note	7.2.4.7.5 , 7.2.4.7.6
Suppressions	A.6
- dans la mention de responsabilité	1.4.5.3
- dans le complément du titre	1.3.4.2
- dans le titre propre	1.1.5.1
- dans une ressource sans titre propre	1.1.5.4
Symbole	A.9
Titre alternatif	1.1.3.4
Titre clé	8.2
Titre collectif	1.1.4.3
- absence de titre collectif	1.1.4.4 , 1.1.5.2
- mention d'édition	2.1.4.2
Titre commun	1.1.3.7 , 6
- transcription	1.1.5.3
Titre dépendant	1.1.3.7 , 1.1.4.6.1 , 6
- transcription	1.1.5.3
Titre de section	1.1.4.6.1 , 1.1.5.3
Titre et mention de responsabilité	
- note	7.1
- zone	1
Titre générique	A.2.6.2.a) , 1.1.3.1
Titre parallèle	1.2
- dans une collection ou sous-collection	6.2
- note	7.1.3
Titre propre	1.1
- changements	A.2.6 , A.2.7
- choix	1.1.4
- dans une collection ou sous-collection	6.1
- notes	7.1.1

Traduction	
- note	7.2.4.1
Translittération	A.5
- note	7.1.1.2
Traitement des ressources	A.2
Type de médiation	0.2
Type de présentation matérielle	5.1
Type de ressource	3
Variante de titre	1.3.1
- notes	7.1.1.2
Versions	2.1.1
Zone particulière à certains types de ressources ou à certaines catégories de publication	3
- notes	7.3